

PROJET SOCIAL

CENTRE SOCIOCULTUREL

LUCIE AUBRAC

2022-2025



Lucie
Aubrac

Table des matières	P2
Préambule	P4
I. Éléments d’ancrage	P5
A. La circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CCNAF)	P6
a.1 Finalités & Valeurs.....	P6
a.2 Le projet social.....	P6
a.3 Les critères de recevabilité	P6
a.4 Un comité de pilotage (COPIL)	P7
a.5 Un échéancier	P7
B. La communauté de communes de Bièvre Est (CCBE)	P8
b.1 Son territoire en bref	P8
b.2 Son organisation politique.....	P9
b.2.1 Les compétences	P9
b.2.2 Sa gouvernance	P10
b.3 Son projet territoire décennal	P12
b.3.1 Le projet de territoire 2010-2020	P12
b.3.2 Le projet de territoire 2020-2030	P13
b.3.3 Les enjeux de la CCBE	P14
C. Le centre socioculturel Lucie Aubrac	P16
II. Évaluation	P17
A. Les missions des centres sociaux	P18
a.1 Rappel du cadre de référence	P18
B . Évaluation du projet du centre socioculturel Lucie Aubrac 17-20	
b.1 Au regard des actions du projet 17-20	P18
b.1.1 Évaluation et analyse Axe A	P19
b.1.2 Évaluation et analyse Axe B	P25
b.1.3 Évaluation et analyse Axe C	P31
b.2 Évaluation au regard de la circulaire CNAF	P37
b.2.1 Le CSC LA, un équipement de proximité à vocation sociale globale	P37
b.2.2 Un équipement à vocation familiale et pluri générationnel	P38
b.2.3 Un lieu d'animation de la vie sociale	P38
b.2.4 Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices	P38
b.3 Évaluation au regard du projet politique	P41
b.3.1 Inscrire le développement social au cœur du CSC LA	P41
b.3.2 Le CSC LA contribue à faire de Bièvre Est un moteur du dével. social local	P41
b.3.3 Le CSC LA répond aux besoins des familles, des jeunes et des personnes isolée... ..	P41
b.3.4 Le CSC LA mobilise les acteurs de son territoire et plus largement ;	
b.4 Synthèse	P42
III. Diagnostic	P44
A. Les données froides du bassin centre de la CC Bièvre Est	P45
a.1 Sa population	P45
a.1.1 Son évolutaion sur les 10 dernières années	P45
a.1.2 Ses effectifs par tranche d'âge (2017)	P45
a.1.3 La composition de ses ménages	P46
a.1.4 Les résidences principales selon le statut d'occupation	P46
a.2 Situation socio-économique	P46
a.2.1 Sa population active (moyenne significative)	P46
a.2.2 Revenu Médian en 2017	P46
a.2.3 Evolution annuelle moyenne du nombre de chômeurs entre 2007 et 2017	P47
a.3 Mobilité sur le territoire	P47
a.3.1 Flux domicile travail des personnes actives occupées	P47
a.3.2 Ménages selon le nombre de voitures du foyer : 2017 et 2007	P48
a.4 Précarité	P49
B. L'enquête de satisfaction	P51

C. Les entretiens individuels	P57
D. A la rencontre des habitants	P64
IV. Analyse & Enjeux	P68
A. L'analyse	P69
a.1 Territoire, population et vie économique	P69
a.2 Vie politique et gouvernance	P69
a.3 Le centre socioculturel Lucie Aubrac	P70
a.4 les actions du CSC LA	P71
B. Les enjeux	P72
V. Le Projet	P73
A. La démarche participative	P74
a.1 Les niveaux de participation (rappel)	P74
a.2 Mobilisation des participants	P74
B. L'arbre des objectifs	P74
b.1 Les fiches actions	P74
C. Le Projet	P75
c.1 Les axes principaux et secondaires	P75
c.1.1 Orientation n°1	P75
c.1.2 Orientation n°2	P75
c.1.3 Orientation n°3	P76
c.2 Déclinaison et objectifs opérationnels	P77
D. La démarche d'évaluation	P87
d.1 Points de passage et calendrier	P87
d.2 Les groupes de travail	P88
d.3 Axe privilégié et questions évaluatives	P88
E. Le mot de la fin	P89
VI. Annexes	P90
Annexe 01 - Circulaire Cnaf 2012	
Annexe 02 - CNAF 2016	
Annexe 03 - Délibération Pacte Gouvernance	
Annexe 04 - Schéma des instances de gouvernance	
Annexe 05 - Délibération des attributions déléguées au président	
Annexe 06 - Délibération des attributions déléguées au bureau communautaire	
Annexe 07 - Projet territoire 2020-2030	
Annexe 08 - Votre avis nous intéresse	
Annexe 09 - Guide d'entretien	
Annexe 10 - Séance d'animation du 11-09-21	
Annexe 11 - Recueil de fiches actions	
Annexe 12 - Socle Educatif	
Annexe 13 - Arbre à objectifs Famille CCBE	
Annexe 14 - Les collectifs Dvpt social	
Annexe 15 - Budget prévisionnel 2021	
Annexe 16 - Budget réalisé 2020	
Annexe 17 - Organigramme service EJJ Bièvre-Est	

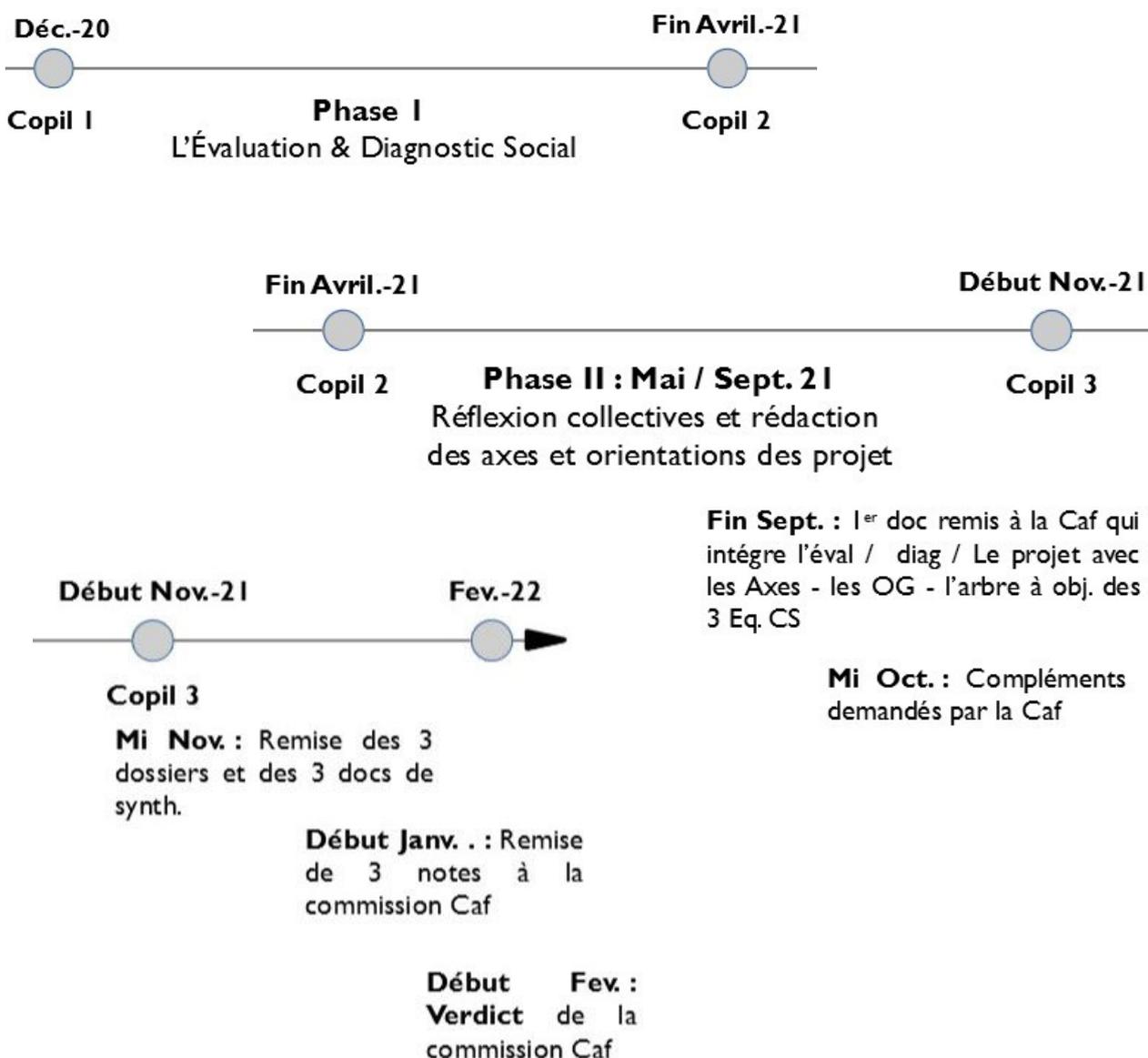
Préambule

Pour une structure d'animation de la vie sociale, la démarche classique du renouvellement de son projet d'équipement vise préalablement une observation aboutie. A la fois sur les événements et les différentes actions qui ont jalonnées la période du projet social précédent, mais aussi sur les éléments contextuels qui ont pu évoluer et enfin sur la situation présente des habitants de son territoire dans le cadre d'un diagnostic.

Fort du constat, il est alors possible de se projeter sur l'avenir en proposant à un groupe d'habitants un travail collectif dans le but de redéfinir les nouvelles orientations du projet et d'envisager les actions attendantes et conditionnantes la logique de renouvellement.

Ce travail, nous l'avons débuté en septembre 2020, alors que nous aurions dû, à cette période, clore la démarche ! En effet, liée à la crise sanitaire, la caisse d'allocation familiale nous a permis de bénéficier d'un report d'une année, pour nous soutenir, mais surtout pour nous permettre de réaliser toutes les étapes de la démarche avec des résultats significatifs.

Lors du 1^{er} Copil qui s'est déroulé au début du mois de décembre 2020, tous ses membres ont validé la démarche en 3 phases avec un échéancier sur 14 mois.



I - Éléments d'ancrage

A. La Circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CC-NAF)

Depuis 2012, la circulaire CNAF N°2012-013 est le texte de référence pour l'ensemble des structures « d'animation de la vie sociale » (AVS) dont les centres sociaux (CS) font partie (annexe 01). Elle clarifie et détermine la nature d'un projet social en d'autres termes, elle fixe le cahier des charges.

a.1. Finalités & Valeurs

Par définition, une structure qui anime la vie sociale propose des actions caractérisées par l'interaction entre les individus, entre l'individu et les groupes et entre les groupes eux-mêmes (définition du social). La circulaire CNAF indique clairement que les finalités d'une structure AVS visent à répondre aux besoins fondamentaux, individuels, collectifs et sociaux de tous ses publics. Les CS sont ses « outils » de proximité qui participent à l'amélioration du vivre-ensemble et recherchent en permanence à développer la cohésion sociale sur leurs territoires d'intervention par des actions d'animation (missions d'intérêt général).

Cet axe fondamental d'un CS est relayé par des orientations propres à chacun d'eux, définies à partir d'une observation de la vie locale, des habitants, des ressources disponibles...

Les CS défendent les mêmes valeurs et la formulation des axes d'interventions prioritaires visent invariablement les finalités suivantes :

- Développer du lien entre les habitants et/ou les organisations locales (partenaires)
- Développer du lien entre tous ses habitants (mixité sociale) ;
- Favoriser l'inclusion sociale des nouveaux arrivants ou des publics fragilisés ;
- Favoriser la prise de responsabilité de tous ses publics ; (participation habitante)
- Développer la citoyenneté par l'action collective ;

Par ailleurs, un CS peut disposer d'un agrément qui l'investit d'un projet « familles ». Si tel est le cas, ce dernier doit répondre aux problématiques familiales repérées sur son territoire d'intervention et développer des actions collectives contribuant à :

- l'épanouissement des parents et des enfants,
- au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter familiales;
- la coordination des actions et services de soutien à la parentalité ;
- à faciliter l'articulation des actions familles du CS avec celles conduites par les partenaires du territoire.

a.2 Le projet social

Réalisé dans le cadre d'une démarche participative des usagers-habitants et en associant les principaux partenaires financeurs. Le projet social est le support incontournable de la vie du CS. Tous les 4 ans il est renouvelé et soumis à l'agrément du conseil d'administration département de la CAF.

- Il est établi pour une période pluriannuelle de 4 années et donc renouvelé à chaque échéance ;
- Il est élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers.
- Il est établi en fonction des problématiques sociales observées et des ressources disponibles ;
- Il traduit concrètement les finalités et les missions de la structure dans un plan d'action.
- Il est préparé par l'instance de pilotage composée de professionnels et/ou de bénévoles,
- Il est validé par l'instance de gouvernance de la structure (conseil d'administration, conseil municipal, conseil communautaire etc.)

a.3 Les critères de recevabilité

- le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- la formalisation des modes de participation effective des habitants

- Les modalités de gouvernance de la structure ;
- la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
- la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- l'existence d'actions
 - intergénérationnelles ;
 - favorisant la mixité des publics ;
 - spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- pour les centres sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du directeur. (Circulaire n°2016-005 - annexe 02)

Un centre social peut également solliciter un agrément pour son projet « familles ». Les critères suivants sont alors mobilisés :

- la cohérence entre les problématiques familiales repérées et les objectifs généraux des actions collectives familles prévues ;
- le respect d'une démarche participative s'appuyant sur les compétences des parents et des enfants ;
- l'inscription et l'articulation du projet « familles » avec le projet d'animation globale et la vie sociale sur le territoire ;
- la qualification du référent famille. Le référent doit consacrer au moins un mi-temps à cette activité et être en possession d'un diplôme qui relève du travail social (Circulaire n°2016-005)

a.4 Un Comité de pilotage (COPIL)

Membres :

- Élus : Le Vice-Président au Développement social et les membres de la commission CSAT
- Techniciens : Le Chef de pôle Cohésion social et Animation du Territoire, Le Chef du service Enfance Jeunesse Famille (coordobateur de la démarche), les 2 responsables des équipements socio-culturels de la CCBE ;
- Partenaires : CAF de l'Isère avec le coordonnateur de territoire et la chargée de développement.
- Le Département de l'Isère avec le directeur du territoire de Bièvre Valloire ou son adjoint.

Ce qu'il faut retenir :

Pour être opérationnel, la démarche du renouvellement du projet du centre socioculturel Lucie Aubrac doit respecter une structure type :

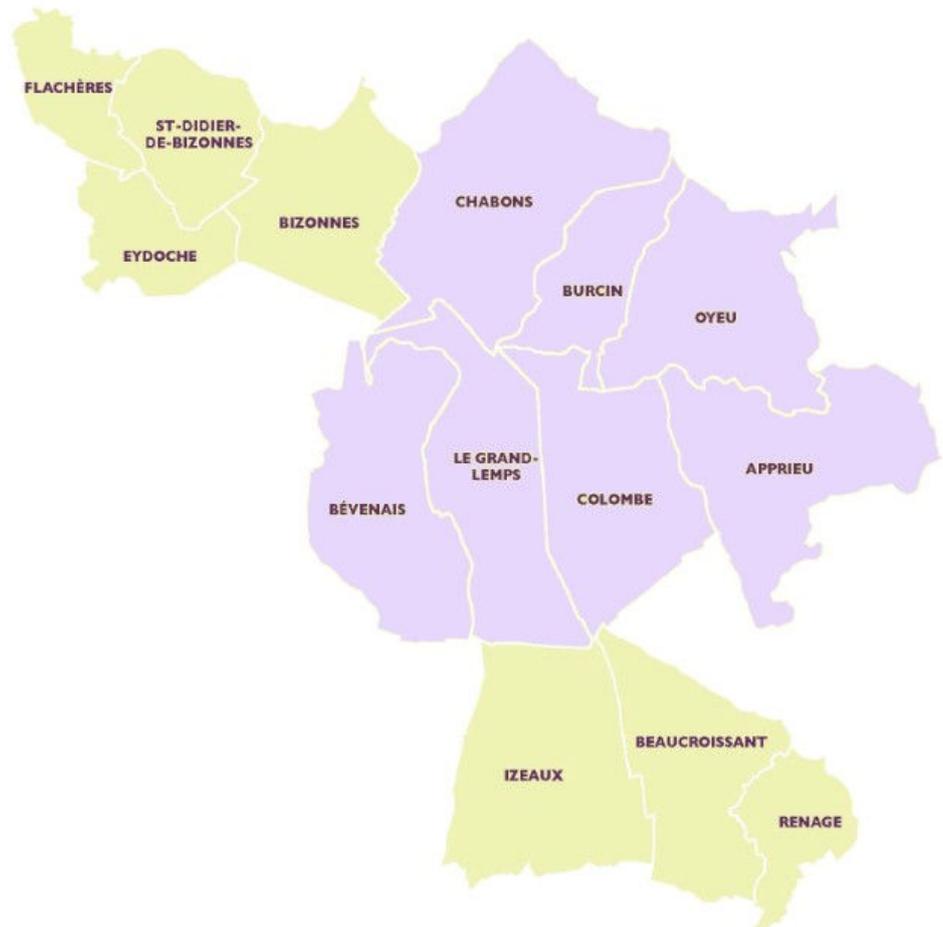
- Comprendre un diagnostic social concerté ;
- Etre référencé explicitement aux finalités de l'animation de la vie sociale ;
 - Développer du lien entre les habitants et/ou les organisations locales (partenaires)
 - Développer du lien entre tous ses habitants (mixité sociale) ;
 - Favoriser l'inclusion sociale des nouveaux arrivants ou des publics fragilisés ;
 - Favoriser la prise de responsabilité de tous ses publics (participation habitante) ;
 - Développer la citoyenneté par l'action collective ;
- Mettre en évidence les axes d'intervention prioritaires ainsi que les objectifs généraux poursuivis au travers du plan d'actions et d'activités ;
- Développer des actions collectives contribuant à :
 - l'épanouissement des parents et des enfants,
 - renforcer la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter-familiales ;
 - coordonner des actions et services de soutien à la parentalité ;
 - faciliter l'articulation des actions familles du CS avec celles conduites par les partenaires du territoire ;
 - préciser les principaux résultats attendus pour chacun des objectifs généraux ;
 - indiquer la nature des services, des activités éducatives, sociales, culturelles voire sportives ;

B. La communauté de communes de Bièvre Est (CCBE)

Le CSC LA est intercommunal. Bien sûr des collectifs peuvent exister, ils ont vocation à organiser des projets ou même une veille organisationnel propre au CS LA (conseil de maisons par exemple), mais en son sein, la dimension intercommunale signifie que l'instance de décision souveraine est le conseil communautaire de la CCBE. Il est donc important de rappeler, la nature de la CCBE, sa gouvernance, les conditions dans lesquelles se prennent les décisions, son organisation administrative et enfin son projet de territoire (politique).

b.I Son territoire en bref

La CCBE est créée en 1993. Elle regroupe aujourd'hui 14 communes avec une population totale qui dépasse à peine les 22 000 habitants pour une superficie supérieure à 154 Km². La densité y est par conséquent, très faible (143 hab/km²), ce qui lui confère une identité plutôt rurale et un relief diversifié avec notamment 2 grandes plaines (Bièvre et Liers), des collines, des forêts, des sous-bois, des étangs... Ce qui offre à ses habitants un cadre de vie privilégié.



D'un point de vue économique, la CCBE est multipolaire, car bien que 3 communes disposent d'une population supérieure à 3000 habitants, aucune d'entre elles ne polarise une part significative de la vie économique du territoire communautaire, il n'y a pas de ville centre, ni de bassins d'emplois d'envergure.

En effet, situé au cœur de l'Isère, à égale distance des 2 grosses métropoles que sont Grenoble et Lyon, entouré par 3 autres établissements Publics de coopération Intercommunale (EPCI) d'envergures et enfin traversée par l'autoroute A43, les actifs sont nombreux à aller travailler en dehors du territoire communautaire, et ce malgré un développement économique en hausse.

Pourtant, les élus ont souhaité scinder le territoire pour envisager au fil du temps le déploiement homogène des services. L'observation du flux migratoire quotidien de la population de la CCBE a permis ainsi de distinguer 3 bassins de vie cohérents :

- le nord caractérisé par 4 petites communes très rurales, (2322 habitants) : Bizonnes, Eydoches, Flachères et Saint Didier de Bizonnes ;
- Le centre composé de 7 communes (12306 habitants) : Apprieu, Bevenais, Burcin, Châbons, Colombes, Le Grand Lemps et Oyeu ;
- Le sud composé de 3 communes (7332 habitants) : Beaucroissant, Izeaux et Renage.

b.2 Son organisation politique

b.2.1 : Les compétences

La CCBE exerce les compétences¹ qui lui sont déléguées par ses 14 communes membres. Parmi elles, 2 sont obligatoires² et 9 sont optionnelles ou facultatives.

Les compétences obligatoires

- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique

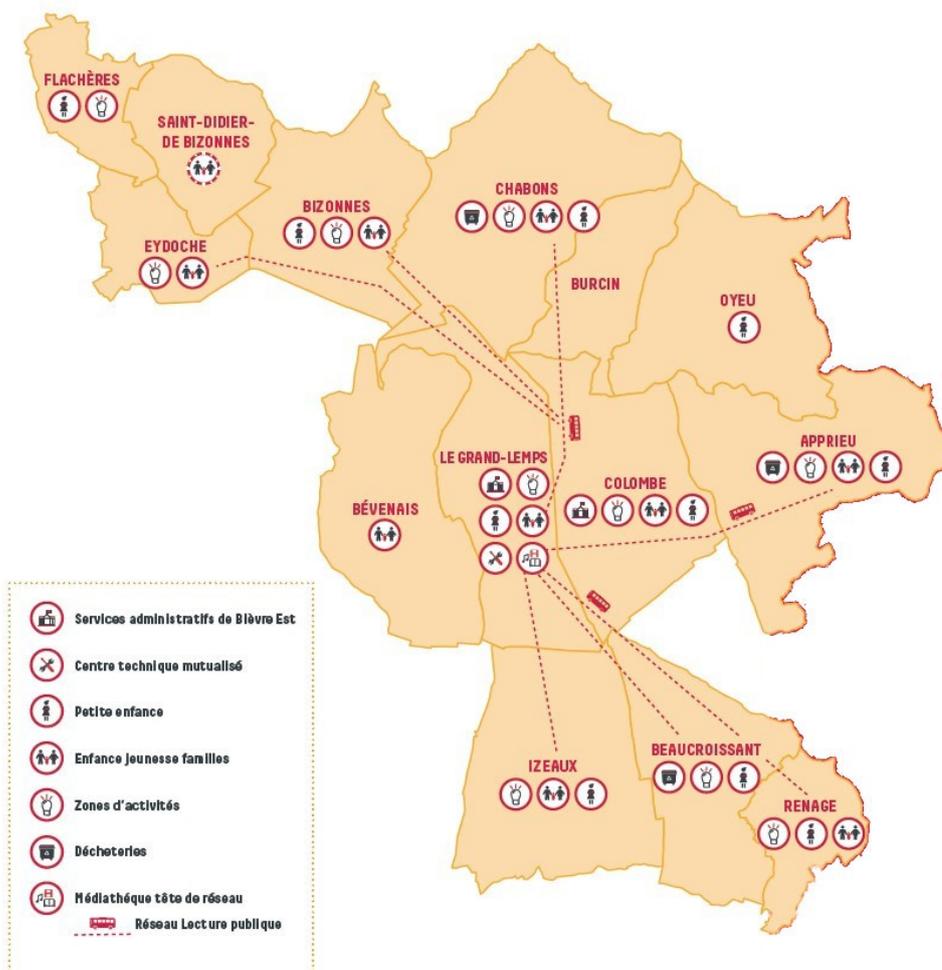
Les compétences optionnelles

- Le logement
- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La lecture publique
- Le développement social, la compétence qui fait autorité et qui suppose une politique sur toutes les questions relatives à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, la lecture publique et la culture.

Les compétences facultatives

- Les réserves foncières
- Les nouvelles technologies de l'informatique et de la communication
- L'assainissement non collectif
- Les communications électroniques
- Les transports

Parce que l'EPCI a été créé très tôt (1^{ère} loi Pasqua) et parce qu'il n'a subi que très peu de changement au fil de ces années (aucune fusion), les compétences ont été mutualisées de façon cohérente avec le souci de déployer une politique intercommunale et coopérative équilibrée. Ainsi, après 27 ans d'existence, la CCBE dispose au regard du nombre d'habitants de nombreux services uniformément répartis sur son territoire.



1 Aptitudes publique permettant à une autorité d'effectuer certains actes

2 Issues de la loi le NOTRe 2015

b.2.2 Sa gouvernance

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019) impose à tous les EPCI d'élaborer un pacte de gouvernance entre la communauté de communes et ses communes membres. La CCBE a voté le 14 septembre 2020 son pacte de gouvernance, ce dernier prévoit toutes les instances et les conditions dans lesquelles se prennent les décisions de la CCBE (annexes 03 et 04)

Les instances formelles de la CCBE sont les suivantes :

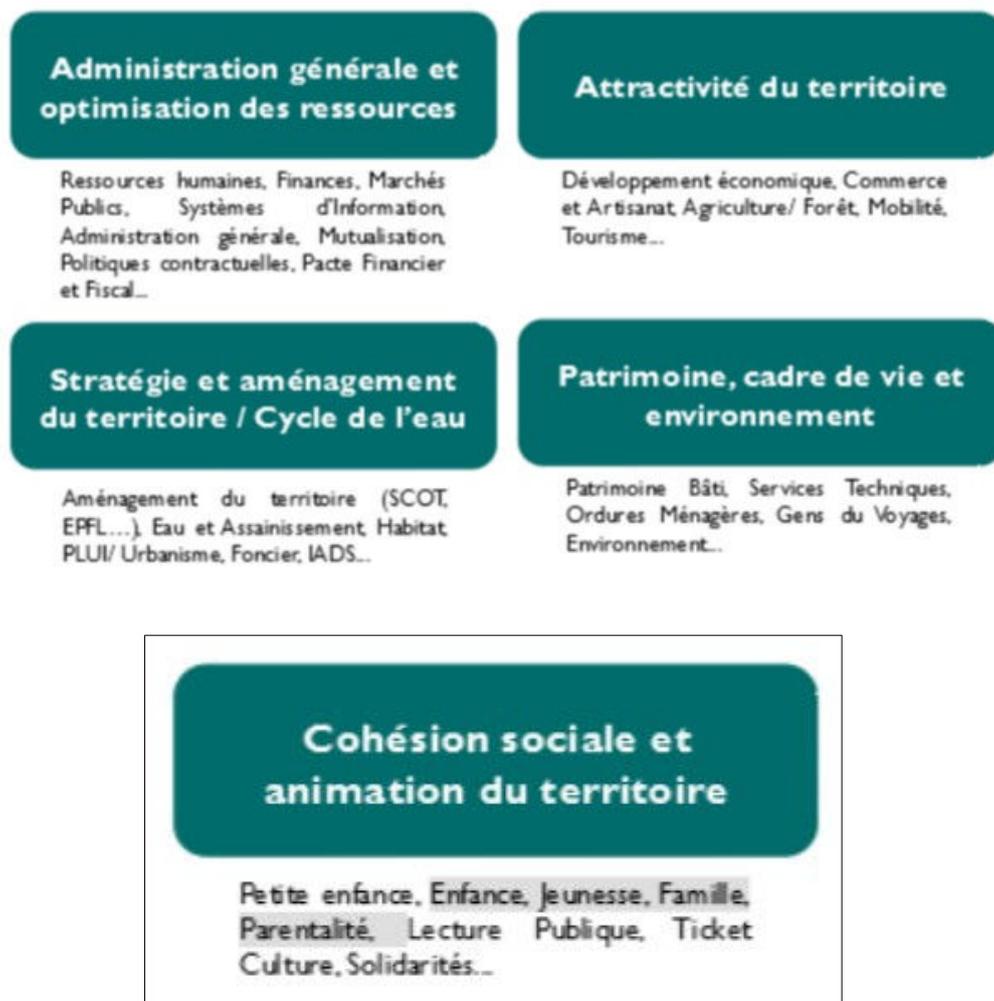
- **Le conseil communautaire** est l'instance de délibération et de validation de tous les sujets qui relèvent des compétences exercées par la CCBE. Il est composé de 42 membres, représentant les communes de son territoire.
- **Le président**, mr Valtat Roger, conseiller municipal de la commune de Colombe a été élu lors du conseil communautaire du 8 juin 2021 pour un second mandat. Parmi ses prérogatives, il :
 - préside de droit le bureau et l'ensemble des commissions ;
 - est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la CCBE ;
 - chargé de l'administration ;
 - chef des services de la collectivité.

Le conseil communautaire du 8 juin 2021 lui a attribué une délégation pour décider sur un certain nombre de sujets qui relèvent des compétences exercées par la CCBE. Il peut lui-même les déléguer à un des 7 vice-présidents ainsi qu'au DGS ou à un des 6 directeurs de pôle (annexe 05).

- **Le bureau** est l'organe exécutif de la communauté de communes. Lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rend compte des travaux du bureau. Il est constitué de 14 membres (1 conseiller municipal / commune) :
 - le Président ;
 - 7 vice-présidents tous délégués, en charge d'une thématique qui relève directement d'une compétence de la CCBE ou d'un secteur d'activité interne à la CCBE, parmi elle :
 - Administration générale et optimisation des ressources
 - Finances et politiques contractuelles
 - Cohésion sociale et animation du territoire, présidé par le VP mr Roybon Dominique. La CSAT est également le nom du pôle administratif qui comprend tous les services permettant de déployer la politique du développement social notamment les services petite enfance, enfance-jeunesse-famille (EJF), lecture publique et culture.
 - Attractivité du territoire
 - Planification du territoire et cycle de l'eau
 - Urbanisme, PLUi
 - Patrimoine, cadre de vie, environnement
 - 5 conseillers tous délégués, en charge d'une thématique qui relève d'une compétence facultative de la CCBE ;
 - Lecture publique et Ticket culture ;
 - Agriculture, Forêt ;
 - Tourisme ;
 - Mobilités ;
 - Ordures ménagères ;
 - 1 conseiller sans délégation

Depuis le conseil communautaire du 8 juin 2021, le bureau dispose d'une délégation pour décider sur un certain nombre de sujets qui relèvent des compétences exercées par la CCBE (annexe 06).

- **Le comité de présidence** est présidée par le président de la CCBE, il est composé des vice-présidents, du DGS et des directeurs concernés par les sujets présentés. Il ne permet pas de décider, mais de préparer, il est l'instance :
 - de partage d'informations sur l'avancée des politiques et projets communautaires,
 - de recueil du sentiment des VP,
 - d'arbitrage et d'orientations,
 - de préparation du Bureau Communautaire
- **La conférence intercommunale des maires** est une instance de préparation des décisions politiques de la CCBE et de présentation d'informations sur des sujets thématiques et transversaux nécessitant la présence de l'ensemble des maires. Elle est composée des Maires des 14 communes et des membres du bureau communautaire.
- **Les commissions thématiques** sont présidées par le ou les vice-présidents concernés par la thématique. Elles sont composées d'élus communautaires et d'élus municipaux non communautaires, dans la limite de deux élus par commune. Chaque commission est ainsi composée d'un maximum de 28 membres.
Elles ne sont pas dotées de pouvoir décisionnels, mais ont plutôt pour fonction d'être un lieu de débats permettant l'émergence, l'instruction et la mise en œuvre de projets. Elles doivent aussi garantir la cohérence de l'action de la CCBE, qu'elle soit politique, financière, ou relative aux moyens ou aux usagers des services intercommunaux. Elles font également le relais d'information entre le niveau communal et intercommunal. Il existe 5 commissions à la CCBE qui intègrent tous les thèmes issus des 11 compétences qu'exercent la CCBE



Ce qu'il faut retenir :

La CCBE a une identité plutôt rurale avec un cadre de vie privilégié pour ses habitants. Aucune ville ne polarise l'essentiel de la vie économique du territoire, les actifs travaillent essentiellement en dehors.

Au regard des compétences qui lui sont déléguées et de sa faible densité, les services sont très significatifs et déployés avec cohérence afin de réduire au plus la distance.

Parmi elles, le développement social qui suppose une politique sur toutes les questions relatives à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, la lecture publique et la culture. Depuis 2011, elle a la responsabilité d'assurer le fonctionnement des équipements socioculturels du territoire et la gestion de ses personnels.

La gouvernance et les décisions se prennent à l'échelle intercommunale dans le cadre des instances institutionnelles formelles rappelées dans le pacte de gouvernance, mais aussi des règles statutaires de la fonction territoriale. Le pôle cohésion sociale et animation du territoire (CSAT), présidé par le vice-président mr Roybon, intègre l'organigramme des équipements socioculturels et par conséquent les liens hiérarchiques.

Les commissions constituées d'élus issus des 14 communes du territoire, ainsi que les collectifs directement issus des centres socioculturels sont des instances d'échanges et de débat permettant l'émergence, l'instruction et la mise en œuvre de projets.

Le centre socioculturel Lucie Aubrac est situé sur le bassin centre de la CCBE au Grand-Lemps, une commune de 3094 habitants.

b.3. Son projet territoire décennal

Malgré les atouts précédemment observés, la CCBE doit aussi être vigilante et faire face à un certain nombre de défis qui s'inscrivent dans la durée ou d'autres qui peuvent se présenter au fil du temps. Dans les 2 cas, cela impose aux décideurs de disposer d'un observatoire continu et d'un outil efficace pour faciliter une évolution cohérente du territoire, mais aussi adaptée aux enjeux de l'évolution de la société française.

Parmi les points de vigilance propre au profil du territoire de Bièvre Est, ceux qui conditionnent largement les grandes orientations politiques, il y a le vieillissement de la population, les difficultés liées à la mobilité des habitants, l'évasion des actifs, les dépenses de consommation courante, la transition énergétique du territoire, la flambée du foncier ou encore l'étalement urbain...

Ainsi, pour construire une vision commune de l'avenir du territoire de Bièvre Est et anticiper au mieux ces enjeux, les élus locaux (communautaires et communaux) élaborent ensemble un projet de territoire décennal qui repose entièrement sur leurs mobilisations et sur des choix stratégiques qui relèvent de leurs clairvoyances. Il se réalise dans le cadre d'une démarche qui doit permettre d'observer le territoire en mouvement (phase de diagnostic), de définir les enjeux prioritaires, de fixer collectivement les grandes orientations, de définir des objectifs stratégiques et enfin de proposer un échéancier sur 10 ans (annexe 07).

b.3.1 Le projet de territoire 2010-2020

Le premier projet de territoire a été adopté en juillet 2010, il a été un événement pour la CCBE, car 17 ans après sa naissance, il marquait une volonté politique forte de fédérer davantage les communes autour d'une intercommunalité plus marquée. Arrivé à terme récemment, il aura en effet largement participé à des logiques de mutualisation et ainsi optimiser des services aux publics. C'est notamment durant cette période (2011) que la CCBE se sera vu confier la compétence développement social avec notamment le transfert des équipements socioculturels et petite enfance des communes vers la CCBE.

Relatif au développement social, l'enjeu N°4 prévu : « Renforcer l'offre d'équipements et de services et imaginer un déploiement des services adapté aux spécificités du territoire »

Parmi les objectifs stratégiques, 2 concernés directement le service EJP

- **Développer les équipements et services en faveur de l'enfance et de la jeunesse**

Critères	Indicateurs	2010	2020
Compétence	Prise de compétence	Non	Oui (1er janvier 2011)
Équipements	Type d'équipements	Centre socioculturel	Centre socioculturel
	Nb d'équipement	2	2 + 1 EVS
Moyens	Financiers : budget enfance, jeunesse, famille	Dépenses : 430 000 € Recettes : 640 000 €	Dépenses : 1 200 000 € Recettes : 600 000 €
	Financiers : budget enfance (centres aérés)	Dépenses : 260 000 € Recettes : 210 000 €	Dépenses : 400 000 € Recettes : 300 000 €

- **Développer les équipements et services en faveur de la famille**

Critères	Indicateurs	2010	2020
Compétence	Prise de compétence	Non	Oui (1er janvier 2011)
Equipements	Type d'équipement	Non	LAEP
	Nb d'équipement	0	2
Evénements phares enfance / famille	Nb	1	2

Moyens mis en œuvre :

- Le passage d'un mode de gestion communal à intercommunal ;
- L'ouverture d'un espace de vie sociale sur le nord du territoire avec la création de 4 postes ;
- L'augmentation des amplitudes d'ouverture des accueils de loisirs enfants (ALE)
- L'ouverture permanente de 5 ALE les mercredi et les vacances + 1 site à Izeaux ouvert en juillet
- De nouveaux moyens humains : passage de 1 mi-temps à 1 temps plein au CSC de Renage
- La pérennisation de l'évènement Renageois « la 15aine contre les discriminations »
- La création d'un évènement lempisquois « Renc'arts de rue » en 2013 (7ème édition en juin 2019)

b.3.2 Le projet de territoire 2020-2030

La démarche permettant la réflexion et la formalisation du projet politique du territoire de la CCBE en application aujourd'hui, s'est déroulée durant l'année 2019. Elle s'est réalisée dans le cadre d'un travail collaboratif permettant à une cinquantaine d'élus de s'exprimer soit par consultation (enquête) soit à l'occasion de séminaires.

Réalisé par un organisme extérieur à la CCBE, un diagnostic très complet aura permis aux élus d'observer l'évolution d'un grand nombre de thématiques sur leur territoire et ainsi l'appréhender dans sa globalité. Il aura mis en évidence des réalités vécues au quotidien par les habitants permettant de mesurer les besoins et la qualité de l'offre ...

C'est cette première phase qui aura permis de définir 7 enjeux pour l'avenir du territoire de la CCBE. La réussite de ces défis (les grandes orientations) est conditionnée par une dynamique d'actions qui intègre des objectifs sous entendus. Ainsi, à l'aube du renouvellement de son projet social, le CSC LA doit intégrer ces orientations afin de décliner un plan d'action cohérent, donc en adéquation avec le projet de territoire.

b.3.3 Les enjeux de la CCBE ³

Enjeu 1 : Protéger l'environnement, la priorité n°1

- Changer de modèle énergétique et travailler à une transition énergétique, comprenant l'élaboration d'un PCAET comme outil de cette transition ;
- Créer une animation locale sur les questions énergétiques ;
- Elaborer un programme de rénovation thermique du bâti ;
- Améliorer les performances de tri ;
- Développer l'économie circulaire.

Enjeu 2 : Développer l'emploi : une priorité historique

- Poursuivre le développement de l'Espace économique Bièvre-Dauphine ;
- Aider au maintien des services et commerces dans les centre-bourgs ;
- Développer l'économie présentielle (commerce, service à la personne et tourisme) ;
- Prendre en compte l'agriculture et la forêt, développer des filières alimentaires courtes ;
- Intensifier la stratégie « identité et équilibre ».

Enjeu 3 : La mobilité : une priorité partagée

- Développer des actions et animations en faveur de nouveaux modes alternatifs (auto-partage, vélo électrique, co-voiturage) afin de pallier les points faibles du transport en commun ;
- Adhérer à une autorité organisatrice des mobilités (AOM), structure unique de gestion de la mobilité iséroise ;
- Aménager des itinéraires cycles et piétons pour faciliter le déplacement entre les communes du territoire, vers Bièvre Dauphine et créer un maillage du territoire avec les intercommunalités limitrophes.

Enjeu 4 : Optimiser les ressources à l'échelle du territoire

- Finaliser un Pacte Financier et Fiscal ;
- Renforcer les mutualisations ;
- Mettre en débat des solutions structurantes : communes nouvelles par bassin, administration locale unique...

Enjeu 5 : Renforcer les solidarités et la cohésion du territoire

- Déployer une politique en faveur des personnes âgées ;
- Développer des maisons de services au public devenues maisons France services (MFS) ;
- Déployer une politique en faveur des jeunes ;
- Anticiper la désertification médicale.

Enjeu 6 : Renforcer les coopérations inter-territoriales

- Renforcer les coopérations inter-territoriales en matière de mobilité, d'économie, d'agriculture et de forêt

Enjeu 7 : Poursuivre l'appropriation de l'outil intercommunal

- Améliorer la relation avec les communes
- Optimiser la gouvernance ;
- Améliorer la communication (interne et externe)

³ Par ordre de priorité, avec la déclinaison d'objectifs sélectionnés au regard de leur faisabilité au sein d'un équipement SC

Ce qu'il faut retenir :

Le projet de territoire précédent aura permis un développement très significatif des services et particulièrement sur le pôle développement social avec notamment

- L'ouverture d'un espace de vie sociale en 2018 ;
- Le déploiement des accueils de loisirs enfants ;
- La pérennisation des évènements annuels dans le cadre de l'animation globale.

Pour le pôle développement social, l'enjeu pour la prochaine décennie sera de stabiliser les services aujourd'hui en place, mais également inscrire l'activité des centres socioculturels dans le sens des défis que les élus ont définis. Parmi eux,

- Participer à la transition écologique ;
- Participer à la mise en place de la maison France services (MFS), prévue au Grand Lemps ;
- Poursuivre une politique en faveur des jeunes.

C. Le centre socioculturel Lucie Aubrac

De 2003 à 2011, année du transfert de la compétence développement social à la CCBE, Le centre socioculturel Lucie Aubrac était géré par le Syndicat Intercommunal pour la Gestion Mixte de l'Animation Sociale (SIGMAS). Son territoire d'intervention rayonnait sur 11 communes : Flachères, Eydoche, Saint-Didier-de-Bizonnes, Bizonnes, Chabons, Burcin, Oyeu, Apprieu, Colombe, Le Grand-Lemps et Beaucroissant.

En 2018, la création d'un EVS sur le Nord du territoire a réduit ce périmètre à 7 communes.

Quelques dates :

- Avril 1976 : création du Service Social par la Mairie du Grand-Lemps ;
- Décembre 1979 : création de l'Association Gestion et d'Animation du Centre socioculturel (A.G.A) ;
- Mars 1980 : ouverture du bâtiment, rue Joliot Curie ;
- Décembre 1982 : agrément définitif de la CNAF ;
- Octobre 1991 : premier projet social écrit avec la CAF de Grenoble, suite à un diagnostic ;
- Mai 1994 : réflexion et débat à l'Assemblée Générale sur le thème « centre socioculturel, espace intercommunal » ;
- Avril 1997 : 1ère proposition de financement intercommunal, 1ère rencontre inter-mairie au sujet du centre socioculturel ;
- Février 1998 : création de la commission « intercommunalité » ;
- Avril 1998 : 1ère rencontre intercommunale : 9 mairies présentes ;
- Mars 1999 : changement de nom de l'Association, le I de Intercommunalité est ajouté : A.I.G.A ;
- 2002 : constat de la nécessité de créer une nouvelle structure intercommunale et volonté de mettre en place un CTL avec la CAF qui demande la création du syndicat ;
- 2003 : création du SIGMAS puis reprise de la gestion du Centre socioculturel par le SIGMAS ;
- Décembre 2004 : Signature du CTL et du 1er projet social du SIGMAS avec la CAF ;
- 2009/2010 : Diagnostic Petite enfance, enfance/jeunesse, famille avec la CCBE en vue d'une prise de compétence de la Communauté de communes de Bièvre Est ;
- 2011 : Après une consultation des habitants, les élus choisissent le nouveau nom du centre socioculturel : ce sera Lucie Aubrac pour les valeurs qu'elle a pu représenter tout au long de sa vie

Le CSC LA est composé aujourd'hui de 10 agents, soit 8,5 ETP :

- Un chef de service (directeur des centres socioculturels du territoire de la CCBE) : 0,5 ETP
- Une directrice adjointe : 1 ETP
- Une référente Famille : 1 ETP
- Une agente d'accueil : 1 ETP
- Un coordonnateur Jeunesse : 1 ETP
- 1 animateur Jeunesse : 1 ETP
- Un coordonnateur enfance : 1 ETP
- 2 animateurs enfance (directeurs des ALE) : 1,6 ETP
- Une agente d'entretien : 0,4

Ce qu'il faut retenir :

Le centre socioculturel Lucie Aubrac est le résultat d'une histoire qui a débuté en 1976. Il rayonne sur un bassin de vie constitué de 7 communes et + de 14000 habitants.
L'équipe est constituée de 10 agents (8,5 ETP)

II- ÉVALUATION

A. Les missions des centres sociaux

a.1. Rappel du cadre de référence

La circulaire de la CNAF définit les missions générales des structures de l'animation de la vie sociale. Un équipement de ce type doit répondre à 2 missions principales :

- Être un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle ;
- Être un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Auxquelles s'ajoutent 5 missions complémentaires :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des usagers habitants, des familles et des groupes ou des associations ;
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés ;
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles ;
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnelles et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'interventions prioritaires.

B. Évaluation du projet du centre socioculturel Lucie Aubrac 17-20

b.1. Au regard des actions du projet 17-20

La réflexion menée dans le cadre du dernier renouvellement de projet a permis de définir l'arbre à objectifs suivants :

Finalité : Le centre Lucie Aubrac au coeur du Développement Social Local pour réduire les inégalités territoriales et sociales	
A. Créer les conditions favorables à la reconnaissance locale, nécessaire à la participation habitante	1. Organiser la visibilité de notre projet
	2. Renforcer la proximité géographique au service du lien avec les habitants
	3. Encourager la participation des habitants autour de projets vecteurs de lien social
	4. Mettre en place et animer un collectif d'habitants et de partenaires
B. Répondre aux besoins en matière de parentalité et de jeunesse	1. Créer les conditions favorables à la rencontre des publics
	2. Accompagner les jeunes dans leur insertion sociale
	3. Poursuivre le développement des actions de parentalité
C. Apporter une attention particulière au public fragilisé	1. Mettre en place des outils à destination des professionnels de Lucie Aubrac permettant d'alimenter un diagnostic dynamique
	2. Mobiliser les différents acteurs au service d'une veille sociale
	3. Etre à l'initiative ou s'impliquer dans des actions de solidarité

A partir des grandes orientations, 24 fiches actions ont été entérinées.

b.1.1 Évaluation et analyse Axe A

Créer les conditions favorables à la reconnaissance locale, nécessaire à la participation habitante

pour rappel :

Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
---------	-----------------------	-------------

- Fiche action 1 : L'accueil**

Rendre l'espace d'accueil chaleureux et accessible à tous			
Être capable d'informer les habitants sur le fonctionnement et les projets du centre			
Être en capacité de donner un premier niveau d'information sur l'ensemble des partenaires agissant sur notre territoire			
Faire de l'accueil un espace de recueil des besoins des habitants			

Analyse de l'action : Dans la perspective d'améliorer l'accueil, il est important de prévoir des travaux à l'entrée du bâtiment et, à l'intérieur la signalétique doit être améliorée. Les réunions régulières de l'équipe pédagogique favorisent l'expression. La relation avec les partenaires doit s'améliorer. Concernant notre capacité à recueillir les besoins des publics, nous devons améliorer nos outils.

Points forts : Communication interne / nouveaux espaces entretenus (sas, accueil)

Points faibles : Connaissance du rôle et du fonctionnement de certains partenaires / marge de progression encore dans la création d'outils « ludiques » pour recueillir les avis des habitants / peu d'utilisateurs passant par l'accueil, lié à la configuration du centre.

Perspectives : Projet de réaménagement de la cuisine avec un espace dédié à la com qui contribuera à l'amélioration de l'accueil, voir avec la MOB pour développer l'information avec les autres partenaires du territoire / Créer de nouveaux outils et se servir des évaluations du PS pour cela.

Focus sur 2020 : Le CS LA Centre a été fermé au public 8 mois sur 12 (COVID 19), mais a toujours été disponible par téléphone, messagerie et, hors 1er confinement, sur RdV individuels. Par ailleurs, nous avons débuté la réflexion d'aménagement de la salle 1er étage et l'espace dédié à l'affichage et maintenu régulièrement des réunions d'équipe, permettant non seulement de conduire et de coordonner les actions possibles, mais également d'échanger et de libérer la parole de l'équipe. En revanche, nous avons eu peu d'échange avec les partenaires (MOB, CAF), habituellement présents dans nos locaux.

- Fiche action 2 : La communication**

Informier le public sur les missions du Centre et sur nos actions			
Attirer les publics sur nos événements			
Valoriser les projets du centre et véhiculer notre identité			

Points forts : Réelle réflexion autour des enjeux des réseaux sociaux - Au sein du centre social, un agent s'est emparé des réseaux sociaux à caractère pédagogique - Le guide famille est un bel outil à valoriser

Points faibles : Communication externe : difficulté à mettre en place car cela suppose une quantité de travail assez lourde - Peu de visibilité et de valorisation dans la presse communale et locale - La charte graphique ne met pas en valeur le CSC LA.

Perspectives : Mettre en place des rappels pour la com - Un sujet par mois par secteur - Demander aux responsables de secteurs de veiller aux « retours sur » - Revoir le circuit avec Eric S. (DL) puis revenir vers les équipes ensuite - Réflexion autour de la place du logo LA sur les affiches et plaquette.

Focus sur 2020 : Pas ou peu de communication significative sans événements ! Toutefois, nous avons pu vérifier que notre communication semble actuellement adaptée et suffisante ; sites web renseignés - affiches quand nécessaire... - Public renseigné par l'ensemble des agents si nécessaire - Bonne connaissance réciproque des projets - Diffusion des guides familles...

• **Fiche action 3 : Les ateliers socioculturels**

Permettre l'accès à tous à la culture			
Maintenir la dynamique participative des habitants en les impliquant dans la mise en place des ateliers			
Intégrer ces ateliers dans des projets transversaux (en lien avec les secteurs Enfance, Jeunesse et Famille de Lucie Aubrac...)			
Valoriser les habitants et leur participation quel que soit leur niveau d'implication.			

Analyse de l'action : Bonne fréquentation des ateliers SC, toutefois le renouvellement doit être amélioré ainsi que la valorisation des ateliers.

Points forts : Beaucoup de partage et de liens entre les participants - 1 sortie annuelle pour l'aquarelle - L'exposition met en valeur le travail de chaque élève - Portage des HLM par les élèves eux-mêmes et transmission des savoirs-faire.

Points faibles : Suivi de la com tout au long de l'année

Perspectives : Reproduire les HLM par des élèves + lors du Village Touch'à Tout du Festival ? + de photos et d'articles dans le DL (penser aux HLM).

Focus sur 2020 : Les ateliers ont dû être arrêtés suite à la pandémie, malgré une bonne fréquentation. Les responsables d'ateliers ont maintenu, autant qu'ils le pouvaient le lien avec leurs élèves en leur proposant des interventions à distance si cela était possible. Un contact régulier par mail avec des échanges de dessins ont également eu lieu. Enfin l'expo annuelle à la Fée verte a pu avoir lieu en septembre, malgré le contexte.

• **Fiche action 15 : Festival Renc'Arts de Rue**

Permettre aux habitants de s'approprier cet événement tout en impliquant les jeunes dans les phases décisionnelles			
Proposer un événement fédérateur autour d'une manifestation originale			
Permettre à des partenaires locaux de s'impliquer			
Développer le volet écocitoyen			

Analyse de l'action : En 2019, le festival Renc'art de rue a vécu sa 7ème édition - Il se déroule le dernier week-end du mois de Juin et durant chaque saison un collectif se réunit tous les 2 mois (5 /an) pour organiser l'évènement (Copil). Ces instances sont composées de bénévoles (10 en 2019) et de techniciens, des

agents de la CCBE. D'autres bénévoles viennent nous aider sur 2 temps de préparation et les jours du festival (environ 25 personnes). Ce temps festif génère 6 spectacles des arts de la rue, gratuits (dont un spectacle de feu) - De nouveaux bénévoles au fil des années - Repas pris avec les artistes + tous ensemble - Les temps d'installation qui réunissent les gens - Journée des bénévoles - Les artistes reviennent et gardent des contacts avec les équipes... La collaboration est intense notamment avec des partenaires tels que : l'Amicale de BE, le Vival, et les Services Tech LGL. Au fil des ans, l'axe éco citoyen s'est développé (toilettes sèches, verres recyclables et les repas sont réalisés par des bénévoles afin de limiter le gaspillage).

Points forts :

- Diversité et mixité des bénévoles impliqués (âges, CSP, commune d'habitation...)
- Qualité de la programmation
- Convivialité
- Qualité de l'accueil (nourriture, loges...) pour les artistes et les bénévoles, nous commençons à être reconnus par les compagnies pour cela (dans le réseau hors région AURA également)

Points faibles

- Partenariat encore à développer
- Améliorer la communication avant et après ;
- La diminution du nombre de bénévoles
- Implication des partenaires, Attention à l'essoufflement des habitants

Perspectives : Poursuivre dans ce sens, en développant encore le volet éco-citoyen - Innovation (teaser sur l'événement à poster sur les réseaux sociaux) - Penser à une mailing list associative mairie LGL - Valorisation du bénévolat.

Focus sur 2020 : Suite au contexte sanitaire et les règles imposées par l'état, nous n'avons pas pu réaliser le festival qui devait se dérouler à la fin du mois de juin. Le Comité de pilotage s'est pourtant réuni à 3 reprises. Le collectif habitant a essayé de trouver une alternative afin de proposer un autre format « en virtuel » aux habitants, le délai était trop court pour une telle proposition.

• **Fiche action 16 : Collectifs Habitants (Enfance, Jeunesse, Famille)**

Communiquer sur nos actions et les possibilités d'investissement			
Recueillir la parole des habitants			
Permettre l'évolution des projets en fonction des besoins recueillis en tenant compte des contraintes			
Accompagner la construction de projets collectifs			
Nourrir la réflexion du Collectif Centre			

Analyse de l'action : La CCBE communique sur la possibilité d'investir des collectifs pour faire vivre des projets (plaquette, réseaux sociaux, en direct etc.). Plusieurs actions ont pu ainsi aboutir : Temps festif, sorties familles, séjour, festival Renc'Arts, carnaval. Sur l'année 2019, c'est plus de 30 actions issues d'un collectif qui ont pu aboutir.

Points forts : Nouvelles familles dans le projet brunch - Installation des réseaux sociaux pour la jeunesse

Difficultés : Changement d'équipe au sein du secteur enfance

Perspectives : Varier les formes des collectifs pour continuer à être attractif - Développer des projets collectifs habitant dans l'enfance et développer un collectif bassin de vie

Focus sur 2020 : Un temps a été dédié aux jeunes de 11 à 17 ans afin de créer leurs programmes d'activités et leurs projets. Malgré une communication par les réseaux sociaux et les contacts en direct, il y a eu très peu de retours durant cette année de crise. Pour l'enfance aucun collectif n'a été créé en 2020.

Le recueil de la parole des familles se fait de façon naturelle à chaque manifestation ou atelier. Les besoins, les envies sont écoutés. La construction d'un collectif famille au-delà de leur participation au brunch famille n'a pas pu aboutir.

- **Fiche action 18 : Animations Hors Les Murs**

Mettre en avant les actions portées par les différents secteurs de Lucie Aubrac			
Organiser et mettre en place des temps de rencontre festifs avec les habitants.			
Favoriser la venue des habitants sur nos actions, nos Collectifs.			

Analyse de l'action : 3 actions HLM en 2019. Peu de familles se sont investies par la suite

Points forts : Une trentaine de personnes sur Burcin (élèves et intervenants d'ateliers venus bénévolement et ont pris et donnés du plaisir sur ses interventions. Au Grand-Lemps 200 personnes une quinzaine avec qui des échanges ont eu lieu sur le CSC LA. - Les outils créés pour les animations - Les forums sont des HLM.

Points faibles : Pas assez de HLM faute de techniciens disponibles

Perspectives : Refaire un vendredi soir au printemps sur Burcin - Continuer d'impliquer les ateliers - Continuer à créer des nouveaux outils - Notre venue sur des manifestations communales existantes (forum ? Autre...)

Focus sur 2020 : Le contexte sanitaire a interrompu la dynamique initiée par un joli moment de partage en janvier 2020 (1,2,3 jouez, ...). Toutefois, dans le cadre du renouvellement du projet social, l'équipe a su se mobiliser et renouer le contact avec les habitants.

- **Fiche action 19 : Animation globale inter-secteurs**

Créer et maintenir du lien social entre les habitants du territoire			
Permettre aux habitants de s'investir en tant que bénévoles, collaborant à la conception et à la réalisation de l'animation.			
Organiser et animer un temps festif avec tous les secteurs du centre socioculturel Lucie Aubrac et certains partenaires			

Analyse de l'action : Spectacle de fin d'année : 200 personnes (80 le matin + 120 l'am), et surtout toutes les communes représentées (+ des communes hors CCBE) / Participation bénévole active. 5 à 6 réunions sur l'année menées les samedis. Les rôles sont définis clairement en amont – Le nombre de réunions est suffisant.

Points forts : Forte participation des habitants sur l'événement / Valorisation du bénévolat des jeunes et pilotage du projet / Lien créé et maintenu entre les familles / Manifestation qui draine des familles de tout le bassin de vie et plus, avec du lien grâce aux équipes du grand jeu.

Points faibles : L'intégration des commerces est parfois compliqué (manque de courtoisie de certains commerçants) et le budget est limité au vu du nombre de participants (besoins croissants)

Focus sur 2020 : Actions non conduites dans le cadre d'une crise sanitaire.

- **Fiche action 20 : Projets écocitoyens et solidaires**

Favoriser une prise de conscience des enjeux sociaux et environnementaux			
Permettre au public d'être un acteur du changement, à quelque échelle que ce soit			
Développer le partenariat autour d'actions écocitoyennes et solidaires			

Analyse de l'action : Moins d'actions « phares » mais plus de gestes réguliers sur les sites.

Points forts : Pour le secteur famille : de nombreux ateliers en famille et pour adultes Pour l'Enfance : de nombreux gestes au quotidien

Points faibles : Pas d'action événementielle organisée ces 2 dernières années

Perspectives : Maintenir et pérenniser ces actions - Mise en place d'une Bourse aux Sports - Thématiques à inclure dans nos actions « atelier parent / enfants » et plus largement dans toutes nos actions.

Focus sur 2020 : Le Projet humanitaire Madagascar (7 jeunes lycéennes impliquées) a maintenu un semblant d'action durant cette année, toutefois, force est de constater que le caractère anxiogène de cette année 2020 n'a pas permis de créer les dynamiques souhaitées (aurait dû également être traité lors du festival Renc'Arts de rue).

• **Fiche action 24 : Ticket Culture**

Permettre à toutes les familles du territoire de bénéficier d'une culture de qualité à proximité			
Faciliter l'accessibilité financière à des activités culturelles par une politique tarifaire adaptée			
Valoriser les créations artistiques du territoire			
Sensibiliser le public accueilli aux diverses formes de pratiques artistiques (théâtre, musique, humour, jeune public...).			
Permettre à des jeunes de pouvoir s'investir dans l'organisation de l'événement			

Analyse de l'action : Jauges quasi pleines sur chaque soirée - 11 spectacles sur 11 communes différentes - Des spectateurs satisfaits des tarifs et des spectacles en général (quasiment aucun retour négatif de la part des spectateurs) - Peu d'habitant impliqué (action organisée par les élus)

Points Forts : Politique tarifaire avantageuse - Proximité des spectacles = la culture en zone rurale / De nombreuses compagnies locales (iséroises) mises à l'honneur

Points faibles : Implication des équipes des CSC, notamment celles de la jeunesse

Perspectives : Action à maintenir quelles que soit les contraintes financières de la collectivité - Développer les scènes ouvertes pour les jeunes du territoire ainsi que des associations locales (théâtre...) - Continuer d'associer à certaines soirées du GT les responsables Jeunesse des 3 équipements.

Focus sur 2020 : Suite au contexte sanitaire et les règles imposées par l'état, l'événement a du être annulé en 2020.

Analyse de l'axe A

Malgré une bonne communication au sein de l'équipe de professionnels, le CSC LA doit prévoir des travaux à l'extérieur du bâtiment pour valoriser l'équipement et attirer le public. La signalétique à l'intérieur doit également être repensée ! Un agent dédié à l'entretien des réseaux sociaux favorise nettement la communication diffusée par ces outils nécessaires aujourd'hui. Le guide famille est un support de qualité !

Concernant notre capacité à recueillir les besoins des publics, nous devons améliorer nos outils.

La communication réalisée par des médias extérieurs est à améliorer, mais cela suppose plus de disponibilité de nos agents.

Les ateliers SC génèrent une bonne fréquentation avec beaucoup de moments de partage et de liens entre les participants, toutefois le renouvellement doit être amélioré ainsi que la valorisation des ateliers.

Plusieurs groupes de travail (collectifs) se sont formés durant ce quadriennat portant ainsi des projets tels que les sorties famille, les séjours, le carnaval et bien sûr notre festival Renc'Art de rue. (1500 habitants réunis et plus de 30 bénévoles mobilisés). Le ticket culture est une action plutôt portée par les élus, mais il

semble intéressant que des groupes de jeunes puissent s'emparer davantage d'animations qui pourraient se vivre en périphérie.

Sur l'année 2019, plus 30 actions ont pu aboutir. Ces collectifs facilitent l'intégration de nouvelles familles et sont des outils efficaces pour développer la participation habitante.

Dans le même temps, au fil des années, nous n'avons pas pu maintenir un quota d'actions HLM significatif sur les communes du bassin centre, cela lié en grande partie (pour ne pas dire exclusivement) à la réduction de personnel sur le CSC et notamment l'arrêt des emplois aidés.

Pour les mêmes raisons, nous sommes moins en capacité d'offrir des actions d'envergures (animation globale) en cette fin de projet social.

Focus sur 2020 : Le CSC LA a été fermé 8 mois / 12 à cause de la crise sanitaire. Les occasions d'aller vers les habitants ont été peu nombreuses. Nous avons pourtant bien débuté l'année avec, dès le mois de janvier 2020, l'organisation d'une soirée à partir de l'outil Jeu afin de produire de l'interaction entre les habitants et créer du lien social. Cela a également été l'occasion de récolter la parole des habitants en vue du renouvellement du Projet social.

Nous avons compensé ces obstacles à créer et maintenir du lien social direct par la mise en place de canaux de communication avec les habitants comme la création d'une page Facebook destinée aux familles.

De nombreuses activités ont ainsi pu être proposées en visio (par la référente Famille mais également par les intervenantes des ateliers socioculturels), ce qui a permis de poursuivre les liens inter et intra familiaux notamment durant le premier confinement.

Notre mission de participation habitante a évidemment été très ralenti par la crise sanitaire, nous avons perdu de vue, notamment sur le secteur Famille, la plupart de nos bénévoles « historiques » (une trentaine), ce qui coïncide également avec le départ de la référente Famille qui était en poste depuis 16 ans.

Seuls quelques habitants ont continué de se mobiliser pour le Festival Renc'Arts de rue, qui n'a pas pu avoir lieu finalement en 2020.

Si les collectifs habitants autour des projets n'ont pas pu œuvrer pleinement, il en est de même pour la mise en place des collectifs thématiques comme le Brunch Famille ou bien encore le collectif Centre qui aurait du réunir des habitants, des élus et des partenaires autour du Projet social de Lucie Aubrac.

Perspectives d'amélioration :

- Développer un collectif bassin de vie centre ;
- Aller à la rencontre des élus du territoire ;
- Créer de nouveaux outils et se servir des évaluations du PS pour cela ;
- Apporter d'autres méthodes d'animation lors des collectifs pour favoriser l'animation et entretenir ; la motivation des participants ;
- Développer au sein même du CSC LA des outils de recueils de la parole des habitants ;
- Aller sur des manifestations communales existantes (forum ? Autre...) ;
- Maintenir et pérenniser des actions écocitoyennes (ateliers « parents-Enfants » et plus largement) ;
- Mise en place d'une Bourse aux Sports ;
- Reconduire un projet inter-secteur ;
- Augmenter des moments type HLM dans le cadre des Ateliers SC ;
- Associer les responsables Jeunesse des 3 équipements à l'action ticket culture ;
- Développer la visibilité du bâtiment (fléchage, relooking, déménagement ?) ;
- Continuer le développement des différents canaux de communication (réseaux sociaux notamment, car les résultats sont positifs) ;
- Développer encore notre place dans la presse locale.

b.1.2 Évaluation et analyse Axe B

Répondre aux besoins en matière de parentalité et de jeunesse

pour rappel :

Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
---------	-----------------------	-------------

- **Fiche action 2 : Communication**

Informier le public sur les missions du Centre et sur nos actions			
Attirer les publics sur nos événements			
Valoriser les projets du centre et véhiculer notre identité			
Permettre l'accès à tous à la culture			

Analyse de l'action : Une réflexion autour des enjeux sur les réseaux sociaux à conduit le CSC LA à s'emparer du sujet dans une démarche à caractère pédagogique. Ce même agent est aujourd'hui promoteur du Net, un dispositif Caf qui propose une écoute des jeunes et une veille sur le Web.

Focus sur 2020 : Idem Axe A

- **Fiche action 3 : Ateliers socioculturels**

Maintenir la dynamique participative des habitants en les impliquant dans la mise en place des ateliers			
Intégrer ces ateliers dans des projets transversaux (en lien avec les secteurs Enfance, Jeunesse et Famille de Lucie Aubrac...)			
Valoriser les habitants et leur participation quel que soit leur niveau d'implication.			

Analyse de l'action : Les ateliers SC génèrent beaucoup de partage et de liens entre les participants ; ils sont également vecteurs de temps forts (sortie, expo etc.)

Focus sur 2020 : Idem Axe A

Perspectives : Proposer des actions HLM organisé par les élèves.

- **Fiche action 7 : Sorties et week-ends en famille**

Soutenir la fonction parentale			
Créer du lien intergénérationnel – interculturel entre les participants			
Permettre aux sorties d'être un tremplin vers une implication des participants dans le secteur Famille			

Analyse de l'action : Les sorties familles concernent une 100aine de famille chaque année. Elles permettent de favoriser les échanges formels et informels et semblent répondre à la demande locale. Toutefois certaines familles ont du mal à s'impliquer au-delà de la simple proposition d'idées de sorties.

Focus sur 2020 : Actions non conduites dans le cadre de la crise sanitaire, mais aussi lié au renouvellement de la référente famille.

Perspectives : Développer des temps d'échange plus régulièrement, permettant d'aboutir à un collectif famille plus significatif.

• **Fiche action 8 :Ateliers Parents / Enfants**

Renforcer le lien Parent/ Enfant			
Faire découvrir aux parents des supports d'animation qu'ils peuvent reproduire à la maison			
Amener les familles à être actrices dans l'atelier et dans d'autres manifestations			

Analyse de l'action : Les ateliers parents/enfants sont propices aux échanges. Les activités sont variées, faciles et adaptables à toutes les tranches d'âge. Les 7 communes du bassin ont toutes accueilli un atelier. Il y a toutefois peu de participants avec souvent les mêmes familles.

Focus sur 2020 : Le contexte sanitaire ainsi que le mouvement de personnel a considérablement réduit les ateliers parents/enfants. Notre référente famille a su proposer quelques alternatives durant les périodes où il était interdit de se rassembler : Permanences téléphoniques « soutien aux parents » pluri hebdomadaires / Tutoriels diffusés en ligne (créatifs, culinaires...) / Projets d'exposition participatif créée par les habitants :

- Dessine ton km de confinement » : Un support d'expression collective qui doit servir la démarche de renouvellement du Projet social, car il représente une lecture du territoire par les habitants.
- Une histoire contée participative, un récit proposé par la référente Famille puis poursuivi petit à petit par les familles, avec une évolution semaine après semaine.

Perspectives :

- Continuer les semaines à thèmes pour les petites vacances
- Varier les activités pour les rendre plus attractives auprès des différentes tranches d'âge
- Continuer de proposer des activités en dehors des mercredis sur les périodes de vacances scolaires
- Élargir et diversifier les familles accueillies, en favorisant la collaboration le CMS / les écoles / Les associations locales ;
- Partir à la rencontre des habitants sur des lieux stratégique de fréquentation des familles (parcs / sorties d'écoles/ marché) ;
- Garder les liens mis en places à distance (réseaux sociaux, sms...), pertinents pour permettre aux familles d'être actrices des ateliers

• **Fiche action 9 : Café papote**

Permettre aux parents de pouvoir s'exprimer librement sur des thèmes liés à l'éducation des enfants			
Favoriser l'entraide entre parents, en leur permettant de partager leurs expériences			
Rendre les parents acteurs de ce temps, dans le choix des thématiques abordées et dans la forme des interventions.			

Analyse de l'action : 3 « cafés papotes » ont été organisés en 2019 permettant à des parents de s'exprimer, d'échanger et de faire des propositions. Peu de sollicitations de la part des parents sur un thème ou une problématique.

Focus sur 2020 : Action non conduite, liée à la crise sanitaire. Malgré cela un temps hebdomadaire d'écoute téléphonique par la référente famille a été mis en place durant le premier confinement et jusqu'en juillet. De même, un groupe de paroles pour les pères élevant seuls leur(s) enfant(s) a été proposé, mais peu de retours et pas de mise en place concrète.

Perspectives :

- Recueillir la parole des parents autrement (directement à la sortie des écoles du territoire) pour récolter de l'information et/ou communiquer sur l'action ;
- Ouvrir à l'ensemble des pères sur toutes les thématiques de la parentalité : Reconstruire l'action en équipe en sondant les familles via Noé où en étant présents sur les ALE et ALJ ?

• **Fiche action 11 : Passerelle**

Mettre en place des actions spécifiques et/ou créer un accueil spécifique pour les 9-12 ans en prenant en compte leurs besoins			
Accompagner ces enfants vers l'autonomie et l'initiative au sein d'un groupe			
Sensibiliser et accompagner les familles dans les changements éducatifs entre l'enfance et l'adolescence,			

Analyse de l'action : L'action passerelle doit se densifier, car même si des actions ont été proposées, elles se réalisent seulement pour répondre à des contraintes et non pour accompagner les publics dans leurs transition. Pourtant les services sont volontaires et les enfants souhaitent revenir.

Focus sur 2020 : Aucune passerelle n'a été mis en place en 2020. Un document est toutefois en cours de finalisation entre le secteur Enfance et Jeunesse.

Perspectives :

- Amorcer réellement le projet : clarifier les attentes, les objectifs, les moyens ;
- Anticiper les rencontres.

• **Fiche action 10 : Accueil de Loisirs Enfance**

Mettre des actions en place sur toutes les communes du bassin de référence pour créer du lien			
S'impliquer dans l'organisation de manifestations existantes quand cela fait sens avec nos projets ou nos compétences,			
Accompagner les habitants et/ou association dans leurs projets.			
Établir un climat de confiance et de bienveillance,			
Rester informé et se former sur les questions de parentalité,			
Détecter les besoins et les questionnements des familles			
Mettre en place des actions sur le thème de la parentalité ou mettre en lien avec les actions existantes (LAEP par exemple)			
Détecter les difficultés des enfants et des familles			
Former les équipes en fonction des problèmes rencontrés			
Nourrir les réflexions des Collectifs Centre et Groupe de Veille sociale			
Mettre en place ou adapter nos actions au public en s'appuyant sur le travail partenarial			

Analyse de l'action : Les ALE (3) sont des outils essentiels pour soutenir la parentalité et offrir un service indispensable aux familles. Les activités permettent la découverte de nouvelle pratique de loisirs et sont l'occasion de partager. Chaque ALE dispose d'un projet pédagogique permettant la participation des enfants sous différentes formes.

Points forts :

- Un gros travail a été fait par les équipes pour créer un lien de confiance avec les familles, recueillir leurs demandes et leurs questions lors des actions HLM et sur les temps conviviaux ;
- Une veille éducative est conduite pour des enfants présentant des difficultés ;
- Des réunions de coordination avec les responsables des 3 sites du bassin de vie permettent la cohérence éducative et nourrissent la réflexion grâce à l'échange de pratiques.
- Des actions mutualisées qui permettent une richesse éducative et d'idées d'actions (séjours, veillées, sorties communes, spectacle de fin d'année).

Points faibles

- Les locaux posent beaucoup de contraintes et génèrent de la fatigue au niveau des équipes ;
- Le manque d'un poste de responsable de site pérenne ne permet pas de clarifier le fonctionnement de l'ALE centre ;
- L'absence d'animateurs permanents freinent la qualité des projets et la mise en place de nouveaux.
- L'équipe nécessite des temps de formation et d'analyse de la pratique concernant la parentalité et les publics spécifiques.

Focus sur 2020 : Lors du 1^{er} confinement l'accueil a été réduit à un service minimum, mais dès que cela a pu être possible, les 3 ALE du territoire ont offert aux familles la possibilité d'accueillir leurs enfants. Durant cette année 2020, les ALE ont été proposés aux familles avec un champ des possibles réduit à son minimum notamment pour ce qui relève de la dimension éducative : Pas de projet d'envergure, pas ou très peu de sorties, quasiment aucun temps avec les parents etc. Malgré cela, les agents ont tenté de répondre du mieux possible aux diverses demandes des familles.

Perspectives :

- Prévoir des actions et des formations sur la parentalité afin d'établir un autre lien avec les familles ;
- Faire remonter les problématiques et les idées de projets communs pour nourrir les collectifs ;
- Augmenter le niveau de participation des familles dans les projets lors des temps conviviaux ;
- Poursuivre les moments d'évaluation durant les temps conviviaux ;
- Mettre en place de temps convivial sur le site d'Apprieu ;
- Développer des partenariats locaux pertinents en fonction des projets et des besoins ;
- Pérenniser les postes des responsables et les agents de cantine ;
- Apporter plus de souplesse dans l'occupation des locaux ;
- Augmenter le temps de travail des agents de cantine notamment à Châbons.

- **Fiche action 12 : Accueil de Loisirs Jeunesse / Accompagnement de projets 12-17 ans**

Accompagner la gestion des liens de dépendances des jeunes pour plus d'autonomie			
Permettre d'intégrer les jeunes à leur environnement social et à leur territoire			
Nourrir les réflexions des Collectifs Centre et Groupe de Veille sociale			
Détecter les difficultés des jeunes et des familles et mettre en place des actions autour de la prévention			

Analyse de l'action : Après un renouvellement important de l'équipe jeunesse en 2018 et la perte des contrats aidés, les effectifs ont chuté. Il a fallu innover et proposer des actions nouvelles pour renouveler le public. Le séjour en Espagne 2019 a participé à cela. Malgré une augmentation du nb de jeunes aux actions (vacances et mercredis), il est important de continuer les efforts pour développer le secteur. La crise sanitaire est sans doute arrivée au plus mauvais moment !

L'espace jeunesse est non seulement excentré du village, mais manque également de visibilité pour inciter les jeunes à « ouvrir la porte ».

Focus sur 2020 : Les ALJ ont fonctionné très convenablement sur les vacances de février, durant l'été et sur l'automne. Pour le reste du temps et en particulier sur les mercredis, l'ALJ du Grand Lemps a « souffert » cette année. Par ailleurs, la pandémie a réduit à néant les potentiels projets des jeunes. Nos objectifs n'ont pas pu être atteints.

Perspectives :

- Réécrire le projet pédagogique pour être en phase avec les nouveaux besoins du public ;
- Développer nos relations avec les associations / Développer les moyens ou limiter les projets

• **Fiche action I3 : Activités d'Intérêt Collectif (AIC)**

Permettre au jeune une première approche du monde professionnel			
Responsabiliser le jeune par rapport au respect de biens collectifs			
Accompagner les jeunes à la gestion de leur argent de poche			
Identifier et valoriser un public jeune prioritaire			

Analyse de l'action : La participation des jeunes aux actions d'intérêts collectifs est très significative. Ces actions permettent d'aborder les contraintes du monde du travail. L'outil est très éducatif et permet aussi d'aborder la gestion financière. La prise de conscience devient évidente pour les jeunes concernant l'importance du travail collectif pour un but commun. Les chantiers sont souvent les mêmes (nettoyage urbain) et ils manquent de ressources techniques.

Focus sur 2020 : Pas de projet donc pas d'actions qui vise son financement.

Perspectives :

- Développer d'autres collaboration (avec d'autres communes) avec plus de communes ;
- Anticiper davantage pour varier les tâches.

• **Fiche action I4 : Actions et ateliers au Collège**

Présenter les actions du centre socioculturel en direction de la jeunesse			
Créer du lien avec les jeunes pour les retrouver sur l'Accueil de Loisirs			
Valoriser les jeunes à travers les ateliers			
Travailler en partenariat autour de questions éducatives			

Analyse de l'action : De nombreuses actions ont été organisées en collaboration avec le collège du Grand Lemps - Les relations avec les équipes éducatives du collège sont très bonnes et permettent des « retombés » sur le CS essentiellement durant les vacances scolaires.

Malgré cela, nous avons des difficultés à faire venir l'équipe éducative sur les actions menées en dehors de l'établissement. Difficulté également maintenir une récurrence.

Focus sur 2020 : Le premier confinement a stoppé les interventions au collège à partir du mois de mars et jusqu'à la fin de l'année scolaire (protocole trop stricte). En septembre, nous avons pu nous rendre sur place pour présenter l'équipe et les actions jeunesse aux classes de 6ème et lors de la réunion de rentrée de délégués. Cela nous a permis de retrouver une belle dynamique pour les vacances d'automne, malheureusement pour la stopper à nouveau...

Perspectives : Mettre en place des temps spécifiques au montage d'actions entre collège et centre socio-culturel.

Analyse de l'axe B

Concernant la Jeunesse :

Les ALE (3) sont des réponses essentielles aux besoins des habitants en matière d'accueil éducatif. Ils sont des outils essentiels pour soutenir la parentalité et permettent la découverte de nouvelles pratiques de loisirs et sont l'occasion de partager entre les enfants d'un même territoire, mais aussi entre les parents lors de rassemblement (temps conviviaux).

Les ALJ sont de même nature, toutefois durant ces dernières années, l'équipe jeunesse a non seulement vu son effectif se réduire (perte des emplois aidés) mais a également dû se renouveler.

Aujourd'hui, toutes les actions « autrefois » portées sont priorisées et/ou modifiées dans les modalités d'accueil. Malgré cela les accueils de loisirs lors des vacances scolaires fonctionnent avec de bons effectifs (moins le mercredi), même si l'espace jeunesse ne dispose pas d'une situation géographique facilitante pour inciter les jeunes à « ouvrir la porte ».

Pour accompagner les projets, les actions d'intérêts collectifs sont des outils éducatifs très efficace.

L'action passerelle (enfance / Jeunesse) doit se densifier, car elle porte des enjeux importants en matière de continuité éducative, mais aussi dans le but de rassurer les parents.

Les relations avec les équipes éducatives du collège sont très bonnes et permettent des actions communes, même si il est difficile de maintenir une présence récurrence des animateurs.

Enfin, la réflexion autour des enjeux sur les réseaux sociaux a conduit le CSC LA à s'emparer du sujet dans une démarche à caractère pédagogique, ce qui aura été un atout pour la période de crise sanitaire.

Focus sur 2020 : Les rencontres avec nos publics auront été trop limitées durant cette année 2020 pour espérer atteindre significativement nos objectifs !

En ce qui concerne la Jeunesse, force est de constater que la crise sanitaire a balayé d'un revers de la main l'ensemble des efforts faits par les professionnels pour fidéliser les jeunes du territoire centre notamment lors de l'été 2019. Les animateurs n'ont pas pu depuis le 17 mars 2020 ré-intégrer le collège pour y mener leurs actions habituelles sur les temps de pause méridienne, un ancrage primordial pour le repérage et les dynamiques éducatives.

Pour contrarier ces contraintes, les animateurs ont occupé très largement l'espace public afin d'aller à la rencontre des jeunes, mais aussi sur les réseaux sociaux, notamment dans le cadre de l'activité « Promeneur du Net » qui se développe.

A noter toutefois deux actions positives : la fréquentation de l'ALJ lors des vacances d'automne et la poursuite de l'accompagnement des 5 lycéennes pour le projet humanitaire.

Perspectives :

- Densifier le projet passerelle.
- Prévoir des actions et des formations autour de la parentalité pour les animateurs des ALE ;
- Augmenter le niveau de participation des familles dans les projets ;
- Développer des partenariats locaux pertinents en fonction des projets et des besoins ;
- Réécrire le projet pédagogique du secteur jeunesse
- Développer les relations avec les associations locales (ALJ)
- Mettre en place des temps spécifiques au montage d'actions entre collège et centre socioculturel.
- Donner plus de visibilité à la salle ados (déménagement ?)
- Développer le projet PDN

Concernant la parentalité :

Les sorties familles concernent une 100aine de famille chaque année. Elles permettent de favoriser les échanges formels et informels et semblent répondre à la demande locale. Toutefois certaines familles ont du mal à s'impliquer au-delà de la simple proposition d'idées de sorties.

Les ateliers SC génèrent beaucoup de partage et de liens entre les participants ; ils sont également vecteurs de temps forts (sortie, expo etc.)

Les ateliers parents/enfants sont également propices aux échanges. Les activités sont variées, faciles et adaptables à toutes les tranches d'âge. Toutefois, il y a peu de participants et souvent, il s'agit des mêmes familles.

Les « cafés papotes » sont conçus pour favoriser l'expression, les échanges et faire des propositions, mais on observe peu de sollicitations de la part des parents sur un thème ou une problématique.

Focus sur 2020 : Les rencontres avec nos publics auront été trop limitées durant cette année 2020 pour espérer atteindre significativement nos objectifs !

L'accueil de loisirs constitue bien souvent un lieu privilégié pour créer du lien autour de l'enfant, de ses besoins, mais également de faire s'exprimer ceux des parents. Or, les protocoles sanitaires successifs ont laissé les parents au portail des ALE, et n'ont pas facilité les échanges conviviaux et constructifs.

Il en a été de même dans le cadre des activités de soutien à la parentalité du secteur Famille qui n'ont quasiment pas pu se dérouler en présentiel : pour pallier à cela les 2 référentes Famille ont alors mis en place des activités à destination des familles en distanciel, afin de poursuivre le maintien des liens intra et inter-familiaux.

Perspectives :

- Développer un collectif famille ;
- Elargir la typologie des familles accueillies ;
- Recueillir la parole des parents autrement (lieux de fréquentation des familles : parcs / sorties d'écoles/ marché)
- Intégrer les parents aux projets ALE ;
- Proposer des actions HLM organisé par les élèves ;
- Garder les liens mis en places à distance (réseaux sociaux, sms...) pertinents pour permettre aux familles d'être actrices des ateliers
- Ouvrir à l'ensemble des pères sur toutes les thématiques de la parentalité.

b.1.3 Évaluation et analyse Axe C

Apporter une attention particulière au public fragilisé

pour rappel :

Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
---------	-----------------------	-------------

• **Fiche action 4 : Atelier Lire Écrire Parler Français**

Proposer un lieu de socialisation et de solidarité			
Favoriser l'autonomie des participants dans la vie de tous les jours			
Maintenir le lien entre l'atelier et les différentes actions/ projets du Centre socioculturel			
Valoriser le travail des bénévoles			

Analyse de l'action : L'atelier Lire Écrire, Parler Français est un support pédagogique pertinent, vecteur de lien, d'autonomisation et de valorisation pour l'utilisateur. Le CSC LA dispose d'un « noyau dur » de bénévoles très investis, disponibles et dynamiques, mais nous avons toutefois du mal à renouveler l'équipe. Les apprenants qui viennent régulièrement, progressent, et prennent du plaisir à se retrouver.

Focus sur 2020 : Etude de reprise des cours pour les apprenants en période de restrictions sanitaire et prise de contact avec l'équipe de bénévoles fin 2020, 2 tâches avortées.

Perspectives :

- Maintenir la dynamique chez les bénévoles, en leur proposant un accompagnement (formations...) et des projets (sorties...);
- Maintenir la dynamique chez les apprenants en variant les supports d'apprentissage ;

Mais surtout au regard de l'année 2020,

- Rester attentif sur l'évolution des possibilités de mise en œuvre courant 2021
- Garder le lien avec l'équipe de bénévoles.

- **Fiche action 5 : Bourse aux vêtements**

Permettre aux habitants de s'investir en tant que bénévoles			
Répondre à un besoin des habitants (habiller les enfants à bas prix)			
Véhiculer le projet du centre Lucie Aubrac Centre & Nord			

Analyse de l'action : La bourse aux vêtements est un évènement qui génère chaque année une forte participation dont une 15aine de bénévoles pour son organisation, des personnes efficaces et réactives. Elle est reconnue de qualité par les usagers qu'ils soient du territoire ou de l'extérieur. Manque de communication entre les bénévoles habitués et les nouveaux

Focus sur 2020 : Annulation des bourses sur l'année 2020 à cause du contexte sanitaire

Perspectives :

- Proposer une communication pour disposer d'un réservoir de bénévoles et assurer le turn-over ;
- Maintenir la dynamique de groupe ;
- Mais aussi au regard de l'année 2020, se questionner sur le renouvellement de ce projet.

- **Fiche action 6 : Repas partage**

Développer l'autonomie des usagers dans leur vie quotidienne			
Favoriser la création et la synergie du lien social			
Encourager le partenariat de terrain avec des structures sociales et solidaires			

Analyse de l'action : Ce temps permet de réunir une 50aine de personnes à la veille des fêtes de fin d'année (même si nous notons peu de renouvellement lors du repas de décembre 2019). Il permet des échanges riches et conviviaux entre les usagers de milieux sociaux, de communes et d'âges différents. Aujourd'hui, certains usagers se côtoient en dehors de ce temps notamment sur des actions du Secours Catholique. De nombreux participants s'impliquent dans les différentes phases de la journée (préparation du repas, de la table, du rangement...).

Il nous faut améliorer la transparence de nos objectifs entre partenaires et sur une méthodologie de projet commune.

Points Forts : Lieu de socialisation et de repère pour les personnes isolées - Forte mise en valeur des usagers à ce moment-là.

Points Faibles : Développer une collaboration plus aboutie avec le CMS et le CCAS.

Focus sur 2020 : 2 « repas partage » en janvier et février 2020. Le lien avec les bénéficiaires a été maintenu notamment par des appels pendant le confinement et des visites à domicile. Nous avons pu offrir un colis aux habitués afin de marquer la fin de l'année par une attention positive.

Perspectives :

- Maintenir cette action en fin d'année
- Maintenir la dynamique et la convivialité en proposant des nouveaux projets et de nouvelles activités (temps d'échanges après le repas, avec intervenants extérieurs pourquoi pas ?) ;
- Demander une subvention auprès de la Fondation de France ;
- Inviter les partenaires ;
- Faire intervenir les partenaires sur les temps d'après-repas pour qu'ils présentent leurs actions aux usagers ;
- Organiser un rencontre avec eux pour redéfinir nos objectifs communs.

• **Fiche action 17 : Actions 18-25 ans**

Porter une attention nouvelle au public 18-25 ans			
Favoriser l'accès des jeunes au marché de l'emploi			
Accompagner les jeunes adultes dans leurs démarches administratives et de vie quotidienne			
Renforcer le lien partenarial au service du public concerné			

Analyse de l'action : Les Jobs d'hiver et l'action Bafa sont les 2 actions proposées qui favorisent en partie, l'accès des jeunes au marché de l'emploi. Malgré une bonne relation avec la mission locale et l'organisation de « tables rondes » avec les partenaires sociaux, nos moyens sont trop limités actuellement pour densifier des actions qui visent la socialisation des jeunes adultes.

Focus sur 2020 : La formation Bafa a été déléguée au centre de formation les Céméa - Aucune action conduite en faveur des 18-25ans cette année

Perspectives :

- Envisager d'autres table ronde
- Continuer d'impliquer les ateliers
- Créer des nouveaux outils
- Investir des manifestations communales existantes (forum ? Autre...) / Cibler Apprieu

• **Fiche action 21 : Actions de prévention**

Sensibiliser le public à une problématique en lien avec la vie quotidienne			
Mutualiser les compétences par le travail en transversalité et partenarial			
Participer au bien-être / au mieux-être du bénéficiaire de l'action			

Analyse de l'action : Des actions de prévention ont été proposées : Prévention au 1^{er} secours (les familles ont apprécié les infos très concrètes) - l'isolement - la chute ou la communication parents-ados. Toutefois, le manque de temps contraint les équipes en charge de la préparation et de l'organisation à limiter le niveau d'exigence souhaitable. Les sujets sont trop « survolés »

Focus sur 2020 : Des actions financées, préparées, organisées et annulées...

Perspectives : Des actions a envisager après le renouvellement de projet social et un axe de développement redéfini à partir des ressources en présences.

Analyse de l'axe C

L'axe C est principalement porté par des actions qui visent un public dit fragilisé. Elles sont conduites soit par des bénévoles, accompagnés par la référente famille, soit directement par le personnel du CSC LA. Dans les 2 cas, un déficit est à observer et limite forcément le volume et la qualité des actions.

L'atelier Lire Écrire, Parler Français est un support pédagogique à destination des personnes qui sont dans une démarche d'intégration. L'atelier répond très favorablement à cela, mais pas seulement, il est aussi vecteur de liens sociaux et de valorisation pour l'utilisateur.

La bourse aux vêtements est également un événement de qualité, qui génère chaque année une forte participation.

Le « repas partage » permet de réunir une 50aine de personnes à la veille des fêtes de fin d'année et génère des échanges riches et conviviaux entre usagers de milieux sociaux, de communes et d'âges différents. Il s'agit d'une action menée en collaboration avec le secours catholique et qui est clairement une belle réus-

site, même s'il nous faut améliorer la transparence de nos objectifs et sur la cohérence de notre méthodologie de projet.

Pour ces actions, les besoins en bénévoles sont importants, et même si tous sont investis, disponibles et dynamiques, le groupe n'est pas assez étoffé pour assumer le turn-over et anticiper « l'essoufflement » ou à moyen terme favoriser le renouvellement.

Les Jobs d'hiver et l'action Bafa sont les 2 actions proposées qui favorisent en partie, l'accession des jeunes au marché de l'emploi. Malgré une bonne relation avec la mission locale et l'organisation de « tables rondes » avec les partenaires sociaux, les moyens humains du CSC LA sont trop limités actuellement pour investir plus de temps pour l'intégration des jeunes adultes.

Enfin, des actions de prévention sont proposées, mais le manque de temps contraint les équipes en charge de la préparation et de l'organisation à contenir le niveau d'exigence pédagogique.

Focus sur 2020 : L'année 2020 aura été désastreuse du point de vue des résultats que nous sommes habituellement en droit d'attendre.

Sur l'un de nos ALE nous avons pu poursuivre un travail sur l'inclusion d'un enfant porteur de handicap ;

Sur le secteur famille, nous avons pu continuer de travailler dans le cadre de l'action « Repas Partage » (2 dans l'année au lieu de 10) et en étant soutien pour l'équipe d'Elans solidaire autour de l'action Braderie de Jouets.

Un travail était également très engagé entre l'ancienne référente Famille et les AS du CMS autour du projet de la création d'un groupe de parole pour les pères du territoire (soutien financier obtenu dans le cadre du REAAP) mais le premier confinement ainsi que le départ de notre professionnelle a mis un coup d'arrêt à ce projet.

Nous constatons que la crise liée au Covid a engendré un phénomène de « repli du soi – ses activités » et que le travail partenarial n'a pas pu être mis en place cette année, notamment autour de rencontres pourtant riches et plébiscitées comme celles du Groupe de Veille sociale.

Perspectives d'amélioration

- Maintenir une dynamique positive chez nos bénévoles, en leur proposant un accompagnement (formations...) et/ou des temps conviviaux.
- Mettre en place une communication pour augmenter le réservoir de bénévoles
- Créer des nouveaux outils
- Investir des manifestations communales existantes (forum ? Autre...) en particulier sur Apprieu...
- Continuer malgré les contraintes sanitaires de garder le contact avec les partenaires (tél a minima)
- Relancer la dynamique autour de rencontres du « Groupe de Veille sociale » ;
- Renforcer le travail collaboratif avec le CMS et la PMI ainsi que l'ADMR ;
- Développer des temps d'échanges de pratique, en interne à Bièvre-Est déjà (budget?) + dans les différents réseaux

Ce qu'il faut retenir :

Créer les conditions favorables à la reconnaissance locale, nécessaire à la participation habitante

- Une bonne communication au sein de l'équipe de professionnels ;
- Un aménagement à l'extérieur et l'intérieur du bâtiment doit être envisagé pour valoriser l'équipement et attirer le public ;
- Les outils pour recueillir les besoins des publics doivent être améliorés ;
- Plusieurs groupes de travail (collectifs) ont été formés durant ces 4 années pour porter de nombreux projets (dont Renc'art), des outils efficaces pour développer la participation habitante.
- L'évènement « ticket culture » ne semble pas assez investi par des groupes de jeunes qui pourraient pourtant créer des animations en périphérie de l'évènement ;
- Perte au fil des années, du nombre d'actions HLM ou inscrites dans le cadre de l'animation globale sur les communes du bassin centre, liée à la réduction de personnel sur le CSC LA et notamment l'arrêt des emplois aidés.

Focus sur 2020 :

- La mission de participation habitante a évidemment été très ralentie par la crise sanitaire ;
- La plupart des bénévoles « historiques » (une trentaine, notamment sur le secteur famille) fréquente moins le CSC LA lié également au départ la référente Famille ;
- Arrêt des collectifs thématiques comme le Brunch Famille ou bien encore le collectif Centre qui aurait dû réunir des habitants, des élus et des partenaires autour du Projet social de Lucie Aubrac.

Perspectives d'amélioration :

- Développer la visibilité du bâtiment (fléchage, relooking, déménagement) ;
- Continuer le développement des différents canaux de communication ;
- Développer un collectif bassin de vie centre ;
- Aller sur des manifestations communales existantes (forum ? Autre...) ;
- Reconduire un projet inter-secteur tel que la chasse à l'œuf (Une priorité) ;
- Maintenir et pérenniser des actions écocitoyennes (ateliers « parents-Enfants » et plus largement ;
- Mise en place d'une Bourse aux Sports ;
- Créer de nouveaux outils et se servir des l'évaluation du PS pour cela ;
- Augmenter des moments type HLM dans le cadre des Ateliers SC ;
- Apporter d'autres méthodes d'animation lors des collectifs pour favoriser l'animation et entretenir la motivation des participants ;
- Continuer d'associer les responsables Jeunesse des 3 équipements à l'action ticket culture.

Répondre aux besoins en matière de jeunesse

- Les ALE (3) sont des outils de qualité qui répondent aux besoins des habitants en matière d'accueil éducatif ;
- Les ALJ sont de même nature, mais l'équipe jeunesse a vu son effectif se réduire (perte des emplois aidés) et se renouveler. Ainsi de nombreuses actions sont repensées à partir des ressources humaines disponibles ;
- Les ALJ disposent d'effectifs convenablement sur les vacances scolaires, mais peu favorable sur les mercredis ;
- L'espace jeunesse ne dispose pas d'un emplacement qui incite les jeunes à venir spontanément ;
- Les actions d'intérêts collectifs sont des outils éducatifs très efficaces ;
- L'action passerelle (enfance / Jeunesse) doit se densifier ;
- Les relations avec les équipes éducatives du collège sont très bonnes ;
- Une présence récurrente des animateurs sur le collège difficile à maintenir ;
- Une présence éducative autour des réseaux sociaux précieuse ;

Focus sur 2020 :

- Les rencontres trop limitées pour espérer atteindre les objectifs ;
- Une période qui aura anéanti la stratégie qui visait la fidélisation du public ;
- Une relation de confiance qui se poursuit avec le collègue, mais qui n'a pas pu se vivre pleinement ;
- Des actions de proximité qui n'ont pas donné les résultats souhaités.

Perspectives d'amélioration :

- Densifier le projet passerelle ;
- Prévoir des actions et des formations autour de la parentalité pour les animateurs des ALE ;
- Augmenter le niveau de participation des familles dans les projets ;
- Développer des partenariats locaux pertinents en fonction des projets et des besoins ;
- Réécrire le projet pédagogique du secteur jeunesse ; Développer les relations avec les associations locales (ALJ) ;
- Mettre en place des temps spécifiques au montage d'actions entre collègue et centre socioculturel ;
- Donner plus de visibilité à la salle ados (déménagement ?) ;
- Développer le projet PDN.

Répondre aux besoins en matière de parentalité

- Les sorties familles concernent une 100aine de famille chaque année ;
- Beaucoup de familles ont du mal à s'impliquer au-delà de la simple proposition d'idées de sorties ;
- Les ateliers SC et parents/enfants génèrent beaucoup de partage et de liens entre les participants, il y a toutefois peu de participants et souvent il s'agit des mêmes familles ;
- Les cafés papotes sont de qualité mais on observe peu de sollicitations de la part des parents ;

Focus sur 2020 :

- Les rencontres trop limitées pour espérer atteindre les objectifs, notamment
 - au sein des ALE ou les protocoles sanitaires successifs ont laissé les parents au portail
 - ou encore les activités de soutien à la parentalité du secteur Famille qui n'ont quasiment pas pu se dérouler en présentiel ;

Perspectives d'amélioration :

- Développer un collectif famille ;
- Elargir la typologie des familles accueillies ;
- Recueillir la parole des parents autrement (lieux de fréquentation des familles : parcs / sorties d'écoles/ marché) ;
- Intégrer les parents aux projets ALE ;
- Proposer des actions HLM organisé par les élèves ;
- Garder les liens mis en places à distance (réseaux sociaux, sms...) pertinents pour permettre aux familles d'être actrices des ateliers ;
- Ouvrir à l'ensemble des pères sur toutes les thématiques de la parentalité.

Apporter une attention particulière au public fragilisé

- L'atelier Lire Écrire, Parler Français et la bourse aux vêtements sont des événements de qualité, qui génèrent chaque année une forte participation ;
- Les Jobs d'hiver et l'action Bafa sont 2 actions qui favorisent l'accession des jeunes au marché de l'emploi ;
- Ces actions sont conduites soit par des bénévoles, accompagnés par la référente famille, soit directement par le personnel du CSC LA ;
- Dans les 2 cas, les ressources humaines sont assez faibles et limitent le volume et la qualité des actions ;

- Le faible réservoir de bénévoles ne permet pas d'assumer le turn-over nécessaire pour anticiper « l'essoufflement » ou à moyen terme favoriser le renouvellement ;
- Actuellement une équipe jeunesse trop limitée au sein du CSC LA pour investir la problématique de l'intégration des jeunes adultes ;
- Un niveau d'exigence trop faible concernant les actions de prévention.

Focus sur 2020 :

- L'année 2020 aura été désastreuse du point de vue des résultats que nous sommes habituellement en droit d'attendre ;
- La crise liée au Covid a engendré un phénomène de « repli sur soi » et le travail partenarial n'a pas pu être mis en place cette année, notamment autour de rencontres pourtant riches et plébiscitées en temps normal.

Perspectives d'amélioration :

- Maintenir une dynamique positive chez nos bénévoles, en leur proposant un accompagnement (formations...) et/ou des temps conviviaux ;
- Mettre en place une communication pour augmenter le réservoir de bénévoles ;
- Créer des nouveaux outils ;
- Investir des manifestations communales existantes (forum ? Autre...) en particulier sur Apprieu
- Continuer malgré les contraintes sanitaires de garder le contact avec les partenaires (tél à minima)
- Relancer la dynamique autour de rencontres du « Groupe de Veille sociale » ;
- Renforcer le travail collaboratif avec le CMS et la PMI ainsi que l'ADMR ;
- Développer des temps d'échanges de pratique, en interne à Bièvre-Est déjà (budget?) + dans les différents réseaux.

b.2 Evaluation au regard de la circulaire CNAF

La circulaire CNAF N°2012-013 est le texte de référence pour l'ensemble des structures de « l'animation de la vie sociale » dont les centres socioculturels font partie.

2 missions d'intérêt général :

- Etre **un lieu de proximité** à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- Etre **un lieu d'animation de la vie sociale** permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Et assumer d'autres missions complémentaires :

- Organiser une **fonction d'accueil et d'écoute** ;
- Assurer une attention particulière aux **familles et aux publics fragilisés** ;
- Développer des actions sociales adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Développer **la participation habitante** ;
- Favoriser la concertation et la **coordination avec les partenaires**

Et enfin, mettre en place **un projet « familles »** sur son territoire d'intervention qui doit coordonner et développer **des actions et services de soutien à la parentalité**.

Les 4 axes définis au regard de la circulaire CNAF

- Le CSC LA, un équipement de proximité à vocation sociale globale ;
- Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnel ;
- Un lieu d'animation de la vie sociale ;
- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

b.2.1 Le CSC LA, un équipement de proximité à vocation sociale globale

Ce que l'on a pu observer :

- Le CSC LA a réduit son périmètre d'intervention sur 7 communes (12300 habitants) alors qu'il était de 11 communes en 2016.
- il est structuré par secteur : Accueil / Enfance / Jeunesse / Famille, ce qui permet le recrutement d'agents formés sur leurs publics d'interventions ;
- Il a fait évoluer son nom (centre socioculturel plutôt que centre social) pour marquer sa dimension d'ouverture interculturelle ;
- il est ouvert de manière inconditionnelle à tous les habitants ;
- il organise régulièrement des actions hors-les-murs (animation globale)
- il organise le déploiement des accueils de loisirs enfants à une distance « acceptable » pour tous les habitants de son bassin.
- Il propose une politique tarifaire sociale avec une attention particulière portée aux personnes et aux familles confrontés à des difficultés.
- Il propose des activités qui prennent en compte les aspirations des habitants.
- Il dispose d'un lien direct avec les usagers inscrits aux activités (les lieux privilégiés pour cela sont les accueils de loisirs enfants).

Les difficultés repérées :

- Un manque de liens directs avec la population dans son ensemble ;
- Infrastructure peu propice à l'accueil ;
- Dématérialisation des inscriptions ;
- Communication trop limitée lors des événements et des actions « hors les murs » ;
- La crise sanitaire a imposé la réduction drastique de proximité entre les gens (et elle aura un impact sur cette question dans les années à venir - Lequel ?)
- Un manque d'actions « passerelles » entre les actions à caractères sociales et les événements ou les actions « hors les murs ».

b.2.2 Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnel

Ce que l'on a pu observer :

- En moyenne, 600 familles /an sont concernées par les actions du centre socioculturel.
- 150 personnes fréquentent le bâtiment chaque semaine (dont pirouette, prêt de salles...)
- Le CSC LA favorise les échanges et les actions de solidarité intergénérationnelle : atelier enfants-parents, sortie et week-end famille, LAEP, ateliers dessin ados adultes, soirées jeux...
- Les actions destinées au public « jeunesse » prennent en compte leurs conditions de vie et leurs aspirations.
- La présence des animateurs sur les réseaux sociaux (Facebook, snapchat, Instagram) ainsi que l'activité promeneurs du net.

Les difficultés repérées :

- La famille au sens large (grands-parents, oncle, tante...) est peu représentée.
- Le projet social ne cible pas spécifiquement les jeunes en difficulté (doit-on apporter une attention particulière vers ces derniers ? Comment ?)
- Des moyens humains en baisse

b.2.3 Un lieu d'animation de la vie sociale

Ce que l'on a pu observer :

- Une évolution de la participation habitante par l'animation des collectifs (pour le collectif renc'art : le collectif conçoit le projet, participe à la rédaction de la fiche action, aide à la réalisation de l'événement et l'évalue) ;
- Des professionnels qui accompagnent et soutiennent l'implication habitante ;
- Une communication (orale) régulière invitant les usagers à donner leur avis ;
- Des liens réguliers avec les partenaires locaux : par des projets conventionnés (collège, Elan solidaires etc.), par des projets collaboratifs (Renc'art de rue, hors-les-murs, sous des écoles...), mais aussi par la gestion de prêts aux associations (salles, matériels,) ;
- Un espace dédié à la communication associative à l'accueil du CSC LA ;
- L'accompagnement à la création d'une association (devenu un partenaire du CSC LA depuis)

Les difficultés repérées :

- La crise sanitaire a imposé un long temps d'arrêt des collectifs ;
- La situation sanitaire a généré beaucoup d'incertitude face à la mise en place des événements (y aura-t-il un impact ?)
- Un taux de participation au sein des collectifs en diminution (déjà avant la crise sanitaire) dont le comité de pilotage du festival qui a perdu la majeure partie de ses habitants
- Un manque de représentativité des habitants / commune du territoire dans les collectifs ;
- Le départ de la référente famille après 16 années d'activité a déjà un impact sur la participation bénévole des habitants (30aine).
- La participation des habitants aux orientations du projet social est assez faible ;

b.2.4 Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices

Ce que l'on a pu observer :

- Le CSC LA participe au développement d'initiatives locales en tant que leader
- " Groupe de veille sociale" ;
- Groupe de parole de père en collaboration avec l'une des assistantes sociales du CMS ;
- Atelier « gym adaptée » transféré vers un portage du CCAS ;
- Le CSC LA participe au développement d'initiatives locales en tant que partenaire
- Evolution du repas partage mensuel en collaboration avec élan solidaire
- Place aux jeunes (réseau IREPS),

- Accompagnement d'une famille de réfugiés (PE, famille, mairie, association locale...)
- Le CSC LA vise un travail collaboratif avec les partenaires sociaux plus en lien avec les publics fragilisés CCAS, AS du CMS...

Les difficultés repérées :

- La compétence sociale est communale
- Les moyens humains sont limités.

b.3 Evaluation au regard du projet politique

La communauté de communes de Bièvre Est dispose de la compétence dite « Animation sociale d'intérêt communautaire » depuis janvier 2011, né de la volonté des élus de structurer un véritable service à la population au regard des besoins et des attentes de la dynamique démographique.

Le projet politique a été rédigé en 2015 par un collectif composé d'élus et d'agents des services PE et EJP. Il a pour vocation de définir la stratégie du pôle développement social.

Les 4 axes définis au regard du projet politique

- Axe 1 - Le CSC LA inscrit le développement social au cœur du CSC LA
- Axe 2 - Le CSC LA contribue à faire de Bièvre Est un moteur du développement social local ;
- Axe 3 - Le CSC LA répond aux besoins des familles, des jeunes et des personnes isolées ;
- Axe 4 - Le CSC LA mobilise les acteurs de son territoire et plus largement ;

b.3.1 Inscrire le développement social au cœur du CSC LA

- L'accueil de l'ensemble de la population est une priorité (secteur enfance, jeunesse, famille adulte, LAEP, passerelle avec la petite enfance) ;
- La participation des habitants a été croissante jusqu'à la crise sanitaire ;
- Le "turn over" de l'équipe a été un facteur « limitant » ;
- La formation des agents animateurs au développement social local est nécessaire.

b.3.2 Le CSC LA contribue à faire de Bièvre Est un moteur du développement social local

- Des liens ont été créés durant ces 4 années avec des acteurs du bassin de vie mais pourraient encore être développés ;
- Se pose la question de la légitimité sur certaines actions, la CCBE n'ayant pas la compétence sociale.

b.3.3 Le CSC LA répond aux besoins des familles, des jeunes et des personnes isolées

- Les collectifs habitants ont pris beaucoup d'ampleur durant ces 4 années, avec des temps et des lieux ciblés pour faire émerger les besoins et la parole des habitants.
- Peu de mixité sociale toutefois, typologie de public peu captée et entendue (un classique malheureusement).

b.3.4 Le CSC AC mobilise les acteurs de son territoire et plus largement

- Des actions partenariales sont inscrites sur l'ensemble du bassin de vie,
- Le partage de moyens, de compétences et de connaissances pourrait encore être développé,
- L'équipement manque d'accessibilité et de visibilité (configuration du bâtiment, frais dans le projet)

Ce qu'il faut retenir au regard de la circulaire CNAF et du projet politique :

- Un CSC bien **ancré et repéré** sur son territoire d'intervention récemment redéfini (7 communes) par les habitants et les partenaires ;
- Un CSC **au service de l'ensemble des familles** du territoire, qui a su **s'ouvrir sur** son environnement mais également **à** son environnement ;
- Une **finalité de réduire les inégalités territoriales** atteinte, mais le **projet** doit encore tendre à atteindre celle de la **mixité sociale** ;
- Un **Projet** qui a été **limité** par différents facteurs au fil de ces 4 années (bâtiment, mouvement de personnel, réduction de l'équipe) + **fragilisé par la crise sanitaire** (sur les 5 niveaux de participation des habitants).

b.4 Synthèse des évaluations

Observer la vie du centre socioculturel Lucie Aubrac sous 3 angles différents (actions du projet social - circulaire CNAF - projet politique du pôle développement social) permet de vérifier les points de convergence et de gagner en précision en dégagant clairement la réalité fonctionnelle de l'équipement durant ces 4 années.

Pour favoriser une lecture fluide des résultats, le groupe de travail a souhaité proposer une synthèse réalisée à partir de 5 critères dominants, chacun étant mesurés sur la base d'indicateurs favorables ou défavorables à la vie du CSC LA :

Critère 1 : L'accueil du public

Facteurs favorables :

- Le pôle DS a réorganisé son déploiement de services permettant ainsi au CSC LA de réduire son périmètre d'intervention ;
- Le CSC LA est situé sur la commune au centre du bassin centre ;
- Les accueils de loisirs enfants du bassin sont situés à une distance « acceptable » pour tous les habitants du bassin ;
- La dématérialisation des inscriptions (ALE) permet aux familles de gagner en efficacité.

Facteurs défavorables :

- Au fil des années, le CSC LA n'a pas pu maintenir un bon volume d'actions « hors les murs » sur les communes du bassin ;
- La signalétique pour accéder au CSC LA est pauvre ;
- La communication (en général) est assez limitée ;
- L'infrastructure est vieillissante ;
- L'agencement des pièces ne facilite pas un accueil de qualité ;
- Les abords extérieurs sont peu avenant.

Critère 2 : L'activité sociale globale

Facteurs favorables :

- Une politique tarifaire dite sociale ;
- Des événements de qualité, qui génèrent chaque année une forte participation ;
- Des actions qui visent l'accession des jeunes au marché de l'emploi (Jobs d'hiver et l'action Bafa).

Facteurs défavorables :

- La dématérialisation des inscriptions (ALE) exclut les interactions en présentielles ;
- Le projet social ne cible pas spécifiquement les publics en difficulté ;
- Un niveau d'exigence trop faible concernant les actions de prévention ;
- Pas de moyens pour investir la problématique de l'intégration des jeunes adultes ;
- La CCBE n'ayant pas la compétence sociale se pose régulièrement la question de la légitimité (ou du leadership) sur certaines actions.

Critère 3 : Parentalité, activité familiale et pluri générationnel

Facteurs favorables :

- Le CSC LA dispose d'une organisation interne structurée par secteur permettant des actions qui répondent aux besoins des publics ;
- Il est ouvert à tous les habitants de manière inconditionnelle ;
- Les sorties familles concernent une 100aine de famille chaque année ;
- Les accueils de loisirs sont des outils de qualité qui répondent aux besoins des habitants en matière d'accueil éducatif ;
- Les ateliers SC et parents/enfants génèrent des liens entre les participants ;

- Les cafés papotes sont de qualité ;
- La présence des animateurs sur les réseaux sociaux est en évolution.

Facteurs défavorables :

- Un manque d'actions « passerelles » (des actions qui font le lien entre...), des actions passerelles « enfance / Jeunesse » en particulier ;
- Peu d'implication des habitants au-delà des sorties famille ;
- Peu de sollicitations de la part des parents ;
- Peu de participants aux ASC.

Impact période covid

- Au sein des ALE, les protocoles sanitaires successifs ont laissé les parents au portail ;
- Aura anéantie la stratégie qui visait la fidélisation le public jeunesse ;
- Les activités de soutien à la parentalité du secteur famille n'ont quasiment pas pu se dérouler en présentiel.

Critère 4 : La participation habitante

Facteurs favorables :

- La participation des habitants a subi une évolution significative jusqu'à la crise sanitaire ;
- Des techniciens qui accompagnent et qui soutiennent l'implication des habitants ;
- Plusieurs groupes de travail (collectifs) ont été formés durant ce quadriennat pour porter de nombreux projets (dont Renc'art).

Facteurs défavorables :

- Des collectifs existent, mais le taux de participation est soit trop faible, soit en diminution (renc'art) ;
- Manque de représentativité de certaines communes du bassin dans les collectifs ;
- La participation des habitants aux orientations du projet social est très faible ;
- Le ticket culture ne semble pas assez investi par des groupes de jeunes.

Impact période covid

- Perte des bénévoles lié à la crise sanitaire ;
- Observation d'un « repli sur soi ».

Critère 5 : Partenariat & collaboration extérieure

Facteurs favorables :

- Des actions partenariales existent sur le bassin de vie ;
- Les relations avec les équipes éducatives du collège sont très bonnes.

Facteurs défavorables :

- La présence des animateurs sur le collège est difficile à maintenir ;
- Le partage de moyens, de compétences et de connaissances est assez faible.

III- DIAGNOSTIC

Le diagnostic nous a permis d'observer les principales caractéristiques du bassin centre, le territoire de référence du centre socioculturel Lucie Aubrac. L'analyse des informations ainsi récoltées a pu nous permettre de dégager les éléments les plus probants afin de définir les enjeux du moment et ainsi de faciliter la réflexion collective pour déterminer nos orientations et nos actions pour les 4 prochaines années.

Pour ce diagnostic, nous avons mobilisé les ressources à notre disposition afin de récolter les données froides du territoire : Notre service interne, l'AURG, la CAF, le département et les données INSEE disponibles sur internet.

Nous avons également choisi 3 outils d'investigation pour aller chercher l'information auprès des habitants : une enquête de satisfaction en ligne, un guide d'entretien afin de réaliser des interviews en face-à-face et enfin des animations « porteur de parole » sur la voie publique.

A. Les données froides du bassin centre de la CC Bièvre Est

a.1 Sa population

a.1.1 Son évolution sur les 10 dernières années

Communes	Popul. Totale 2017	Popul. Totale 2012	Popul. Totale 2007	Evolution entre 2007 et 2017	%	% /an
Apprieu	3313	3154	2987	326	11	1,0%
Bévenais	1008	954	827	181	22	2,0%
Burcin	423	426	437	-14	-3	-0,3%
Chabons	2075	1978	1732	343	20	1,8%
Colombe	1574	1470	1446	128	9	0,9%
Le Grand-Lemps	3094	3031	2892	202	7	0,7%
Oyeu	1006	915	887	119	13	1,3%
Bassin Centre	12493	11928	11207	1286	11	1,1%
Bièvre Est	22151	21404	20182	1969	10	0,9%
Isère	1258722	1224993	1178714	80008	7	0,7%

Evolution significative de sa population en 10 ans (+11 %), un taux supérieur de 4 % à la moyenne de l'Isère. A noter que les communes de Bévenais et de Châbons augmentent de + de 20 % leurs populations sur cette période.

a.1.2 Ses effectifs par tranche d'âge (2017)

Communes	-3 ans	3/5 ans	6/10 ans	11/17 ans	18/24 ans	25/39 ans	40/54 ans	55/64 ans	65/79 ans	80ans et +	Total
Bièvre Est	763	910	1700	2270	1265	3753	4938	2808	2802	943	22151
% par tranche	3	4	8	10	6	17	22	13	13	4	100
% par grande tranche	15,23			15,96		51,91			16,91		
Apprieu	117	128	277	358	167	568	770	439	392	97	3313
Bévenais	30	35	76	109	55	144	222	137	152	48	1008
Burcin	13	16	35	37	26	57	94	45	84	15	423
Chabons	64	82	165	238	109	345	489	229	251	102	2075
Colombe	59	63	89	140	91	254	358	261	212	47	1574
Le Grand-Lemps	94	129	239	342	195	496	704	320	387	188	3094
Oyeu	41	49	78	92	57	194	217	139	105	34	1006
Bassin Centre	417	503	959	1317	700	2057	2855	1570	1583	532	12493
% par tranche	3	4	8	11	6	16	23	13	13	4	100
% par grande tranche	15,04			16,15		51,88			16,93		

La pyramide des âges est semblable à celle de la CCBE soit 31 % ont moins de 24 ans, - 52 % ont entre 24 et 65ans et 17 % ont + de 65 ans. Le territoire centre subit un vieillissement de sa population avec un âge médian qui augmente de 2,5 ans, en particulier lié à une baisse du taux des - de 10 ans

a.1.3 La composition de ses ménages

4924 ménages soit 55,72% de BE, parmi eux :

- 24% vivent seules soit -1%/ BE et surtout -10%/Isère (GL 28%)
- 29% vivent en couple sans enfant soit -1 %/ BE et +3% / Isère)
- 37% vivent en couple avec enfant soit =/ BE et +1% / Isère - Le Grand Lemps a une moyenne supérieure à l'Isère (+1% - 120 familles), mais aussi Bevenais avec 54 familles monoparentales ce qui, au regard de sa population est très largement supérieur à la moyenne de BE (+6%)
- 8% des familles sont monoparentales soit =/ BE et -1% / Isère.

La proportion des familles avec 2 ou 3 enfants est supérieure (+2%) à la moyenne du département (71%)

a.1.4 Les résidences principales selon le statut d'occupation

82% des habitants du bassin de vie centre sont propriétaires soit +3 % / BE et surtout +21 % / Isère. 17% des résidents sont locataires et parmi eux 5 % occupent un logement HLM.

779 habitants (26%) de la commune du Grand Lemps sont locataire et 10 % d'entre eux occupent un HLM.

a.2 Situation socio-économique

a.2.1 Sa population active (moyenne significative) :

- Ouvriers : 15,5 % soit +3,5 % / moyenne de l'Isère (12 %)

a.2.2 Revenu Médian en 2017

Communes	Revenus mensuels médians des ménages en 2017	Revenus mensuels médians des ménages en 2013	Evolution 13 - 17
Colombe	1993	2025	-1,63
Burcin	1978	1824	7,78
Apprieu	1958	1931	1,37
Oyeu	1928	1806	6,35
Chabons	1824	1695	7,06
Bévenais	1804	1732	4,02
Le Grand-Lemps	1803	1742	3,38
Bassin Centre	1888	1826	3,28
Bièvre Est	1840	1760	4,34
Isère	1912		

Le revenu médian du bassin centre est de 1888€ le plus haut de la CCBE, même si ce médian est inférieur à la moyenne départementale, 4 communes ont un niveau de vie supérieur. Châbons est la commune qui a vu son taux augmenté très significativement en 5 ans.

a.2.3 Evolution annuelle moyenne du nombre de chômeurs entre 2007 et 2017

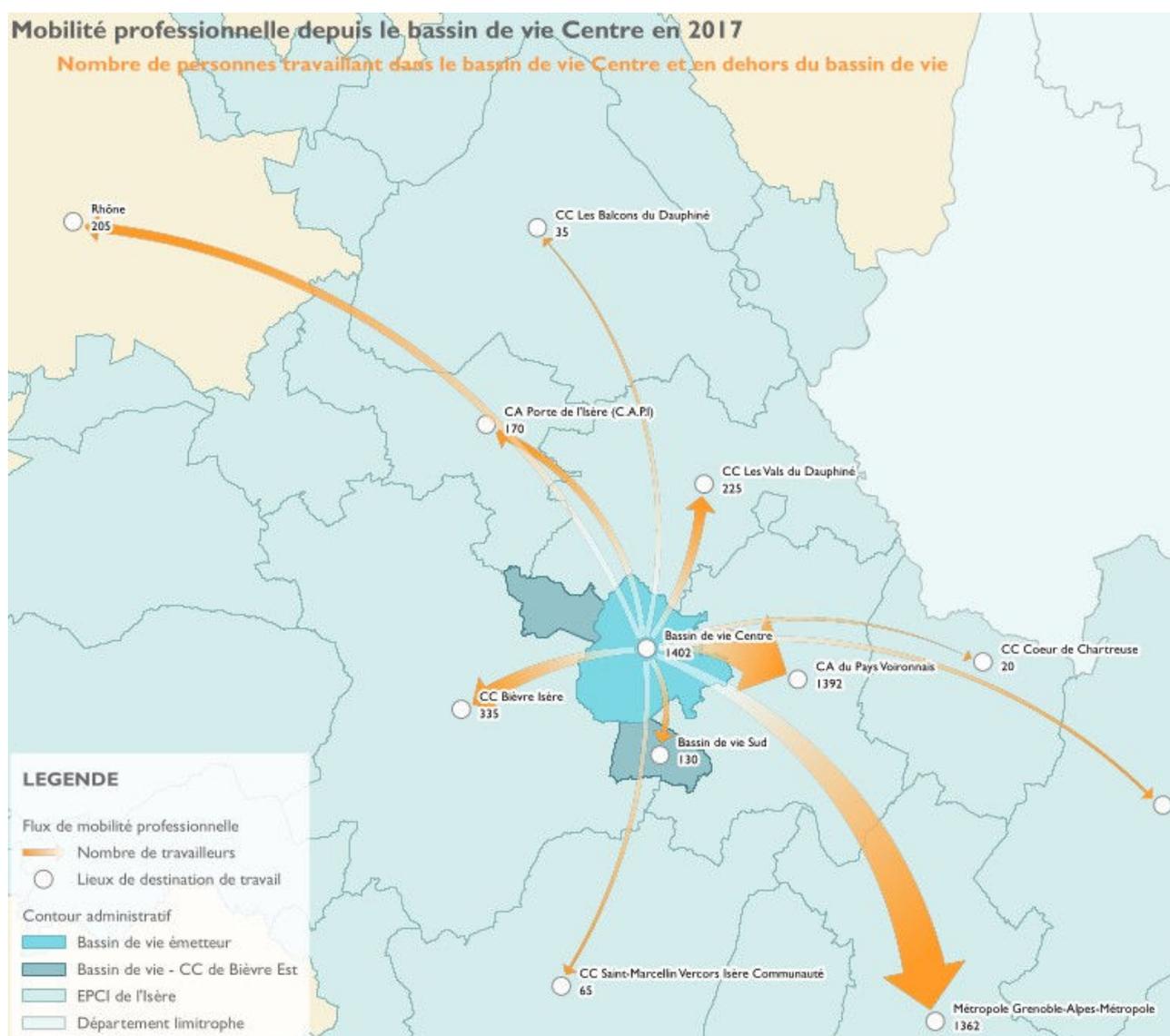
Communes	Chômeurs 15 - 64 ans		%		% d'évolution entre 2007-2017
	2007	2017	2007	2017	2007-2017
Bièvre Est	657	956	7%	9%	3,83 %
Isère	51741	68259	9%	11,5	2,81 %
Bassin Centre	367	514	7%	9%	3,43 %

En 2017, 514 habitants du bassin centre étaient au chômage soit 9% de sa population totale, soit une augmentation de 3,43 % en 4 ans.

La part des ménages avec enfant dont au moins un des parents est sans emploi est de 27% soit un taux inférieur à la moyenne du département (-5%).

a.3 Mobilité sur le territoire

a.3.1 Flux domicile travail des personnes actives occupées



Bassin Centre	Ap	Bev	Bu	Ch.	Col	GL	Oy	Tot	%
Apprieu	255							1402	25,1
Bévenais		59							
Burcin			10						
Châbons				131					
Colombe					120				
Le Grand-Lemps						295			
Oyeu							45		
Bassin de vie Centre	103	34	15	120	75	90	50		
Bassin de vie Nord			10			5		15	0,3
Bassin de vie Sud	15	20	10	15	40	30		130	2,3
CA du Grand Chambéry							5	5	0,1
CA du Pays Voironnais	482	75	35	170	175	325	130	1392	24,9
CA Porte de l'Isère (C.A.P.I)	35	20		55	5	45	10	170	3,0
CC Bièvre Isère	45	40	10	45	55	135	5	335	6,0
CC de l'Est Lyonnais (CCEL)			5	10				15	0,3
CC des Collines du Nord Dauphiné				5				5	0,1
CC du Pays de l'Ozon				5				5	0,1
CC Coeur de Chartreuse	5	5				10,0		20	0,4
CC d'Entre Bièvre et Rhône		5			5			10	0,2
CC de l'Oisans					5			5	0,1
CC Le Grésivaudan	35	5	5		10	5,0	5	65	1,2
CC Les Balcons du Dauphiné	10		5	15			5	35	0,6
CC Les Vals du Dauphiné	40		25	100	20	30,0	10	225	4,0
CC Porte de Drômardèche	5							5	0,1
CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	5	5			15	35	5	65	1,2
Métropole Grenoble-Alpes-Métropole	389	109	35	180	220	294	135	1362	24,4
Rhône	55	5	10	50	10	35	25	190	3,4
Autres	50	10		10	15	35	10	130	2,3
	1529	392	175	911	770	1369	440	5586	100,0

Malgré la vie économique multipolaire de la CCBE, le bassin centre est celui dont la répartition des flux domicile-travail est la plus équilibrée. 3 actifs sur 4 travaillent sur le pays voironnais ou sur la métropole grenobloise ou sur sur place, en proportion égale (25% chacun)

a.3.2 Ménages selon le nombre de voitures du foyer : 2017 et 2007

Communes	2017					2007
	Nb de ménages	Avec 1 voiture	Avec 2 voitures	sans voiture	% sans voiture	% sans voiture
Bièvre Est	8838	3352	4912	574	6%	8
Isère	543261	244864	220369	78029	14%	15
Apprieu	1323	442	822	59	4%	5
Bévenais	394	132	240	22	6%	8
Burcin	162	52	108	2	1%	3
Chabons	814	309	460	44	5%	9
Colombe	640	223	393	24	4%	7
Le Grand-Lemps	1211	519	591	101	8%	8
Oyeu	380	109	245	26	7%	7
Bassin Centre	4924	1787	2860	278	6%	7

Comme tous les bassins de vie de la CCBE, le bassin centre est très dépendant de la voiture, 94 % des ménages en sont munis soit 8 % de + que la moyenne départementale.

a.4 Précarité

Données Caf 2019 – Bassin Centre	Bassin Centre	CCBE	Isère	Apprieu	Bevenais	Burcin	Châbons	Colombe	Grand Lemps	Oyeu
Nb habitants	12493	22151	1258722	3313	1008	423	2075	1574	3094	1006
Nb total d'allocataire	2016	3730	259414	546	145	51	365	230	533	146
Nb de personnes couvertes	5612	11224	657399	1174	473	155	1079	728	1507	496
%/commune	44,92	50,67	52,23	35,44	46,92	36,64	52,00	46,25	48,71	49,30
Précarité										
'Nb allocataires à bas revenus	328	694	64998	65	18	6	60	45	112	22
'Nb allocataires à bas revenus couverts	740	1643	148436	151	28	14	148	100	244	55
'Nb allocataires à bas revenus monoparentats	110	237	17532	21	NS	NS	27	16	38	8
'Nb allocataires à bas revenus isolés	141	285	30501	26	13	NS	21	21	52	8
'Nb allocataires à bas revenus couple sans enfant	0	24	3070	0	0	NS	0	NS	NS	0
'Nb allocataires à bas revenus couple avec enfants	59	148	13895	16	NS	0	11	7	19	6
Nb d'allocataire dépendant	163	395	43529	25	12	0	34	25	54	13
Nb allocataires fragiles	214	474	34935	43	12	8	54	19	66	12
Nb allocataires fragiles couverts	656	1330	87871	132	38	26	167	54	195	44
Nb allocataires fragiles monoparentats	69	141	8953	15	6	0	22	10	16	NS
Nb allocataires fragiles isolés	47	161	14421	12	NS	NS	12	NS	23	NS
Nb allocataires fragiles couple sans enfant	0	7	1421	0	0	NS	0	0	NS	0
Nb allocataires fragiles couple avec enfants	64	165	10140	16	NS	NS	20	5	16	7
Nb d'allocataires précaires couverts	1559	3368	279836	308	78	40	349	179	493	112
Nb d'allocataires précaires couverts / la Commune				9,30	7,74	9,46	16,82	11,37	15,93	11,13
Nb d'allocataires précaires couverts / Bassin Nord	12,48			2,47	0,62	0,32	2,79	1,43	3,95	0,90
Nb d'allocataires précaires couverts / CCBE	7,04			1,39	0,35	0,18	1,58	0,81	2,23	0,51

- Allocataires à bas revenus = Allocataires dont le RUC est sous le seuil de bas revenus ;
- Allocataires fragiles = Allocataires au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations ;
- Allocataires dépendants = Allocataires pour lesquels les prestations représentent plus de 50% des ressources.

45 % des habitants du bassin centre sont couverts par des allocations familiales, un taux très inférieur à la moyenne du département (-7%). Sur Apprieu, l'une des 3 communes les plus importantes de la CCBE, seul un habitant sur 3 est couvert par une allocation familiale.

1 habitant sur 8 soit 12,5% de la population du bassin centre est en situation de précarité. Pour les communes d'Apprieu, Bevenais et Burcin moins d'une personne sur 10 est dans ce cas.

Malgré un faible taux de précarité (au regard de la moyenne départementale), les communes du grand Lemps et de Châbons ont un taux significatif (16%).

Ce qu'il faut retenir :

Sa population : Evolution significative de sa population en 10 années (+11 %) soit **1286 habitants supplémentaires**, avec notamment les communes de Bévenais et de Châbons qui augmentent de 20 % leurs populations sur cette période. Malgré cela, le territoire centre **subit un vieillissement de sa population avec un âge médian qui augmente de 2,5 ans**, lié à une baisse du taux des - de 10 ans.

4924 ménages soit 55,72% de BE, parmi eux, 24% vivent seuls ou sont monoparentales (sur la commune de Bevenais en plus grande proportion).

La proportion des familles avec 2 ou 3 enfants est supérieure à la moyenne du département (+2%)

82% des habitants du Bassin Centre sont propriétaires (soit +21 % /Isère) et seulement 5 % occupent un logement HLM.

Situation socio-économique : En 2017, le revenu médian est de **1888€/ménage**, il a augmenté de 3,28 % en 4 ans, mais reste inférieur à la moyenne de l'Isère.

514 habitants étaient au chômage soit 9% de sa population, soit une augmentation de 3,43 % en 4 ans, mais reste largement **inférieur à la moyenne de l'Isère**

La part des ménages avec enfant dont au moins un des parents est sans emploi est de 27 % soit un taux inférieur à la moyenne du département (-5%).

Mobilité sur le territoire : 3 actifs sur 4 travaillent sur le pays voironnais, sur la métropole grenobloise ou sur place, en proportion égale (25% chacun)

Extrêmement dépendant de la voiture, **94 % des ménages en sont munis soit 8 % de + que la moyenne départementale.**

Précarité : 45 % des habitants du bassin centre sont couverts par des allocations familiales, un taux très inférieur à la moyenne du département (-7%).

1 habitant sur 8 soit 12,5% de la population du bassin centre est en situation de précarité. Malgré ce faible taux (au regard de la moyenne départementale), les communes du grand Lemps et de Châbons ont un taux significatif (16%).

B. L'enquête de satisfaction

Dès la fin du mois de janvier 2021, nous avons lancé une 1^{ère} enquête en ligne (annexe 08) afin de recueillir le niveau de satisfaction général des habitants du territoire de BE concernant les services proposés par les ESC. Mi-avril nous avons recueillis 272 enquêtes soit une couverture de 4 % de sa population environ ;

A la question « sur quelle commune habitez-vous ? » les personnes enquêtées viennent des communes suivantes :

- Sur le bassin Nord : Bizones 11 - Eydoche 3 - Flachères 7- St Didier de Bizones 4 soit un total de 25 personnes interrogées ;
- Sur le bassin Centre : Apprieu 30 - Bévenais 11 - Burcin 1- Châbons 13 - Colombe 15 - Le Grand-Lemps 27 – Oyeu 7, soit un total de 104 personnes interrogées ;
- Sur le bassin Sud : Beaucroissant 34 - Izeaux 34 - Renage 65, soit un total de 133 personnes interrogées
- et 10 personnes issues d'une commune extérieure au bassin (ou sans)

A la question « Connaissez-vous les équipements socioculturels du territoire de Bièvre Est ? » les personnes interrogées ont répondu :

- Oui à 71,3 % (194)
- Non à 28,7 % (78)

A ceux qui ont répondu favorablement, la répartition est la suivante :

- 107 personnes connaissent le centre socioculturel Ambroise Croizat, soit 39,3 % des pers. interrogées
- 122 personnes connaissent le centre socioculturel Lucie Aubrac, soit 44,9 % des pers. interrogées
- 28 personnes connaissent l'Espace de vie sociale, soit 10,3 % des pers. interrogées

Parmi les habitants du bassin centre (104 personnes interrogées) 76,9 % connaissent au moins un équipement socioculturel sur BE

- 15 personnes connaissent le centre socioculturel Ambroise Croizat
- 79 personnes connaissent le centre socioculturel Lucie Aubrac
- 10 personnes connaissent l' Espace de vie sociale

Concernant le service petite enfance (0-3 ans)

13,6 % des personnes interrogées utilisent un service petite enfance (0-3 ans) sur la CCBE, Selon la répartition suivante : Crèche : 14 / Assistantes maternelles : 8 / Relais d'As. Mat. : 7 / Leap : 7 / Autres : 4 (Stage / sur une crèche hors CCBE).

Pour 30 personnes qui utilisent ce service (sur 37), le niveau de satisfaction est le suivant :

Très satisfait :	20
Satisfait :	9
Peu ou pas satisfait :	1

Concernant le service accueil enfance (3-12 ans)

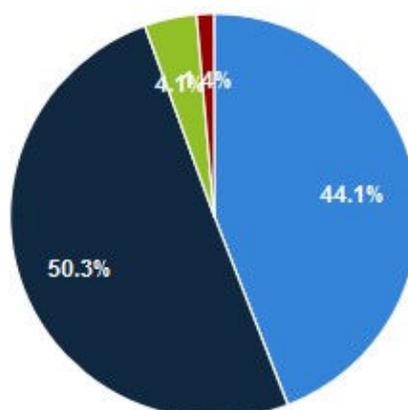
54,4 % des personnes interrogées utilisent un service enfance (3-12 ans) sur la CCBE, selon la répartition suivante :

- Accueil de loisirs 134 personnes
- Accomp. à la scolarité : 3
- Garderie Périscolaire : 64
- Séjours : 6

- Autres : 2 (cantine)

Pour 145 personnes qui utilisent ce service (sur 148), le niveau de satisfaction est le suivant :

Très satisfait	64
Satisfait	73
Indifférent	6
Peu satisfait	2



Concernant le bassin centre, 66 personnes /104 utilisent ce service soit 63,5 % des personnes interrogées et parmi elles, 63 utilisent l'ALE soit 60,6% des personnes interrogées.

Pour 63 personnes interrogées qui utilisent l'ALE (sur 66) , 90,9 % sont très satisfait ou satisfait !

A la question avez-vous d'autres attentes les réponses sont les suivantes :

satisfait	avis seulement sur l'accueil loisirs d'été: les sorties proposées sont très peu nombreuses hors mis le mercredi. Peut être proposer des promenades a thème ou la rencontre de professionnels..	Indifférent	L'inscription au centre de loisir est faite très en avance. Il n'est pas toujours possible de savoir si tôt les besoins. De même, en cas d'imprévu, il n'est pas possible d'inscrire les enfants. Dans la commune où nous habitons avant, dès lors qu'il restait de la place, l'inscription était possible facilement, via le portail famille.
Très satisfait	Aucun les personnes qui s'occupent des accueils pendant les vacances scolaires sur Apprieu sont géniaux avec les enfants	satisfait	La garderie périscolaire sur Colombe ferme 18h. Une demi-heure plus tard serait bien.
Très satisfait	Aller vers de cours séjours avec nuitées.	satisfait	la réouverture du site de Bevenais
satisfait	Les enfants ayant 12 ans ne peuvent plus y accéder, je trouve que la limite d'âge est trop restreinte et qu'à 12 ans l'accueil jeune est trop sommaire à cet âge (reste seul une grande partie de la journée, voire même la journée entière car pas d'activités tous les jours)	satisfait	Manque de places. En temps normal (hors Covid). Il ne faut pas rater d'une minute l'heure d'inscription au Centre de loisir de Chabons sinon il n'y a pas de place.
satisfait	Davantage de places pour les vacances, afin d'éviter la cohue lors de la réservation en ligne	satisfait	Centre loisirs fermé les 2 premières semaines d'août, pas pratique.
satisfait	Pour l'accueil de loisir : ça serait bien de passer l'horaire du soir à 18h30 au lieu de 18h car quand on sort du travail et venant de Grenoble c'est compliqué d'être à l'heure. Concernant les inscriptions des mercredis au centre de loisir, ça serait plus judicieux de pouvoir s'inscrire de semaine en semaine ou mois par mois mais pas sur l'année entière car si on a besoin dans l'année on se retrouve automatiquement sur liste d'attente car dès septembre les plages sont prises.	Indifférent	Mon enfant semble content, mais concernant les activités des vacances, j'ai le sentiment qu'ils sont pas ou peu impliqués dans des jeux de groupe, avec un thème qui serait suivi sur les 2 semaines de vacances. Beaucoup de coloriages, des projections de films, mais je ne ressens pas un programme très créatif. Peut-être est-ce lié à la période COVID, mais pour comparer à L'AFR où notre enfant était auparavant, il y avait un thème affirmé à chaque vacances, où chaque enfant avait un rôle précis, une quête, et un objectif à réaliser en fin de semaine. Je suis assez déçu de ne pas retrouver ce genre de programme ici.
Peu satisfait	Il manque un accueil de loisirs au grand lemps pour les vacances.		non avec les moments que nous vivons et voyent que tout est mis en oeuvre pour continuer a accueillir nos enfants que porrions nous réclamer de plus .

satisfait	Des règles plus flexibles sur la garderie périscolaire (comme c'était proposé jusqu'en 2019-2020) + une amplitude horaire plus grande le matin. Pour l'accueil de loisirs, la réservation se fait TRES tôt, c'est difficile de se projeter aussi longtemps à l'avance des périodes.	Très satisfait	Oui : il est dommage de ne plus avoir la navette. Cela nous empêche de continuer à inscrire notre fils au centre aéré
Indifférent	Des programmes plus explicites. De vraies activités (grands jeux, déguisement des animateurs, thème poussé qui s'inscrit sur toute la semaine et sur chaque activité)	satisfait	Des possibilités d'annulation plus tardives, compte-tenu des incertitudes sur les contraintes d'organisation des parents dues aux évolutions réglementaires en temps de pandémie...
Peu satisfait	Il n'y absolument pas assez de nombre de places pour l'accueil de loisir. La garderie devrait proposer des activités.	satisfait	Ouverture des centres de loisirs en juillet mais aussi en août afin de palier aux écoles fermées.
satisfait	Il semblerait qu'à Bevenais, l'accueil durant les vacances scolaires deviennent compliqué voire impossible dans le futur à cause d'un non remplacement de la personne qui dirige le centre de Bevenais durant ses périodes d'absence. Mon fils ne fréquente pour l'instant l'accueil de loisirs que le mercredi mais l'an prochain je pourrai avoir besoin de le confier durant certaines vacances scolaires, aussi suis-je un peu inquiète de cette nouvelle.	Très satisfait	oui je ne comprends pas pourquoi le centre aéré de bevenais est fermé pour les vacances scolaires toute l'année nos enfants à l'école jouent sur du goudron le centre de bevenais offre un environnement et un cadre exceptionnel pour nos enfants donc il faudrait trouver une solution et y en a pour rouvrir le centre de bevenais pour les vacances scolaire
satisfait	Plus d'amplitudes horaires	satisfait	Plus d'amplitudes horaires
satisfait	l'accueil de loisir à Bévenais a été un atout dans le choix de notre achat à Bévenais. Nous tenons très fortement à ce que ce service perdure à Bévenais.	satisfait	l'accueil de loisir à Bévenais a été un atout dans le choix de notre achat à Bévenais. Nous tenons très fortement à ce que ce service perdure à Bévenais.

Concernant les activités adultes ou familles

24,6 % des personnes interrogées (soit 67 personnes) pratiquent une activité sur un équipement socioculturel de la CCBE, selon la répartition suivante :

- Sortie / WE : 30
- Ateliers Parents/ enfants : 42
- Ateliers (tricot / couture / dessin) : 9
- Conférence / Débats : 10
- Collectifs (quinzaine / renc'art / ciné / famille) : 27
- Autres : 11
 - Café famille
 - Sejours
 - on s'la joue
 - Sorties Pêche
 - Atelier DIY
 - Théâtre 2 fois
 - Ateliers pour bébé 1 fois
 - Les animations de pâques....
 - Les 2 bourses aux vêtements sont des moments de rencontres entre bénévoles (qui font un travail incroyable, un vrai travail d'équipe !), mais aussi entre parents (des retrouvailles par hasard, entre 2 allées). Ces bourses sont très utiles pour vider nos placards, et pour faire des affaires.
 - Sky
 - On s'la joue

Pour 58 personnes qui utilisent ce service (sur 67), le niveau de satisfaction est le suivant :

Très satisfait	31	53,4 %
Satisfait	23	39,7 %
Peu satisfait	3	5,2 %
Indif.ou S rep.	1	1,7 %

Sur le bassin centre, 20 personnes /104 pratiquent un atelier soit 19,2 % des personnes interrogées sur ce bassin.

Elles participent au évènements suivants :

- Sortie /WE : 8
- Ateliers Parents/ enfants : 11
- Ateliers (tricot / couture / dessin) : 1
- Conférence / Débats : 2
- Collectifs (quinzaine / renc'art / ciné / famille) : 8
- Autres : 4

Les animations de pâques....

Sorties Pêche

Atelier DIY

Théâtre 2 fois

Ateliers pour bébé 1 fois

Sur ces 20 personnes - 17 se disent très satisfait ou satisfait !

A la question avez-vous d'autres attentes les réponses sont les suivantes :

Très satisfait	Que ce soit plus fréquent et pas toujours le mercredi matin où l'on travaille pour les rencontres parents-enfants.
Très satisfait	Plus d'ateliers sur les vacances scolaires pour en faire avec les enfants.
	Nous ne pouvons participer aux ateliers parents-enfants car le mercredi et nous travaillons. Serait-il possible d'organiser des ateliers le samedi matin?
satisfait	il y a eu à Renage une séance sur le sujet Apiculture très intéressante, pourquoi pas continuer une visite au rucher ou comment s'occuper d'un rucher, vu l'importance de la diversité ?

Concernant les évènements culturels sur le territoire ?

34,9 % des personnes interrogées (soit 95 personnes, un peu plus de 1/3) participent à un évènement culturel sur le territoire de la CCBE, selon la répartition suivante :

- 15aine contre les discriminations : 31
 - Renc'art de rue : 44
 - Soirées ciné : 11
 - Ticket culture : 49
 - Autre(s) : 22
- Animations à la fée verte
 - Animations de la fée verte
 - Carnaval, halloween...
 - Comité de Jumelage
 - Dans les pas de Terrasse
 - Conférence ccbe sur les jeux vidéo / jeu
 - Conférences
 - Événements à la Fée Verte
 - Expositions et lectures à la fée verte , Spectacles Bievre est, Festival "les nuits hors la grange"
 - Fée verte / expositions géniales
 - Festival Berlioz
 - La Fée verte
 - La Rosière
 - Livre a vous - Médiathèque du Grand lemps
 - Médiathèque du Grand lemps
 - Mediatheque
 - Médiathèque La Fée verte
 - Médiathèque La fée verte aussi
 - Semaine de la science
 - Soirée dansante On s'la joue

Pour ces 95 personnes, 88,5 % se disent très satisfait ou satisfait

Très satisfait	58	61,1 %
Satisfait	26	27,4 %
Sans réponse	11	11,6 %

Sur le bassin centre, 43 personnes / 104 participent à un évènement culturel soit **41,3 % des personnes interrogées sur ce bassin.**

Elles participent aux évènements suivants :

- 15aine contre les discriminations : 6
- Renc'art de rue : 28
- Soirées ciné : 2
- Ticket culture : 27
- Autre(s) : 11

Sur ces 43 personnes, **88,4% se disent très satisfait ou satisfait !**

Très satisfait	27	62,8 %
Satisfait	11	25,6 %
Sans Réponse	5	11,6 %

A la question avez-vous d'autres attentes les réponses sont les suivantes :

satisfait	Une meilleure communication par une alerte sms par exemple
Très satisfait	Qu'il y ait encore plus d'événements culturels sur le territoire.
Très satisfait	Que ça recommence vite!!!
Très satisfait	Entre aéré sur Apprieu lors des vacances estivales
	Avoir un programme en début d'année ou une gazette dans les boites aux lettres regroupant toutes les manifestations culturelles, expo, festival, conférence etc... des communes de la bièvre. Très souvent les informations sont "éparpillées", chacun avec son flyer et son mode de communication et souvent c'est avec de la chance, chez un commerçant, à la médiathèque que nous avons connaissance des évènements. Un document qui centralise chaque mois, ou trimestre un calendrier de tous les évènements serait vraiment bien.

Ce qu'il faut retenir :

272 enquêtes soit une couverture de 4 % de sa population environ, parmi les personnes interrogées :

- 71,3 % (194) connaissent au moins 1 équip. socioculturel de la CCBE ;
- 44,9 % (122) connaissent le CSC Lucie Aubrac ;
- 54,4 % (145) utilisent un service enfance (3-12 ans) et 49,3 % un ALE avec un TS* à 94,4 %;
- 24,6 % (67) pratiquent au moins une activité ou un atelier avec un TS à 93,1 %;
- 34,9 % (95 soit un peu plus de 1/3) participent à un évènement culturel sur le territoire de la CCBE avec un TS* de 88,5 %

Parmi les 104 habitants du bassin centre interrogés :

- 76,9 % connaissent l'existence au moins 1 ESC de la CCBE ;
- 76 % connaissent le CSC LA.
- 63,5 % utilisent un service enfance (3-12ans) et 60,6 % un ALE avec un TS de 90,9 %
- 20 personnes pratiquent un atelier SC et 17 se disent satisfait ou très satisfait
- 41,3 % (43) participent à un évènement culturel sur le territoire de la CCBE avec un TS* de 88,4 %

Concernant les activités jeunesse (12-18ans), le nombre de personnes interrogées n'est pas assez représentatif (18) pour mettre en avant les résultats.

* Taux de satisfaction = Nb de Satisfait + Nb de très Satisfait

C. les entretiens individuels

L'enquête précédente nous a permis de mesurer la satisfaction des usagers et la visibilité du CS Lucie Aubrac auprès des habitants du territoire. Bien que dans sa nature, de nombreuses questions étaient comparables à ce 1^{er} questionnaire, et même si l'exercice s'est avéré très chronophage pour nos équipes (1h30 en moyenne / habitant entretenu), nous avons souhaité proposer des entretiens individuels. Plusieurs raisons à cela, d'abord cet outil nous a permis de récolter une parole plus dense, plus fournie (32 questions), avec des questions qui visaient aussi le projet du CSC LA., mais pas seulement. En effet, après une année électorale qui aura vu son conseil communautaire et surtout les commissions thématiques très largement renouvelées, cette investigation, nous a aussi permis d'aller à la rencontre des habitants-élus du bassin de vie et particulièrement ceux qui siègent à la commission développement social.

A l'issue du mois d'avril 2021, sur le bassin centre, c'est 21 personnes qui ont ainsi été questionnées (pas seulement des élus) dans le cadre d'un entretien formel à partir d'un guide (annexe 09). La richesse des entretiens a largement dépassé le périmètre des questions, permettant non seulement la (re)connaissance mutuelle entre élus et techniciens, mais aussi de nourrir la réflexion collective. En cela, même s'il s'agit d'un critère difficilement quantifiable, ces rencontres ont été une belle réussite !

c.1 Profils des personnes interrogées

19 personnes interrogées

- Sexe : 2 hommes - **17 femmes (89,5%)**
- Age : 25-35 ans : 4 **35-45 ans : 7 (37%)** 45-60 ans : 3
60-70 ans : 5
- Foyer familial : Seul(e) : 3 **En couple : 16 (84%)**
- Age des enfants : 0-3 : 4 4/6 : 4 **7/11 : 11 (31,5%)** 12/14 : 3 15/17 : 2 18 et+ : 11
- Moyenne du nb d'enfants / foyer familial : **1,75**
- Commune de résidence :

Châbons	Burcin	Oyeu	Le Grand-Lemps	Bevenais	Colombe	Apprieu
1	0	1	8 (42%)	2	2	5 (26,5%)

- Temps moyen de résidence: 14,5 ans
- Raisons de son installation sur le territoire :

Bon emplacement	Prix	Calme	Paysages	Pour suivre ma famille	Par contraintes
13	7	11	7	4	0

Concernant cette période de crise sanitaire, habiter sur ce territoire était pour **un privilège** pour 17 personnes interrogées soit 90 % en particulier pour son cadre de vie et son environnement naturel.

- Situation Professionnelle : **Actif.ve : 11 (58%)** Retraité.e : 5 Autre : 3
Concernant ces 11 actifs.ves :
 - Lieu de travail : Sur Place : 1 - Bassin Centre : 1 - CCBE Bassin Sud 1 - Bièvre Isère : 1 - Pays vironnais : 1 - CAPI : 2 - **Métro Grenoble : 4**
 - Déplacement : **Voiture : 9** Bus : 1 Sur place : 1 /
 - Temps moyen de déplac. : **35 mn**

c.2 Concernant les services sur le bassin de vie centre

- 7 personnes /19 soit **37 %** savent qu'il existe 3 bassins de vie sur le territoire de la CCBE
- Concernant cette période de crise sanitaire, habiter sur ce territoire était pour **un privilège** pour 17 personnes interrogées soit 90 % en particulier pour son cadre de vie et son environnement naturel
- Ils le considèrent d'abord comme **agréable (13), tranquille (13)** et calme (10).
- Note moyenne/10 : **6,5**



- A la question, êtes-vous satisfait.e des **services de proximité** sur votre territoire, les personnes interrogées ont répondu :

Très satisfait : 1 - **Satisfait : 13 (68%)** - Indifférent : 2 - eu Satisfait : 2 - Pas du tout Satisfait : 0 - Sans : 1

Les commentaires

Peu Satisfait	pas assez de transport, pour se déplacer entre communes et sur pays voironnais ou grenoble
Satisfait	Manque transports en commun pour les jeunes (Voiron-Le Grd-Lps), vie asso intéressante, ALE dynamique, manque 1 médecin apprieu
Satisfait	peu de transports en commun, trop de bureaux de poste qui fermente
Satisfait	services disponibles en adéquation avec besoins. (commerces, mairie, écoles, centre aéré...)
Satisfait	tous les besoins du quotidien, manque peut-être le medical (pédiatrie, dentiste...) et l'emploi. Déplacement top

- A la question, êtes-vous satisfait des **activités sportives et/ou de loisirs** sur votre territoire , les personnes interrogées ont répondu :

Très satisfait : 1 - **Satisfait : 15 (79%)** - Indifférent : 3 - Peu Satisfait : 1 - Pas du tout Satisfait : 0 - Sans : 0

Les commentaires

Satisfait	Activité top, même pour les + petits Rives pourma fille mais pas loin
Satisfait	activités en adéquation avec nos envies/besoins
Satisfait	Adaptés à mes besoins, convivialité, tarifs raisonnables
Satisfait	cours de boxe rare, théâtre pour enfant et yoga manquent
Très satisfait	large choix
Peu Satisfait	un peu trop de possibilité sur Apprieu/Châbons, pas assez sur Bévenais pour les enfants !

- A la question, êtes-vous satisfait.e de l'offre culturelle sur votre territoire, les personnes interrogées ont répondu :

Très satisfait : 1 - **Satisfait : 15 (79%)** - Indifférent : 3 - Peu Satisfait : 1 - Pas du tout Satisfait : 0 - Sans : 0

Les commentaires

Indifférent	Je ne connais pas l'offre culturelle
Peu Satisfait	manque de cinéma, musée
Satisfait	beaucoup d'acteurs et d'évènements
Satisfait	Dynamique (hors COVID)
Satisfait	Peut toujours mieux faire
Satisfait	Propositions diverses
Satisfait	Propositions, ej edépasse Bièvre Est. Aussi avec des créneaux larges et adaptés (samedi...)
Satisfait	super médiathèque au Grand-Lemps avec un personnel disponible, agréable dans l'échange
Satisfait	Ticket Culture, fête de la musique, voiron proche (Grand-Angle, ciné, musique)
Satisfait	vie associative riche proposant animations et fêtes de qualité+ festivals intercommunaux alliantproximité et grande qualité

- A la question, êtes-vous satisfait de l'offre et des services pour l'enfance (-12ans) sur votre territoire, les personnes interrogées ont répondu :

Très satisfait : 2 - **Satisfait : 9 (47%)** - Indifférent : 5 - Peu Satisfait : 1 - Pas du tout Satisfait : 0 - Sans : 3

Les commentaires

Peu Satisfait	pas grand chose à part l'accueil de loisirs
Satisfait	ALE , personnel impliqué à Bévenais
Satisfait	conférence intéressante, difficile d'organiser ma venue avec mon emploi du temps
Satisfait	Nos enfants font des activités qu'ils aiment
Très satisfait	Présence du centre de loisirs indispensable pour nous. Le bémol : activité sportive autre

- A la question, êtes-vous satisfait de l'offre et des services pour la jeunesse (12-17ans) sur votre territoire, les personnes interrogées ont répondu :

Très satisfait : 1 - Satisfait : 4 - **Indifférent : 6** - Peu Satisfait : 1 - Pas du tout Satisfait : 0 - **Sans : 5**

Les commentaires

Peu Satisfait	pas assez d'actions sur le terrain
Satisfait	soirée jeux vidéo génial, pour inclure les papas , jeux de société en groupe

- A la question, participez-vous à la vie sociale de votre territoire, les personnes interrogées ont répondu : *Plusieurs réponses étaient possibles*

Vie professionnelle : 3 / Vie associative (bénévolat) : 5 / Vie politique : 4 / **Participation ponctuelle : 9**

Autres :

Aide les associations de l'école
Ayant beaucoup participé par le passé, je n'en ai plus la motivation
J'imerai bien mais pas le temps pour le moment
Non = à peine arrivée sur le territoire que le COVID nous contraignait
Non car pas le temps
Non, pas le temps

- A la question, quels sont les services dont vous auriez besoin, les personnes interrogées ont répondu :

1 maraicher bio sur Apprieu pour les marchés Apprelans
Des temps de rencontre. Etant retraitée, je me sens isolée, privée des activités de loisirs qui me permettent de rencontrer différentes personnes et m'enrichir
Echanges interactifs avec les entreprises et travailleurs lorsque l'on perd son emploi sur les territoires pendant COVID
Faire le lien avec un ou des agriculteur(s) pour la solidarité, favoriser le local. Pour atteindre l'autonomie alimentaire
la culture, ticket culture, renc'art, cinéma
marché, producteurs locaux
Parfois nous cherchons une garde d'enfants de dernière minutes. Assistance scolaire, conseil pour aider les enfants car les maitresses ne conseillent pas grand chose
Personnellement rien
RAS ; A date pas de besoins supplémentaires. Nous trouvons les services adaptés.
spectacle vivant : théâtre, danse, concert
Transports en commun Très difficile de se déplacer si on n'a pas de voiture. Je transporte régulièrement mes enfants d'une commune à une autre jusqu'à Voiron ou Grenoble car pas ou très peu de transports.
un référent qui face l'interaction entre les associations
Une aire de jeux à Colombe propre et entretenue
Une salle de spectacle dédiée

c.3 Concernant les services du CSC Lucie Aubrac

- Toutes les personnes interrogées connaissent l'existence du CS Lucie Aubrac soit 100 %
- 2/3 connaissent l'existence du CS Ambroise Croizat soit 68,5% (13)
- 1/3 connaît l'existence de l'EVS Nord soit 37% (7)
- Selon les personnes interrogées, les mots qui caractérisent un EQS sont : Activités - Animations - Échanges – Culture



- Selon les personnes interrogées, un équipement socioculturel est indispensable pour 74 % d'entre eux.
- Favoriser le lien social (10) est la fonction d'un équipement socioculturel la plus exprimée

- A la question, selon vous, qui fréquente un équipement socioculturel, les personnes interrogées ont répondu :

Parents, grand-parents, professionnels des enfants	
tout le monde, à tout âge	
tout le monde	
ouvert à tous	
Tout le monde	
Tout le monde peut mais ne le fait pas forcément	6
Les familles	
La famille	
tout public familial	
familles et enfants	
les familles, les enfants, les jeunes	5
Plutôt populaire, revenus modestes	
qui en a besoin, envie, des gens isolés, des gens pas très riches	2
les jeunes, les lecteurs, les adultes qui apprécient la culture	
différentes catégories: de la médiathèque à la garderie en passant par l'assistante sociale	1

- A la question, pensez-vous qu'ils soient bien indiqués, sur leur commune de résidence, les personnes interrogées ont répondues : **Oui : 9 soit 50 %** Non : 4 Sans avis : 5
- A la question, connaissez-vous les activités proposées par les équipements socioculturels, les personnes interrogées ont répondues : **Oui : 14 soit 73,5 %** Non : 4 Sans avis : 1
- A la question, est-ce que vous ou un membre de votre famille pratique une activité proposée par un des équipements Socioculturels, les personnes interrogées ont répondues : **Oui : 14 soit 73,5 %** Non : 4 Sans avis : 1

Où ?

au CS Ambroise Croizat : 4 au CS Lucie Aubrac : 12 à l'EVS Nord : 0

Quelle(s) activité(s) ?

- Petite Enfance : 4 - Laep (3)
- Enfance (4-12 ans) : 9 - ALE (9)
- Jeunesse (12-17 ans) : 3 - Séjour (3)
- Familles / Adultes : 4

c.4 Si vous êtes un usager du CSC Lucie Aubrac

- A la question, êtes-vous suffisamment informé sur la vie des équipements socioculturels, les personnes interrogées ont répondu :

Oui : 16 soit 85 % Non : 1 Sans réponse : 2

Comment ? : Sites internet : 8 / Mailing : 8 / Guide famille : 8

- A la question, les jours et horaires d'accueil vous conviennent-ils, les personnes interrogées ont répondues :

Oui : 17 soit 89,5 % Non : 0 Sans réponse : 2

- A la question, quand vous venez ou téléphonez à l'accueil de votre équipement socioculturel, les jours et horaires d'accueil vous conviennent-ils, les personnes interrogées ont répondu :
 - Accueil physique : **Oui : 15 soit 79%** Non : 0 Sans réponse : 4
 - Accueil téléphonique: **Oui : 15 soit 79%** Non : 0 Sans réponse : 4
- A la question, **trouvez-vous l'espace d'accueil convivial**, les personnes interrogées ont répondu :

Oui : 11 Non : 4 Sans réponse : 4

Propositions d'amélioration : rénovation des locaux / petit et sombre / peut mieux faire : peinture, déco, tapis, meubles

- A la question, Si vous êtes concernés, est-ce que les activités et/ou les projets proposés aux enfants (0-12 ans) répondent à vos besoins, les personnes interrogées ont répondu :

Pleinement : 2	Suffisamment : 7	Pas suffisamment : 1	Trop peu : 1
----------------	-------------------------	----------------------	--------------

 - Accueil : Bon : 9 Moyen : 0 Faible : 0
 - Équipe : Bon : 8 Moyen : 1 Faible : 0
 - Volume et fréquence d'ouverture : Bon : 6 Moyen : 2 Faible : 1
 - Horaires : Bon : 9 Moyen : 0 Faible : 1
 - Qualité des activités : Bon : 7 Moyen : 2 Faible : 0
 - Diversité des propositions : Bon : 8 Moyen : 1 Faible : 0
 - Tarifs : Bon : 6 Moyen : 2 Faible : 1

Les commentaires :

Accueil de loisirs finalement pas si cher pour salaire moyen
Professionnels investis qui aiment leur métier
Aides aux devoirs; uniformisation des infos concernant les activités de ma commune
danses indiennes (les filles adorent)
Horaires jusqu'à 18h30 pendant les vacances scolaires
Tarifs aussi important que pour un centre de loisirs hors CCBE
le lieu = notre commune de résidence
Ouverture sur le Grand-Lemps
un peu plus d'activité à l'extérieur

- A la question, si vous êtes concernés, est ce que les activités et/ou les projets jeunesse (12-17 ans) répondent à vos attentes , les personnes interrogées ont répondues : **Taux de réponse pas assez significatif**
- A la question, si vous êtes concernés, est ce que les activités et/ou les projets proposés à destination de la famille répondent à vos attentes, les personnes interrogées ont répondues : **Taux de réponse pas assez significatif**
- A la question, savez-vous qu'il existe dans votre équipement socioculturel des collectifs d'habitants qui portent des projets et/ou des évènements à destination de la population, les personnes interrogées ont répondues : **Oui : 3 Non : 10**
- A la question, avez-vous envie de participer à la vie des équipements socioculturels, les personnes interrogées ont répondues : **Oui : 8 (42%) Non : 10**

Pour :

 - Donner un coup de main : 5
 - Élaborer une action : 5
 - Réfléchir aux projets : 3

Ce qu'il faut retenir :

Profil type des personnes interrogées :

- Femme - active - vivant en couple sur la commune du Grand-Lemps ;
- Âgée entre 35 et 45 ans avec 2 enfants ;
- Installée sur la commune depuis presque 15 ans pour son calme et son emplacement.

Selon les personnes interrogées :

Concernant les services sur le bassin de vie centre

- A peine 37 % connaissent l'existence des bassins de vie sur la CCBE ;
- Les habitants ont conscience de leur qualité de vie qu'ils considèrent comme agréable et tranquille ;
- Globalement elles sont satisfaites des services sur le territoire Centre de la CCBE non pas par rapport au volume de l'offre, mais au regard d'un territoire rural.

Concernant les services du CSC Lucie Aubrac

- Elles connaissent l'existence du CSC Lucie Aubrac soit 100 %
- 2/3 connaissent l'existence du CSC Ambroise Croizat soit 68,5% (13) et 1/3 connaît l'existence de l'EVS Nord soit 37% (7)
- Les mots qui caractérisent un équipement socioculturel sont : Activités - Animations - Échanges - Culture
- Un équipement socioculturel est Indispensable pour **74 %** d'entre eux.
- Favoriser le lien social (10) est la fonction d'un équipement socioculturel la plus exprimée ;
- 50 % pensent que le CSC LA est bien indiqué ;
- 73,5 % connaissent les activités du CSC LA

Concernant les Usagers du CSC Lucie Aubrac

- 85 % se disent suffisamment informées (16)
- Les jours et horaires d'accueil conviennent à 89,5 % (17)
- L'accueil physique et téléphonique conviennent à 79 % (15)
- Seulement 3 personnes (16%) connaissent l'existence des collectifs
- 42 % (8) ont manifesté le désir de participer à la vie du CSC LA

D. A la rencontre des habitants

Malgré la période de reconfinement durant le mois d'Avril, plusieurs supports d'animation ont été proposés aux habitants afin de récolter leurs paroles et ainsi de compléter les résultats des enquêtes du diagnostic.

d.1 Le secteur famille - Les porteurs de paroles

**RETOUR
PORTAGE DE
PAROLE**

**ET TOI, QU'EST
CE QUI T'ES
ESSENTIEL ?**

**où ?
Dans la rue,
au marché,
dans les
parc**

**Transmettre
mes valeurs**

**Combien ?
Une trentaine
de rencontre,
toutes
générations**

**Pouvoir échanger,
parler même à
distance**

**Le contact
avec
les autres**

**L'école est un
lieu
important pour
la socialisation
des enfants**

Bièvre Est



**Et le centre
socioculturel
que peut-il
faire ?**

**J'apprécie de pouvoir
aller aux activités
proposées par le
centre socioculturel
même avec les
enfants que je garde**

**Manque espace
de jeu libre et d'une
ludothèque**

**J' aime aller aux
activités sans
contraintes
sans inscriptions
sans horaires
définies**



**Apprécie de
donner
des idées
d'activités
familles**

**La jeunesse et le
soin à leur
apporter**

**Rôle de Bièvre Est pour la
jeunesse en précarisation**

**Aide pour les
papiers
administratifs**

**Renc'art même
assis et masqué,
ça manque trop**

d.2 Le secteur jeunesse - interviews - micro caméra



d.3 Le secteur enfance - porteurs de Parole - mur des émotions



Centre socioculturel Lucie Aubrac

Secteur Enfance

Porteur de parole

42
42 enfants, de 6 à 11 ans ont été interrogés

3
Les ateliers se sont déroulés sur 3 accueils de loisirs, Aupertre, Bevernais, Chabouais

OBJECTIFS :

- Repérer les lieux de vie quotidiens des enfants
- Générer le plaisir
- Formuler des utopies, des rêves

OUTILS :

- La carte mentale : dessiner les lieux de vie des enfants en gardant leur plaisir. Il conviendra aussi de dessiner ou d'imaginer des améliorations sur ces lieux.
- Le mur des émotions : à l'aide d'un mur divisé en cinq thématiques, l'objectif est de recoller les sentiments, émotions, des enfants selon les lieux indiqués.



RÉSULTATS OBTENUS

L'importance du collectif/du groupe

- Ecole, famille, A.L.F., chaque enfant aborde le collectif sous différentes formes et procédés, les enfants sont sensibles à la dimension collective.

L'offre ludique extérieure

- Qu'il s'agisse de structures éducatives (bibliothèques, médiathèque, A.L.F., clubs de sport...) ou d'environnement naturel, les enfants aiment pratiquer l'extérieur.

Un faible impact du Covid-19

- Bien que nous constatons les conséquences de l'épidémie sur la socialisation et l'équilibre des enfants, lors des ateliers les enfants n'ont que très peu évoqué les repercussions de l'épidémie sur leurs lieux de vie quotidiens.

IV- ANALYSE & ENJEUX

A. L'analyse

a.1 Territoire, population et vie économique

le territoire de la CCBE :

- a une identité plutôt rurale ;
- est un territoire à faible densité ;
- est un cadre de vie privilégié ;

la vie économique de la CCBE :

- n'est polarisé sur aucune commune en particulier ;
- a ses actifs qui travaillent essentiellement en dehors de son territoire ;
- sa population est extrêmement dépendante de la voiture ;

la population du bassin centre :

- ses habitants s'installent et restent ;
- sa population est plutôt « familiale » ;
- sa population est vieillissante ;
- sa population ne polarise pas les critères de pauvreté, même s'il ne faut pas les nier ;
- ses communes montrent des écarts significatifs au regard des critères sociaux ;

Analyse

Le territoire centre de la CCBE est caractérisé par une identité vaste et rurale (campagne), les habitants s'y installent durablement, justement pour ce cadre de vie. Même s'il ne faut pas nier une partie de la population dite fragile, ce n'est pas ce qui distingue les communes. La population est plutôt familiale, mais aussi vieillissante. Bien que croissante, la vie économique y est encore assez faible, les actifs travaillent en grande majorité sur les bassins d'emplois qui entourent la CCBE (entre 20 et 50 kms).

Le CS LA doit pouvoir :

- aller vers les habitants
- répondre aux besoins des habitants en matière d'accueil pour les plus jeunes ;
- proposer des réponses à des besoins croissants pour les seniors ;
- proposer des réponses mesurées et ciblées face aux publics dit fragilisés

a.2 Vie politique et gouvernance

La CCBE (l'institution)

- dispose de services significatifs et déployés avec cohérence ;
- dispose d'une population plutôt satisfaite du niveau de service (au regard d'un territoire rural.)

Le pôle développement social de la CCBE

- développe une politique sur toutes les questions relatives
 - à la petite enfance ;
 - l'enfance, la jeunesse, la famille,
 - la lecture publique et
 - la culture
- ne dispose pas de la compétence sociale
- a la responsabilité d'assurer le fonctionnement des équipements socioculturels du territoire et la gestion de son personnel.
- a défini ses enjeux pour la prochaine décennie, parmi eux,
 - stabiliser les services aujourd'hui en place
 - participer à la transition écologique
 - poursuivre une politique en faveur des jeunes

La gouvernance des centres socioculturels

- est intercommunale dans le cadre des règles statutaires de la CCBE (délibérations)
- est constituée d'instances d'échanges et de débats définies dans le cadre des règles statutaires de la CCBE (commissions)
- ne dispose pas d'un collectif bassin de vie garant du projet social
- n'est pas constituée d'instances d'échanges et de débats propres au CSC LA et constituées par les habitants (ex CA)

Analyse

Globalement, les habitants sont plutôt conscients du déploiement et du niveau de service public qui leur sont proposés. Toutefois le manque de connaissance sur la nature et la répartition des compétences sur les collectivités locales entretient le flou sur le niveau de responsabilité de chacun notamment en matière d'actions sociales (CCBE / Communes). Le centre socioculturel Lucie Aubrac est intercommunal, ce qui signifie que les décisions se prennent par les élus communautaires, une instance « globale » qui n'est pas mobilisée exclusivement sur ses activités. Se pose alors la question des lieux d'échanges intermédiaires voués à non seulement gérer les activités existantes, mais aussi transmettre efficacement auprès du conseil communautaires les informations leur permettant de faciliter leurs décisions.

Le CS LA doit pouvoir :

- proposer une offre sociale concertée
- envisager ses actions par le prisme de la transition écologique
- renforcer l'organisation existante autour des actions jeunesse
- proposer des instances de réflexion et de gestion intermédiaires propre au CS LA
- mobiliser les élus de la commission CSAT au sein du collectif bassin de vie centre

a.3 le centre socioculturel Lucie Aubrac

Le centre socioculturel Lucie Aubrac

- est bien ancré sur son territoire ;
- est situé sur la commune au centre du bassin centre ;
- est ouvert à tous les habitants de manière inconditionnelle ;
- dispose d'une organisation interne bien structurée ;
- dispose d'une équipe de professionnels qui accompagne et qui soutient l'implication des habitants ;
- est caractérisé comme vecteur de lien social ;
- est une offre sociale indispensable ;
- dispose d'un niveau de collaboration avec les acteurs locaux limité ;
- son infrastructure est vieillissante ;
- sa signalétique est pauvre ;
- sa communication (en général) est assez limitée ;
- ses abords extérieurs sont peu avenant ;

Analyse

Le CSC LA est perçu comme vecteur de lien social, il apporte des services et une offre sociale qui semble indispensable à la population. Bien que très limitée, au regard du territoire d'intervention, l'équipe est bien formée et l'organisation interne plutôt bien structurée.

Toutefois, ses infrastructures sont vétustes, ses abords extérieurs peu avenant et la communication interne/externe semble peu satisfaisante.

Le CSC LA doit pouvoir :

- offrir un espace d'accueil de qualité sur le CS (pratique et esthétique)
- améliorer sa communication générale
- s'inscrire davantage dans les réseaux

a.4 L'action du centre socioculturel Lucie Aubrac

- est déployée dans le but de réduire le périmètre d'intervention ;
- propose les inscriptions dématérialisées et permet aux familles de gagner en efficacité ;
- est proposé avec une politique tarifaire dite sociale ;
- propose des événements de qualité, qui génèrent chaque année de la participation ;
- propose des ateliers SC et parents/enfants génèrent du lien entre les participants ;

- propose un volume d'actions « hors les murs » très faible (qui s'est affaibli au fil des 4 ans)
- propose un volume d'actions « passerelles » très faible
- propose les inscriptions dématérialisées (ALE), ce qui empêche les interactions en présentielles
- dispose d'une implication des habitants très limitée (hors collectif renc'art)
- est aujourd'hui dans une zone d'incertitude face à la nature des relations entre les habitants durant la crise sanitaire (qui se poursuit).
- son public connaît mal la nature des collectifs « projet »
- manque de représentativité de certaines communes du bassin dans les collectifs événements ;

La CCBE n'ayant pas la compétence sociale, le CS LA

- se pose régulièrement la question de sa légitimité (ou du leadership) concernant certaines actions sur certaines communes ;
 - ne cible pas spécifiquement les publics en difficulté ;
 - ne propose pas assez les actions de prévention ;
- Ne dispose pas de moyens pour investir la problématique de l'intégration des jeunes adultes ;

Analyse

Le CSC LA propose une politique tarifaire sociale permettant d'offrir des activités (services) à toutes les couches sociales de la population du bassin centre. Ses actions événementielles reçoivent la plupart du temps un écho très favorable avec une bonne participation des habitants. Les lieux d'accueils (ALE, ALJ, LAEP...) sont limités, mais déployés et situés à une distance « acceptable » pour tous les habitants du bassin.

Les actions « hors les murs » et « passerelles » sont trop peu significatives et pourtant elles sont en adéquation avec les moyens humains disponibles.

Les collectifs d'habitants porteurs de projet sont en diminution et quand ils sont à l'œuvre, la représentation des communes est mal équilibrée.

Les inscriptions dématérialisées (à distance) ont permis aux habitants de gagner en efficacité (en efficience), et dans le même temps elle ont considérablement réduit les interactions sociales (en présentielles) qu'elles génèrent. Cette pratique, possible grâce à l'outillage numérique à l'oeuvre aujourd'hui, illustre assez bien ce que l'on peut craindre de la période qui nous attend, la période post covid : la démocratisation des pratiques à distance peut-être au détriment des relations sociales...

La CCBE n'ayant pas la compétence sociale, se pose alors régulièrement la question de la légitimité (ou du leadership) du CSC LA concernant certaines actions sur certaines communes ; C'est la raison principale qui n'incite pas le CSC LA à cibler spécifiquement les publics en difficulté, à proposer des actions de prévention ou d'intégration au public jeunes adultes ;

Le CSC LA doit pouvoir :

- stabiliser ses actions au regard des ressources humaines disponibles ;
- mobiliser les habitants au sein des collectifs événements ;
- proposer des actions sociales concertées ;
- proposer des actions sociales et culturelles pertinentes au regard de l'évolution de la crise sanitaire (moyen terme) et son impact (à plus long terme).

B. Les enjeux

Ce travail d'évaluation, de synthèse et d'analyse nous permet aujourd'hui de formuler des enjeux. Parmi eux, certains doivent être de nature à faire avancer le groupe dans le futur projet social 2022 – 2025

Pour un équipement à vocation intercommunale, faire de la proximité auprès des habitants est toujours un défi !

- Comment le centre socioculturel peut aller vers ses habitants ?
- Comment proposer un centre socioculturel plus ouvert à ses habitants ?
- Quel espace d'accueil pour le CSC LA de demain ?

La gouvernance du CSC LA est intercommunale, mais rien ne nous empêche d'inventer !

- Comment inscrire le collectif bassin de vie centre dans une démarche cohérente (au regard de la gouvernance en place) et constructive

La CCBE ne dispose pas de la compétence sociale et pourtant des besoins sont identifiés !

- Le CSC LA doit-il s'affranchir de son manque de légitimité face à l'action sociale (dans son ensemble)
 - et ainsi développer des actions plus soutenues en faveur des publics dit fragilisés ou face aux besoins croissants pour les seniors ;
 - et ainsi proposer des actions sociales concertées

La participation habitante est un maillon essentiel à la vie d'un CSC (CNAF)

- Comment mobiliser les habitants et créer une dynamique autour des collectifs « projet »

Non seulement la crise sanitaire est en cours, mais elle a déjà des impacts sur la vie sociale !

- Comment un centre socioculturel en territoire rural doit-il anticiper l'après Covid ?
- Après la crise du Covid, comment repenser les interactions socialisantes et humanistes ?

Travailler en collaboration avec les partenaires locaux est la clef de voute d'un centre socioculturel.

- Comment installer durablement une collaboration efficace avec les organisations sociales, culturelles et éducatives du territoire ;

Le CS LA dispose de ressources humaines limitées, alors

- Quelles doivent être les priorités pour le projet social 22-25 ?

V- LE PROJET

A. La démarche participative

a.1 Les niveaux de participation (rappel)

Le renouvellement du projet d'un centre social intègre forcément des modalités inspirées des démarches participatives. Jusqu'à là, notre démarche nous a permis de respecter les 3^{es} niveaux de la participation habitante :

- Informer
- Consulter (enquête)
- Concerter (guide d'entretien - porteur de parole)

Pour cette dernière étape, il était important d'aller au bout du processus participatif et d'inviter les habitants, élus et partenaires à coproduire ensemble (fabriquer de l'intelligence collective).

a.2 Mobilisation des participants

Durant la phase de diagnostic, nous avons collecté et centralisé les adresses des personnes qui ont manifesté leur désir de poursuivre la démarche.

Dès le mois de juillet, nous les avons invité à une 1^{ère} rencontre prévue à la rentrée de septembre pour écouter la présentation du diagnostic et l'évaluation, puis pour échanger autour des enjeux (voir séance d'animation - annexe 10) afin de faciliter la fin de la démarche.

Pour cette dernière étape, plusieurs séances de travail pouvaient être justifiées, toutefois, liée à l'impact du contexte sanitaire vécu, mais aussi à la culture de la participation qu'il nous faut sans doute encore améliorer, seule une petite dizaine de participants ont répondu à l'invitation, pour la plupart des élus (et un partenaire) et ce malgré un recueil d'adresses très significatif,

De ce fait et au regard de l'échéancier, ce sont les agents techniciens du CSC Lucie Aubrac qui ont terminé cette dernière étape et rédigé les axes prioritaires ainsi que les objectifs généraux.

B. L'arbre des objectifs

Tout comme les précédents renouvellements, nous avons rédigé notre projet sous forme d'arbre d'objectifs, une architecture qui décrit une arborescence d'objectifs, un outil à la fois visuel et synthétique permettant de lire la cohérence de l'ensemble du projet.

Il fixe d'abord les axes principaux, les grandes orientations privilégiées collectivement, qui se déclinent en objectifs secondaires (appelés aussi spécifiques, intermédiaires ou encore sous-objectifs) plusieurs fois jusqu'à atteindre un niveau opérationnel.

La navigation dans la hiérarchie de l'arbre est riche de sens. En descendant dans l'arbre, les sous-objectifs montrent comment l'objectif supérieur va être atteint et en naviguant dans le sens inverse, il sera facile de comprendre pourquoi le CSC Lucie Aubrac veut les atteindre.

b.1 Les fiches actions

Pourtant, à l'inverse des projets précédents, les fiches actions n'apparaîtront pas dans cette version 22-25 comme étant le niveau ultime de l'arbre à objectifs. En effet, dès le début du « mandat », définir les fiches actions du projet donne (peut-être inconsciemment) des signes d'enfermement.

Un projet social s'inscrit dans la durée (4 ans) et il est essentiel d'offrir aux équipes de techniciens (y compris les nouveaux arrivants) un projet ouvert, qui laisse de la place à des opportunités, à la créativité, à la nouveauté, etc.

Les fiches actions, à l'œuvre aujourd'hui, seront évidemment lisibles dans le cadre d'un recueil des fiches actions qui se veut évolutif (annexe 11). En effet, les objectifs intermédiaires précisent le sens et doivent inciter à la créativité, toutefois, le seul outil qui favorise directement la création d'un référentiel d'évaluation reste la fiche action. Il est donc essentiel d'affirmer aussi que chaque nouveau projet suppose la rédaction d'une fiche action qui intégrera :

- Le lien avec les objectifs généraux
- Les objectifs de l'action
- Les éléments contextuels
- Le public visé
- Le(s) lieu(x)
- L'échéancier (dates et fréquence)
- Les moyens mobilisés
- Les collaborateurs potentiels
- La grille d'évaluation (critères, indicateurs et outil de recueils)

C. Le Projet

c.1 Les axes principaux et secondaires

Lors de notre rencontre avec les élus, le groupe d'agents techniciens, animateur de la démarche, a fait le choix de ne pas favoriser le débat autour d'un public en particulier. En effet, plutôt que de prioriser un public à un autre, il nous semblait souhaitable de les considérer comme les critères à croiser faces à des orientations idéologiques (voir paragraphe déclinaison et objectifs opérationnels).

Partant de là, et à la lecture des enjeux (prolongement de l'évaluation), mais aussi face au cahier des charges de la circulaire (CNAF), 3 thèmes se sont assez facilement dégagés, faisant de ce nouveau projet social 2022- 2025 celui des 3P : Proximité - Parentalité - Participation

c.1.1 Orientation n°1 : Engager le CSC intercommunal Lucie Aubrac dans une démarche de proximité innovante

La création d'un EVS sur le Nord du territoire a permis de réduire significativement le périmètre d'intervention du CSC LA, toutefois, le territoire centre est encore très étendu. Ainsi, pour un équipement à vocation intercommunale, faire de la proximité auprès des habitants est toujours un défi et cela pose en permanence des questions :

- Comment le centre socioculturel peut aller vers ses habitants ?
- Comment proposer un centre socioculturel plus ouvert à ses habitants ?
- Quel niveau d'accueil pour le CS LA de demain ?

Des interrogations qui, d'emblée, prolongent le questionnement et particulièrement notre capacité à produire des actions dans nos murs et hors de nos murs. Par ailleurs, une réflexion doit aussi avoir lieu autour des infrastructures et du niveau d'accueil souhaitable pour que le public réinvestisse le CSC LA.

Objectifs secondaires :

- Inciter les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires) à investir davantage ses locaux ;
- Aller à la rencontre des publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires) ;
- Structurer la communication du CSC LA ;

c. 1.2 Orientation n°2 : Développer le niveau de participation des usagers du CSC LA

Une orientation qui se veut résolument dans le prolongement d'un des axes du projet précédant. Pour les mêmes raisons déjà évoquées : Les dynamiques participatives constituent un principe fondateur et une plus-value de l'animation de la vie sociale (circulaire CNAF). Mais aussi parce que les 1^{ers} éléments observables sur notre territoire semble indiquer que la crise sanitaire que nous venons de traverser a généré auprès de nos publics habitants, des réflexes individualistes qui s'oppose à la nature même d'un centre social (vivre et faire ensemble). Une orientation pour affirmer cela et apporter des propositions concrètes.

Objectifs secondaires :

- Faciliter la gouvernance du CSC LA
- Développer et valoriser le travail collaboratif et en réseau ;

- Soutenir des projets d’habitants ;
- Mettre en place un collectif « conseil de maison » constitué d’habitants / élus / partenaire

c.1.3 Orientation n°3 : Soutenir la parentalité

Relayé par le socle éducatif commun à tous les lieux d’accueil de la CCBE (annexe 12), mais aussi par un projet famille commun aux 3 secteurs famille de la CCBE (Annexe 13), le code de l’action sociale et des familles rappelle :

« la parentalité désigne l’ensemble des façons d’être et de vivre le fait d’être parent. C’est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s’inscrit, dans le but d’assurer le soin, le développement et l’éducation de l’enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d’obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l’intérêt supérieur de l’enfant en vertu d’un lien prévu par le droit, l’autorité parentale »

Inscrire le soutien à la parentalité dans notre projet social, c’est rappeler le sens de la coéducation et de la cohérence éducative. En aucun cas, le CSC LA se substitue à la fonction parentale, en revanche, elle se revendique comme complémentaire (coéducation) notamment autour du volet éducatif et particulièrement sur la construction sociale de l’individu. Cela implique également et nécessairement de la cohérence éducative ! C’est-à-dire la capacité des organisations professionnelles à communiquer avec la cellule familiale, mais aussi entre elles, afin d’harmoniser la démarche éducative et d’éviter les contradictions.

Objectifs secondaires :

- Encourager les parents à aller vers ... ;
- Etre ressource à chaque étape de la relation parent/enfant ;
- Faciliter les liens entre générations ;

Tableau Synthèse

Axes Principaux - Lucie Aubrac 2022 – 2025	
A. Engager le CSC intercommunal Lucie Aubrac dans une démarche de proximité innovante	1. Inciter les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires) à investir davantage ses locaux ;
	2. Aller à la rencontre les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires)
	3. Structurer la communication du CSC LA
B. Développer le niveau de participation des usagers du CSC LA	1. Faciliter la gouvernance du CSC LA
	2. Développer et valoriser le travail collaboratif et en réseau
	3. Soutenir des projets d’habitants
C. Soutenir la parentalité	1. Encourager les parents à aller vers ...
	2. Etre ressource à chaque étape de la relation parent/enfant
	3. Faciliter les liens entre générations

c.2 Déclinaison et objectifs opérationnels

Les grandes orientations du CSC Lucie Aubrac étant définies, l'équipe pédagogique constituée de tous les agents techniciens du CSC LA a débuté un temps de réflexion qui devait aboutir non seulement à la rédaction des objectifs opérationnels, mais aussi montrer la cohérence de leur déclinaison.

C'est par le prisme de nos secteurs d'activité et des grands thèmes de la vie d'un équipement socioculturel, que nous avons fait le choix d'aborder la réflexion. Nous avons ainsi croisé les 3 axes principaux du projet social avec :

- la vie du secteur enfance
- la vie du secteur Jeunesse
- La vie du secteur Famille
- L'accueil & la communication du CSC LA
- l'animation globale au CSC LA

Ce temps de travail a aussi permis à l'équipe de réfléchir sur des pistes possibles afin d'améliorer la vie de la structure, en particulier sur le déploiement des réunions d'équipe. Cette thématique a donné lieu à une arborescence d'objectifs opérationnels présentée en fin de paragraphe.

c.2.1 Le secteur Enfance

A. Engager le CSC intercommunal Lucie Aubrac dans une démarche de proximité innovante			
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions
1. Inciter les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires) à investir davantage ses locaux ;	Faire venir les enfants via les actions passerelles (Familles, Jeunesse)	- Nb actions passerelles - Diversité des actions passerelles - Fréquentation	Actions passerelles (ateliers cuisine, après-midi, jeux de société, prévention PDN)
	Organiser des temps d'informations et d'échanges	Mise en place récurrente de point ou de réunions d'infos...	Temps d'infos - Fiche action à créer
2. Aller à la rencontre les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires)	Organiser des Grands jeux au sein du CS LA	- 2 ou 3 GJ/ an - Fréquentation	GJ (Cluedo / escape game / Chasse à l'oeuf / Géocatching etc.) - Fiche action à créer
	Organiser des Grands jeux en dehors du CS LA		
3. Structurer la communication	Se rapprocher des associations et structures communales du territoire	- Nb de structures partenaires approchées au cours de l'année	- Prise de contact
	Optimiser la diffusion de l'information – Mutualiser les outils de communications avec les structures extérieures	- Intensité de la relation - Outils de com mutualisés - Volume de diffusion	- Veille sur les pratiques extérieures - Opportunité - Pas de fiche à créer
	Structurer la communication du secteur enfance	- Réalisation de l'annuaire	- Création d'un annuaire qui centralise les partenaires ressource - Pas de fiche action
	Permettre aux agents animateurs de la CCBE de s'approprier l'usage des réseaux sociaux - identifier les besoins des agents	- Volume du temps d'utilisation des outils (RS) à l'oeuvre sur la CCBE actuellement	Alimenter et utiliser les RS à l'oeuvre sur la CCBE actuellement (facebook, instagram, snapchat)

B. Développer le niveau de participation des usagers du CSC LA			
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions possibles
2. Développer et valoriser le travail collaboratif et en réseau	Favoriser la participation habitante pour les projets du secteur enfance - Organiser des temps d'échanges - Inviter les parents - Proposer des réunions d'informations au sein de L.A	- Nbs de rencontres - Qualité des échanges - Fréquentation	- Temps d'échanges - Réunions d'informations au sein de L.A
C. Soutenir la parentalité			
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions possibles
1. Encourager les parents à aller vers ...	Soumettre et faire remonter des projets pensés par les enfants.	Le Conseil est-il en place ?	Création d'un conseil d'enfants sur les ALE Centre
2. Etre ressource à chaque étape de la relation parent/enfant	Collecter et échanger sur les différentes ressources du territoire	- Rencontres avec les partenaires - Types de ressources échangés	Se rapprocher des différents organismes compétents (centres sociales, pôle handicap)
	Répondre aux besoins des familles en difficulté	- Place d'urgence disponible - Nb d'accueil	Avoir sur nos sites d'A.L.E des places d'urgence pour un public fragile
3. Faciliter les liens entre générations	Mettre en place des projets d'animations intergénérationnelle	- Actions avec la maison de retraite	Projets cuisine, couture, jeux de société avec la maison de retraite.

c.2.2 Le secteur Jeunesse

A. Engager le CSC intercommunal Lucie Aubrac dans une démarche de proximité innovante			
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions
1. Inciter les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires) à investir davantage ses locaux ;	Aménager des espaces dédiés aux jeunes (intérieur et extérieur du CS LA)	Lieu préconisé : La salle du RdC (Salle Ados 1ere étage) - Niveau d'accueil de la salle - Décoration - Fréquentation	
	Valoriser les temps forts jeunesse au sein du CS et de la salle ados - Créer des évéts du type « retour sur... » (en sollicitant les élus)	- Nb temps fort - Participation	Séjour, fin de vacances, projet

2. Aller à la rencontre les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires)	Aller à la rencontre des jeunes, à leurs contacts pour parler de nos actions, et ou des projets possibles. (être vu et reconnu dans l'espace public notamment dans les endroits identifiés)	- Nbs de jeunes rencontrés - Nbs de jeunes qui viennent au CSC LA après	- Temps de rencontre
	Poursuivre les actions de proximité (définir proximité) - créer une enquête qui vise à comment les jeunes ont connu l'activité ou l'accueil jeunes	- Qualité des infos récoltées - impact	
3. Structurer la communication	Permettre aux agents animateurs de la CCBE de s'approprier l'usage des réseaux sociaux - identifier les besoins des agents – Proposer des temps de formation si nécessaire	- Volume du temps d'utilisation des outils (RS) à l'oeuvre sur la CCBE actuellement - Qualité des infos transmises	- Alimenter et utiliser les RS à l'oeuvre sur la CCBE actuellement (facebook, instagram, snapchat) - Formation

B. Développer le niveau de participation des usagers du CSC LA

	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions possibles
1. Faciliter la gouvernance du CSC LA	Inciter (donner envie) au public jeunesse de s'investir dans les collectifs du CS LA	- Nb de jeunes dans les collectifs - Niveau d'implication	Collectifs CSC LA
2. Développer et valoriser le travail collaboratif et en réseau	Renforcer les relations avec les partenaires incontournables de la jeunesse (Collège, assos, communes etc.) - Mettre en place un groupe de veille sociale	- Groupe de veille sociale (ou pas) - Niveau d'implication	Veille sociale
3. Soutenir des projets d'habitants	Structurer les initiatives jeunesses - Rédiger un livret destiné aux jeunes qui explique la démarche d'accompagnement de projet sur le CSC LA (un livret)	- Existence du livret (ou pas) - Impact de sa diffusion	Temps d'accompagnement de projet
	Structurer les initiatives jeunesses – Rédiger et diffuser un appel à projet à destination d'un groupe de jeunes en définissant le budget	- Appel à projet (ou pas) - Impact de sa diffusion - Démarrage d'accompagt de projet	Temps d'accompagnement de projet

C. Soutenir la parentalité

	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions possibles
1. Encourager les parents à aller vers ...	Valoriser les temps de retour avec les parents	- Temps de retour (ou pas) - Qualité d'accueil - Impact	Actions d'animation retour
2. Etre ressource à chaque étape de la relation parent/enfant	Créer des temps d'écoutes et d'échanges pour les jeunes et les parents	- Temps de retour (ou pas) - Qualité d'accueil - Impact	Temps de rencontres Parent et/ou jeunes Temps de rencontres Parent et/ou jeunes

C. Soutenir la parentalité			
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions possibles
3. Faciliter les liens entre générations	Proposer des temps d'animations permettant au public enfant d'aller vers le secteur jeunesse - Créer et mettre en place des actions passerelle (faciliter le passage du secteur enfance vers le secteur jeune)	- Nb d'actions passerelles - Qualité de l'accueil du public - Impacts	Actions passerelles

c.2.3 Le secteur Famille

A. Engager le CSC intercommunal Lucie Aubrac dans une démarche de proximité innovante			
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions
1. Inciter les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires) à investir davantage ses locaux ;	Permettre au secteur famille d'être + identifié - Investir un espace du CSC LA visible et accessible aux familles (l'espace famille)	Lieu préconisé : La salle du RdC (le boudoir) - Niveau d'accueil de la salle - Décoration - Fréquentation	Aménager le boudoir en un espace Famille conviviale et partagé – Pas de fiche action
	Proposer en recurrence des temps de jeux gratuits et ouvert au public (accompagné par la ref famille et un autre membre de l'équipe suivant la thématique et la tranche d'âge)	- Nb de temps de jeu - Fréquentation - Impact	Jeu libre - Jeu/café Fiche action à créer
2. Aller à la rencontre les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires)	Participer à la fabrication d'un réseau des acteurs du socioculturel local - Repérer les structures et personnes ressources sur le territoire du CS LA	- Nbs de rencontre/an - Nature des relations - Sujets abordés - Qualité du suivi - Nbs de sollicitations par les partenaires du CS LA	Etre en veille lors des actions HLM et/ou des évènements des partenaires Pas de fiche action
	Participer à la fabrication d'un réseau des acteurs du socioculturel local - Organiser régulièrement des temps de coordination famille avec des partenaires extérieurs au CS LA		Temps de rencontre qui vise les thèmes du secteur famille avec les acteurs du territoire / public ou thématique : Coordo / Réunions transversales / Réunions extérieures

A. Engager le CSC intercommunal Lucie Aubrac dans une démarche de proximité innovante

	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions
3. Structurer la communication	Lancer un groupe de travail spécifique autour de la com du CS LA	- le GT est en place (ou pas) - Ce qu'il a produit - l'impact	GT Com
	Créer une nouvelle plaquette répondant aux attentes des familles et aux contraintes de la structure (logiciel, contraintes des inscriptions...)		
	Intégrer la communication direct avec les familles du territoire dans nos pratiques professionnelles	- Interactions avec les familles - Distribution de flyers en direct	

B. Développer le niveau de participation des usagers du CSC LA

	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions possibles
1. Faciliter la gouvernance du CSC LA	Solliciter certaines familles pour participer au collectif bassin de vie centre	- Familles sollicitées - Niveau d'engagement	Faire vivre le collectif bassin de vie centre
	Rédiger un support de communication présentant la gouvernance d'un CSC (pour accompagner les échanges)		Support de com propre à la gouvernance du CS LA
2. Développer et valoriser le travail collaboratif et en réseau	Relancer le collectif famille	- Niveau de participation - Sujets abordés - Niveau d'implication	Brunch famille
	Maintenir une veille active sur le bassin de vie	- Nbs de rencontre/an - Nature des relations - Sujets abordés - Qualité du suivi - Nbs de sollicitations par les partenaires du CS LA	Temps de rencontre qui vise les thèmes du secteur famille avec les acteurs du territoire / public ou thématique : Coordo / Réunions transversales / Réunions extérieures
3. Soutenir des projets d'habitants	Accompagner l'implication des familles	- Sollicitation des familles - Capacité à aller vers	Accompagnement aux projet habitant - ex : massage bebe co animé avec une Maman du territoire (recherche financement..)
	Proposer des ateliers P/E animés par des habitants	- Proposition de parents - - Sollicitation du CS LA vers des parents	Atelier P/E jeu

C. Soutenir la parentalité			
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions possibles
1. Encourager les parents à aller vers ...	Créer des actions collectives familles	<ul style="list-style-type: none"> - Nb actions - Nb d'évènements ext. - Fréquentation - Ambiance 	Action familles
	Favoriser la convivialité - Créer des temps festifs récurrents simple et efficace		<ul style="list-style-type: none"> - Action hors et dans les murs - Voyage ludique - Temps de jeu libre en soirée au sein de LA
	- Permettre aux familles d'aller vers des événements du territoire (accompagnés ou pas)		
2. Etre ressource à chaque étape de la relation parent/enfant	Maintenir un niveau de formation des agents du CSC LA	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des agents - Niveau de technicité des agents 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation APP - Formation technique - Atelier P/E (thèmes variés)
	Permettre aux acteurs du territoire de repérer le CSC LA comme un lieu ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des parents aux temps/ aux actions du CSC LA - Sollicitation des parents auprès du CSC LA 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps spécifiques (conf...débat) - Temps d'animation globale
3. Faciliter les liens entre générations	Suciter la mixité des générations	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation - Présence de différente génération 	Temps d'accueil famille
	Créer des actions passerelles	<ul style="list-style-type: none"> - Interaction entre personnes de génération différentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet « cap ou pas cap » ado / parent ... - Soirée jeu - Café d'échange AL

c.2.4 Accueil et communication

A. Engager le CSC intercommunal Lucie Aubrac dans une démarche de proximité innovante			
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions
1. Inciter les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires) à investir davantage ses locaux ;	Aménager les locaux de manière chaleureuse, conviviale et adaptée au public.	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité d'accueil - Retour du public - Fréquentation récurrente du public 	- Réaménagement du CSC LA
	Valoriser régulièrement les actions du CSC LA par l'image	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de photo - Déploiement des images 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de photos régulières / formation sur les besoins (photos) - Travailler en parallèle au droit à l'image - Actions de valorisation

A. Engager le CSC intercommunal Lucie Aubrac dans une démarche de proximité innovante

	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions
2. Aller à la rencontre les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires)	Rendre visible le CSC LA sur les actions hors les murs	- Etre visible, repérable	tee shirt / fly, oriflamme, plaquette
	Construire collectivement l'information de l'information de l'information de l'équipement	- Qualité de la Com - Impact, Conséquence	Réunion de travail / Eléments de langage / Transversalité de l'info
3. Structurer la communication	Permettre aux agents du CSC LA d'avoir une méthodologie d'utilisation des réseaux socio : Facebook / Instagram	- Récurrence des infos - Choix pertinent des infos	Alimenter et utiliser les RS à l'oeuvre sur la CCBE actuellement (facebook, instagram, snapchat)
	Lancer une réflexion sur la plaquette famille inter-bassins de vie et propre à chaque équipement (enfance / jeunesse / famille)	- Qualité de la plaquette	Réunions de travail / plaquette inter-bassin de vie / par équipement
	Construire un échéancier annuel de tous les éléments de communication et insister sur les respects des délais (plaquette / guide famille / VEB / affiches ...) - Définir un pilote !	- Mise en place d'un échéancier (ou pas)	Plan de charge de la com / étape de chaque élément de com

B. Développer le niveau de participation des usagers du CSC LA

	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions possibles
1. Faciliter la gouvernance du CSC LA	Informers les acteurs du CSC LA de l'existence et du rôle d'un collectif bassin de vie centre - Rédiger un support de communication présentant la gouvernance d'un CSC (pour accompagner les échanges)	- Familles sollicitées - Niveau d'engagement	- Faire vivre le collectif bassin de vie centre - Support de com propre à la gouvernance du CSC LA - Expo - Note pédagogique à destination des élus, des habitants
	Valoriser le travail du collectif bassin de vie centre	- Qualité des supports	
3. Soutenir des projets d'habitants	Informers les habitants	- Info spécifique	- Fly, Affiche, message support de com etc...
	Valoriser les réalisations déjà faites	- Qualité des supports	- Action de valorisation

C. Soutenir la parentalité			
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions possibles
I. Encourager les parents à aller vers ...	Aménager les locaux pour accueillir les familles	- Retour du public - Fréquentation	- Réaménagement Boudoir
	Informier sur les actions de parentalité - Organiser le présentoir et la plaquette de parentalité	- Info spécifique	- Fly, Affiche , message support de com etc...

c.2.5 Animation globale

A. Engager le CSC intercommunal Lucie Aubrac dans une démarche de proximité innovante			
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions
1. Inciter les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires) à investir davantage ses locaux ;	Anticiper les temps d'AG	- Présence de l'échéancier	Echéancier des événements finalisé en Juin pour la saison suivante
	Permettre aux publics de participer l'élaboration et l'organisation des temps d'AG	- Présence de collectif événement - Niveau d'implication des publics	Collectif événement
	Proposer des temps ouverts aux usagers du CSC LA sur ses lieux d'accueil	- Présence de temps ouvert au publics sur ses lieux d'accueil - Qualité de l'accueil	- Porte ouverte - Forum
2. Aller à la rencontre les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires)	Participer aux manifestations extérieures proposées sur le bassin de vie (en fonction de nos valeurs et au regard de nos moyens)	- Présence des agents sur les lieux ouvert au publics	Exemple : - forum ? - Rosière - carnaval - ...
3. Structurer la communication	Demander l'avis des usagers sur nos temps d'AG	- Récolte et traitement des "avis"	habitudes d'évaluation simple, prise de Coordonnées, création fiche habitants/ bénévoles
	Communiquer au public les AG suffisamment en avance	- Mise en place d'un échéancier (ou pas)	- supports de com

B. Développer le niveau de participation des usagers du CSC LA			
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions possibles
1. Faciliter la gouvernance du CSC LA	Inciter tous les membres du collectif bassin de vie centre à participer aux AG et à Renc'art en particulier		
2. Développer et valoriser le travail collaboratif et en réseau	Permettre à Renc'art d'être un événement fédérateur au sein du CSC LA et plus largement sur le bassin de vie centre - Tous les agents du CSC LA participent pleinement à l'évènement S'approprier davantage le TC - Insister tous les secteurs du CSC LA à participer	- Participation des acteurs du CSC LA - Niveau d'implication	- Collectif événement - Renc' art - Ticket culture
3. Soutenir des projets d'habitants	Prendre en compte l'avis des usagers sur nos temps d'AG	- Analyse et traitement des avis	habitudes d'évaluation simple, prise de coordonnées, création fiche habitants ou bénévoles
C. Soutenir la parentalité			
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Actions possibles
1. Encourager les parents à aller vers ...	Inciter les familles à participer aux AG du CSC LA	- Participation des parents aux AG du CSC LA - Niveau d'implication	- Soirée jeux - temps d'accueil ensemble/AG
2. Etre ressource à chaque étape de la relation parent/enfant	Permettre aux acteurs du territoire de repérer le CSC LA comme un lieu ressource à la parentalité	- Participation des parents aux temps/ aux actions du CSC LA - Sollicitation des parents auprès du CSC LA	- Temps spécifiques (conf...débat) - Temps d'animation globale
3. Faciliter les liens entre générations	Développer la dimension intergénérationnelle lors des temps d'AG Aménager la salle du boudoir en « espace partagé » pour les « habitants »	- Fréquentation - Présence de différente génération - Interaction entre personnes de génération différentes	- Temps d'AG

La vie de la structure

Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnel	Actions
Améliorer l'efficacité des réunions du CS LA	Toutes les réunions d'équipe sont fléchées le mardi après-midi de 13h30 à 15h30	
	Modifier la typologie des réunions d'équipe et adapter leurs récurrences	Proposer 2 réunions d'équipe avec tout le personnel du CS LA sur chaque « période cycle ». Une réunion qui précède la période de vacances et une autre 2 semaines après la période de vacances.
		Proposer 2 réunions d'équipe entre responsables de secteur du CS LA et la chargé d'accueil&com sur chaque « période cycle » (avec la présence du chef de service une fois sur 2). Une réunion qui précède de 2 semaines la période de vacances et une autre juste après la période de vacances.
	Communiquer le contenu des réunions d'équipe en temps réel	Mettre en place un fichier partagé permettant aux agents de rédiger au fur et à mesure les sujets qui seront abordés
	Proposer des temps individuels efficaces	Proposer à tous les agents un temps d'échange individuel et mensuel avec son N+1
	Clarifier le contenu des réunions	Définir le contenu type des réunions en fonction de leur typologie :
		Réunion d'équipe : Qui concerne tout le monde (AG - relation avec la CCBE - Vie de la structure - Projet social - Accueils - Communication)
		Réunion coordo LA : Qui concerne les secteurs d'activité du CS LA (Enfance-Jeunesse-Famille) + la fonction RH
	Temps d'échange individuel : Qui concerne tous les sujets que l'agent ou son N+1 souhaitent aborder de façon individuelle (donc confidentielle)	
Développer la cohésion de l'équipe du CS LA	Organiser régulièrement des temps conviviaux	A définir en équipe
Comprendre et savoir agir dans la CCBE	Communiquer régulièrement sur les instances délibératives de la CCBE	A définir en équipe
	Associer les responsables de secteur à des instances de concertation (coordination EJJ / commission / GT etc.) et conseil de maison) de la CCBE.	A définir en équipe
	Associer les responsables de secteur au conseil de maison du CS LA	A définir en équipe

D. La démarche d'évaluation

Tout au long des 4 prochaines années, la démarche d'évaluation devra permettre de prendre du recul et d'avoir une vue d'ensemble des actions afin d'en faire régulièrement **une interprétation collective**. Le processus doit intégrer le contexte entourant les actions, mesurer les écarts entre ce qui est prévu et ce qui va réellement se réaliser, ce qui devra être amélioré, intégré ou pérennisé dans les pratiques, et même ce qu'il faudra arrêter. Le CSC LA devra se poser les bonnes questions concernant les actions menées et y répondre grâce à des sources et à des méthodes adéquates.

Dans le cadre d'un projet social, **la notion participation** sera naturellement favorisée à la démarche en visant l'implication des parties prenantes (au projet, à l'action). Un choix qui vise l'appropriation de chacun pour aller vers l'interprétation collective. Cela ne signifie pas d'impliquer tout le monde, tout le temps, il s'agira plutôt de faire participer les bonnes personnes au bon moment, en respectant le rythme et les capacités de chacun.

Enfin, liés à la notion de participation, nous observerons également 2 niveaux d'évaluation qui se distinguent par la réciprocité (ou pas) des interactions entre les parties prenantes :

- Le niveau 1 : l'agent technicien se saisit des retours des participants pour évaluer l'action d'animation ;
- Le niveau 2 : L'ensemble des parties prenantes (habitants/élus et partenaires) participent pleinement au process.

d.1 Points de passage et calendrier

- **Points de situation** : Réalisé sur la base des objectifs opérationnels formulés en début d'année et des actions réalisées au cours de l'année, **un « point de situation »** du CSC LA sera réalisé chaque année par l'équipe technique lors de la semaine de l'évaluation (au mois de juin). Ce document doit permettre de réguler les actions du CSC LA et d'actualiser les objectifs opérationnels. Chaque point de situation fera l'objet d'un document de synthèse remis au collectif bassin de vie centre tous les ans et sera abordé en Copil.
- **Une évaluation à mi-parcours** : Elle doit permettre d'examiner "en profondeur" les résultats obtenus sur un des 3 axes prioritaires du CSC LA. Ce travail doit se réaliser à partir de questions évaluatives au cours du 1^{er} trimestre 2024 par l'équipe technique et les membres du collectif du bassin de vie centre.
Validée par le collectif du bassin de vie centre, cette évaluation fera l'objet d'un document de synthèse qui sera au cœur des échanges lors du Copil intermédiaire.
- **L'évaluation finale** : Elle doit permettre d'examiner et de mesurer les résultats obtenus sur les 3 axes du projet du CSC AC. Ce travail doit se réaliser au cours du 1^{er} trimestre 2025 par l'équipe technique et les membres du collectif du bassin de vie centre. Il prendra en compte les points de situation et l'évaluation à mi-parcours réalisés jusqu'à là.
Validée par le collectif du bassin de vie centre, cette évaluation fera l'objet d'un document de synthèse qui sera au cœur des échanges lors du copil finale et un des volets essentiels au renouvellement du projet social du CSC AC pour la période 2026-2029.

Calendrier

- **Mars 2022** : Lancement du contrat de projet
- **Mai/Juin 2023** : Point de situation
- **Septembre 2023 - Copil 1** : Présentation point de situation
- **De janvier à Mars 2024** : Evaluation à mi-parcours
- **Avril 2024 - Copil 2** : Présentation évaluation intermédiaire
- **Mai/Juin 2024** : Point de situation
- **Mai/Juin 2025** : Point de situation

- **Septembre 2025 - Copil 3** : Présentation point de situation
- **De novembre à décembre 2025** - Evaluation finale
- **Janvier 2026 - Copil 4** : Présentation de l'évaluation finale et lancement de la démarche de renouvellement du PS du CSC LA

d.2 Les groupes de travail

Les acteurs du CSC LA sont nombreux avec des niveaux d'implication différents. Afin d'associer un grand nombre de personnes à la démarche d'évaluation du contrat de projet à venir, la structuration est construite autour de trois groupes distincts :

- Le comité de pilotage (Copil) : VP - Membres du collectif bassin de vie centre - Equipe de direction CSC LA - CAF : 1/an ;
- Le collectif du bassin de vie centre : Membres de la commission CSAT - Equipe de direction CSC LA - Partenaires - Habitants (Les collectifs en annexe I4) - 5/an dont 1 exclusivement porté sur un temps d'évaluation (le point de situation ou l'évaluation à mi-parcours ou l'évaluation finale)
- L'équipe technique (agents du CSC LA) : Réunions d'équipe récurrentes (2/mois) + un temps de travail porté exclusivement sur l'évaluation et l'actualisation des OO ;

Objectifs stratégiques :

- Créer le collectif bassin de vie centre du CSC LA
- Mettre en place la semaine de l'évaluation au mois de juin de chaque année.

d.3 Axe privilégié et questions évaluatives

Le choix de l'évaluation à mi-parcours sera porté sur l'axe suivant :

Engager le CSC LA intercommunal dans une démarche de proximité innovante

L'une des 2 missions prioritaires d'intérêt général d'un CSC est d'être un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale (rappel de la circulaire CNAF) ;

Même si son territoire d'intervention a été réduit, l'évaluation, le diagnostic, mais aussi les nombreux échanges avec les acteurs locaux ont permis d'observer que le CSC Lucie Aubrac a encore une marge de progression importante pour améliorer son niveau de proximité. Les axes de progression sont clairement identifiés : L'accueil et les actions dans les murs, les actions hors les murs et la communication.

Positionner cet axe comme prioritaire pour les 4 prochaines années est un défi, car avec des moyens limités, nous devons faire le pari de l'efficacité pour que le CSC LA assume pleinement son rôle de structure d'animation à la vie sociale au service d'une population installée sur 7 communes.

Les questions évaluatives

- Q1 - Y a-t-il eu des aménagements réalisés dans les locaux du CSC LA en vue d'améliorer l'accueil du public ? Si non pourquoi, si oui lesquels, pourquoi et quel en est l'impact à ce jour ?
- Q2 - Quelle est l'évolution du taux de fréquentation au sein du CSC LA ?
- Q3 - Quel a été le flux des actions dans les locaux du CSC LA ? Nb d'actions en + ou en - Fréquentation/ action - Difficultés rencontrées
- Q4 - Quel a été le flux des actions HLM organisé par le CSC LA ? Nb d'actions en + ou en - Fréquentation/ action - Difficultés rencontrées
- Q5 - Y a-t-il eu une évolution de la communication du CSC LA ? Si non pourquoi ? Si oui laquelle, dans quel but et quel en est l'impact à ce jour ?
- Q6 - en quoi notre démarche de proximité est innovante ?
- Q7 - Question posée aux habitants (micro trottoir) ex : est ce que le CSC LA offre des services auxquels vous vous sentez concernées ?

E. Le mot de la fin

Depuis le transfert de la compétence « développement social », voilà plus de 10 ans et avec le soutien de la CAF, la communauté de communes Bièvre Est se mobilise avec dynamisme pour porter et faire vivre le centre socioculturel Lucie Aubrac.

Initialement prévue sur l'année 2020, ce 3^e renouvellement de projet a été jalonné par de nombreuses contraintes liées à la crise sanitaire. Privés régulièrement de rassemblement, tous les acteurs de la démarche ont toutefois réussi à structurer leurs réflexions et ainsi à définir les axes de travail prioritaires pour les 4 prochaines années.

En outre, cette période nous a aussi permis de mesurer l'impact et les conséquences de cette pandémie encore à l'œuvre au moment de clore ce dossier, sur l'avenir de notre centre social et culturel.

Les défis sont nombreux, et tous les acteurs qui participent à la vie du centre socioculturel Lucie Aubrac le savent bien ! C'est pourquoi, nous profitons de ces dernières lignes pour tous les remercier, de l'utilisateur au professionnel, en passant par les élus du territoire, sans oublier les bénévoles, sans qui de nombreux projets ne pourraient se réaliser.

VI- ANNEXES

- Annexe 01 - Circulaire Cnaf 2012
- Annexe 02 - CNAF 2016
- Annexe 03 - Délibération Pacte Gouvernance
- Annexe 04 - Schéma des instances de gouvernance
- Annexe 05 - Délibération des attributions déléguées au président
- Annexe 06 - Délibération des attributions déléguées au bureau communautaire
- Annexe 07 - Projet territoire 2020-2030
- Annexe 08 - Votre avis nous intéresse
- Annexe 09 - Guide d'entretien
- Annexe 10 - Séance d'animation du 11-09-21
- Annexe 11 - Recueil de fiches actions
- Annexe 12 - Socle Educatif
- Annexe 13 - Arbre à objectifs Famille CCBE
- Annexe 14 - Les collectifs Dvpt social
- Annexe 15 - Budget prévisionnel 2021
- Annexe 16 - Budget réalisé 2020
- Annexe 17 - Organigramme service EJF Bièvre-Est

ANNEXE 01

Paris, le 20 juin 2012

*Direction
des politiques
familiale et sociale*

*Département vie sociale,
logement et solidarité*

Circulaire n°2012-013

*Colette Legat
Tel : 01.45.65.54.09*

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Caisses d'allocations familiales

Objet : Circulaire relative à l'animation de la vie sociale

Madame, Monsieur le Directeur,

Levier de la politique familiale et sociale des Caf, l'animation de la vie sociale, concourt aux quatre missions identifiées dans la convention d'objectifs et de gestion 2009 – 2012. Composante de l'offre globale de service, elle contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale.

Inscrite dans les objectifs de la Cog 2009 -2012, la circulaire « animation de la vie sociale » permet de soutenir une politique sociale déterminante pour les familles et les territoires en réaffirmant et en renforçant l'engagement institutionnel et le rôle central de la branche Famille. Texte de référence pour l'ensemble des structures, elle participe au renforcement de l'approche globale territoriale et donne aux Caf les moyens de dynamiser le partenariat pour mieux soutenir les structures. La clarification des finalités et des missions communes aux structures confèrent une plus grande lisibilité et davantage de cohérence à cette politique sociale.

Cette circulaire a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail Cnaf - Caf, avec la consultation des partenaires dont la fédération nationale des centres sociaux. Ce document est enrichi d'annexes constituées, pour l'essentiel, d'outils transmis par les Caf et utilisés localement. Tous les contributeurs sont ici remerciés pour leur participation.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de créer les conditions favorables pour développer une véritable politique d'animation de la vie sociale et je vous invite à engager un partenariat renouvelé et renforcé avec les différents acteurs de l'animation de la vie sociale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

Hervé DROUET

Introduction

L'animation de la vie sociale est un secteur d'intervention sociale enraciné dans des initiatives privées de la fin du XIX siècle¹ ; il s'est développé à partir des politiques de reconstruction de l'après-guerre 39-45, en s'appuyant principalement sur les centres sociaux et sur le travail social collectif. Aujourd'hui, ce sont près de 2800 structures de proximité, centres sociaux et structures d'animation locale, qui s'inscrivent dans la politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille.

Depuis le début des années 1970, par délégation de l'État, la Cnaf et les Caf ont été positionnées comme un acteur central en raison de leur responsabilité en matière d'agrément, agrément qui, ipso facto, engage des financements institutionnels et entraîne le soutien des partenaires.

Les derniers textes institutionnels servant de référence² pour l'ensemble des acteurs de l'animation de la vie sociale ont été élaborés entre 1995 et 2002, dans le prolongement des résultats de l'enquête Observatoire de 1991. Ils ciblent des types d'équipements sans préconiser une approche politique de l'ensemble du territoire de compétence de la Caf.

La Convention d'objectifs et de gestion 2009-2012 a fixé à la branche Famille l'objectif de faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale. Quatre axes de travail en découlent :

- faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement et favoriser le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale,
- rendre lisible le projet social global des structures d'animation de la vie sociale et développer des outils de gestion et d'évaluation,
- encourager les initiatives des habitants, la dynamique participative au sein des structures et la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale,
- améliorer l'économie générale du secteur de l'animation de la vie sociale.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces axes de travail, la présente circulaire élaborée dans le cadre d'un groupe de travail Cnaf – Caf, apporte des éléments opérationnels et actualise le corpus de circulaires et de lettres circulaires qui régissent les structures de l'animation de la vie sociale. Elle vise, sur la base des résultats de l'enquête observatoire des centres sociaux de 2006, à répondre aux enjeux relatifs à l'amélioration de la lisibilité de l'animation de la vie sociale, enjeux confirmés par les enseignements de l'enquête de notoriété réalisée en 2011, qui par ailleurs identifie la nécessité de consolider le rôle pivot des Caf.

Cette circulaire est un document de doctrine qui a pour objectifs :

- de contribuer au développement d'une politique territoriale d'animation de la vie sociale ;
- de développer la lisibilité et la cohérence de ce secteur d'intervention sociale en précisant les finalités et en actualisant les missions des structures ;
- de clarifier les notions centrales de projet social et de participation ;
- de préciser le rôle des Caisses d'allocations familiales et de clarifier les critères d'agrément ;
- d'encourager les différents acteurs à s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé.

D'application immédiate, la présente circulaire annule et remplace les Circulaires Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995 et n°07-2002 du 31 janvier 2002, les lettres circulaires Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n°195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999. Les dispositions réglementaires inchangées des prestations de service énoncées dans les instructions ci-dessus, sont reprises dans les annexes³.

¹ Parmi ces œuvres privées de la fin du XIX siècle : l'Union familiale de Charonne fondée en 1894, l'Oeuvre sociale de Popincourt fondée en 1897, puis la Résidence sociale de Levallois-Perret créée en 1920.

² Circulaire Cnaf n°56-85 du 31 décembre 1985, Circulaire du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale du 12 mars 1986, Circulaire Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995, lettres circulaire Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n° 195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999, Circulaire n°07-2002 du 31 janvier 2002.

³ Voir dans les annexes, Dispositions réglementaires inchangées relatives aux prestations de service des structures de l'animation de la vie sociale.

Sommaire

I. La politique d'animation de la vie sociale, un axe constant de la politique familiale et sociale portée par la branche Famille

- 11 Un besoin d'interventions d'animation de la vie sociale confirmé par les principales évolutions de l'environnement
- 12 L'engagement de la branche Famille dans le soutien à l'animation de la vie sociale est cohérent avec les besoins des habitants des territoires et avec l'offre globale de service institutionnelle
 - 121 l'animation de la vie sociale, une réponse aux besoins des familles et des territoires
 - 122 l'animation de la vie sociale, une composante de l'offre de service des Caf

II La politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille s'appuie sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale⁴

- 21 Les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent des finalités identiques et partagent des valeurs et principes d'action communs
 - 211 des finalités qui transcendent l'ensemble des projets sociaux
 - 212 des valeurs et des principes à respecter et à faire vivre
- 22 Un projet social qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire
- 23 L'animation de la vie sociale s'incarne dans des structures de proximité, les centres sociaux et les espaces de vie sociale
 - 231 les centres sociaux
 - cinq missions complémentaires aux missions générales
 - la mise en place d'un projet « familles »
 - les formes d'organisation des centres sociaux
 - 232 Les espaces de vie sociale
 - l'implantation
 - le projet social des espaces de vie sociale

III – Le soutien à l'animation de la vie sociale par la branche Famille se traduit par une politique à la fois départementale et locale des Caf

- 31 La Caf développe une politique départementale recherchant l'implication des partenaires institutionnels

⁴ Les structures bénéficiaires des prestations d'animation locale portent des noms très divers ; dorénavant, elles seront regroupées sous l'appellation « espace de vie sociale ».

- 311 la Caf établit un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires
 - 312 la Caf met en place des instances pour organiser la concertation et la coordination des partenaires, elle encourage la formalisation de l'engagement des partenaires dans des conventions cadres pluri-partenariales
- 32 La Caf développe une politique locale d'animation de la vie sociale via sa responsabilité d'agrément des structures AVS
- 321 Le projet social est « l'élément » central, impérativement établi dans le cadre d'une démarche participative, il est construit en associant les principaux partenaires financeurs
 - les caractéristiques du projet social
 - la participation des usagers-habitants comme principe méthodologique incontournable
 - des temps d'échange à prévoir avec les principaux financeurs au cours de la période d'élaboration du projet social
 - 322 L'agrément du projet social est apprécié par la Caf selon une liste de critères institutionnels, mesurés par des indicateurs définis localement
 - 323 Les relations avec la Caf
- 33 les Caisses d'allocations familiales soutiennent les structures de l'animation de la vie sociale par des moyens financiers, en mobilisant leurs compétences en ingénierie et interventions sociales
- 331 Les caisses d'allocations familiales engagent des moyens financiers en faveur des structures
 - Le cas particulier des gestions directes
 - 332 Les caisses d'allocations familiales apportent également leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale pour soutenir la fonction pilotage ou pour la mise en œuvre d'actions spécifiques ; elles participent à l'animation et à la coordination du réseau des professionnels

Liste des Annexes

I. La politique d'animation de la vie sociale, un axe constant de la politique familiale et sociale portée par la branche Famille

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur des équipements de proximité (centres sociaux, structures d'animation locale). La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire.

11 Un besoin d'interventions d'animation de la vie sociale confirmé par les principales évolutions de l'environnement

Certaines évolutions sociales, communes à de nombreux territoires, interrogent et/ou ont un impact sur la notion de « vivre ensemble » :

- l'accentuation des questionnements autour des familles (monoparentalité, responsabilités éducatives, décohabitation, ruptures familiales),
- la place des jeunes dans la société et leurs relations avec les autres classes d'âge,
- le développement de la précarité et le renforcement des enjeux de la relation à l'école et de l'insertion dans le monde professionnel,
- le vieillissement de la population,
- l'amplification des préoccupations relatives au développement durable.

Le développement des nouvelles technologies modifie également les formes du lien social et réinterroge les notions de proximité et de voisinage. Plus globalement, l'accélération du changement technologique peut fragiliser la société, qui n'a plus le temps de faire de cette innovation technologique un apprentissage social.

Dans le monde du travail, la flexibilité croissante des horaires de travail, la durée des temps de transport, le recours accru à des services extérieurs dans la gestion de la sphère familiale (relais éducatifs, loisirs, etc.) créent des problèmes d'harmonisation et de capacité à produire du vivre-ensemble.

Enfin on repère des évolutions plus accentuées sur certains territoires autour des mouvements migratoires qui déstabilisent les formes traditionnelles du vivre ensemble :

- l'arrivée de nouvelles populations en zone rurale (rurbanisation) ou urbaine (renouvellement urbain),
- la désertification de certaines zones rurales,
- l'extension des zones périurbaines.

Ces évolutions ne sont pas exhaustives des mutations des territoires mais elles interrogent les modalités de création du lien social dans la relation de proximité.

12 L'engagement de la branche Famille dans le soutien à l'animation de la vie sociale est cohérent avec les besoins des habitants des territoires et avec l'offre globale de service institutionnelle

Depuis 1971, la branche Famille a soutenu l'engagement du réseau des Caf dans le champ de l'animation de la vie sociale en favorisant le développement progressif des équipements. Cet engagement recouvre désormais une actualité particulière autour des objectifs de la branche pour accompagner les évolutions des territoires et mobiliser des dynamiques de projet.

121 L'animation de la vie sociale, une réponse aux besoins des familles et des territoires

Au regard des mutations en cours, les familles sont en demande d'espaces de rencontre et de soutien dans leur environnement proche. En réponse à cette attente, l'animation de la vie sociale est un ensemble

d'interventions qui s'appuie sur des structures de proximité qui sont des lieux-ressources proposant des services et activités coordonnés, à finalités sociales, éducatives et culturelles qui favorisent la mise en œuvre des initiatives locales.

Ainsi, une majorité de français (60%) interrogés sur les valeurs républicaines⁵ indique qu'en France il y a de moins en moins de fraternité et l'expliquent :

- par les conditions de vie difficiles qui amènent les gens à se replier sur eux-mêmes (47%) ;
- par la crise économique qui rend les gens moins solidaires et plus individualistes (46%).

De même, l'enquête « Conditions de vie et aspirations des français » menée par le Credoc met en évidence de manière régulière l'attente en terme d'équipements et de services en matière de politique familiale : une forte majorité de la population (67% en 2010) continue à considérer préférable, pour mieux aider les familles, de leur distribuer des aides sous forme d'équipements et de services plutôt que des prestations monétaires. Depuis 1998, cette préconisation reste largement majoritaire dans la population et fluctue entre 62 et 70%.

C'est pourquoi l'animation de la vie sociale constitue une réponse pertinente et adaptée car son action se fonde sur une démarche globale pour répondre :

- aux problématiques sociales collectives d'un territoire,
- aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles.

L'approche est multidimensionnelle : approche globale de la situation d'une personne, prise en compte d'une famille dans sa globalité, ouverture à tous les publics et à toutes les classes d'âge, analyse globale du territoire d'implantation.

Ces lieux ouverts à la population recherchent la mixité des publics et l'intergénéralité. Ils peuvent orienter vers les services publics, voire les accueillir (ex : permanences).

Ils permettent la valorisation des talents, la mise en œuvre des initiatives locales à la fois individuelles et collectives. Les structures d'animation de la vie sociale sont des lieux ressources pour l'ensemble des acteurs du développement social local. Ils s'appuient sur la participation de tous et sont donc facteurs de développement social local, travaillant ainsi les enjeux de cohésion sociale et d'inclusion en cohérence avec les orientations européennes et ministérielles.

C'est pourquoi la structuration de l'animation de la vie sociale constitue une des dimensions possibles de l'aménagement du territoire.

122 L'animation de la vie sociale, une composante de l'offre globale de service des Caf

Conformément à la logique développée dans la COG 2009-2012, l'offre globale de service est un continuum d'interventions en direction des publics des Caisses d'allocations familiales :

- soit portée directement par chaque Caf (versement des prestations légales et extralégales, offre de service administrative et sociale),
- soit portée par des partenaires financés par la Caf.

Dès la circulaire d'orientations Cnaf du 15 décembre 1992⁶, les structures de l'animation de la vie sociale, tout particulièrement les centres sociaux, sont définies comme des équipements à caractère polyvalent qui, en raison de leur vocation sociale globale, contribuent à l'offre de service des caisses d'allocations familiales.

⁵ Enquête TNS-Sofres-Logica menée en mars 2010 ;

⁶ La circulaire Cnaf du 15-12-1992 porte sur les orientations d'action sociale pour la période 1992-1995 ;

Dans le contexte actuel de la branche, l'animation de la vie sociale concourt à l'offre globale de service des Caf selon trois axes :

- tout d'abord, ces structures (via les financements en prestation de service qui leur sont consacrés) participent, à l'échelle de leur territoire d'intervention, à la politique de la Caf concernant l'environnement et le cadre de vie des familles ;
- elles peuvent également être un point d'appui au déploiement du travail social et des offres de service de la Caf en permettant une mise en relation directe avec les populations ;
- enfin, au-delà de leur mission première d'animation de la vie sociale et au travers des services et activités qu'elles proposent (Eaje, Alsh, Ram, Clas, Laep etc⁷), elles soutiennent les différentes politiques de la Caf et répondent aux quatre missions identifiées dans la COG⁸.

Les structures AVS étant positionnées sur un point de convergence avec la plupart des politiques sectorielles des Caf, elles constituent à ce titre un levier et des relais essentiels de la politique familiale. A titre d'illustration, les enfants constituent le public principal des structures, 62% des inscrits aux activités régulières des centres sociaux sont des enfants ou des jeunes⁹.

II La politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille s'appuie sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale¹⁰

La politique d'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité, principalement des centres sociaux mais également des espaces d'animation sociale. Ces structures relevant de la politique d'animation de la vie sociale portent des missions d'intérêt général référées à un territoire délimité.

Malgré la diversité apparente des équipements et les spécificités territoriales, toutes les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent les mêmes finalités et partagent des valeurs communes. « Le projet social » en est la clé de voûte. Centres sociaux et espaces de vie sociale répondent à des missions générales communes et se distinguent par des spécificités liées à leur champ et capacité d'intervention.

21 Les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent des finalités identiques et partagent des valeurs et principes d'action communs

211 Des finalités qui transcendent l'ensemble des projets sociaux

Chaque structure de l'animation de la vie sociale, quelle que soit leur importance ou les particularités de leur territoire d'implantation, poursuivent trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain.

⁷ EAJE : établissements d'accueil du jeune enfant ; Alsh : accueil de loisir sans hébergement ; Ram : relai d'assistants maternels ; Clas : contrat local d'accompagnement à la scolarité ; Laep : lieu d'accueil parents-enfants.

⁸ Les quatre missions identifiées de la Branche Famille : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ; soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants ; accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et leur cadre de vie ; créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

⁹ Voir les résultats de l'enquête Observatoire national des centres sociaux – données 2006.

¹⁰ Les structures bénéficiaires des prestations d'animation locale portent des noms très divers ; dorénavant, elles seront regroupées sous l'appellation « espace de vie sociale ».

Ces besoins sociaux fondamentaux ont été mis en évidence par des experts, ils renvoient aux dimensions individuelle et collective de toute personne. Il s'agit du besoin affectif d'appartenance (parfois qualifié de besoin de reconnaissance sociale), du besoin d'estime personnelle et du besoin d'épanouissement personnel (extrait de la pyramide de Abraham Maslow) ou encore le besoin d'appartenance et le besoin d'accomplissement (extraits de la théorie du besoin de réalisation de David McClelland).

Il convient de noter que la troisième finalité relative à « la prise de responsabilité et au développement de la citoyenneté de proximité », constitue un axe d'action des structures peu valorisé jusqu'à présent. Cette finalité renvoie au développement des capacités des personnes et de leur autonomie. Il s'agit d'une spécificité des structures de l'animation de la vie sociale ; à ce titre, elle constitue un élément de leur plus-value sociale.

212 Des valeurs et des principes à respecter et à faire vivre

Les valeurs et principes de la République française s'appliquent tout naturellement aux structures de l'animation de la vie sociale. En raison des finalités poursuivies, il en découle des principes qu'il est opportun de rappeler pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs, professionnels, bénévoles, usagers et partenaires :

- Le respect de la dignité humaine ;
- La laïcité, la neutralité et la mixité ;
- La solidarité ;
- La participation et le partenariat.

Pour un secteur d'intervention qui a pour objectif transversal le « vivre ensemble », il s'agit de points de repère qui renvoient à une éthique à partager avec toutes les parties prenantes. Il peut être parfois utile de s'y référer au cours de la vie animée des structures pour trouver un terrain d'apaisement en cas de difficultés, voire de conflit, dans les relations inter personnelles ou entre les groupes de personnes.

Au titre de la neutralité, les structures de l'animation de la vie sociale ne peuvent héberger aucune activité politique, syndicale, confessionnelle.

22 **Un projet social qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire**

« Le projet social » est la clé de voûte de ces structures de l'animation de la vie sociale. Il se fonde sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés de la vie quotidienne mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Concrètement, en référence aux finalités et missions générales de l'animation de la vie sociale d'une part, et en réponse aux besoins sociaux constatés sur le territoire d'autre part, le projet social global explicite les axes d'interventions prioritaires et propose un plan d'actions et d'activités adaptées.

Les missions générales des structures de l'animation de la vie sociale sont confirmées :

- **un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;**
Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- **un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets :** il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux

problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

23 L'animation de la vie sociale s'incarne dans des structures de proximité, les centres sociaux et les espaces de vie sociale

Centres sociaux et espaces de vie sociale sont des structures ayant en commun les mêmes finalités, valeurs et principes d'action, et les mêmes missions générales ; ce qui les distingue, c'est leur capacité d'intervention. Les premiers disposent de professionnels et de ressources plus importants que les seconds, ces derniers fonctionnent, le plus souvent, avec des bénévoles et des moyens limités.

231 Les centres sociaux

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Cinq missions complémentaires aux missions générales :

- ⇒ Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations¹¹ ;
L'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs.
Assuré à titre principal par une – des personnes qualifiée(s), l'accueil doit être appréhendé comme une fonction portée collectivement par l'ensemble de l'équipe d'animation du centre social.
Cette fonction doit être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil doit être considéré comme une action à part entière.
- ⇒ Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;
- ⇒ Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels ;
- ⇒ Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
- ⇒ Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

La mise en place d'un projet « familles »

Les centres sociaux, acteurs de l'amélioration de la vie personnelle et sociale des différents membres des familles, sont fortement invités à développer un projet « familles » visant à répondre aux problématiques familiales du territoire, et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif.

¹¹ Voir dans les annexes le référentiel de la fonction accueil établi par la Caf des Alpes maritimes ;

Dans la perspective d'un agrément spécifique « familles », le projet familles, intégré au projet d'animation globale du centre social, doit présenter les caractéristiques suivantes :

- ⇒ Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- ⇒ Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter familiales;
- ⇒ Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;
- ⇒ Faciliter l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Par leur position d'acteur du développement social local, les centres sociaux peuvent également contribuer à la mise en cohérence des actions parentalité sur leur territoire et constituer des relais efficaces des dispositifs de soutien à la parentalité, en particulier, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Le projet familles s'appuie sur la capacité d'écoute des besoins et des attentes des parents et des enfants des centres sociaux, ainsi que sur les relations privilégiées que les centres sociaux tissent avec les familles. Il permet la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire de vie / ou à favoriser la vie sociale des familles.

La mise en œuvre du projet « familles » repose sur une démarche participative réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social et, le cas échéant, d'autres acteurs du territoire. En s'appuyant sur le savoir faire et les compétences des parents et des enfants, les actions portées dans ce cadre sont variées :

- l'accueil parents-enfants, les sorties familiales, les loisirs collectifs en famille, les projets de départ en vacances permettent de travailler sur les liens entre les parents et les enfants;
- les groupes d'échanges favorisent l'expression de la parole et le soutien entre pairs ;
- les actions d'accompagnement à la scolarité visent à renforcer le lien entre les familles et l'école et à offrir les ressorts nécessaires à la réussite de l'enfant ;
- les manifestations notamment festives favorisent l'établissement de relations de confiance entre les parents et les professionnels et retissent du lien social.

Les formes d'organisation des centres sociaux

Le centre social s'incarne dans un lieu repéré par les habitants. Il peut néanmoins prendre différentes formes pour être au plus près des usagers : centre social centré sur un seul équipement, centre social éclaté sur plusieurs locaux, voire partiellement itinérant.

Des modalités d'organisation pourront être arrêtées localement afin de répondre à certaines spécificités territoriales : articulation avec des projets de partenaires, prise en compte de l'évolution des compétences des collectivités territoriales, mutualisation de moyens ou de certaines fonctions, etc. Ces modalités particulières devront toutefois être mises en place dans le respect de la réglementation et des contraintes de gestion.

L'appartenance à d'autres réseaux (MJC¹², MPT¹³ etc.) n'est pas en soi un obstacle à l'agrément « centre social », sous réserve que les éléments incontournables comme le projet social, le respect des missions du centre social et la qualification des personnels soient respectés ; le cas échéant, il pourra être demandé à certains personnels de suivre une formation complémentaire d'adaptation aux fonctions exercées dans un centre social.

¹² MJC : maison des jeunes et de la culture ;

¹³ MPT : maison pour tous ;

Des formes atypiques actuellement soutenues par des Caf, comme les centres sociaux Gens du Voyage, feront l'objet de précisions complémentaires ultérieurement.

232 Les espaces de vie sociale

Les espaces de vie sociale contribuent à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les centres sociaux. Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention.

L'implantation des espaces de vie sociale est favorisée dans les situations suivantes :

- les territoires totalement dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale ;
- les territoires isolés d'un pôle d'activités, que ce soit en milieu rural ou en zone urbaine ;
- les territoires sur lesquels l'action d'un centre social a besoin d'être renforcée au regard de problématiques sociales préoccupantes ; dans ce cas de figure, il devra y avoir deux gestionnaires distincts et une coordination des interventions ainsi qu'une certaine vigilance concernant leur complémentarité.

Le projet social des espaces de vie sociale¹⁴ répond aux finalités, aux principes et aux missions générales de l'animation de la vie sociale. Le projet social, défini en fonction des ressources disponibles – souvent restreintes, doit prévoir prioritairement des actions permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Un espace de vie sociale ne peut pas reposer sur une mono-activité. Ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire. Il peut s'agir :

- de soutien à la fonction parentale et de renforcement des relations intergénérationnelles ;
- de renforcement des solidarités et des réseaux sociaux de proximité ;
- d'appropriation de l'environnement et du cadre de vie ;
- de service facilitant l'organisation de la vie quotidienne ;
- d'inclusion et de socialisation ;

L'espace de vie sociale doit toucher tous les publics et a minima les groupes enfants-jeunes et les familles. Ses actions se déroulent tout le long de l'année.

Les espaces de vie sociale sont gérés exclusivement par des associations locales qui veillent à l'implication et à la participation des usagers – habitants tant pour l'élaboration des projets, que pour la conduite des activités ou la gestion.

Lorsque sur un territoire donné, un besoin d'animation locale a été repéré mais qu'il n'existe aucune association locale en capacité d'en assurer le portage, de façon transitoire, il peut être dérogé à la règle de gestion par une association locale. Dans ce cas de figure et à titre exceptionnel, une collectivité territoriale, un centre communal d'action sociale, une fédération départementale pourrait ponctuellement assurer le portage de l'espace de vie sociale, pour autant que le projet social soit effectivement élaboré et adapté aux besoins et aux ressources du territoire d'implantation. La dérogation à la gestion associative devra faire l'objet d'un accord préalable de la Cnaf, elle portera sur une durée maximale de deux ans, délai permettant la constitution d'une association locale qui prendra le relais de gestion.

¹⁴ Voir dans les annexes la méthodologie du projet d'animation locale - Caf de l'Aude ;

Le responsable du projet social de l'espace de vie sociale doit être clairement identifié. Ce peut être un professionnel de l'intervention ou un bénévole de l'association gestionnaire. Au besoin, il pourra lui être suggéré une formation dans le cadre de son adaptation à la prise de fonction.

III – Le soutien à l'animation de la vie sociale par la branche Famille se traduit par une politique à la fois départementale et locale des Caf

Le choix fait par l'État dans les années 1970 de confier à la branche Famille la responsabilité de l'agrément a entraîné une forte mobilisation des moyens des Caf sur le secteur d'animation de la vie sociale, ce qui a contribué à un développement conséquent du nombre des structures avec près de 2800 structures en 2011.

Il convient aujourd'hui de conforter le rôle des Caf, de préciser les attentes institutionnelles à l'égard des structures et de mettre en valeur l'ensemble des moyens mobilisables pour, au final, améliorer le mieux vivre des familles et dans les territoires.

Pour ce faire, les Caf sont invitées à développer une politique à la fois départementale et locale, intégrant l'ensemble de leurs leviers d'intervention.

31 La Caf développe une politique départementale recherchant l'implication des partenaires institutionnels

Pour une plus grande efficacité sociale, dans le prolongement des responsabilités déjà assumées, et en réponse aux attentes des partenaires, les Caf assurent une fonction de chef de file coordinateur de l'animation de la vie sociale.

Du fait de leur responsabilité en matière d'agrément, mais aussi en raison de leur neutralité, de leur connaissance des populations et des territoires, de leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale, des moyens qu'elles engagent en faveur des structures, il est demandé aux Caf de formaliser une politique départementale de l'animation de la vie sociale.

Dans cette perspective, les Caf établiront un schéma directeur de l'animation de la vie sociale et mobiliseront les partenaires du secteur. La concertation et la coordination des partenaires seront organisées dans le cadre d'instances et d'accords-cadres.

311 La Caf établit un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires

Dans un objectif de cohérence avec les besoins sociaux, la politique d'animation de la vie sociale doit être appréhendée dans une vision globale du territoire départemental. C'est pourquoi chaque Caf devra élaborer un schéma directeur de l'animation de la vie sociale.

Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale, établi selon un format adapté au contexte local, sera organisé autour d'un état des lieux et des perspectives d'évolutions souhaitables ;

- L'état des lieux comprendra :
 - une analyse de l'adéquation de la répartition territoriale des structures, y compris l'équilibre entre centres sociaux et espaces de vie sociale ;
 - sur la base d'un bilan des problématiques d'animation de la vie sociale, la mise en évidence de territoires pour lesquels l'implantation d'une structure constituerait une réponse sociale appropriée ;
 - un état du partenariat, les partenaires impliqués et leur engagement financier ; pour la Caf, il conviendra de prendre en compte l'ensemble des prestations de service et des fonds propres mobilisés par les structures de l'animation de la vie sociale ;

- Les perspectives d'évolution porteront sur:
 - les évolutions qualitatives (ex : prise en compte d'une problématique sociale émergente, coordination entre différentes structures sur un territoire pour répondre plus efficacement aux besoins, mutualisation de démarches ou de ressources entre structures, coopérations entre équipements pour la réalisation d'un projet exceptionnel, etc.) ;
 - la mise en évidence des développements quantitatifs souhaitables au regard des besoins repérés ;
 - une dimension prospective intégrant les possibles évolutions liées à l'intercommunalité et à la dynamique partenariale et associative.

Ce schéma sera alimenté des diagnostics territoriaux menés par la Caf, il bénéficiera également des apports de l'observatoire national des structures de l'animation de la vie sociale. Il pourra être décliné dans une approche infra-départementale.

Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale peut être élaboré à l'initiative de la Caf mais, de préférence, il sera co-construit avec les partenaires.

Les perspectives d'évolution repérées dans le schéma directeur de l'animation de la vie sociale devront, le cas échéant, être intégrées dans les conventions territoriales globales.

Enfin, le schéma directeur de l'animation de la vie sociale servira de point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires.

312 La Caf met en place des instances pour organiser la concertation et la coordination des partenaires, elle encourage la formalisation de l'engagement des partenaires dans des conventions cadres pluri-partenariales

Pour une plus grande efficacité, il est nécessaire d'organiser la coordination et la concertation des partenaires des structures de l'animation de la vie sociale. La Caf, organisme de référence de ce secteur d'intervention sociale, est naturellement portée à assumer cette mobilisation.

L'enjeu est triple :

- reconnaître l'intérêt et la plus-value de l'action des structures de l'animation de la vie sociale ;
- partager une culture commune concernant ce mode d'intervention sociale, en particulier le principe de participation des habitants-usagers ;
- articuler les politiques et développer les synergies des différents partenaires.

La Caf recherchera l'implication des différents acteurs pertinents localement, les partenaires déjà engagés dans le financement des structures ou susceptibles d'être intéressés par l'action de ces structures. Ces acteurs peuvent être le Conseil Général, l'État (Préfet, Directeur départemental de la cohésion sociale, Préfet délégué pour l'égalité des chances), les communes et intercommunalités, le Conseil régional, les fédérations de centres sociaux, la MSA, la CARSAT, des représentants de l'éducation nationale (école, collège, lycée), etc.

La concertation pourra s'engager sur la base du schéma directeur de l'animation de la vie sociale, en particulier pour partager et développer des positions partenariales sur les éléments essentiels d'une politique concertée :

- le repérage des problématiques d'animation de la vie sociale ;
- la pertinence de la couverture des territoires ;
- le repérage de perspectives d'amélioration ;
- les orientations de chaque partenaire concernant les structures, orientations cohérentes avec les missions dévolues aux structures telles que définies dans la présente lettre-circulaire ;
- la nécessaire coordination des financements et des interventions en leur direction ;
- l'observation et l'évaluation de l'action des structures et de la politique départementale d'animation de la vie sociale.

Dans cette perspective, la Caf veillera à mettre en place une instance de coordination départementale¹⁵ ou inscrira cette mobilisation dans des instances existantes, sous réserve qu'elles aient une vocation départementale (ex : comité de pilotage des conventions territoriales globales départementales).

L'instance ou le groupe technique opérationnel sera mobilisé comme instance de concertation locale, pour coordonner les structures, repérer et diffuser les bonnes pratiques, assurer une fonction de veille sociale, et lorsque la situation d'une structure demande un examen conjoint des différents partenaires (notamment en phase de préfiguration ou en situation de crise).

Compte-tenu de sa fonction de chef de file coordinateur, il est souhaitable que ce soit la Caisse d'allocations familiales qui assure l'animation et le secrétariat de ces instances.

Ce partenariat, fortement souhaité mais qui ne pourra être imposé, pourra se traduire par la conclusion d'un accord-cadre départemental et pluriannuel qui, le cas échéant pourra être intégré dans la convention territoriale globale.

Les conventions ou accords-cadres pluriannuels permettront de formaliser le partenariat et l'engagement financier des partenaires de façon à assurer stabilité et sécurité financière aux structures.

Au niveau de chaque structure, cette formalisation du partenariat pourra se traduire par une convention pluri-partite et pluri annuelle¹⁶ ; au regard du projet social, les partenaires pourront y formuler leurs attentes et leurs contributions, ce type de convention devrait être généralisé de façon à favoriser la pérennité financière des structures et leur permettre de se consacrer à la conduite de leur projet social.

32 La Caf développe une politique locale d'animation de la vie sociale via sa responsabilité d'agrément des structures AVS

321 Le projet social est « l'élément » central, impérativement établi dans le cadre d'une démarche participative, il est construit en associant les principaux partenaires financeurs

Les caractéristiques du projet social

Le projet social est la clé de voûte et le document de référence de la structure d'animation de la vie sociale ; établi en fonction des problématiques sociales et des ressources disponibles, il traduit concrètement les finalités et les missions de la structure dans un plan d'action.

Le projet social est établi¹⁷ sur le même schéma par toutes les structures qu'il s'agisse d'un centre social ou d'un espace de vie sociale, cependant le périmètre du diagnostic et des prévisions d'interventions varient selon la nature de la structure, et aussi en fonction de son ancienneté.

Il est impérativement élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers. Préparé par l'instance de pilotage composée de professionnels et/ou de bénévoles, il est validé par l'instance de gouvernance de la structure (conseil d'administration pour une association, comité de gestion pour les co-gestions, conseil municipal pour une ville).

Le projet social est établi pour une période pluriannuelle de quatre années ; pour les nouvelles structures, le premier projet social sera établi pour une période d'une année de façon à accompagner sa montée en charge.

¹⁵ Voir dans les annexes, le règlement intérieur des instances partenariales dans la convention cadre des centres sociaux des Bouches du Rhône ;

¹⁶ Voir dans les annexes, les conventions cadres des Bouches du Rhône, de Lille (Nord), de la Loire ;

¹⁷ Voir dans les annexes, le guide méthodologique des centres sociaux des Yvelines, chapitre 2 : l'élaboration du projet social et les fiches outils ;

Pour être opérationnel, le projet social devra respecter une structure type :

- comprendre un diagnostic social concerté avec mise en évidence des problématiques sociales et des potentialités repérées sur le territoire d'implantation¹⁸, le cas échéant, enrichi des conclusions et recommandations de l'évaluation du précédent projet social¹⁹ ;
- être référencé explicitement aux finalités de l'animation de la vie sociale, à savoir l'inclusion et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale sur le territoire, ainsi que la prise de responsabilité et le développement de la citoyenneté des habitants-usagers ;
- mettre en évidence les axes d'intervention prioritaires ainsi que les objectifs généraux poursuivis au travers du plan d'actions et d'activités ;
- préciser les principaux résultats attendus pour chacun des objectifs généraux ; pour faciliter la démarche d'évaluation, des indicateurs de résultats auront été fixés²⁰ ;
- indiquer la nature des services, des activités éducatives, sociales, culturelles voire sportives ;

S'agissant des centres sociaux, le projet social décline la fonction d'animation globale. Au-delà des spécificités du territoire et des problématiques sociales, il prend en compte les interrelations entre les différents groupes de population, enfants, jeunes, familles, groupes de femmes, seniors, mono-parents, demandeurs d'emploi, populations issues de l'immigration ou en voie d'inclusion, voire entre micro-territoires. Le plan d'action se réfère à ces interrelations dans la conception de la réponse sociale.

Par ailleurs pour les centres sociaux qui disposent d'une équipe de professionnels à la différence de la majorité des espaces de vie sociale, le projet social devra :

- préciser les actions d'interventions sociales qui seront mises en place pour répondre aux problématiques sociales du territoire d'implantation ;
- indiquer les actions ou les modalités de soutien en faveur des publics fragilisés
- comprendre, sauf situation particulière qui sera argumentée, un projet « familles » avec les actions envisagées pour répondre aux problématiques familiales spécifiques du territoire.

Le projet social doit être articulé avec le ou les projets des autres partenaires et avec le projet du territoire, s'il en existe. Cette recherche d'articulation, voir d'harmonisation permet le cas échéant de mettre en évidence et de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et/ou des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

La participation des usagers-habitants comme principe méthodologique incontournable

La dynamique participative constitue un principe fondateur²¹ et une plus value de l'animation de la vie sociale. La participation concerne à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure.

Cette participation des usagers-habitants et des bénévoles contribue directement à la troisième finalité de l'animation de la vie sociale, la prise de responsabilité et le développement de la citoyenneté de proximité. Comme évoqué précédemment, la participation permet le développement des capacités des personnes et leur autonomie.

Sur le plan de la conduite de l'action publique, la dynamique participative permet la prise en compte des besoins prioritaires exprimés par le terrain et une adaptation des orientations politiques des financeurs ; cette

¹⁸ Voir dans les annexes, le diagnostic partagé, outil au service du protocole de Roubaix, Caf du Nord ;

¹⁹ Voir dans les annexes, les critères d'évaluation de la réalisation du projet social – Caf de Moselle ;

²⁰ Voir dans les annexes, les arbres à objectifs des Caf de l'Eure et de Haute-Garonne ;

²¹ Dès 1952, puis dans la circulaire ministérielle du 3 août 1970, il est fait référence à la participation effective des usagers à la gestion, aux activités et à l'animation. La nécessité de faire participer les usagers, y compris au fonctionnement des centres sociaux, a été reprise dans tous les textes de référence.

démarche qui reconnaît l'expertise d'usage de la population, contribue à une meilleure adéquation et efficacité, voire efficience, de l'action publique.

Du point de vue des usagers et des habitants, les modalités de participation correspondent à différents niveaux d'engagement :

- la présence, consommation de services ou d'activités;
- l'implication dans une instance d'information et de consultation ;
- la contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif ;
- la collaboration « permanente » et la prise de responsabilité ;
- la contribution au processus de décision.

Toutefois, du point de vue de la branche Famille, la seule présence ou consommation d'activités ne constitue pas un niveau suffisant de participation des usagers, de même l'implication dans une instance d'information ou de consultation, doit le plus souvent être considérée comme une participation symbolique.

La notion de participation significative peut être employée pour qualifier le niveau de participation attendu dans les structures de l'animation de la vie sociale.

Pour la structure, la participation des habitants-usagers permet :

- d'avoir une meilleure connaissance du territoire d'intervention et de ses habitants, de ses problématiques sociales et de ses ressources ; de recenser les attentes prioritaires des acteurs ;
- de susciter les initiatives, en particulier celles qui répondent aux besoins des habitants et du territoire ;
- d'associer et de responsabiliser les « parties prenantes » dans la réalisation des actions et dans la gestion de la structure ;
- d'appréhender les effets de ces actions sur les usagers – habitants et sur le territoire.

Si la participation des habitants-usagers ne se décrète pas, tous les moyens doivent être engagés pour faire de celle-ci une réalité. Certains moments sont propices au développement de l'implication des usagers et habitants : le diagnostic, l'élaboration du projet social, des temps de la vie collective (fêtes, périodes de tension sur le territoire, etc.) mais aussi dans les phases de bilan et d'évaluation.

Aussi la structure doit créer les conditions favorables à la participation :

- d'abord, le temps d'accueil, de prise de connaissance et de reconnaissance des personnes, est primordial, en particulier pour les publics les plus vulnérables car leur engagement dans une activité sociale est souvent difficile ;
- mais aussi, aller vers les habitants, sur leurs lieux de vie, diversifier les formes et les espaces de communication ;
- et surtout instaurer des instances et des actions favorisant la prise de parole et de responsabilité.

Ainsi le projet social devra préciser comment les usagers participeront à sa mise en œuvre, voire à la gestion de la structure ; au besoin, des actions spécifiques ayant pour finalités d'impliquer et de favoriser la participation des habitants – usagers pourront constituer un axe prioritaire du projet social.

Cependant si l'expression et l'engagement doivent être encouragés, cela ne signifie pas pour autant que toutes les suggestions seront retenues dans le projet social. Celui-ci est de la responsabilité des instances de pilotage et de gouvernance des structures.

Le caractère incontournable de la participation a des conséquences sur les modalités de gestion des structures. La forme associative paraît la plus adaptée, les gestions municipales ou intercommunales peuvent être envisagées si des garanties concernant la participation des habitants sont apportées par le gestionnaire.

Dans tous les cas, la Caf veillera à ce que les centres sociaux ne soient pas instrumentalisés par l'un des financeurs.

En revanche, des modes de gestion comme la délégation de service public ou la procédure d'appel à projets ne peuvent être adoptés pour les centres sociaux. En effet ces modalités sont incompatibles avec la procédure d'élaboration du projet social impliquant la participation des usagers-habitants, et avec la procédure d'agrément Caf. L'existence d'un contrat entre le donneur d'ordre et le délégataire rend caduque la place réelle des usagers-habitants et s'oppose par nature au mode de fonctionnement d'une structure d'animation de la vie sociale. Si des délégations de service public ont été engagées, elles devront faire l'objet d'un réexamen à l'issue de la période d'agrément. Les collectivités territoriales peuvent avantageusement privilégier les régies à finalités spécifiques et fonctionnement adapté, ou la procédure de convention d'objectifs²².

Des temps d'échange à prévoir avec les principaux financeurs au cours de la période d'élaboration du projet social

La structure d'animation de la vie sociale cherche, via son projet social, à apporter une réponse coordonnée et équilibrée :

- aux besoins des habitants et du territoire ;
- aux exigences de la Caf dans la perspective de l'agrément ;
- aux orientations politiques de ses partenaires financeurs.

A ce titre et selon des modalités à définir localement, la structure doit chercher à associer ses partenaires financeurs, au moins à deux moments clés de l'élaboration du projet social :

- au moment du lancement de la démarche, dans la phase de diagnostic pour enrichir le diagnostic social et partager une vision commune des ressources et problématiques sociales du territoire. Ce peut être un temps propice pour que les financeurs rappellent ou précisent les champs d'interventions sociales qu'ils soutiennent au travers de leur politique, et qu'ils expriment leurs « attentes » et les orientations spécifiques qu'ils souhaitent soutenir à travers le projet de la structure et pour le territoire.

La Caf sera attentive à l'adéquation des attentes – demandes des financeurs au regard des missions dévolues aux structures de l'animation de la vie sociale.

- dans la phase de bouclage, pour s'assurer du soutien des financeurs, du principe de leur contribution financière et pour identifier les articulations à développer. Il est fortement souhaitable que le projet social soit articulé avec les projets des autres partenaires et du territoire, ce qui permet le cas échéant de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et/ou des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

De même au moment de l'examen du dossier, avant de se prononcer sur l'agrément, la Caf recherchera l'appréciation des partenaires et financeurs de la structure, en particulier pour estimer la viabilité de la structure et la faisabilité du projet social.

Cette démarche peut être de nature à renforcer le partenariat autour de la structure et faciliter la gestion durant la période d'agrément, le projet social constitue alors la référence unique des co-financeurs.

En tant que de besoin dans un contexte partenarial délicat, la Caf devra aider la structure à organiser ces temps de concertation avec l'ensemble des financeurs.

322 L'agrément du projet social est apprécié par la Caf selon une liste de critères institutionnels, mesurés par des indicateurs définis localement

L'agrément du projet social des centres sociaux et des espaces de vie sociale est de la responsabilité du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiale, instance politique de la Caf.

²² Voir dans les annexes, Statut de Régie – conditions d'agrément pour les centres sociaux non associatifs – Caf de Gironde ;

Pour agréer un projet social, la Caf mobilise un socle de critères :

- 1 le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- 2 la formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;
- 3 la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
- 4 la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- 5 la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- 6 l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- 7 l'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- 8 pour les centres sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du directeur.

L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure : la conduite de projet dans un environnement complexe, l'animation du partenariat, de la vie associative et du bénévolat, la gestion des ressources humaines et la coopération des bénévoles, la gestion financière et administrative²³.

La direction d'un centre social nécessite un équivalent temps plein. Selon les contextes locaux, notamment en milieu rural, la direction du centre social pourra être partagée entre directeur et adjoint. Ce critère est laissé à l'appréciation de la Caf.

Un centre social peut également solliciter un agrément pour son projet « familles ». Les critères suivants sont alors mobilisés :

- 1 la cohérence entre les problématiques familiales repérées et les objectifs généraux des actions collectives familles prévues ;
- 2 le respect d'une démarche participative s'appuyant sur les compétences des parents et des enfants ;
- 3 l'inscription et l'articulation du projet « familles » avec le projet d'animation globale et la vie sociale sur le territoire ;
- 4 la qualification du référent famille²⁴. Le référent doit consacrer au moins un mi-temps à cette activité et être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3.

Concernant la qualification des personnels, en l'absence du niveau de diplôme souhaité, la Caf a la possibilité de prendre en compte un niveau de diplôme immédiatement inférieur associé à une expérience professionnelle garantissant des compétences professionnelles indispensables et accompagnée de perspectives de formations lors de la prise de fonction.

Sauf situation particulière, la Caf sera attentive à ce que le niveau de qualification et le temps de travail du directeur soient adaptés au projet social de la structure.

La Caf associera à chaque critère les indicateurs²⁵ qui lui sembleront pertinents pour apprécier le projet social dans le contexte de la structure et de l'environnement local. Toutefois, le niveau d'exigence sera adapté pour

²³ Voir dans les annexes une fiche profil type – fonction de directeur de centre social dans le guide de procédure de recrutement établi par la Caf des Bouches du Rhône ;

²⁴ Voir dans les annexes le référentiel de fonction du référent famille élaboré par la Caf des Alpes maritimes ;

les projets sociaux des espaces de vie sociale qui, le plus souvent, fonctionnent exclusivement avec des bénévoles.

Selon les spécificités du territoire et du partenariat, des dispositions particulières pourront être adoptées localement par chaque conseil d'administration, elles seront formalisées dans le cadre du règlement intérieur d'action sociale de la Caf.

La décision d'agrément appartient au Conseil d'Administration de la Caf²⁶. Elle peut prendre trois formes :

- l'agrément du nouveau projet, éventuellement un agrément sous conditions ;

Si un ou plusieurs critères ne sont pas respectés de façon satisfaisante, et en fonction du contexte, le conseil d'administration peut accorder un agrément conditionné à des actions d'amélioration qui feront l'objet d'un suivi ;

Cet agrément peut prendre effet au maximum avec une rétroactivité de 3 mois par rapport à la date du Conseil.

- la prorogation du projet existant (non reconductible et limitée à une durée maximale d'un an) si le nouveau projet présenté nécessite un travail complémentaire pour répondre aux critères d'agrément ;
- le refus d'agrément ; dans ce cas, le conseil d'administration de la Caf explicitera les motifs de sa décision et formulera expressément ses attentes dans la perspective d'une prochaine présentation de demande d'agrément.

La durée d'agrément doit être suffisante pour permettre l'entière réalisation du projet qui aura été élaboré pour une échéance de quatre années.

Si au cours de la période d'agrément, la structure connaît d'importantes difficultés²⁷ qui ne lui permettent pas de poursuivre la mise en œuvre du projet social, le conseil d'administration de la Caf doit être saisi. Celui-ci, au vu des éléments qui lui sont présentés, peut décider de retirer l'agrément soit de façon définitive soit de façon temporaire.

Recommandation

Pour un premier agrément de centre social ou d'espace de vie sociale, il est recommandé d'agréer un projet de préfiguration pour une période d'une année ; afin d'accompagner une montée en charge progressive, le premier véritable projet social devrait être agréé pour une période de deux années ; si les conditions le permettent, les autres projets sociaux seront ensuite agréés pour les durées habituelles de quatre années.

Dans le cas d'une préfiguration, la Caf veillera à ce que les activités et les actions prévues pendant la période de préfiguration permettent d'aboutir à l'élaboration d'un projet social dans toutes les dimensions inscrites dans le présent document.

323 Les relations avec la Caf

Les structures de l'animation de la vie sociale entretiennent des relations régulières avec la Caisse d'allocations familiales, en particulier au titre de l'agrément et des conventions de financement.

²⁵ Voir dans les annexes, la fonction animation globale et coordination, attendus et critères -Caf du Vaucluse ; la procédure d'agrément des centres sociaux – critères et indicateurs – Caf d'Ille et Vilaine ;

²⁶ Après décision du Conseil d'administration de la Caf, la fiche signalétique Cnaf, accessible sur la base institutionnelle Lotus sera créée ou actualisée.

²⁷ Par exemples : problèmes de fonctionnement, manque de personnel, liquidation judiciaire, etc.

En vue d'une demande d'agrément, le dossier remis à la Caf par le centre social ou l'espace de vie sociale devra comprendre les éléments suivants :

- Le projet social ;
- Un organigramme détaillé, avec la qualification des salariés, en particulier du Directeur, du référent famille s'il y a lieu ;
- Un budget prévisionnel sur pour l'année N ou N+1 et une programmation budgétaire pluriannuelle.

Après la notification de la décision du Conseil d'administration de la Caf, dans l'hypothèse d'un agrément, une convention d'objectifs et de financement est signée par la Caf et le représentant légal de la structure ; celui-ci s'engage à :

- mettre en œuvre le projet social ;
- fournir à la Caf les pièces (justificatifs) nécessaires au traitement des dossiers de prestations de service et aux aides éventuelles sur fonds locaux ;
- mettre en place un dispositif de suivi et contribuer aux enquêtes de la Caf ;
- engager une procédure d'évaluation finale de façon à mettre en évidence les effets des actions conduites par la structure d'animation de la vie sociale ;
- contribuer à l'observatoire national des structures de l'animation de la vie sociale par la production de données permettant le suivi des indicateurs nationaux.

En cours d'agrément, au travers du suivi intermédiaire de la mise en œuvre du projet social, la Caf vérifiera la capacité de la structure à faire preuve d'adaptation et de réactivité ; elle s'assurera de la réalité de son soutien aux projets des habitants.

En cas de vacance de poste du Directeur ou du référent Famille, les services de la Caf déterminent l'opportunité du maintien ou non de la prestation de service.

Dans le cadre du plan de la maîtrise des risques de la Caf, les structures de l'animation de la vie sociale peuvent faire l'objet d'un contrôle ; dans ce cas, elles doivent fournir à la Caf les pièces justificatives nécessaires à la vérification des conditions réglementaires aux paiements des prestations de service et des aides financières sur fonds propres.

33 Les Caisses d'allocations familiales soutiennent les structures de l'animation de la vie sociale par des moyens financiers, en mobilisant leurs compétences en ingénierie et interventions sociales

331 Les caisses d'allocations familiales engagent des moyens financiers en faveur des structures

L'agrément accordé par le conseil d'administration de la Caf ouvre droit à des prestations de service sur fond Cnaf et, selon les politiques locales des Caf, à des subventions complémentaires financées sur la dotation d'action sociale.

Les prestations de service Cnaf sont des prestations à la fonction ; pour les centres sociaux elles contribuent au financement de l'animation globale et coordination et au projet « familles », pour les espaces de vie locale elles contribuent au financement de l'animation locale.

Les prestations de service étant plafonnées à un pourcentage du coût de la fonction, la Caf encourage les partenaires financeurs à s'engager dans des conventions financières pluriannuelles ; celles-ci auront pour principal objet d'apporter une sécurité financière aux structures.

Les financements sur fonds locaux de la Caf peuvent être accordés en référence à des critères politiques identifiés localement et réexaminés à l'occasion de chaque Cpog par le Conseil d'Administration. Ces financements constituent soit un complément pour la fonction pilotage de la structure, soit une aide à la mise en œuvre d'actions spécifiques ; ils peuvent également financer des investissements.

Le cas particulier des gestions directes.

Seuls des centres sociaux peuvent être concernés par la question de gestions directes. Conformément à l'engagement de vérifier la pertinence des gestions directes, lorsqu'une Caf assure la gestion de(s) structure(s), elle recherchera, le cas échéant, les moyens de procéder à des transferts de gestion, pour autant que ces transferts puissent être réalisés dans des conditions respectueuses des principes de fonctionnement d'un centre social (dont la dynamique participative et la pérennité financière) et des caractéristiques du territoire.

La Caf privilégiera le transfert vers une gestion associative, garante de la dynamique participative. Cependant, dans certaines situations la gestion par une collectivité territoriale constituera la solution « idoine ». Dans ce cas, il conviendra de s'assurer que la participation des habitants - usagers soit effective dans toutes les dimensions du projet social de la structure.

Si le transfert de gestion n'est pas possible, la Caf recherchera des co-financements tant pour la fonction animation globale, que pour le projet « Familles » ou les actions et projets spécifiques.

332 Les caisses d'allocations familiales apportent également leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale pour soutenir la fonction pilotage ou pour la mise en œuvre d'actions spécifiques ; elles participent à l'animation et à la coordination du réseau des professionnels

Les structures d'animation de la vie sociale doivent identifier un interlocuteur privilégié au sein des services de la Caf. Si l'organisation des services de la Caf le permet, il s'agit du conseiller technique animation de la vie sociale.

Au-delà du suivi des conventions, la Caf peut répondre à un besoin de soutien ou d'accompagnement à certains moments particulièrement sensibles de la vie des structures. Dans la phase d'élaboration du projet social ou à tout moment de sa mise en œuvre et de son évaluation, la Caf peut apporter son expertise, en particulier afin :

- d'établir le diagnostic social, rechercher des données et mettre en évidence les problématiques sociales du territoire ;
- de concevoir certains projets spécifiques ;
- de favoriser la réflexion et le travail inter-partenarial opérationnel ;
- de faciliter les procédures de travail avec les partenaires ;
- d'accompagner les structures dans certaines situations difficiles, parfois en état de crise financière.

Un chargé d'études, un agent de développement social local, un conseiller en gestion peuvent être sollicités pour répondre à ces besoins.

Par ailleurs des travailleurs sociaux Caf peuvent être missionnés au sein des structures de l'animation de la vie sociale pour développer une action ou un projet correspondant aux orientations politiques de la Caf. Il s'agit alors :

- soit d'une mission ponctuelle, pour la mise en place d'une action particulière ;
- soit d'une mission spécifique, sur un horaire limité, un temps partiel, voire un temps plein, pour assurer une activité ou une action de façon régulière.

Dans ce cas, un dispositif conventionnel devra confirmer que la Caf n'interfère pas dans la gestion de la structure.

La Caf peut également contribuer à des dispositifs de veille et de soutien autour des structures²⁸ : appui technique à la gestion, soutien au management, professionnalisation du recrutement²⁹ etc.

²⁸ Voir dans les annexes, le centre de ressources et la cellule de veille - autres outils de la contractualisation, Roubaix, Caf du Nord ;

Ces dispositifs peuvent être gérés :

- directement par la Caf,
- dans le cadre d'une expertise mutualisée entre Caf,
- par des centres ressources pour lesquels la Caf contribue au financement.

Enfin, les Caf contribuent à l'animation du réseau des structures de l'animation de la vie sociale.

La Cnaf finance la fédération nationale des centres sociaux sur la base d'objectifs généraux. Les Caf peuvent, sur fonds propres, financer les fédérations départementales ou régionales, des réseaux de centres sociaux, sur la base d'un cadre contractuel adapté au contexte local et comprenant des objectifs ciblés sur des structures ou sur le réseau local. Pour illustrer ce partenariat, des exemples de contractualisation sont annexés³⁰ à la présente lettre circulaire ; il peut s'agir de partenariats globaux et pluriannuels, ou de financement d'actions ponctuelles.

²⁹ Voir dans les annexes, le guide de la procédure de recrutement du directeur (trice) de centre social des Bouches du Rhône ;

³⁰ Voir dans les annexes les conventions pluri-partenariales avec les fédérations départementales de centres sociaux de la Nièvre, de Seine Saint Denis et de Vendée.

Liste des annexes

I Dispositions réglementaires inchangées relatives aux prestations de service des structures de l'animation de la vie sociale

II Eléments généraux :

- Des analyses d'experts confortent les enjeux autour du lien social
- Synthèse du rapport de l'enquête de notoriété des centres sociaux

III Les Relations partenariales des centres sociaux

Les accords cadres :

- Convention cadre des centres sociaux des Bouches du Rhône
- Convention de coopération entre les centres sociaux de Lille, la Caf, la ville de Lille et le département du Nord
- Convention d'objectifs et de financement – Le dossier unique de la Loire

Les instances partenariales :

- Le règlement intérieur des instances partenariales de la convention cadre des Bouches du Rhône ;
- Le centre de ressources et la cellule de veille - autres outils de la contractualisation, Caf de Roubaix, Caf du Nord ;

Les conventions de Caf avec la fédération départementale des centres sociaux :

- Convention d'objectifs et de coopération Caf, caisse régionale de MSA, Département de la Nièvre et Fédération départementale des centres sociaux ;
- Convention de partenariat entre la Caf de Seine st Denis et la Fédération départementale des centres sociaux ;
- Convention d'objectifs pour l'accompagnement et le développement des centres sociaux en Vendée ;

IV Outils de méthodologie de l'animation de la vie sociale :

- Le guide méthodologique et les fiches outils des centres sociaux des Yvelines
- La méthodologie du projet d'animation locale (Espace de vie sociale) - Caf de l'Aude
- Le diagnostic partagé ; les outils au service du protocole de Roubaix – Caf du Nord
- Les arbres à objectifs de l'Eure et de la Haute-Garonne
- La fonction animation globale et coordination, attendus et critères - Caf de Vaucluse
- La procédure d'agrément des centres sociaux – critères et indicateurs – Caf d'Ille et Vilaine
- les critères d'évaluation de la réalisation du projet social – Caf de Moselle
- Le référentiel de la fonction accueil établi par la Caf des Alpes maritimes
- Le référent familles, référentiel de fonction établi par la Caf des Alpes maritimes
- La procédure de recrutement du directeur du centre social et le profil type de la fonction directeur de centre social, annexe de la convention cadre des Bouches du Rhône
- Le Statut de régie – conditions d'agrément pour les centres sociaux non associatifs de la Gironde
- Glossaire.

ANNEXE 02

Paris, le 16 mars 2016

**Direction des politiques
familiale et sociale**

Circulaire n°2016-005

Mesdames et Messieurs les directeurs
et agents comptables des Caf

Objet : Agrément des structures d'animation de la vie sociale : appréciation du critère de participation des habitants quel que soit le statut du gestionnaire et son mode de désignation – référentiel directeur de centre social et documents repères, référent « familles » et chargé d'accueil en lien avec la circulaire n° 2012-013

Madame, Monsieur le directeur,
Madame, Monsieur l'agent comptable,

La branche Famille a refondé en 2012 sa politique d'intervention en matière d'animation de la vie sociale. La circulaire Cnaf n°2012-013 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale (Avs) en constitue le support de référence pour l'ensemble des Caf.

Dans ce cadre, la Cnaf a confirmé les engagements de la branche Famille en faveur du développement territorial de ce secteur d'intervention, autour d'un partenariat renouvelé et renforcé, d'une plus grande lisibilité et cohérence des actions, notamment par une meilleure définition des finalités et des missions des structures d'animation de la vie sociale financées par les Caf.

Le déploiement de cette politique, dans le cadre des schémas départementaux de l'animation de la vie sociale, s'appuie sur un large partenariat et sur des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) que les Caf ont la responsabilité d'agréer sur la base d'un socle de critères définis par la Cnaf¹.

¹ Les conditions d'agrément d'un centre social sont appréciées à partir du socle de critères suivants :

- respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;
- pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
- cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- niveau de qualification et temps de travail du directeur.

Parmi ces critères, la participation des usagers/habitants à l'élaboration du projet social et à la vie des équipements est l'élément central de l'agrément délivré par les Caf aux centres sociaux et espaces de vie sociale. Cette démarche participative des usagers/habitants doit être appréciée par les Caf indépendamment des modes de gestion des structures.

De même, au titre de l'examen des critères d'agrément des centres sociaux et du calcul des prestations de service Avs, les Caf doivent vérifier les niveaux de qualification et temps d'activités des personnels des structures. Un référentiel fonction de directeur et des documents repères pour les fonctions de référent « familles » et de chargé d'accueil (missions, attendus, activités) sont joints à cette lettre au réseau pour faciliter le travail des Caf.

La présente circulaire, complémentaire à la circulaire Cnaf n°2012-013 du 20 juin 2012, a pour objet de préciser les exigences de la branche Famille en matière d'appréciation des critères d'agréments des centres sociaux et espaces de vie sociale.

1. La démarche participative des usagers/habitants est l'élément fondamental de l'agrément des centres sociaux et des espaces de vie sociale, elle est appréciée par les Caf indépendamment du statut et du mode de gestion des structures d'animation de la vie sociale

Dès 1952, les notions de participation des usagers² se sont imposées dans le champ de l'animation de la vie sociale. La circulaire ministérielle du 3 août 1970 et l'ensemble des textes de référence suivants ont confirmé la nécessité de promouvoir la participation effective des usagers à la gestion, aux activités et à l'animation des structures d'animations.

Sur le plan de la conduite de l'action publique, la dynamique participative permet la prise en compte des besoins prioritaires exprimés par les habitants et une adaptation des orientations politiques des financeurs. Cette démarche qui reconnaît l'expertise d'usage de la population, contribue à une meilleure adéquation et efficacité, voire efficience, de l'action publique.

La participation des usagers à la définition du projet social et à la mise en œuvre de celui-ci fonde la plus-value et la spécificité des structures d'animation de la vie sociale. La participation vise à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure.

Sous réserve du respect de cette condition, les Caf peuvent examiner les demandes d'agrément déposées par les centres sociaux et espaces de vie sociale, quels que soient leur statut et mode de gestion : forme associative, gestion publique directe (conseil municipal, régie municipale, Ccas,...), entreprise publique locale, et leur mode de désignation (délégation de service public, appel d'offre...).

Si la forme associative favorise davantage, a priori, la participation des usagers, l'application des directives européennes, notamment relatives aux « services dans le marché intérieur » ne peut en effet, dans le respect des règles de la concurrence, exclure du champ de l'animation de la vie sociale des acteurs du seul fait de leurs statuts. Ainsi, les Caf peuvent, par exemple, examiner une demande d'agrément déposée par un centre social géré dans le cadre d'une délégation de service public ou d'un marché public (procédure d'appel d'offre, commande publique, procédure d'appel à projet).

² Cf Guide méthodologique EVS fiche sur la démarche participative

Toutefois, compte tenu des modalités de fonctionnement pouvant être induites par ce type de gestion, et plus globalement par les gestions autres qu'associatives, les Caf seront vigilantes, lors de l'examen des demandes d'agrément, au caractère effectif des démarches participatives des usagers/habitants mises en œuvre par ces structures, tant dans l'élaboration du projet social, que dans les instances de gouvernance du projet. En effet, l'existence, dans ce type de mode de gestion, d'un contrat entre le donneur d'ordre et le délégataire, établi, au préalable de toute procédure associant les habitants, peut rendre caduque la place réelle des usagers/habitants et s'opposer au mode de fonctionnement participatif attendu d'une structure d'animation de la vie sociale.

Le délégant (personne morale de droit public, collectivité territoriale, établissement public...) devra apporter à la Caf la garantie du respect, par son délégataire, de la démarche participative et de sa capacité à la mettre en œuvre.

Pour ce faire, les Caf vérifieront que la participation des usagers/habitants est :

- soit inscrite, avant la diffusion de l'appel à projet, dans la phase préalable de diagnostic, dans l'élaboration du projet et dans sa mise en œuvre ;
- soit incluse dans le cahier des charges, depuis la conception du projet social jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation.

En outre, les Caf s'assureront également de la mise en œuvre effective de la participation des usagers/habitants au projet et à la vie de la structure tout au long de la période de l'agrément « animation globale et coordination » pour les centres sociaux ou « animation locale » pour les espaces de vie sociale.

La dynamique participative constitue pour la branche Famille le critère fondamental de l'agrément délivré par les Caf aux centres sociaux et espaces de vie sociale. Si aucun opérateur ne peut être écarté de la demande d'agrément du fait de son statut et mode de gestion, aucun opérateur ne peut non plus être exempté du respect de ce critère de l'agrément.

2. La diffusion d'éléments de cadrage des fonctions de directeur, de référent « familles » et de chargé d'accueil pour faciliter l'examen par les Caf des critères d'agrément et le calcul des prestations de services « animation globale et coordination » et « animation collective famille »

Pour faciliter l'action des Caf en matière d'examen des critères d'agrément des centres sociaux, la Cnaf a élaboré, en concertation avec les conseillers techniques des Caf réunis dans les comités techniques régionaux dédiés à l'animation de la vie sociale (Ctr Avs), trois documents de référence sur les fonctions des personnels des centres sociaux.

Ces documents constituent pour les Caf la base des éléments utiles au calcul des prestations de service « animation globale et coordination » et « animation collective famille ». Ils définissent les finalités de chacune des fonctions et au regard des missions attendues les principales activités et compétences requises (savoirs, savoir-faire, savoir-être relationnels).

2.1 Un référentiel métier qui clarifie les fonctions du directeur de centre social

L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure : conduite de projet dans un environnement complexe, animation du partenariat, (fonction essentielle lorsque le centre social inscrit son action dans le cadre d'une convention territoriale globale et qu'il est situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville), de la vie associative et du bénévolat, gestion des ressources humaines et coopération des bénévoles, gestion financière et administrative. A ce titre, la présence d'un équivalent temps plein (Etp) de directeur constitue la règle retenue par la Cnaf.

Le référentiel « métier de directeur de centre social », joint en annexe 1, est un outil d'accompagnement pour les Caf, notamment pour les conseillers techniques AVS. Il a pour objectif de les aider à apprécier la fonction de pilotage du directeur du centre social, qui sert de base au calcul de la prestation de service animation globale et coordination des centres sociaux financée par la Caf.

Ce référentiel est reconnu par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (Fscf) et par le Syndicat employeur des acteurs du lien social et familial (Snaecso) qui en assureront la diffusion au sein de leurs réseaux.

➤ Les conditions de dérogation à la règle de l'équivalent temps plein du directeur de centre social

La fonction de direction peut, exceptionnellement et selon le contexte local apprécié par la Caf, notamment en milieu rural, être partagée entre un directeur et un directeur-adjoint. Dans ces cas, la Caf, en s'appuyant sur le référentiel « métier de directeur » s'assurera que la qualification et les compétences de l'adjoint au directeur sont en rapport avec l'exercice des missions de pilotage attendues.

Le temps de travail du directeur ne pourra toutefois pas être inférieur à ½ Etp et le cumul du temps de travail du directeur et du directeur adjoint ne pourra être inférieur à 1 Etp.

2.2 Un document repères qui précise les fonctions du référent « familles » dans le cadre de l'agrément « animation collective familles »

Le référent « familles » met en œuvre un projet familles spécifique aux problématiques familiales repérées sur le territoire d'intervention du centre social. Il développe des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations et solidarités inter familiales. Il coordonne les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social et facilite l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire. Il participe à ce titre aux politiques développées dans le cadre du schéma départemental des services aux familles et constitue un relais essentiel du référent parentalité.

Le document repères consacré à la fonction du référent « familles », joint en annexe 2, définit la mission de coordination et de développement d'actions collectives en faveur des familles attendue de ce professionnel. Dans le cadre du financement de la prestation d'« animation collective familles » (Ps ACF), le référent familles doit être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3 et consacrer un minimum d'½ Etp à cette mission.

2.3 Un document repères qui dresse les contours du poste du chargé d'accueil au sein du centre social

Si au quotidien l'accueil des usagers d'un centre social est globalement pris en charge de manière collective par l'ensemble de l'équipe d'animation, la Cnaf s'est toutefois attachée à définir les contours du poste de chargé d'accueil, agent reconnu et repéré par les usagers et les partenaires pour l'exercice régulier de la fonction d'accueil au sein du centre social. Il doit être en capacité d'apporter une offre globale d'information, d'orientation favorisant l'accès aux droits au sens large, de contribuer à la facilitation numérique et de recueillir et identifier les besoins des habitants et leurs aspirations collectives. Dans ce cadre, la fonction accueil, décrite à l'annexe 3 jointe à cette instruction, doit être assurée, à titre principal, par au moins un agent du centre, clairement identifié sur l'organigramme.

Le temps de travail du chargé d'accueil consacré à cette fonction est a minima de ½ Etp ; son poste émerge sur la partie pilotage du budget du centre social retenue pour le calcul de la prestation de service « animation globale et coordination ».

Le référentiel fonction de direction et les documents repères fonction de référent « familles » et de chargé d'accueil précisent les attendus et compétences de ces trois postes et fonctions essentiels au fonctionnement d'un centre social : le pilotage de la structure, la coordination du projet et actions « familles » l'accueil des usagers-habitants et des partenaires, pour les centres sociaux qui perçoivent la prestation animation collective famille.

Les Caf adapteront pour chacune de ces trois fonctions, selon la taille des équipements, la teneur des projets et le contexte local, leur niveau d'exigence en matière d'agrément vis-à-vis de leurs partenaires.

Ce référentiel et les documents repères joints peuvent également servir de supports à la construction de formations visant la mise à niveau des personnels en poste ou l'adaptation à la fonction dans le cadre des recrutements réalisés par les centres sociaux.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le directeur, Madame, Monsieur l'agent comptable, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général

Daniel Lenoir

P J : Référentiel métier : Directeur de centre social (annexe 1) ;
Document repères : les missions du référent familles (annexe 2) ;
Document repères : les missions du chargé d'accueil (annexe 3).

ANNEXE 03

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Objet : **Élaboration d'un Pacte de Gouvernance**

Nomenclature de l'acte : 5.2

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 38

Nombre de conseillers délégués communautaires ayant donné pouvoir : 3

Prendent part au vote : 41

TITULAIRES PRÉSENTS : Mmes et MM. Dominique PALLIER, Alexandre COULLOMB, Jérôme CROCE, Christine MICHALLET, Anne ROBERT, Émilie SYLVESTRE, Antoine REBOUL, Christophe FAYOLLE, Christine PROVOOST, René GALLIFET, Serge COTTAZ, Marie FEUVRIER, Marie-Pierre BARANI, Pierre BOZON, Michelle ORTUNO, Philippe CHARLETY, Martine JACQUIN, Aude DAUPHANT, Roger VALTAT, Philippe GLANDU, Thierry DUBUS, Anne-Marie BRUN-BUISSON, Cyril MANGUIN, Évelyne RODRIGUEZ, Géraldine BARDIN-RABATEL, Agnès BOULLY-FELIX, Bruno CORONINI, Jacques GACON, Lydie MONNET, Pascale PRUVOST, André UGNON, Gilles RULLIÈRE, Ingrid SANFILIPPO, Bruno CORONINI, Alain IDELON, Dominique ROYBON, Nathalie WILT, Joëlle ANGLEREAUX formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR

Pascal GERBERT-GAILLARD a donné pouvoir à Anne-Marie Brun-Buisson

Christiane CARNEIRO a donné pouvoir à Antoine REBOUL

Suzanne SEGUI a donné pouvoir à Nathalie Wilt

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Dominique ROYBON

CONVOCACTION : Le 08 septembre 2020, envoyée et affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est

-Vu l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par l'article 1 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité » ;

-Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-11-2 du CGCT ;

-Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 7 septembre 2020 ;

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, que le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance peut prévoir :

- Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 ;
- Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;
- La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences

Délibération N°2020-09-01 ADM GENERALE

territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;

- Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;
- Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;
- Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- De dire que le conseil communautaire a débattu sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance ;
- De dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération ;
- De valider le projet de pacte de gouvernance présenté en séance et joint en annexe ;
- De dire que les conseils municipaux seront consultés pour avis dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte de gouvernance ;
- D'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Après présentation du projet de Pacte de gouvernance et après avoir débattu sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération ;
- De valider le projet de pacte de gouvernance présenté en séance et joint en annexe ;
- De dire que les conseils municipaux seront consultés pour avis dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte de gouvernance ;
- D'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

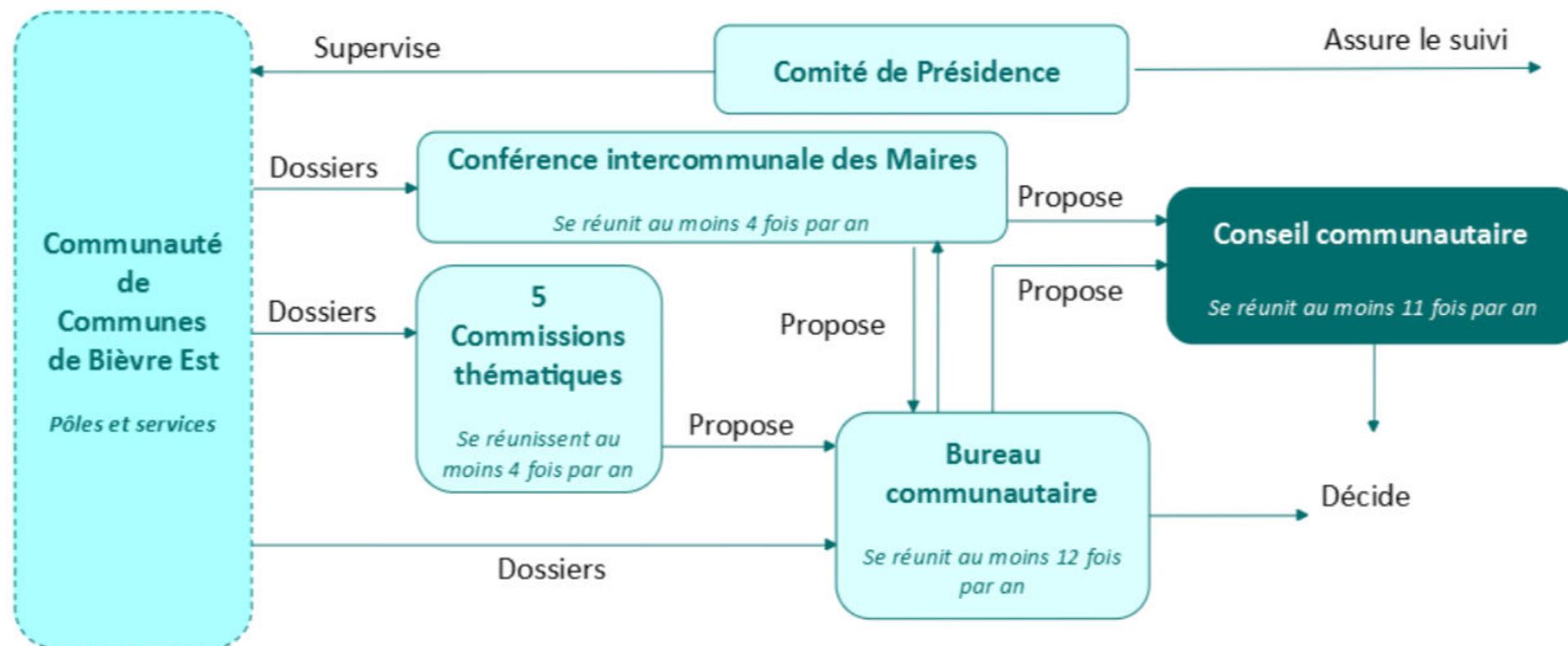
Colombe, le 14 septembre 2020
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

Le Président

Roger VALTAT

ANNEXE 04

Schéma global des instances de gouvernance



Tout élu d'un Conseil municipal peut s'adresser à la Communauté de Communes pour toute information

ANNEXE 05

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUIN 2020

Objet : Délégations du conseil communautaire au Président de la communauté de communes de Bièvre Est

Nomenclature de l'acte : 5.2

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires représentés : 0

Nombre de conseillers délégués communautaires absents : 1

Prendent part au vote : 42

TITULAIRES PRÉSENTS : Mmes et MM. Dominique PALLIER, Alexandre COULLOMB, Jérôme CROCE, Christine MICHALLET, Anne Robert, Émilie SYLVESTRE, Antoine REBOUL, Christiane CARNEIRO, Christophe FAYOLLE, Pierre CARON, Christine PROVOOST, René GALLIFET, Yves JAYET, Marie-Pierre BARANI, Pierre BOZON, Philippe CHARLETY, Michelle ORTUNO, Catherine PERON, Martine JACQUIN, Aude DAUPHANT, Roger VALTAT, Philippe GLANDU, Cyrille MADINIER, Anne-Marie BRUN BUISSON, Pascal GERBERT-GAILLARD, Cyril MANGUIN, Évelyne RODRIGUEZ, Géraldine BARDIN-RABATEL, Agnès BOULLY-FELIX, Jacques GACON, Lydie MONNET, Pascale PRUVOST, André UGNON, Gilles RULLIÈRE, Ingrid SANFILIPPO, Amélie GIRERD, Sylviane BERTONA, Bruno CORONINI, Alain IDELON, Dominique ROYBON, Suzanne SEGUI, Nathalie WILT, Joëlle ANGLEREAUX formant la majorité des membres en exercice.

TITULAIRES ABSENTS SUPPLÉES

Philippe CHARLETY est suppléé par Catherine PERON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alexandre COULLOMB

CONVOCATION : le 02 juin 2020

Affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est le mardi 02 juin 2020.

- Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et ses articles 126,127 ;

M. Roger Valtat, Président, expose, qu'afin de faciliter le fonctionnement courant de la communauté de communes de Bièvre Est, le conseil communautaire peut décider de déléguer une partie de ses attributions, à son choix, au président à titre personnel.

L'article L5211-10 du CGCT contient une liste d'attributions appartenant à l'organe délibérant qu'il est strictement interdit de déléguer :

- 1° vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° approbation du compte administratif ;
- 3° dispositions à caractères budgétaires prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Le Président pourra déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, à un ou plusieurs vice-présidents ainsi qu'au Directeur Général des services et des Directeurs, la signature d'actes relevant des attributions qui lui sont délégués par la présente délégation.

Le Président de la communauté de communes de Bièvre Est propose au conseil communautaire de lui déléguer les attributions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Passer les contrats d'assurance ;**
- Accepter ou refuser les indemnités de remboursement d'assurance consécutif à des sinistres et régler les conséquences dommageables des sinistres ainsi que les franchises à la charge de la communauté de communes.

AFFAIRES JURIDIQUES

- Procéder aux négociations amiables, approuver et signer les protocoles d'accord transactionnels en matière de contentieux ou de sinistre dont le montant est inférieur à 150 000 € ;
- Approuver les indemnisations à l'amiable de tiers dans le cadre de travaux ou d'interventions menés pour le compte de la communauté de communes dont le montant est inférieur à 150 000 € ;
- Designier et saisir les avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ; fixer la rémunération, les frais et honoraires ;
- Défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, ses représentants et ses agents, en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant toutes les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette délégation de compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la communauté de commune ; elle intègre les compétences suivantes :
 - Se constituer partie civile devant le juge répressif pour les affaires relevant de la matière pénale et plus largement devant toute juridiction ;
 - Représenter la communauté de communes en justice.

DÉLÉGATIONS TRANSVERSALES

- **Approuver et signer les conventions, contrats et autres documents dans le cadre de l'organisation de manifestations organisées par la communauté de communes, dans lesquelles la communauté de communes est partenaire ou pour organiser l'intervention des services communautaires ;**
- **Approuver et signer les contrats à intervenir avec des tiers visant à l'utilisation des équipements, des matériels et des services de la communauté de communes ;**
- **Signer les conventions de prêt de matériel et de minibus sans incidence financière ;**
- **Signer les conventions sans incidence financière ;**
- **Solliciter toute aide financière auprès de l'Etat, d'autres collectivités, d'organismes publics ou privés dans le cadre de l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant ou l'objet (L.2122-22-26°) et signer tout dossier de demande de subventions et tous les documents correspondants pour ce faire.**

RESSOURCES HUMAINES

- Établir les mandats spéciaux en vue de l'indemnisation des frais engagés au bénéfice de la collectivité selon les modalités définies par le bureau communautaire ;
- **Engager, par recrutement direct en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel des saisonniers** pour répondre aux nécessités de service dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3/2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient et de charger le Président de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de

recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil.

SOCIAL

- Autoriser à signer les contrats Enfance-Jeunesse et ses annexes.

FINANCES

- Procéder aux réductions ou annulations de créances, de mandats, et aux admissions en non-valeurs et au remboursement de sommes recouvrées à tort par facturation des services publics ;
- Procéder au remboursement des frais indûment engagés des par des tiers et/ou relevant de la responsabilité de la communauté de communes ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Procéder, dans le cadre de l'aménagement de la dette de la communauté de communes, au remboursement anticipé d'un emprunt et réaliser, le cas échéant, l'emprunt de refinancement ;
- Attribuer le versement de la subvention Habiter Mieux ;
- Créer ou supprimer toutes régies de recettes et d'avances nécessaires pour le bon fonctionnement des services ;
- Fixer les modalités de fonctionnement des régies comptables nécessaires aux services communautaires ;
- Contractualiser la ligne de trésorerie d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € ;
- Autoriser à fixer les prix pour les cessions de biens appartenant à la communauté de communes dans la limite de 5 000 €.

MARCHES PUBLICS

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passés sans formalité préalable en raison de leur montant ou selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits aux budgets de la communauté de communes ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passés sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des articles R2122-1 et suivants du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant les avenants, dans la limite des crédits inscrits aux budgets de la communauté de communes et quel que soit leur montant ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

LECTURE PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- Valider et signer les documents liés au règlement intérieur d'un établissement (ex : règlement intérieur de la Médiathèque – avenants au règlement intérieur) ;

SERVICES TECHNIQUES

- Signer les contrats avec les professionnels pour l'enlèvement de leurs déchets ménagers assimilés et l'autoriser à subdéléguer cette délégation au Directeur Général des Services et au Directeur des services techniques.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Signer les conventions de servitudes foncières (exemple : passage réseaux électriques sur les propriétés de Bièvre Est ouvertes au public) ;
- Signer les conventions de MOa déléguée ;
- Signer les conventions d'entretien avec d'autres collectivités (exemple : déneigement avec une commune, le département...)
- Signer les autorisations de bornages de propriété.

Et de dire que les décisions du Président qui seront prises dans le cadre des délégations feront l'objet d'une information en conseil communautaire.

Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de déléguer au Président les attributions telles que décrites ci-dessus ;
- dit que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même, par délégation de l'organe délibérant.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Colombe, le 08 juin 2020
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.*

Le Président

Roger VALTAT

ANNEXE 06

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 08 JUIN 2020

Objet : Délégation attribuées au Bureau communautaire

Nomenclature de l'acte : 5.2

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires représentés : 0

Nombre de conseillers délégués communautaires absents : 1

Prendent part au vote : 42

TITULAIRES PRÉSENTS : Mmes et MM. Dominique PALLIER, Alexandre COULLOMB, Jérôme CROCE, Christine MICHALLET, Anne Robert, Émilie SYLVESTRE, Antoine REBOUL, Christiane CARNEIRO, Christophe FAYOLLE, Pierre CARON, Christine PROVOOST, René GALLIFET, Yves JAYET, Marie-Pierre BARANI, Pierre BOZON, Philippe CHARLETY, Michelle ORTUNO, Catherine PERON, Martine JACQUIN, Aude DAUPHANT, Roger VALTAT, Philippe GLANDU, Cyrille MADINIER, Anne-Marie BRUN BUISSON, Pascal GERBERT-GAILLARD, Cyril MANGUIN, Évelyne RODRIGUEZ, Géraldine BARDIN-RABATEL, Agnès BOULLY-FELIX, Jacques GACON, Lydie MONNET, Pascale PRUVOST, André UGNON, Gilles RULLIÈRE, Ingrid SANFILIPPO, Amélie GIRERD, Sylviane BERTONA, Bruno CORONINI, Alain IDELON, Dominique ROYBON, Suzanne SEGUI, Nathalie WILT, Joëlle ANGLEREAUX formant la majorité des membres en exercice.

TITULAIRES ABSENTS SUPPLÉES

Philippe CHARLETY est suppléé par Catherine PERON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alexandre COULLOMB

CONVOCACTION : le 02 juin 2020

Affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est le mardi 02 juin 2020.

- Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et ses articles 126,127 ;

M. Roger Valtat, Président, expose, qu'afin de faciliter le fonctionnement courant de la communauté de communes de Bièvre Est, le conseil communautaire peut décider de déléguer une partie de ses attributions, à son choix, au bureau collégalement.

L'article L5211-10 du CGCT contient une liste d'attributions appartenant à l'organe délibérant qu'il est strictement interdit de déléguer :

- 1° vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° approbation du compte administratif ;
- 3° dispositions à caractères budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Le Président propose au conseil communautaire de déléguer au Bureau communautaire les attributions suivantes :

AFFAIRES JURIDIQUES

- Procéder aux négociations amiables, approuver et signer les protocoles d'accords transactionnels en matière de contentieux ou de sinistre dont le montant est égal ou supérieur à 150 000 € ;
- Approuver les indemnisations à l'amiable dans le cadre de travaux ou d'interventions menés pour le compte de la communauté de communes dont le montant est égal ou supérieur à 150 000 € ;
- Intenter au nom de la communauté de communes, les actions en justice. Cette délégation de compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civil, au nom de la communauté de commune ; elle intègre les compétences suivantes :
 - Agir en justice au nom de l'EPCI devant l'ensemble des juridictions.

DELEGATIONS TRANSVERSALES

- Approuver et signer, dans le cadre de la mutualisation, les conventions résultant de la mise à disposition de services et moyens, de la création de services communs ou d'ententes au titre des dispositions au CGCT ;
- Approuver l'adhésion de la communauté de communes à des associations et désigner ses représentants ;
- Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement :
 - Des conventions de participation financière et/ou partenariat ;
 - Des conventions d'objectifs ;
 - De mise à disposition de bâtiments, de personnels, de matériels...
- Présenter la candidature de la communauté de communes au titre des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt lancés par les organismes publics ou privés et solliciter toute aide financière en conséquence ;
- Accepter et signer tous les documents correspondant à la présentation de la candidature de la communauté de communes au titre des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt lancés par les organismes publics ou privés ;
- Approuver et voter les règlements intérieurs ou d'utilisations des services ou des équipements de la communauté de communes.

RESSOURCES HUMAINES

- Prendre toutes les décisions nécessaires en matière de gestion des ressources humaines à l'exception :
 - De l'état annuel du personnel fixant les effectifs budgétaires ;
 - De la création et la suppression des emplois permanents ;
 - Des questions relevant de la délégation du Président ;
- Définir les modalités d'indemnisation des frais engagés par les élus, agents et assimilés au bénéfice de la collectivité ;
- Décider de la modification de postes liés à des avancements de grade, promotion interne ou recrutement.

SOCIAL

- Approuver et voter les projets éducatifs et projets pédagogiques.

FINANCES

- Approuver les garanties d'emprunts à intervenir ;

- Déterminer les plans d'amortissement et les modalités de reprise sur provision ou de subvention d'équipement en section de fonctionnement.

MARCHES PUBLICS

- Approuver la création des groupements de commandes et les conventions constitutives qui en découlent, et procéder le cas échéant à la désignation du ou des représentants de la communauté de commune à la commission mis en place dans le cadre du groupement ;
- Approuver et autoriser la signature des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage au sens de l'article L2422-12 du code de la commande publique.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Approuver et attribuer les fonds de concours pour travaux (en lien avec le développement économique) de la communauté de communes de Bièvre Est à une commune lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Approuver et autoriser la signature des déclarations de travaux (DT) sur les ZA et le patrimoine de la communauté de communes de Bièvre Est.

Et de dire que les décisions du Bureau qui seront prises dans le cadre des délégations feront l'objet d'une information en conseil communautaire.

Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de déléguer au Président les attributions telles que décrites ci-dessus ;
- dit que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par le bureau, par délégation de l'organe délibérant.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Colombe, le 08 juin 2020
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.*

Le Président

Roger VALTAT

ANNEXE 07



OBJECTIF BIÈVRE EST!

2020-2030

Un territoire, notre avenir

BIÈVRE EST
LE PROJET DE TERRITOIRE

En bref

Edito

L'adoption du 1er premier projet de territoire 2010-2020 en juillet 2010 a été un événement d'importance pour Bièvre Est. Il marquait une volonté politique forte et claire, 17 ans après la naissance de la communauté de communes, de fédérer les communes autour d'une centralité identifiée, le parc d'activités Bièvre Dauphine, et d'une inter-communalité renforcée maillant notre territoire «urbain» et portant des infrastructures clés comme la médiathèque La Fée Verte ou les centres socioculturels.

Territoire reconnu pour sa qualité de vie, Bièvre Est doit aujourd'hui préserver sa richesse de paysages, de cadre de vie, de lien social ainsi que son dynamisme économique tout en faisant face aux défis qui sont les siens : difficultés de mobilités, vieillissement de la population, évasion des actifs et des dépenses de consommation, transition énergétique du territoire, forte consommation foncière et étalement urbain...

Pour construire cette vision de l'avenir du territoire et répondre aux enjeux qui sont les nôtres, nous avons identifiés sept enjeux sur lesquels nous devons intervenir au cours de la décennie 2020-2030.

Ce projet de territoire pour les années 2020-2030 fixe notre cap pour l'action publique de demain, notre feuille de route, et celle des futurs élus de Bièvre Est.

Il exprime la vision à long terme de notre territoire et de ses enjeux, vision partagée entre les habitants, les entreprises et leurs salariés, les associations, les services et agents de Bièvre Est, les partenaires institutionnels et les élus des communes et de la communauté de communes.

La démarche

Il repose d'abord sur un socle de 3 idées :



UNE DÉMARCHE

un projet de territoire participatif et collaboratif



UN SLOGAN

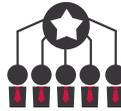
« Objectif Bièvre Est !
Un territoire, notre avenir »



UNE VOLONTÉ

construire ensemble l'avenir de Bièvre Est, dans toutes ses dimensions : travailler, habiter, se déplacer, entreprendre, consommer, se divertir, aménager...

Il repose ensuite sur la mobilisation et la vision des élus



48 élus

- ▶ L'ensemble des **Maires** du territoire
- ▶ Le **Président de Bièvre Est** et l'ensemble des **Vice-Président**
- ▶ Un panel de **conseillers municipaux** (désignés par les Maires)
- ▶ Un panel de **conseillers communautaires** (tirés au sort)

...ont été consultés et interviewés



21 h de travail collectif

...ont été organisés

- ▶ 3 séminaires de conseillers communautaires et municipaux
- ▶ 1 séminaire avec l'équipe de direction de la Communauté de communes



▶ 3 points d'étape

...ont été validés en **Conférence des maires**

▶ 7 enjeux

...ont été élaborés, étudiés, hiérarchiser et votés par les élus



sur la base du bilan du projet de territoire 2010-2020, des entretiens avec les élus, des résultats des enquêtes et du travail réalisé par les services de Bièvre Est

Il s'est appuyé ensuite sur les acteurs vivant et travaillant sur le territoire



► Une étude approfondie des données sociales, démographiques et économiques pour avoir une photographie réelle et actuelle du territoire concernant notamment les habitudes et modes de vie des habitants

1 enquête habitants



? comprenant 30 questions

avec :

1 questionnaire disponible en ligne

2 e-mailings aux abonnés de la Newsletter

820 contacts téléphoniques

220 contacts e-mails auprès d'un échantillon représentatif



+ **662** réponses

1 enquête acteurs économiques



? comprenant 16 questions

avec :

1 questionnaire à remplir en ligne

2 e-mailings à destination des entreprises du territoire

200 contacts téléphoniques



+ **116** réponses

1 enquête agents publics



(communes + Bièvre Est)

? comprenant 10 questions

avec :

1 questionnaire papier

2 e-mailings aux agents des communes et de Bièvre Est

1 démarchage sur site des agents



+ **40** réponses



Focus sur les résultats issus des enquêtes...

1 C'est le nombre de sujets majeurs évoqués par les habitants :

- les transports et la mobilité,
- le traitement des déchets,
- la petite enfance et la jeunesse.



2 C'est le nombre de sujets prioritaires identifiés par :

- les acteurs économiques : la fibre THD / couverture portable et des transports en commun et navettes / dessertes des gares,
- ...et les agents publics : la mobilité et notamment les transports en commun et le développement des commerces d'équipement de la personne et services à destination des travailleurs du territoire.

3 C'est le point positif du territoire qui fait l'unanimité :

- un environnement apprécié avec un cadre de vie attractif pour les salariés et qui constitue un atout pour venir habiter et rester sur le territoire.

Le bilan

Un territoire qui change...

▼ Bièvre Est en chiffres

154 KM²

Bièvre Est est un petit territoire avec une **faible densité de population** : 143 habitants par km² contre 251 pour le Pays Voironnais et 823 pour la métropole grenobloise.

14 COMMUNES

composent Bièvre Est dont :
▶ 3 ont plus de 3000 hab.
▶ 2 ont moins de 500 hab.

22 031 PERSONNES

habitent Bièvre Est en 2019 contre :
▶ 17 419 en 1999
▶ 14 511 en 1982



+21%
en 20 ans

▼ 3 caractéristiques sociodémographiques du territoire à intégrer

37,4%

de couples avec enfants sur 8 672 ménages, soit une **surreprésentation** devant Bièvre Isère, le Pays Voironnais et la CAPI.

8,3%

C'est le **taux de pauvreté** de la population de Bièvre Est. Bièvre Est se distingue par une meilleure qualité de vie qu'en Isère (11,60%) et en France (11,30%).

21 462 €

C'est le **revenu médian** des ménages de Bièvre Est. Bièvre Est se distingue par le niveau de vie plus élevé de sa population en comparaison des autres territoires de la région grenobloise. Pour l'Isère la moyenne est de 20 880 € et 19 680 € pour la France.

En résumé un territoire...



À forte dominante familiale



Au bon niveau de vie



À la population plutôt homogène

Des activités économiques qui s'intensifient...

450

C'est le **nombre d'emplois supplémentaires créés dans le Parc d'activités de Bièvre Dauphine en 10 ans**, ce qui représente un solde de création d'emploi positif sur le territoire (+ 357 emplois).

18

C'est le **nombre de zone d'activités** localisées sur le territoire de Bièvre avec :
▶ 1 centralité, celle de Bièvre Dauphine
▶ 3 ZA en cours de commercialisation, une par bassin de vie
▶ 1 ZA en cours de réflexion

Des modes de vie et des attentes qui évoluent...



18,3 %

seulement des actifs de Bièvre Est travaillent dans leur commune de résidence alors que la moyenne nationale est de 34,7 %.



71 %

des actifs habitants Bièvre Est travaillent en dehors du territoire ce qui est plutôt élevé en comparaison des intercommunalités limitrophes (53 % pour Bièvre Isère et 48 % pour le Pays Voironnais) La majorité de ces actifs se rend au Pays Voironnais pour travailler.



46 %

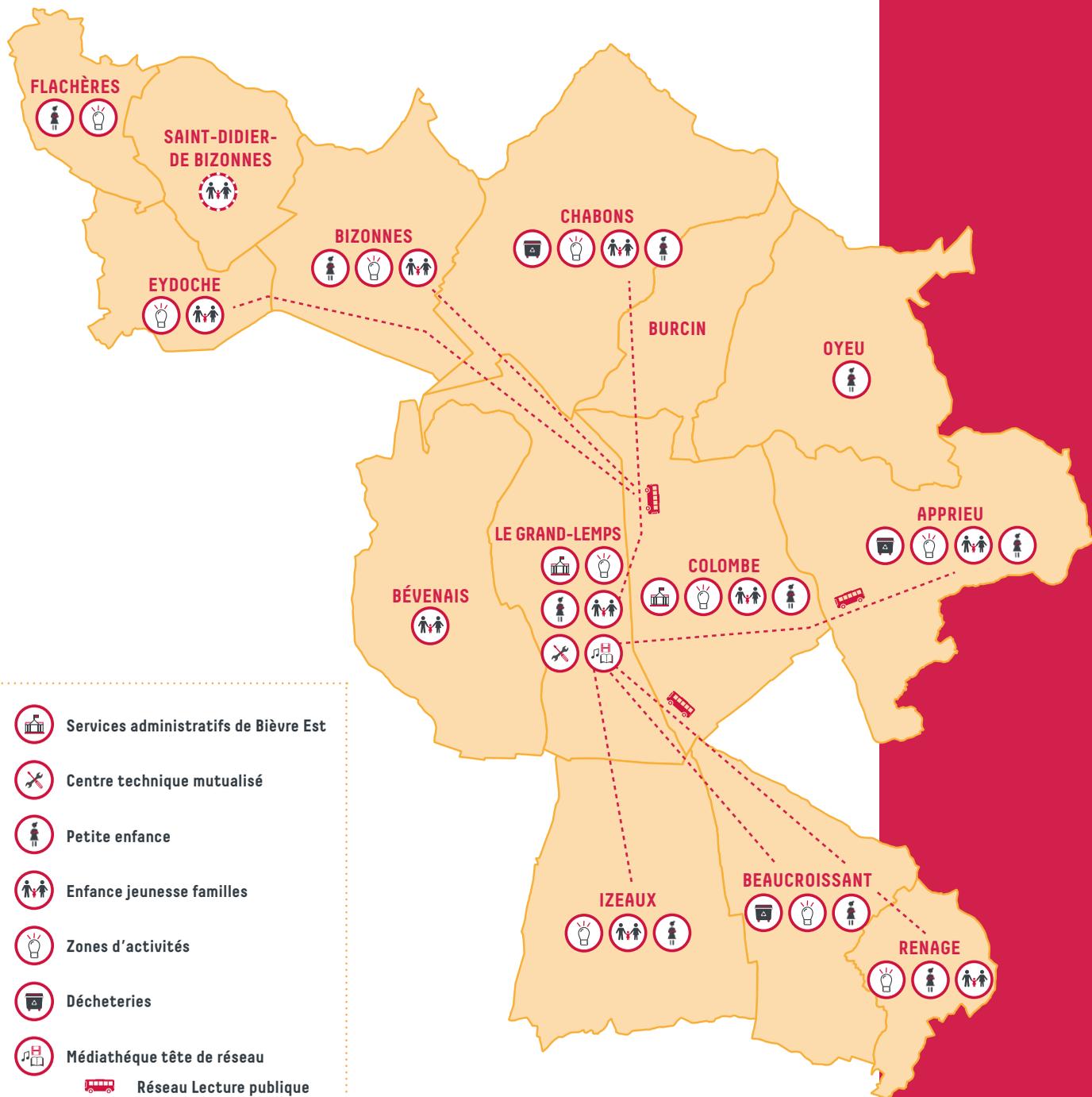
des emplois du territoire sont occupés par des actifs ne résidant pas sur le territoire de Bièvre Est.



60 millions

C'est le **montant des dépenses de consommation** qui échappent au territoire et n'est donc pas consommé dans les commerces de Bièvre Est.

Le territoire de Bièvre Est et ses équipements



Le livre blanc

Enjeux et orientations

Il repose

- ▶ en premier lieu sur une commande du Président de Bièvre Est à ses Vice-présidents,
- ▶ puis sur le travail commun entre chaque Vice-président et les services de Bièvre Est concernés.

Le résultat

- ▶ 1 livre blanc dressant un panorama de chaque compétence de Bièvre Est assorti de propositions opérationnelles et politiques et pistes de réflexions pour les années 2020-2030,
- ▶ scindé en **4 grands chapitres**.



Pôle Services à la population

- ▶ Développement social
- ▶ Développement culturel



Pôle Aménagement du territoire

- ▶ Développement économique
- ▶ Urbanisme
- ▶ Développement durable
- ▶ Transport / Nouvelles mobilités
- ▶ Habitat / Gens du voyage
- ▶ Tourisme / Patrimoine



Pôle Technique

- ▶ Gestion des déchets
- ▶ Eau et assainissement
- ▶ Cadre de vie / Patrimoine immobilier
- ▶ Accessibilité
- ▶ Systèmes d'information



Pôle Ressources

- ▶ Ressources humaines
- ▶ Finances
- ▶ Marchés publics
- ▶ Mutualisation
- ▶ Communication interne



Focus sur quelques propositions de gouvernance intercommunale

- ▶ **Une gouvernance plus resserée** : vice-présidences plus larges, 1 VP appuyé par plusieurs conseillers délégués, une conférence des maires renforcée
- ▶ **Plus de transversalité dans les projets** portés par les Vice-Présidents et des projets plus mûrs, portés au débat et mieux portés collectivement, par exemple par les conseillers délégués d'une même thématique.
- ▶ **Plus de proximité** de Bièvre Est avec les élus communautaires et municipaux, les partenaires, les habitants... par exemple par la mise en place de groupes de travail par bassin de vie.
- ▶ **Prévoir dans les commissions des élus municipaux proches de la thématique**. Par exemple, l'adjoint à l'urbanisme en commission aménagement. Faire de ces élus le relai de l'intercommunalité et leur donner accès au débat au sein de l'intercommunalité.
- ▶ **Accompagner les élus dans leur prise de fonction** en début de mandat (temps de formations, découverte de l'intercommunalité, rendre accessible les commissions à l'ensemble des élus...) dans un but de faciliter le débat et de nourrir la réflexion.



Le PLUi

Base de déploiement du projet de territoire

Depuis 2015, Bièvre Est s'est lancé dans une procédure d'élaboration d'un PLUi pour notre territoire.

Qu'est-ce que le PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes de Bièvre Est définit les règles de construction et d'occupation des sols des 14 communes du territoire. En cours d'élaboration, il remplacera en 2020 les POS (Plan d'Occupation des Sols) et PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) communaux.

Après quatre années de travail technique, politique, de concertation avec les habitants et de consultation avec les personnes publiques, Bièvre Est approuvera son projet de PLUi lors du conseil communautaire du 16 décembre 2019.



Quels sont les objectifs du PLUi ?

Élaboré à l'échelle des 14 communes du territoire, le PLUi traduira au niveau de Bièvre Est les grandes politiques (aménagement, mobilités, développement économique, habitat...) définies au niveau national et déjà précisées dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PLUi a pour objectif de définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du territoire, pièce maîtresse du PLUi, qui expose les choix politiques et définit les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les années à venir.



Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (aménagement, habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), le PLUi est un document stratégique.



En définissant les règles d'urbanisme, le PLUi détermine aussi la qualité future de notre cadre de vie : architecture, paysages, respect de l'environnement et de l'identité locale, agriculture, limitation de l'étalement urbain et de l'urbanisation des espaces naturels et agricoles...

En localisant les activités et les populations (logements, emplois, services, déplacements et nouvelles mobilités, commerces, équipements...), le PLUi influencera demain notre vie quotidienne sur le territoire.

Le PLUi doit donc être un outil central du Projet de territoire et de ses 7 enjeux puisqu'il contribuera, tout comme le Projet de territoire, à faire de Bièvre Est un territoire dynamique et à la qualité de vie apprécié.

Les 7 enjeux



7 enjeux



7 défis d'avenir
pour le territoire

ENJEU 1

Protéger l'environnement : priorité numéro 1



Entre développement local, protection des espaces (agricoles et naturels) et de leurs ressources, préservation du cadre et de la qualité de vie, et transition énergétique, l'environnement sera l'enjeu numéro 1 de la prochaine décennie.



Points
forts

► **Un territoire aux initiatives publiques et privées innovantes :**

- 11 ha de panneaux photovoltaïques ;
- installation d'une chaufferie bois à la médiathèque de La Fée Verte ;
- toiture végétalisée au siège de Bièvre Est ;
- création de la SAS Beewatt (centrale villageoise) ;
- 1^{er} méthaniseur de l'Isère.

► **Un projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi comprenant un volet environnemental renforcé**



Points
faibles

► **Absence d'un plan climat air énergie territorial (PCAET)**

- **Actions de protection de l'environnement isolées, pas de stratégie globale**
- **Pas de moyens humains dédiés à cette thématique au sein de la communauté de communes**

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- changer de modèle énergétique et travailler à une transition énergétique, comprenant l'élaboration d'un PCAET comme outil de cette transition ;
- créer une animation locale sur les questions énergétiques ;
- élaborer un programme de rénovation thermique du bâti ;
- améliorer les performances de tri ;
- développer l'économie circulaire.



Ça commence
dès aujourd'hui !



24 octobre 2019 :
lancement d'une étude de faisabilité sur l'implantation d'une station multi-énergies (hydrogène - biogaz et électrique) sur l'Espace économique Bièvre Dauphine en partenariat avec Bièvre Isère Communauté et la Communauté d'agglomération Pays Voironnais.



ENJEU 2

Développer l'emploi : une priorité historique



Le bassin économique de Bièvre Est est particulièrement dynamique du fait de sa proximité avec Grenoble et Lyon mais également Valence et Chambéry. Desservi par la sortie 9 de l'A48 ainsi que par deux aéroports internationaux et trois gares TGV, Bièvre Est bénéficie ainsi d'une localisation stratégique.

Le développement économique est identifié comme la compétence obligatoire et historique de l'intercommunalité.

Bièvre Est, depuis toujours soutient l'économie sous toutes ses facettes : les entreprises, les commerces, l'artisanat, plus récemment le tourisme et prochainement l'agriculture. Cette volonté forte de la collectivité vise le développement de l'emploi et l'attractivité du territoire via une politique ambitieuse pour l'avenir qui se réfléchit à l'échelle intercommunale, par bassin de vie pour le rayonnement local et à l'échelle régionale, au niveau de l'Espace économique Bièvre Dauphine. So Bièvre Est !



Points forts

- ▶ La situation privilégiée du territoire entre 2 métropoles innovantes que sont Lyon et Grenoble
- ▶ 18 zones d'activités réparties sur l'ensemble du territoire, par bassin de vie nord, centre et sud, comprenant l'Espace économique Bièvre Dauphine, hub de services du territoire
- ▶ Des initiatives et une communication dynamique au service des entreprises : site internet dédié, cafés éco, e-letter économique, forum de l'emploi, les rencontres estivales Territoire-Entreprises, la participation à des salons nationaux et internationaux pour valoriser le territoire et ses entreprises (SIMI, SEMICON, SEPEM, Global Industries)
- ▶ L'inauguration le 7 juin 2019 de l'arrivée du THD sur le territoire avec le raccordement de Bièvre Dauphine, premier parc d'activités connecté en fibre optique du Département



Points faibles

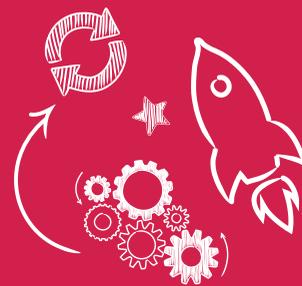
- ▶ Une création d'emplois sur le territoire principalement localisée sur Apprieu, Colombe et l'Espace économique Bièvre Dauphine
- ▶ Une évasion commerciale de 72% sur le non alimentaire et notamment sur l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et la culture-loisirs principalement

Ça continue en 2020...

avec les projets ambitieux d'extension de 5 ha de l'Espace commercial (obtention en 2019 des droits à construire de 16 000 m² de surface de plancher) et de 28 ha du Parc d'activités industriel Bièvre Dauphine 3 (évaluation environnementale en cours).

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- ▶ poursuivre le développement de l'Espace économique Bièvre-Dauphine ;
- ▶ aider au maintien des services et commerces dans les centre-bourgs ;
- ▶ développer l'économie présentielle (commerce, service à la personnes et tourisme) ;
- ▶ prendre en compte l'agriculture et la forêt, développer des filières alimentaires courtes ;
- ▶ intensifier la stratégie « identité et équilibre ».



ENJEU 3

La mobilité : une priorité partagée



Perte de temps, difficulté de déplacement sur le territoire mais aussi vers les autres territoires (Pays Voironnais, Bièvre Isère, Métropole grenobloise ou lyonnaise), desserte des gares, des centre-bourgs et du parc d'activités Bièvre Dauphine et pollution de l'air.

Aujourd'hui la mobilité dans le territoire est loin d'être satisfaisante. C'est d'ailleurs la préoccupation majeure des habitants, des actifs et des acteurs économiques.



Points forts

- ▶ La situation de Bièvre Est, territoire de transition entre la grande région urbaine grenobloise et la métropole lyonnaise
- ▶ Les deux gares du territoire qui nous relient à Grenoble et Lyon
- ▶ Des axes routiers structurants : autoroute A48 et nœud autoroutier de Colombe, RD50F transitant à travers l'Espace économique Bièvre Dauphine sur Colombe et Apprieu, axe de Bièvre
- ▶ La volonté de participer au lancement de la mobilité décarbonnée (station multi-énergies)



Points faibles

- ▶ La forte fréquentation de la RD50F et du nœud autoroutier de Colombe, avec en 2019 15.000 véhicules / jour en augmentation de 4 % par an
- ▶ La géographie du territoire : un territoire étendu, entre plaine et monts, aux villages parsemés rendant les possibilités de transport en commun limitées et coûteuses pour certaines parties du territoire
- ▶ La multiplicité des acteurs de la mobilité : SNCF, Transisère, intercommunalités, habitants...

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

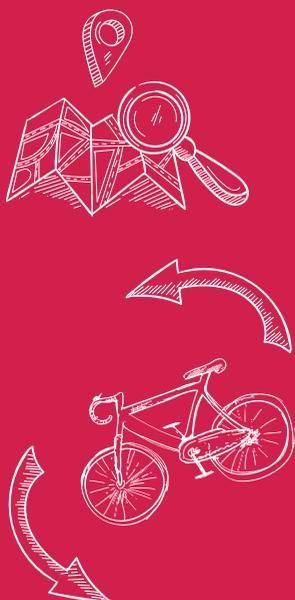
- ▶ développer des actions et animations en faveur de nouveaux modes alternatifs (auto-partage, vélo électrique, co-voiturage) afin de pallier les points faibles du transport en commun ;
- ▶ adhérer à une autorité organisatrice des mobilités (AOM), structure unique de gestion de la mobilité iséroise ;
- ▶ aménager des itinéraires cycles et piétons pour faciliter le déplacement entre les communes du territoire, vers Bièvre Dauphine et créer un maillage du territoire avec les intercommunalités limitrophes.

Il pourrait voir le jour dès 2020 :

Un syndicat mixte des transports en commun au niveau de la grande région grenobloise avec comme principaux interlocuteurs Grenoble Alpes Métropole, le Pays Voironnais, le Grésivaudan, la Région et le Département de l'Isère

Ça commence dès aujourd'hui... avec le schéma vélo !

En 2017, l'étude de faisabilité du schéma vélo a mis en évidence 4 itinéraires cyclables. Aujourd'hui, les études avant projet de l'itinéraire n°1, axe central reliant Bévenais à Apprieu, sont lancées.



ENJEU 4

Optimiser les ressources à l'échelle du territoire



Ce nouveau Projet de territoire marque une volonté forte de donner un cap tout en affirmant la volonté de préserver les communes.

Pour renforcer l'intercommunalité, dans un contexte de baisse des dotations de l'État, l'un des enjeux de la prochaine décennie sera d'optimiser nos ressources et notamment en mettant en commun nos efforts, entre communauté de communes et communes, pour le développement du territoire.



Points forts

- ▶ **Une démarche de mutualisation d'équipements** : Centre technique mutualisé au Grand-Lemps
- ▶ **Une démarche de mutualisation de services ou prestations** : service Autorisation des droits des sols mutualisé entre les communes, logiciels (Logiciel famille, SIMCO, ...) et prestations mutualisés (sites internet, RGPD...)
- ▶ **La nomination d'un Vice-président à la mutualisation en 2017**

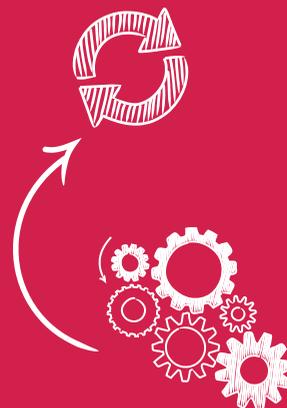


Points faibles

- ▶ **L'absence de coordination des politiques fiscales sur le territoire**
- ▶ **Le non-aboutissement du Pacte Financier et Fiscal**

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- ▶ finaliser un Pacte Financier et Fiscal ;
- ▶ renforcer les mutualisations ;
- ▶ mettre en débat des solutions structurantes : communes nouvelles par bassin, administration locale unique...



ENJEU 5

Renforcer les solidarités et la cohésion du territoire



De la petite enfance, en passant par l'enfance et la jeunesse, les familles du territoire attendent des services de qualité au plus proche de chacune d'entre elles.

Lire, regarder, s'initier, écouter, consulter, discuter, emprunter, se documenter... et se rencontrer. C'est aussi ce que propose notre médiathèque intercommunale, La Fée Verte, et son réseau de bibliothèques communales présentes sur l'ensemble du territoire.



Points forts

- ▶ **Deux prises de compétence importante : Lecture publique et Développement social**
- ▶ **Une forte présence de Bièvre Est sur l'ensemble du territoire via sa politique famille, ses équipements existants** (établissements d'accueil du jeune enfant, relais assistants maternels, lieux d'accueil parents enfants, centres socioculturels...) et à venir, maillant le territoire, et son réseau Lecture publique avec la médiathèque intercommunale La Fée verte en tête de réseau
- ▶ **La présence en nombre de médecins et professionnels de la santé sur le territoire** : généralistes, sophrologue, ostéopathes podologues, opticien, dentiste... qui ne font pas encore de Bièvre Est un territoire concerné par la désertification médicale



Points faibles

- ▶ **Bièvre Est est un territoire à forte dominante familiale, principale cible des politiques publiques. Les minorités (jeunes et seniors) sont donc moins touchées par les politiques déployées**
- ▶ **Le peu d'établissements de santé présents sur le territoire : aucune maison médicale de garde (1^{er} niveau de soins et d'urgence), une seule maison de retraite au Grand-Lemps et une unité de vie à Chabons**
- ▶ **Conseil de développement local**

Ça continue en 2020...

avec l'ouverture prévue le 1^{er} septembre du nouveau Pôle Petite Enfance sur le parc d'activités Bièvre Dauphine et le projet d'Espace de Vie Sociale sur le nord du territoire.

Focus sur l'évolution de la loi sur les MSAP : Bièvre Est a pris la compétence MSAP depuis le 1^{er} janvier 2019 mais suite à une circulaire du 1^{er} juillet 2019 les MSAP deviennent les Maisons France Services. Les Maisons France Services ont pour but d'être des guichets uniques pour les services publics en proposant des services en proximité, en un lieu unique, afin que les administrés puissent y réaliser leurs démarches.



La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- ▶ déployer une politique en faveur des personnes âgées ;
- ▶ développer des maisons de services au public devenues maisons France services (MFS) ;
- ▶ déployer une politique en faveur des jeunes ;
- ▶ anticiper la désertification médicale.



ENJEU 6

Renforcer les coopérations inter-territoriales



Pays Voironnais, Bièvre Isère Communauté, Communauté d'agglomération Portes de l'Isère, Vals du Dauphiné, Grenoble Alpes Métropole, Département de l'Isère... les territoires se caractérisent encore plus aujourd'hui par la perméabilité de leurs frontières (mobilités de leurs administrés) et les enjeux communs auxquels ils sont confrontés et qui demandent indéniablement des réponses communes.



Points forts

- Des liens et partenariats déjà fortement établis avec les intercommunalités voisines :

- avec Bièvre Isère : gens du voyage, réseaux d'eau et d'assainissement ou encore transition énergétique, ...

- avec le Pays Voironnais : économie sur le parc d'activités de Bièvre Dauphine, mobilités avec le parking de covoiturage, ligne de bus reliant Rives à Renage ou encore réseaux d'eau, ...

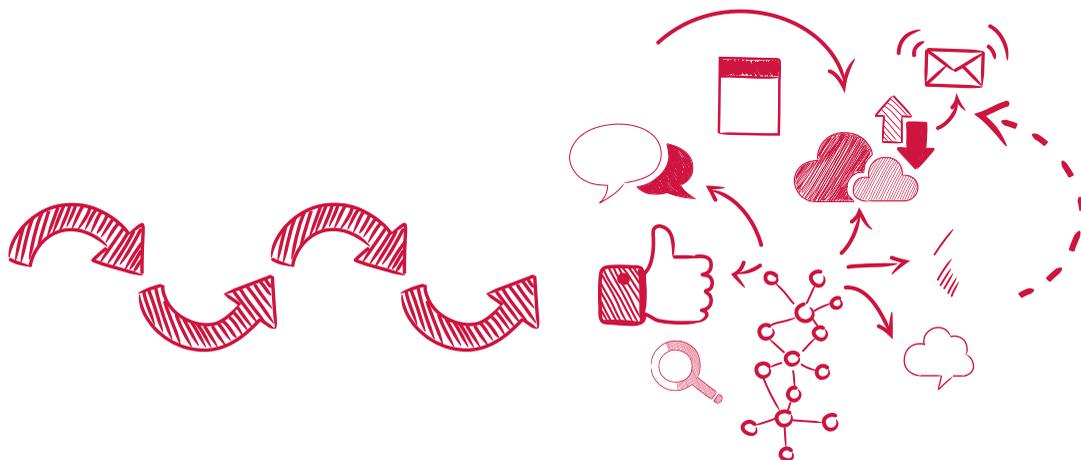


Points faibles

- La taille de Bièvre Est au regard des intercommunalités XXL voisines mais qui n'enlève en rien notre légitimité...

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- renforcer les coopérations inter-territoriales en matière de mobilité, d'économie, d'agriculture et de forêt



ENJEU 7

Poursuivre l'appropriation de l'outil intercommunal



98 %

Des habitants qui ont répondu à l'enquête connaissent l'appartenance de leur commune au territoire de la communauté de communes de Bièvre Est.

Avec la place de plus en plus importante des intercommunalités dans le paysage administratif français, la question du lien et de la confiance avec les communes est devenue primordiale. Depuis les récentes réformes territoriales, de plus en plus d'élus communaux font état d'un risque de « dilution » des communes au sein des intercommunalités. Cette préoccupation est d'ailleurs confortée par les entretiens menés avec les élus municipaux des 14 communes de Bièvre Est. Pour avancer et être comprises dans leurs compétences nouvelles, il est donc indispensable que la démarche des intercommunalités soit portée par tous. Pour cela, l'enjeu sera, pour Bièvre Est, d'associer pleinement l'ensemble des 14 communes membres ainsi que l'ensemble des élus du territoire, qu'ils soient communautaires ou municipaux, à la stratégie et à l'opérationnalité des politiques choisies.

Tout en continuant de fédérer les différents acteurs du territoire (habitants, salariés, entreprises, associations, agents publics des communes et Bièvre Est...).



Points forts

- ▶ **Une communication établie :**
 - un journal Vivre en Bièvre Est distribué dans 10.000 boîtes aux lettres ;
 - un site internet www.cc-bievre-est.fr, interconnecté avec les sites des communes, plus des sites dédiés (développement économique, Lecture publique, Centres socioculturels).
- ▶ **L'association des élus municipaux dans la gouvernance intercommunale via les commissions thématiques, la conférence des maires, la nomination d'un Vice-président par commune.**

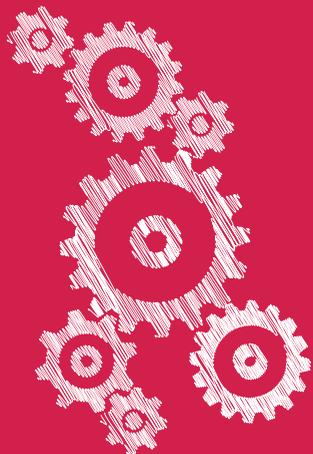


Points faibles

- ▶ **Pas de service communication**
- ▶ **Très peu de signalétique au sein des communes**
- ▶ **Une méconnaissance de l'intercommunalité par une majeure partie des élus**

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- ▶ améliorer la relation avec les communes
- ▶ optimiser la gouvernance
- ▶ améliorer la communication (interne et externe)



Focus sur les rencontres avec nos partenaires



Le Projet de territoire s'est également ouvert à la vision de personnalités extérieures...

Le Président de Bièvre Est a rencontré 7 partenaires institutionnels majeurs :

- ▶ Le Préfet de l'Isère, M. Beffre, et la Sous-Préfète de la Tour du Pin, M^{me} Gadou
- ▶ Le Président du Département, M. Barbier
- ▶ Le Président de la Grenoble-Alpes Métropole, M. Ferrari
- ▶ Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, M. Bret
- ▶ Le Président de Bièvre Isère Communauté, M. Neuder
- ▶ Le Président de la Communauté d'agglomération Portes de l'Isère, M. Papadopulo
- ▶ La Présidente de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, M^{me} Guillot



3 axes d'entretien

Présenter la démarche d'élaboration du Projet de territoire 2020-2030

Questionner le partenaire sur sa vision du territoire de Bièvre Est et de la communauté de communes (en interaction avec sa propre institution)

Aborder les enjeux du territoire, d'aujourd'hui et de demain, et les partenariats à développer

Ce sont également deux personnalités qualifiées investies dans le premier Projet de territoire qui ont été rencontrées :

- ▶ M. Didier Rambaud, ancien Président de Bièvre Est et actuel Sénateur de l'Isère
- ▶ M. Léger, ancien Vice-Président de Bièvre Est associé à l'élaboration du premier Projet de territoire

Que retenir de ces rencontres ?

- ▶ Des partenariats et des liens à renforcer avec BIC et la CAPV

Des partenariats à initier avec les VDD et la CAPI (ex : mobilités, développement durable)

- ▶ Constituer un « bloc intercommunal » avec BIC, la CAPI, la CAPV et les VDD pour porter des positions et des politiques communes (mobilités...) à nos territoires d'articulation situés entre Nord et Sud Isère
- ▶ Développer des projets en commun avec Grenoble-Alpes Métropole et intégrer les structures portées au niveau de la grande région urbaine grenobloise (syndicat mobilités, GIP relatif au foncier...)
- ▶ Une vision très positive du Département sur Bièvre Est et une volonté de mieux positionner l'intercommunalité sur des projets tels que le déploiement de la marque is(h)ere, le tourisme...
- ▶ La vision du Préfet : 3 enjeux primordiaux pour l'avenir (les mobilités, l'urbanisme et la préservation des sols et de l'agriculture, la question des services et des centre-bourgs)

Les perspectives

Avant les élections municipales de mars 2020

Vote du Projet de territoire au conseil
communautaire du 16 décembre 2019



Pour une mise en place
après les élections municipales 2020



OBJECTIF BIÈVRE EST!

2020-2030 Un territoire, notre avenir

Après les élections municipales de mars 2020

Présentation du Projet de territoire et de ses 7 enjeux
auprès de l'ensemble des élus du territoire
(communautaires et municipaux), des agents publics,
des habitants et des acteurs économiques



Travail d'approfondissement de chacun des 7 enjeux
par les élus communautaires et municipaux et déclinaison
en objectifs



Déclinaison des objectifs en fiches action



Formalisation du Projet de territoire



2020-2030 : Mise en œuvre par les services de Bièvre Est

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Parc d'activités Bièvre Dauphine - 1352, rue Augustin Blanchet - 38690 Colombe
Tél : 04 76 06 10 94 - contact@cc-bievre-est.fr



Papier recyclé

ANNEXE 08



Votre avis nous interesse...

Tous les 4 ans, les équipements socioculturels du territoire de Bièvre Est, Lucie Aubrac, Ambroise Croizat et l' Espace de Vie Sociale Nord sont soumis au renouvellement de leur projet social dans le cadre d'une démarche guidée par la caisse des allocations familiales.

Ce temps de réflexion doit permettre de faire évoluer nos services, c'est pourquoi, nous avons besoin de vous poser quelques questions afin de mieux mesurer vos attentes.

Cela ne vous prendra que 5 minutes !

Merci de votre participation.



A. Sur quelle commune habitez-vous ?

Une seule réponse possible

- | | | | | | |
|----------------------------------|--|---|-----------------------------------|---|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Apprieu | <input type="checkbox"/> Beaucroissant | <input type="checkbox"/> Bévenais | <input type="checkbox"/> Bizonnes | <input type="checkbox"/> Burcin | <input type="checkbox"/> Châbons |
| <input type="checkbox"/> Colombe | <input type="checkbox"/> Eydoche | <input type="checkbox"/> Flachères | <input type="checkbox"/> Izeaux | <input type="checkbox"/> Le Grand-Lemps | |
| <input type="checkbox"/> Oyeu | <input type="checkbox"/> Renage | <input type="checkbox"/> Saint Didier de Bizonnes | <input type="checkbox"/> Autre | | |

B. Connaissez-vous les équipements socioculturels du territoire de Bièvre Est ?

- Oui Non

le(s)quel(s) ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Espace de vie sociale | <input type="checkbox"/> Centre socioculturel Lucie Aubrac |
| <input type="checkbox"/> Centre socioculturel Ambroise Croizat | |

C. Utilisez-vous un service petite enfance (0-3 ans) ?

- Oui Non

le(s)quel(s) ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Crèches | <input type="checkbox"/> Assistantes Maternelles | <input type="checkbox"/> Relais Assistantes Maternelles |
| <input type="checkbox"/> Lieux d'Accueil Enfant-Parent (Cocon/ Arbre à Bulles) | <input type="checkbox"/> Autre(s) : | |

Pour ce service, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*

- Très satisfait Satisfait Indifférent Peu Satisfait Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ?

D. Utilisez-vous un accueil enfance (3-12 ans) ? Oui Non

le(s)quel(s) ? *Plusieurs réponses possibles*

- Accueil de Loisirs Accompagnement à la scolarité Garderie Périscolaire
 Séjours Autre(s) :

Pour ces accueils, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*

- Très satisfait Satisfait Indifférent Peu Satisfait Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ?

E. Utilisez-vous un accueil jeunesse (12-18 ans) ? Oui Non

Le(s)quel(s) ? *Plusieurs réponses possible*

- Local Jeunes / Accueil de loisirs Accompagnement à la scolarité
 Séjours Autre(s) :

Pour ces accueils, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*

- Très satisfait Satisfait Indifférent Peu Satisfait Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ?

F. Participez-vous à des activités adultes ou familles ? Oui Non

le(s)quelle(s) ? *Plusieurs réponses possibles*

- Sorties / Week-end Ateliers tricot / couture / cuisine Ateliers Parents-Enfants
 Conférences / débats Collectifs (I5aine / renc'art / famille) Autre(s) :

Pour ces activités, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*

- Très satisfait Satisfait Indifférent Peu Satisfait Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ?

G. Participez-vous à des évènements culturels sur le territoire ? Oui Non

le(s)quelle(s) ? *Plusieurs réponses possibles*

- I5aine contre les discriminations Renc'art de rue Soirées ciné
 Ticket culture Autre(s) :

Pour ces activités, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*

- Très satisfait Satisfait Indifférent Peu Satisfait Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ?

H. Acceptez-vous de nous laisser vos coordonnées ?

Téléphone : @ :

ANNEXE 09

Guide d'entretien

Mots clés de présentation :

- CS / Renouveau Projet
- Recueillir avis / Préoccupations habitants
- Rencontre
- Remerciements / 5 minutes

A – Vous (facultatif)

Homme Femme

Prénom :

Nom :

1. Age :

11-14 15-17 18-25 25-35
 35-45 45-60 60-70 + 70

2. Foyer Familial :

Seul(e) En couple

Nb d'enfants :

Age : 0/3 4/6 7/11
 12/14 15/17 +18

3. Lieu d'habitation : Si oui à entourer sur la carte

Depuis combien de temps :

Pour quelles raisons vous êtes-vous installé dans votre commune ? Plusieurs réponses possibles

Bon emplacement Prix Calme Paysages
 Pour suivre ma famille Par contraintes Autres :

Il existe 3 bassins de vie sur votre territoire, le savez -vous ? Oui Non

Si oui, pourriez vous l'entourer ?

4. Situation Personnelle :

Vous / **Votre conjoint(e)**

Lieu de Travail (ou d'étude) : / Lieu de Travail (ou d'étude) :

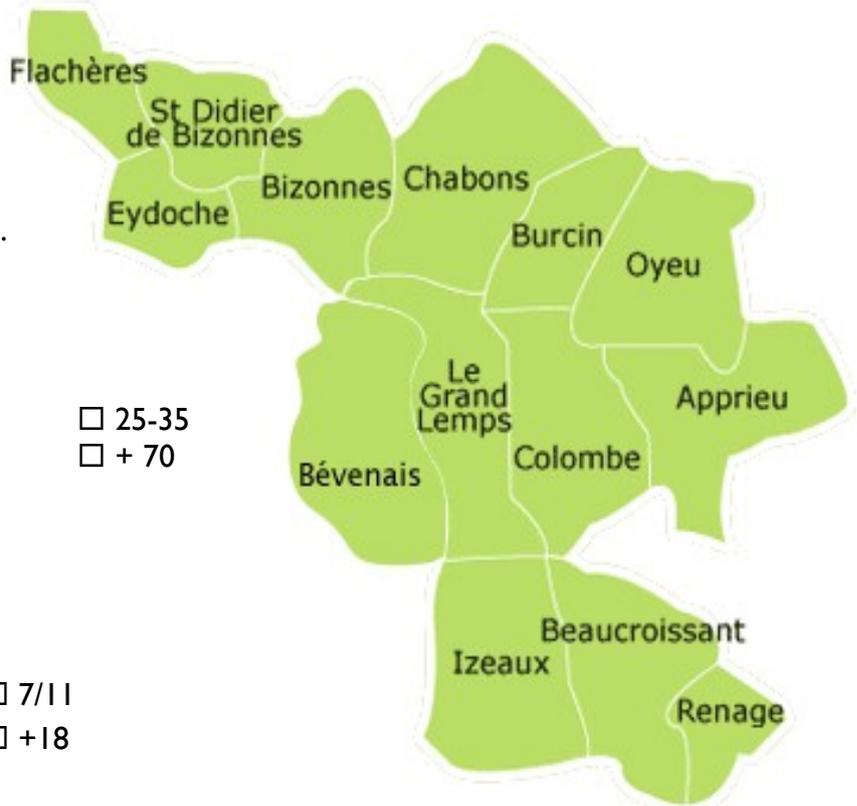
Moyen de transport : / Moyen de transport :

Temps de transport : / Temps de transport :

5. Durant cette période de crise sanitaire, habiter sur ce territoire était selon vous plutôt :

Un privilège Une contrainte Pareil qu'ailleurs Autres

Pourquoi ?



B - Vous et votre territoire

6. Parmi ces 15 qualificatifs, comment considérez-vous votre territoire ? Entourez 3 qualificatifs
Agréable - Animé - Banal - Beau - Bruyant - Calme - Charmant - Ennuyeux - Éteint - Figé - Pénible - Quelconque - Serein - Tranquille - Vivant

7. Sur une échelle de 1 à 10 quelle note attribuez-vous à la qualité des services sur votre territoire ?

8. Êtes-vous satisfait(e) des services de proximité sur votre territoire ?

Très satisfait Satisfait Indifférent Peu Satisfait Pas du tout Satisfait

Pourquoi ? (*besoins particuliers*)

9. Êtes-vous satisfait(e) des activités sportives et/ou de loisirs sur votre territoire ?

Très satisfait Satisfait Indifférent Peu Satisfait Pas du tout Satisfait

Pourquoi ? (*besoins particuliers*)

Sur quelle(s) commune(s) pratiquez-vous vos activités sportives et/ou de loisirs ? *Plusieurs réponses possibles*
.....

10. Êtes-vous satisfait(e) de l'offre culturelle sur votre territoire ?

Activités ou animations artistiques, festivals, fêtes, évènement etc...

Très satisfait Satisfait Indifférent Peu Satisfait Pas du tout Satisfait

Pourquoi ?

11. Êtes-vous satisfait(e) de l'offre et des services pour l'enfance (-12ans) sur votre territoire ?

Très satisfait Satisfait Indifférent Peu Satisfait Pas du tout Satisfait

Pourquoi ?

12. Êtes-vous satisfait(e) de l'offre et des services pour la jeunesse (12-17ans) sur votre territoire ?

Très satisfait Satisfait Indifférent Peu Satisfait Pas du tout Satisfait

Pourquoi ?

13. Participez-vous à la vie sociale de votre territoire ? Plusieurs réponses possibles

Vie professionnelle Vie associative (bénévolat) Vie politique
 Participation ponctuelle à des évènements Autres :

14. Si non, pour quelles raisons participez-vous peu à la vie sociale, ? Plusieurs réponses possibles

Je n'ai pas le temps Cela ne m'intéresse pas Je manque d'informations
 Je ne me sens pas concerné(e). Je suis trop jeune Autres :

15. Quels sont les services dont vous auriez besoin ?

.....
et plus particulièrement durant cette crise sanitaire ?

Pourquoi ?

C - Vous et les équipements socioculturels du territoire

16. Savez-vous qu'il existe des équipements Socioculturels sur le territoire ? Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) ? Ambroise Croizat Lucie Aubrac EVS Nord

17. Savez-vous ce qu'est un équipement socioculturel ? Oui Non

Si oui, 3 mots clés pour qualifier un équipement Socioculturel :

.....

18. A votre avis, un équipement socioculturel est :

Indispensable

Utile

Inutile

Pourquoi ?

19. Selon vous, qui fréquente un équipement socioculturel ?

.....

20. Pensez-vous qu'ils soient bien indiqués, sur leur commune de résidence ?

Oui Non Sans avis

21. Connaissez-vous les activités proposées par les équipements Socioculturels ?

Oui Non

22. Est-ce que vous ou un membre de votre famille pratique une activité proposée par un des équipements Socioculturels ? Oui Non

Si oui, dans lequel ?

Ambroise Croizat

Lucie Aubrac

EVS Nord

Quelle(s) activité(s) ?

Petite Enfance :

Enfance (4-12 ans) :

Jeunesse (12-17 ans) :

Familles / Adultes :

Pourquoi ?

D - Si vous êtes un usager régulier, dans votre équipement socioculturel :

23. Êtes-vous suffisamment informé sur la vie des équipements socioculturels ? Oui Non

Si oui, comment ?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Sites Internet (CCBE / mairies) | <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux | <input type="checkbox"/> Mailing |
| <input type="checkbox"/> Newsletters | <input type="checkbox"/> Brochures : annuelle / trimestrielle / magazine | |
| <input type="checkbox"/> Affiche/Fly | <input type="checkbox"/> Panneaux lumineux | <input type="checkbox"/> Bouches à Oreilles |
| <input type="checkbox"/> Dans les centres socioculturels | <input type="checkbox"/> Accueils de Loisirs | <input type="checkbox"/> Mairies |
| <input type="checkbox"/> Par l'école et si oui, laquelle : | | |
| | | |

24. Les jours et horaires d'accueil vous conviennent-ils ? Oui Non

Si non, quelles propositions :

25. Quand vous venez ou téléphonez à l'accueil de votre équipement socioculturel,

	Accueil physique		Accueil téléphonique	
Vous sentez-vous bien accueilli ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Vous sentez-vous écouté ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Trouver-vous les réponses à vos questions ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

26. Trouvez-vous l'espace d'accueil convivial ? Oui Non

Propositions d'amélioration :

.....

.....

27. Si vous êtes concernés, est-ce que les activités et/ou les projets proposés aux enfants (0-12 ans) répondent à vos besoins ?

- Pleinement Suffisamment Pas suffisamment Trop peu Pas du tout

Pourquoi ?

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| • Accueil : | <input type="checkbox"/> Bon | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Faible |
| • Équipe : | <input type="checkbox"/> Bon | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Faible |
| • Volume et fréquence d'ouverture : | <input type="checkbox"/> Bon | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Faible |
| • Horaires : | <input type="checkbox"/> Bon | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Faible |
| • Qualité des activités : | <input type="checkbox"/> Bon | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Faible |
| • Diversité des propositions : | <input type="checkbox"/> Bon | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Faible |
| • Tarifs : | <input type="checkbox"/> Bon | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Faible |
| • Autres raisons | | | |

Propositions d'amélioration :

.....

.....

ANNEXE 10

RPS 22-25 - Séance d'animation du 11 Septembre - CS LA

Objectifs de séance

- Présenter le travail réalisé à l'issue de la 2^e phase de la démarche de renouvellement : le diagnostic et l'évaluation.
- Permettre aux participants volontaires d'exprimer leurs représentations autour des thèmes dominants repérés dans le cadre du diagnostic.
- Aider l'équipe technique à formuler les orientations prioritaires du Projet social 22-25.

Objectif stratégique :

- Séance qui doit participer à la mise en place d'un collectif « bassin de vie » pour la conduite du projet CS LA

9h30 : Accueil des participants - l'équipe

Café / Vienoiserie

9h45 : Inclusion - Présentation - Barhy

Consignes : La salle est la carte du territoire centre de la CCBE. L'animateur se positionne au CS LA et demande à chaque participant de se positionner sur sa commune. Les participants s'exécutent puis chacun leur tour sont invités à présenter qui ils sont (statut / fonctions) et surtout **pourquoi, ils sont là aujourd'hui**. Chacun s'exécute et les membres du groupe s'autorisent à questionner s'ils le souhaitent.
Matériel : 0

10h : Présentation du diaporama - Bruno

Avant cela, l'animateur informe

- des règles pour cette séquence de présentation
- que le support présenté est une version allégée de ce qui a été envoyé (le PP envoyé au groupe aura été imprimé (en format A3) et affiché dans la salle) ;

Consignes : la présentation se fera en 3 parties. Après chacune d'elles, un temps de question est proposé aux participants (chaque participant est invité à noter ses questions)

- 1 - Présentation données froides + FAQ
- 2 - Présentations données chaudes + FAQ
- 3 - présentation de la synthèse des évaluations + FAQ

Matériel : Les impressions A3 (52) - Scotch ou pfx - feuille A4 blanches - crayons

11h - l'Animateur introduit la séquence d'animation suivante (Bruno)

Présentation des 3 thèmes dominants issus du diagnostic et des évaluations : La proximité - la parentalité - la participation habitante

Présentation de l'organisation spatiale et temporelle des 3 temps de débat - Atelier 1 2 et 3 matérialisé sur 3 lieux différents dans la salle. 3 débats de 20' autour des thèmes déjà énoncés qui se succèdent (si le nombre le permet, soit 8 participants et -).

Si + de 8 participants les ateliers se dérouleront en simultanés, soit

- de 9 à 12 participants : 2 groupes
- 12 participants et + : 3 groupes

Un dictaphone sera posé au milieu du groupe afin de récupérer la parole des participants – l'animateur demande l'autorisation.

Pause

11h10 - Atelier 1 : La Parentalité (Mélanie)

Consignes :

l'animateur redéfinit la parentalité (actions inter-age organisées par le CS)

Sit 1 - 5' : l'animateur affirme : La parentalité est transversale au sein de la CCBE ! Et demande est-ce vrai ou faux ? Chaque participant est invité à répondre par écrit sur un post it : Oui ou Non et pourquoi . Puis de venir le coller sur le mur - l'animateur prend le temps de différencier les oui et les non

Sit 2 - 10' : l'animateur débute un temps d'échange ouvert à partir des commentaires proposées

Questions pour relancer le débat

- Ou fait-on de la parentalité dans nos CS ?

- Comment fait-on de la parentalité sur le secteur jeune ?
- Fait-on de la parentalité au sein du festival renc'art ?

11h30 - Atelier 2 : La participation habitante (Mathias)

Consignes :

Sit 1 - 5' : l'animateur pose la question suivante : Selon vous quel est l'intérêt de permettre aux habitants de participer à la vie du projet social ? Chaque participant répond par écrit sur un post it et va le coller sur le mur - l'animateur prend le temps de les classer (si une logique de classement se dégage)

Sit 2 - 10' : l'animateur débute un temps d'échange ouvert à partir des réponses proposées ;

Questions disponibles pour relancer le débat :

- Ou fait on de la participation habitante dans nos CS ?
- Comment fait on de la participation habitante sur le secteur jeune ?
- Fait on de la participation habitante au sein du festival renc'art ?

11h50 - Atelier 1 : La proximité (Barhy)

Consignes :

Sit 1 - 5' : l'animateur pose la question suivante : Selon vous qu'est ce qu'un équipement de proximité ?

Chaque participant répond par écrit sur un post it et va le coller sur le mur - l'animateur prend le temps de les classer (si une logique de classement se dégage)

Sit 2 - 10' : l'animateur débute un temps d'échange ouvert à partir des réponses proposées ;

Questions disponibles pour relancer le débat :

- Selon vous, si je dois prendre ma voiture pour participer à une action d'animation, cette dernière est elle une action de proximité ?
- Quels sont les avantages de faire des actions au sein du CS plutôt qu'en dehors ?
- Quels sont les inconvénients ?

Matériel : Post it - Paper board - Marqueurs

12h10 - Conclusion (Bruno)

l'animateur distribue 2 post it :

- Post it 1 : Chaque participant formule ses attentes après cette séance de travail (plusieurs post it peuvent être distribués) - Une attente par post it
- Post it 2 : Chaque participant rédige l'état d'esprit dans lequel il se trouve à la fin de cette séance de travail
- Chaque participant est invité à prendre la parole pour nommer au groupe son état d'esprit et le commenter.

Matériel : Post it

ANNEXE I I

Recueil Fiches Actions

Travail en cours

CENTRE SOCIOCULTUREL

LUCIE AUBRAC

2022-2025

Liste des fiches actions Lucie Aubrac 17-20

N°	Intitulé	Secteur(s) porteur(s)	Situation pour PS 22-25
1	Accueil	Ac. - Dir.	A faire évoluer
2	Communication	Ac. - Dir.	A remplacer
3	Ateliers socioculturels	Ac. - Dir.	A conserver
4	Atelier Lire-Ecrire-Parler Français	Fam.	A conserver
5	Bourses aux vêtements	Fam.	Abandonner
6	Repas Partage	Fam.	A faire évoluer
7	Sorties et week-ends en famille	Fam.	A conserver
8	Ateliers Parents / Enfants	Fam.	A conserver
9	Café papote	Fam. - Enf.	A conserver
10	Accueil de Loisirs Enfance	Enf.	A conserver
11	Passerelle	Enf. - Jeu.	A faire évoluer
12	Accueil de Loisirs Jeunesse / Accomp. de projets	Jeu.	A conserver
13	Activités d'Intérêt Collectif (AIC)	Jeu.	A conserver
14	Actions et ateliers au collège	Jeu.	A conserver
15	Festival Renc'Arts de Rue	Jeu.	A conserver
16	Collectifs Habitants (Enfance, Jeunesse, Famille)	Enf. - Jeu. - Fam.	A faire évoluer
17	Actions 18-25 ans	Enf. - Fam.	A faire évoluer
18	Animations Hors Les Murs	Tous les secteurs	A conserver
19	Animation Globale intersecteurs	Tous les secteurs	A conserver
20	Projets écocitoyens et solidaires	Tous les secteurs	A faire évoluer
21	Actions de prévention	Tous les secteurs	A faire évoluer
22	Collectif Centre	Dir.	A remplacer
23	Groupe de travail « Veille sociale »	Dir.	A faire évoluer
24	Ticket Culture	Dir.	A conserver

Secteur(s) porteur(s) :

- Ac. : Accueil
- Dir. : Direction
- Enf. : Enfance
- Fam. Famille
- Jeu. : Jeunesse

FICHE ACTION 7 : Sorties et week-ends en famille

1. Orientation(s) et objectifs opérationnels liés

- Orientation 3 : Soutenir la parentalité
 - Objectifs opérationnels : Encourager les parents à aller vers ...
 - En créant des actions collectives familles
 - En favorisant la convivialité
 - En créant des temps festifs récurrents simple et efficace

2. Objectifs de l'action

- Soutenir la fonction parentale
- Créer du lien intergénérationnel - interculturel entre les participants
- Permettre aux sorties d'être un tremplin vers une implication des participants dans le secteur Famille

3. Descriptif

- Les sorties ou week-ends sont discutés et réfléchis lors des cafés papote (Collectif Famille). Puis la CESF avec les parents organise le projet. Parfois, il est co-construit en partenariat avec l'autre centre socioculturel Ambroise Croizat.
- Durant la sortie il y a différents temps qui permettent de répondre à nos objectifs. Des temps où la famille est seule avec elle-même, des temps où les familles se regroupent et des temps où la CESF est présente. Il arrive durant des sorties que plusieurs familles restent avec la CESF afin de ne pas être seule avec les enfants.
- Les moments de transport collectifs (autocars) sont des moments importants pour la cohésion du groupe et l'échange d'informations.

4. Public visé

- Familles du territoire centre de la CCBE

5. Lieux

- Selon les envies du Brunch Famille en fonction des critères et lieux de la CAF.

6. Date et fréquence

- 4 à 5 / an

7. Moyens (humains, matériel, communication)

- Humain : CESF
- Matériel : location du bus, prestataire selon les sorties ou week-ends
- Communication de l'information via les mailings, les écoles, les sites internet Bièvre Est

8. Partenaires mobilisés

Assistantes sociales pour l'orientation des familles, les écoles pour la communication

9. Échéancier

Année	2022	2023	2024	2025
Actions	Une autonomie des familles dans ce projet			
Résultats attendus	Des sorties où la CESF ne serait plus présente car projets pris en charge par des familles pilotes			

10. Évaluation

Objectifs de l'action	Critères	Indicateurs	Outils de recueils des indicateurs prévus
Soutenir la fonction parentale	A-t-on permis aux parents de souffler un peu durant ces actions ? Aux familles de se « retrouver », de mieux échanger ? A-t-on permis aux parents	Nombre de familles concernées Typologie des familles Climats familiaux : évolution au cours de l'action ? Nb de problématiques éducatives évoquées	Observations Bilan collectif en fin de sortie ou de week-ends Evaluation annuelle

	de trouver des réponses à leurs questions d'ordre éducatif ?	Nombre d'échanges entre parents et avec la CESF Évocation par les parents de besoin de soutien parental ? Sous quelle forme ?	
Créer du lien intergénérationnel – interculturel entre les participants	Échange entre les familles ? Échanges entre générations ?	Nombre d'échanges Nombre de regroupements de familles ? Qualité et climat des échanges	Observations Bilans collectifs
Permettre aux sorties d'être un tremplin vers une implication des participants dans le secteur Famille	Participation ou implication des participants à d'autres manifestations ou actions des secteurs de Lucie Aubrac	Nombre de participants à des manifestations Nombre de projets à l'initiative de ces participants	Noé Évaluation des projets

FICHE ACTION 9 : Café papote

1. Orientation(s) et objectifs opérationnels liés

- Orientation 2 : Développer le niveau de participation des usagers du CSC LA
 - Objectifs opérationnels : Faciliter la gouvernance du CSC LA
 - Objectifs opérationnels : Soutenir des projet d'habitants
- Orientation 3 : Soutenir la parentalité
 - Objectifs opérationnels : Encourager les parents à aller vers ...
 - En créant des actions collectives familles
 - En favorisant la convivialité
 - En créant des temps festifs récurrents simple et efficace

2. Objectifs de l'action

- Permettre aux parents de pouvoir s'exprimer librement sur des thèmes liés à l'éducation des enfants
- Favoriser l'entraide entre parents, en leur permettant de partager leurs expériences
- Rendre les parents acteurs de ce temps, dans le choix des thématiques abordées et dans la forme des interventions.
- Inciter certains parents à s'engager davantage dans la vie du CSC LA

3. Descriptif

- L'idée des cafés papotes est de rassembler une diversité de parents de communes différentes, ayant des enfants d'âges différents et ayant des questionnements divers. Une fois par mois les parents sont donc invités à venir s'exprimer et partager leur vécu sur une thématique précise (prévention liée aux écrans, cadre et autorité...). Au fur et à mesure que les cafés papotes vont s'ancrer dans les habitudes les parents vont être invités à s'impliquer de manière progressive notamment en proposant des thématiques et des formes d'interventions adéquates (par un professionnel extérieur pourquoi pas).

4. Public visé

- Parents habitants du territoire centre de la CCBE

5. Lieux

- Salles communales des 7 communes du Centre ou CSC Lucie Aubrac

6. Date et fréquence

- 1 café papote organisé chaque mois d'octobre à juin.

7. Moyens (humains, matériel, communication)

- Humains : la Conseillère ESF + un autre agent du CSC LA
- Matériel : salles communales et matériel présent ; vidéoprojecteur et écran Bièvre-Est si besoin
- Communication : affiches, flyers et sites internet des communes et de l'intercommunalité.

8. Partenaires mobilisés

- Partenaires extérieurs si demande des parents (intervenant des domaines de l'éducation, de la pédopsychologie et psychologie...)

9. Échéancier

Année	2022	2023	2024	2025
Actions	Mise en place des cafés papote et réajustement des jours/créneaux horaires/lieux selon les retours des parents.			
Résultats attendus	Régularité des actions, croissance des effectifs et fidélisation du public			

10. Évaluation

Objectifs de l'action	Critères	Indicateurs	Outils de recueils des indicateurs prévus
Permettre aux parents de pouvoir s'exprimer librement sur des thèmes liés à l'éducation des enfants	A-t-on permis aux parents de s'exprimer librement ? Se sont-ils saisis de cette opportunité ?	Nombre de cafés papotes organisés Nombre d'interventions des parents et thématiques abordées	Evaluation annuelle Bilan de chaque café papote
Favoriser l'entraide entre les parents en leur permettant de partager leurs expériences	Les parents ont-ils échangé entre eux ? Ont-ils pu le faire sans peur du jugement ?	Nombre et qualité des échanges/conseils Nombre de jugements exprimés de manière directe ou sous-jacente	Bilan de chaque café papote Evaluation annuelle
Rendre les parents acteurs de ce temps, dans le choix des thématiques abordées et dans la forme des interventions	A-t-on permis aux parents d'être force de proposition ? Les parents se sont-ils saisis de cette opportunité ?	Nombre de sollicitations faites par les équipes de Lucie Aubrac Nombre de propositions faites par des parents (thématiques + formes d'interventions variées)	Bilan de chaque café papote + Evaluation annuelle
Inciter certains parents à s'engager davantage dans la vie du CSC LA	Y-a-t'il des parents qui veulent s'impliquer sur d'autres collectifs (Bassin de vie, Renc'art etc...)	Nombre de parents mobilisés sur d'autres collectifs	Observation annuelle

FICHE ACTION 15 : Festival Renc'Arts de Rue

1. Orientation(s) et objectifs opérationnels liés

- Orientation 2 Développer le niveau de participation des usagers du CSC LA
 - Objectifs opérationnels : Faciliter la gouvernance du CSC LA
 - en incitant les membres du collectif bassin de vie centre à participer à l'organisation de Renc'art
 - Objectifs opérationnels : Développer et valoriser le travail collaboratif et en réseau
 - En permettant à Renc'art d'être un événement fédérateur au sein du CSC LA
 - En permettant à tous les agents du CSC LA de participer pleinement à l'évènement
 - Objectifs opérationnels : Soutenir des projets d'habitants
 - En prenant en compte l'avis des usagers

2. Objectifs de l'action

- Permettre aux habitants de s'approprier cet événement tout en impliquant les jeunes dans les phases décisionnelles
- Proposer un événement fédérateur autour d'une manifestation originale
- Permettre à des partenaires locaux de s'impliquer
- Développer le volet écocitoyen

3. Descriptif

- Bien en amont de l'évènement Renc'Arts de Rue, les habitants sont investis dans l'élaboration du festival par le biais d'un Comité de pilotage composé également de techniciens et d'élus. Des niveaux de participations différents sont en place, avec une organisation basée sur des commissions traitant de thèmes variés.
- Le festival est un espace d'échanges, de rencontre entre le public, les artistes, les bénévoles et l'équipe du centre socioculturel. Il représente également un évènement culturel sur le territoire de Bièvre Valloire et valorise la participation habitante, en veillant à une représentativité forte de la jeunesse. Il s'agit d'un festival gratuit et ouvert à tous.

4. Public visé

- Tout public

5. Lieux

- Commune du Grand Lemps

6. Date et fréquence

- Comité de pilotage bimensuel
- Le Festival a lieu chaque année le dernier week-end de juin (vendredi soir et samedi)

7. Moyens (humains, matériel, communication)

- Humains : bénévoles jeunes et adultes, élus, techniciens communaux et intercommunaux
- Matériel : prêt de matériel communal, (barrières, scène, barnum, matériel de snack) ; matériel intercommunal (minibus, pont de lumières, véhicule lecture publique et véhicule service technique).
- Communication : moyens variés (affichage, dématérialisée, presse locale...)

8. Partenaires mobilisés

- Communes du territoire, compagnies artistiques (prestataires), associations locales.

9. Échéancier

Année	2022	2023	2024	2025
Actions	Redémarrer le collectif avec les forces en présence			
		Augmenter la participation habitante dans le collectif		
			Disposer d'un Collectif avec des jeunes	
Résultats attendus	Proposer un bel évènement aux habitants	Des commissions vivantes où naissent des propositions Impliquer des partenaires	Nombre de propositions et de prises de décisions conséquentes représentativité des jeunes au Comité de pilotage	Maintenir la relation avec les partenaires

10. Évaluation

Objectifs de l'action	Critères	Indicateurs	Outils de recueils des indicateurs prévus
Permettre aux habitants de s'approprier cet évènement tout en impliquant les jeunes dans les phases décisionnelles	Participation habitante Implication des jeunes	Nombre d'habitants – régularité des présences Nombre d'idées – qualité des débats Nombre de jeunes – régularité des présences	Listes d'émargement Compte-rendu des Comités de pilotage
Proposer un évènement fédérateur autour d'une manifestation originale	Notre capacité à fédérer des acteurs d'horizons différents	Mixité des équipes de bénévoles, (âges, genre et compétences), des partenaires associés...	Composition des équipes bénévoles et professionnelles Comptes-rendus des

	Originalité et qualité de la manifestation	Interactivité avec les artistes Nombre de spectateurs Satisfaction de ces derniers	Comités de pilotage Evaluation finale Jauge de tickets vendus (snacking, buvette) Informel (niveau de satisfaction, rires)
Permettre à des partenaires locaux de s'impliquer	Implication des partenaires	Nombre de partenaires Nature de leur implication (tâches spécifiques)	Feuilles d'émargement Comptes-rendus de Comités de pilotage Evaluation Echanges informels
Développer le volet écocitoyen	Actions écocitoyennes au cœur de l'évènement ?	Nombre et évolution des actions (poubelles, bac de tri des déchets, toilettes sèches, gobelets consignés...) Qualité des produits utilisés (locaux pour l'alimentaire, respectueux de l'environnement pour le nettoyage...)	Listing des choix écocitoyens Bilans et évaluation de l'action

FICHE ACTION 18 : Animations Hors Les Murs

1. Orientation(s) et objectifs opérationnels liés

- Orientation | Engager le CSC intercommunal Lucie Aubrac dans une démarche de proximité innovante
 - Objectifs opérationnels : Aller à la rencontre les publics acteurs du CSC LA (habitants, élus et partenaires)
 - en organisant des temps d'animation en dehors du CSC LA

2. Objectifs de l'action

- Mettre en avant les actions portées par les différents secteurs de Lucie Aubrac.
- Organiser et mettre en place des temps de rencontre festifs avec les habitants.
- Favoriser la venue des habitants sur nos actions, nos Collectifs.

3. Descriptif

- Les HLM visent à permettre à l'équipe de Lucie Aubrac de se déployer hors de ses murs pour aller à la rencontre des habitants.
- Nous proposons des animations et des temps de rencontre, d'information et d'échange pour les habitants. La présence de techniciens de différents secteurs permet de proposer des animations adaptées à la totalité du public.
- Ces actions nous permettent de gagner en proximité avec la population, de nous faire connaître des habitants, de tisser une relation de confiance pour créer du lien, récupérer la parole des habitants, et de véhiculer l'image de la collectivité et le projet du centre socioculturel.
- Par la suite et en finalité l'objectif est d'inciter les habitants à s'impliquer sur les Collectifs Habitants, qu'ils soient liés à des thématiques (Enfance, Jeunesse, Famille) ou à des projets (Renc'Arts de Rue).

4. Public visé

- Les habitants de toutes les communes du bassin de vie

5. Lieux :

- Écoles, mairies, espaces publics et autres

6. Date et fréquence

- 1 fois par an sur chaque commune des bassins de vie concernés.

7. Moyens (humains, matériel, communication)

- Équipe du centre socioculturel tous secteurs confondus, budget et matériel CCBE

8. Partenaires mobilisés

- Partenaires pertinents sur l'animation proposée, ainsi que les associations locales permettant de créer du lien.

9. Echancier

Année	2022	2023	2024	2025
Actions	Au moins 4	Au moins 5	Au moins 6	1/commune
Résultats attendus	Présence dans chacune des communes des bassin de vie Centre			

10. Evaluation

Objectifs de l'action	Critères	Indicateurs	Outils de recueils des indicateurs prévus
Mettre en avant les actions portées par les différents secteurs de Lucie Aubrac	Avons-nous informé le public de nos actions ? Réception des informations par le public	Nombre de participants Nombre de supports de communication distribués Nombre et qualité des échanges avec le public	Échanges informels Questionnaires Bilans
Organiser et mettre en place des temps de rencontre festifs avec les habitants	Les temps ont-ils été organisés et mis en place ? Ces temps étaient-ils festifs ? Conviviaux ? Le public a-t-il été satisfait ?	Nombre de temps mis en place, satisfaction des habitants, temps de participation	Échanges, questionnaires, Bilans en équipe
Favoriser la venue des habitants sur nos actions, nos Collectifs	Venue d'habitants sur nos actions/collectifs suite aux temps Hors Les Murs	Nombre de personnes touchées revues ensuite	Échanges Bilans

ANNEXE 12



Socle éducatif

ACCUEILS
CENTRES
SOCIOCULTURELS

ENFANCE
JEUNESSE
FAMILLE

Des valeurs à défendre

Valeurs [sociologie] attributs et perceptions qu'une personne partage avec des membres de son groupe social ou culturel – éléments constitutifs d'une « morale » donnant aux individus les moyens de juger leurs actes et de construire une éthique personnelle – ensemble pouvant orienter les actions des individus dans une société en fixant des buts et des idéaux

La socialisation

Processus par lequel un individu (enfant ou adulte) intériorise les divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite) et s'intègre dans la vie sociale.

Permettre à nos publics, enfance et jeunesse, d'intérioriser les valeurs, les normes, les codes symboliques et les règles de conduite de notre société ne peut se réaliser qu'au travers d'une coéducation.

Hygiène, langage, comportement : les règles élémentaires d'un accueil de loisirs sont assumées par son personnel éducatif, mais elles se réalisent dans la continuité et en complément des autres espaces socialisants, la famille étant le cadre primaire de la socialisation mais également l'école et la petite enfance.

Les accueils de loisirs permettent l'apprentissage et le développement de la capacité de l'enfant à vivre en collectivité dans un contexte favorable. Cette capacité se manifeste plus ou moins spontanément selon les individus.

L'accueil de loisirs permet un accompagnement à la carte en développant

des comportements favorables, agissant sur le groupe, favorisant la collaboration, la solidarité, l'écoute, la communication bienveillante, le respect de l'autre...

Le lien social

Ensemble des rapports sociaux, appartenances, affiliations ou relations, qui unissent des individus ou des groupes sociaux entre eux - Le lien social représente la force qui lie entre eux les membres d'une communauté sociale, d'une association, d'un milieu social.

Dans la continuité de la socialisation, sur nos équipements socioculturels, il est essentiel d'organiser, de planifier de nombreux temps collectifs pour que **nos publics multiplient les rencontres et développent ainsi leurs aptitudes à communiquer vers l'extérieur** et/ou entre les membres d'une famille. Ils doivent faire l'expérience des différents niveaux d'échanges : la concertation, la coopération, la réciprocité, le don contre-don, la mutualisation etc.



La citoyenneté

Fait pour un individu, d'être reconnu officiellement comme citoyen, c'est-à-dire membre d'une ville, ou plus généralement d'un état. La citoyenneté selon la constitution française comporte des droits et des devoirs

Développer la citoyenneté avec nos publics, c'est leur permettre d'intégrer la notion de droits et de devoirs. Cette porte d'entrée permet de questionner le cadre commun, celui qui nous permet de faire société, de vivre ensemble. Développer la citoyenneté c'est également questionner le sens ou l'impact d'une décision sur notre société, c'est apprendre à débattre, à argumenter, à donner son avis, à prendre position, afin de s'exercer à l'une des libertés fondamentales de la République française : la liberté d'expression.

L'ensemble des lieux d'accueils dans les centres socioculturels sont des espaces favorables à l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie.

Notre personnel éducatif envisage son action dans une démarche citoyenne, en développant l'écoute, la tolérance, l'ouverture à l'autre, l'acceptation des différences...

Il comprend également le sens profond de la laïcité et manifeste son désaccord avec toute forme de prosélytisme.

L'écocitoyenneté

Conscience écologique d'un individu, qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à l'environnement naturel dans lequel il vit - démarche qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.

Développer la conscience écologique de nos publics, c'est proposer des actions qui permettent la prise de conscience du lien inamovible entre l'être humain et la nature. L'être humain a besoin de la nature pour vivre, mais aussi parce que l'être humain est nature... Développer la conscience écologique de nos publics, c'est permettre l'observation de l'impact néfaste de l'activité humaine sur son environnement naturel. Ensemble, nous envisagerons une démarche écocitoyenne qui considère la nature comme prioritaire sur nos droits. Face à la nature, nous

n'avons aucun droit, que des devoirs ! Parce que les enfants restent partiellement préservés des influences économiques du monde des adultes, les accueils de loisirs sont des lieux propices à la prise de conscience des sujets environnementaux et à l'engagement vers le développement durable.

Il n'est jamais trop tard pour changer et faire évoluer ses pratiques et ses modes de consommation. À l'image du colibri, « faire sa part » c'est transmettre des comportements respectueux de notre environnement naturel. Dans nos équipements socioculturels, **nous**

adoptons des gestes simples du quotidien : réduire la consommation d'énergie, éviter le gaspillage, trier pour mieux recycler, respecter les saisons, privilégier les modes de déplacement doux...



L'épanouissement personnel

Chemin qui conduit à une version améliorée de chaque individu selon sa propre définition. Ainsi, pour chaque individu, il est indispensable d'identifier ses valeurs personnelles et fondamentales, ses centres d'intérêts profonds pour lui permettre de définir le projet de vie qui lui correspond pleinement.

Abraham Maslow, psychologue humaniste, a défini la satisfaction des besoins fondamentaux d'un individu dans une pyramide de 5 niveaux. Cette progression s'articule autour des besoins physiologique, de sécurité, d'amour (appartenance), d'estime de soi (reconnaissance) et d'accomplissement de soi (créativité). Base théorique fondamentale, la pyramide de Maslow permet de comprendre que la construction d'un individu se réalise dans le temps et dans une relation complémentaire avec différents acteurs socialisants, tout particulièrement la sphère familiale.

Développer l'épanouissement personnel s'inscrit dans un continuum très large, qui prend racine autour du respect des besoins de base (sommeil, équilibre alimentaire, sécurité affective... pour nos plus jeunes publics), **mais qui vise aussi à atteindre la reconnaissance et l'accomplissement de chaque individu.**

Il est donc de la responsabilité d'un équipement socioculturel de permettre à tous ses publics de découvrir et de pratiquer des activités sportives, d'expressions et/ou scientifiques. Pour les animateurs socioculturels, il s'agit d'un

outil très puissant qui permet non seulement de générer du plaisir et surtout qui permet à chaque personne d'expérimenter, d'essayer, de comparer pour se fabriquer un référentiel et construire (ou reconstruire) doucement son projet de vie.

La culture

Ce qui est commun à un groupe d'individu, ce qui le soude, ce qui est appris, transmis, produit et créé.

Ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société.: art, science, modes de vie, loi, valeurs, traditions, croyances.

Permettre à tous l'accès à la culture défend l'idée que pour remplir pleinement son rôle républicain, Bièvre Est doit permettre à l'ensemble de ses habitants d'accéder à la connaissance et de transmettre les pratiques culturelles de son territoire.

Les centres socioculturels sont par nature des lieux de mixité sociale et culturel la diversité des publics devient ici un atout et favorise la rencontre et l'enrichissement de l'autre.

Les centres socioculturels sont aussi des lieux de pratiques sociales et culturelles, ensemble nos publics doivent pouvoir bénéficier de représentations de spectacles vivants, de projections, d'ateliers de pratique artistique ou culturelle, de conférences sociétales ou patrimoniales...



La parentalité

Ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.

Inscrire la parentalité comme valeur à défendre dans notre projet éducatif, c'est rappeler le sens de la coéducation et de la cohérence éducative. Un professionnel de l'éducation ne se substituera jamais à la fonction parentale, il favorise simplement des actions éducatives complémentaires. Cette démarche commune implique de la cohérence éducative et la capacité des organisations professionnelles à communiquer avec la cellule familiale, mais aussi entre elles, afin d'harmoniser la démarche éducative et d'éviter les contradictions. Cette dimension n'apparaît pas spontanément sur les accueils de loisirs, enfance ou jeunesse, car les parents ne font, en général, pas partie des publics accueillis dans la journée. Nos personnels éducatifs soutiennent la fonction parentale en prenant le temps de communiquer avec les parents, les intégrant aussi souvent que possible à la vie du centre.

Le soutien à la parentalité reste présent au quotidien par l'accompagnement des enfants dans leur autonomie, dans leur compréhension et dans leur intégration des notions de respect en société, aide précieuse aux devoirs d'éducation assignés aux parents.

L'accueil de loisirs est aussi le lieu d'expérimentation du détachement ou de la séparation. Un enfant en mini-séjour vivra pour la première fois une nuit sans ses parents (ou un lien de parenté proche), expérience éducative très forte !

L'émancipation

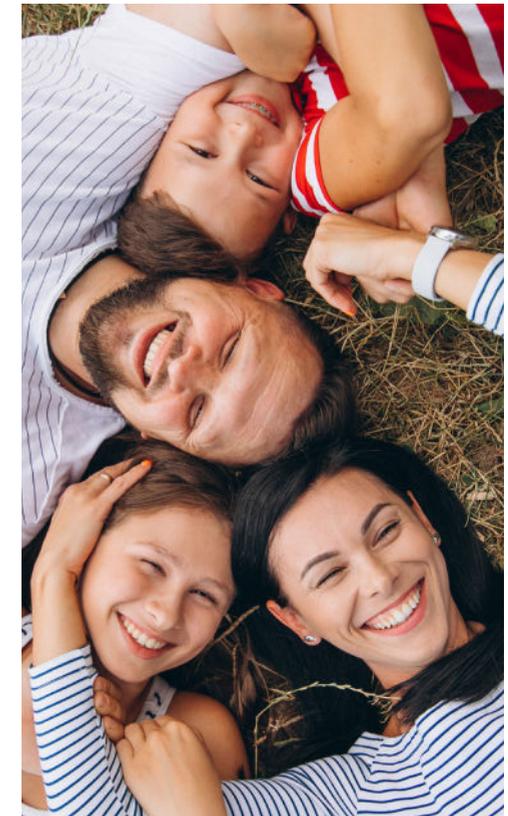
Action de s'affranchir d'un lien, d'une entrave, d'un état de dépendance, d'une domination, d'un préjugé

Accompagner l'émancipation de l'individu, c'est lui permettre de s'affranchir d'un cadre de dépendance institué par les règles d'une société et des mécanismes de domination qu'une

société peut fabriquer. C'est lui permettre de s'interroger et de réfléchir sur des sujets complexes afin de déclencher des prises de conscience individuelle et collective. Il est essentiel de créer les conditions favorables à l'initiative et à l'engagement en permettant l'émancipation et l'action en toute conscience.

Accompagner l'enfant dans son autonomisation, à faire seul et l'aider à aller vers son indépendance, c'est agir dans une démarche d'émancipation.

Permettre à son public d'être acteur de son temps de loisirs, c'est lui proposer des espaces de paroles pour décider collectivement des contenus, du planning, des activités, là encore c'est agir dans une démarche d'émancipation. Animer des discussions, favoriser le débat, proposer des ateliers « découverte » sur des thèmes de société, c'est permettre la prise de conscience, c'est là encore agir dans une démarche d'émancipation...



Axes éducatifs & arbre à objectifs

Arborescence d'objectifs, l'arbre à objectifs. fixe des orientations précises pour l'exécution d'un projet. Chaque axe éducatif (objectif général) se divise en objectifs secondaires (appelés aussi spécifiques, intermédiaires ou encore sous-objectifs plusieurs fois jusqu'à atteindre un niveau opérationnel. La navigation dans la hiérarchie de l'arbre est riche de sens. En descendant dans l'arbre, les sous-objectifs montrent comment l'objectif supérieur va être atteint et en naviguant dans le sens inverse, il sera facile de comprendre pourquoi je veux l'atteindre. Son exploitation contribue directement à la création d'un référentiel d'évaluation !

Contribuer à la socialisation de nos publics

En apprenant les principes et usages de la vie en collectivité pour

- intégrer les valeurs, les normes, les codes symboliques et les règles de conduite de notre société ;
- prendre conscience de l'intérêt général ;
- se mettre au service du groupe etc.

En favorisant la communication entre les individus pour

- savoir écouter, collaborer, aider, être solidaire, ...
- savoir se situer par rapport au groupe ;
- expérimenter les différents niveaux d'échanges : la concertation, la coopération, la réciprocité, le don contre-don, la mutualisation, la négociation etc.

En profitant de la mixité sociale et culturelle des publics d'un équipement socioculturel pour

- comprendre l'histoire, la culture de l'autre,

- intégrer les notions de laïcité et de religiosité;
- respecter toutes les formes de différences, en particulier le handicap etc.

Développer la conscience et l'action citoyenne de nos publics

En profitant des règles de la vie collective pour

- comprendre les notions de droits (la liberté dont je dispose... et ses limites) ;
- comprendre les notions de devoirs ; (ce que cette liberté m'impose...)
- apprendre à respecter les règles de vie, etc.

En favorisant l'exercice de la démocratie pour

- apprendre à débattre, à argumenter, à confronter ses idées ;
- savoir écouter, respecter les avis contraires ;
- apprendre à faire évoluer son point de vue etc.



En développant la conscience écologique

- en observant notre environnement naturel (EN), ses richesses et les pollutions à l'œuvre;
- en comprenant l'impact de nos modes de vie (population occidentale) sur notre EN;
- en apprenant les gestes respectueux de notre EN etc.

et ainsi susciter l'engagement vers un développement durable.

Participer à l'émancipation de nos publics

En les accompagnant dans leur autonomisation

- aider, soutenir, conseiller, et éviter de faire à la place de... ;
- favoriser la responsabilisation ;
- proposer des temps d'activité librement choisie ;

En leur permettant d'être acteur de leurs temps libre

- favoriser l'initiative ;
- organiser collectivement des événements, des rassemblements, des séjours etc. ;
- développer l'engagement et l'implication;

En soutenant la fonction parentale

- proposer des temps de loisirs éducatifs, diversifiés et complémentaires à l'action parentale ;
- collaborer avec les partenaires éducatifs (écoles, périscolaires, associations etc.) ;
- inciter au dialogue avec la cellule familiale, avec les partenaires éducatifs.

En contribuant à leurs épanouissements individuels

- respecter les rythmes biologiques
- découvrir et pratiquer des activités sportives, d'expression artistiques et/ou scientifiques ;
- découvrir des endroits, des lieux, des territoires ... ;
- développer ses connaissances etc.

et ainsi développer et affiner leurs centres d'intérêts.





**Centre socioculturel
Lucie Aubrac**

20 rue Joliot Curie
38690 Le Grand-Lemps
Tél. 04 76 31 58 64
lucieaubrac@cc-bievre-est.fr



**Centre socioculturel
Ambroise Croizat**

750 rue de la République
38140 Renage
Tél. 04 76 91 11 25
ambroisecroizat@cc-bievre-est.fr



**Espace
de vie sociale**

20 rue Joliot Curie
38690 Le Grand-Lemps
Tél. 04 76 31 58 64
evs@cc-bievre-est.fr

ANNEXE 13

Arbre des objectifs du projet famille intercommunal

Axe principal	Axes secondaires	Objectifs opérationnels	Indicateurs
A. Faire des CSC des lieux de co-éducation	1- Proposer des animations et des services favorisant les liens inter et intra-familiaux	Créer des temps privilégiés entre parent, grand-parent et enfant	Typologie, régularité des familles, diversités des ateliers proposés
		Favoriser des moments de partages agréables et adaptés en famille élargie et en groupe (effet miroir)	- Aisance des parents, des enfants pendant les APE
		Accompagner, soutenir, faciliter les rapports parents/enfants	Interaction entre les enfants et leurs parents et entre les familles
	2- Mobiliser les parents pour les rendre acteurs	Favoriser et mettre en avant les potentialités de chaque parent	Nombre d'actions effectuées, co-animées par des bénévoles ou des prestataires et par lieu
		Lieu de partage et de proposition des habitants permettant à tous les participants de s'exprimer et se rencontrer	Nombre de personnes touchées
		Encourager l'action participative des familles (co-animation, présentation)	Retour sur l'atelier en fin de séance, satisfaction des familles
	3- Permettre des liens entre générations	Proposer des actions qui favorisent la mixité des générations.	Nombre de réunions, de temps informels, d'actions concrètes
		Développer des partenariats avec les groupes et structures locales	Nombre et type de collaboration sur son territoire
		Créer des passerelles entre les ages	Actions nouvelles intergénérationnelles / Typologie des actions
B. Assurer une cohérence éducative sur le territoire	1- Coordonner les secteurs familles des CSC et de l'EVS	Mettre en place des temps de coordination permettant de réfléchir/penser les pratiques professionnelles	Nombres de coordination
		Mettre en place des animations communes	Nombre d'animation / Sorties communes
		Mutualiser les savoirs, les compétences et les moyens matériels	Nombre de dossiers mutualisés
	3- Travailler en collaboration avec les partenaires	Proposer des temps d'échanges et des liens réguliers avec les partenaires (pmi, as, écoles, crèches, accueil de loisirs)	Nombre de réunions, de temps informels, d'actions concrètes
		Fédérer les différents acteurs concernés par la question de la parentalité (co-éducation)	Réunions inter-partenaires / Actions communes
		Encourager les liens et les actions intersecteurs (enfance, jeunesse, famille)	Liens intersecteur / Nombre d'Actions passerelles
C. Permettre aux familles d'être actrices dans la vie locale	1- Mobiliser les familles	Développer des événements avec et pour les familles,	Nombre d'événements
	2- Développer le niveau de participation des familles dans la vie du CSC	Passer de l'idée, le "coup de main", l'organisation, au collectif "projet" comme différent niveau d'implication.	Niveau d'engagement des familles / Implication lors des événements
	3- Accompagner l'implication des familles	Communiquer sur la possibilité d'intervenir, de s'impliquer dans la vie des équipements	Type de communication / Retour sur événement
		Valoriser l'implication des habitants	Communication extérieure / Mise en avant des familles

ANNEXE 14

Objet :	Les collectifs au sein du Pôle Dvpt social
De :	Grégory CESBRON, Directeur du Pôle Dvpt social
A :	VP CSAT, CCD LP et TC
Copie(s) à :	DGS, Direction Dvpt culturel
Date :	vendredi 22 octobre 2021
Référence :	
Pages :	4
PJ	

Pour décision

Pour avis

Pour mise en oeuvre

Pour information

I. Préambule

Définition

Un collectif représente plusieurs individus considérés comme formant un groupe de personnes, caractérisé par des intentions communes. Son but est déterminé et vise un intérêt commun.

Sans statut juridique, un collectif ne dispose d'aucun droit, ni même de devoir. Les règles organisationnelles et fonctionnelles sont propres au groupe. Ses décisions ne peuvent s'inscrire que dans le cadre du droit commun. De fait, la vocation d'un collectif vise essentiellement la création, la mise en œuvre et le développement d'une action ou d'un projet.

Pourquoi des collectifs à Bièvre Est ?

Bièvre Est, de par sa compétence Développement social, gère 3 équipements de socio-culturels : Ambroise Croizat, Lucie Aubrac et l'Espace de Vie Sociale Nord. Cette prise de compétence est synonyme d'une volonté de la collectivité d'accompagner les dynamiques sociales et participatives.

De plus, Bièvre Est dispose d'un pacte de gouvernance qui prévoit toutes les instances et les conditions dans lesquelles se prennent ses décisions. Parmi elles, les commissions, des instances thématiques constituées exclusivement d'élus qui ont pour fonction d'être un lieu de débats permettant l'émergence, l'instruction et la mise en œuvre de projets.

Les équipements socio-culturels sont agréés (et financés) pour porter des principes fondateurs (circulaire CNAF) en matière de politique familiale et sociale :

- Développer des actions sociales adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Développer la participation habitante ;
- Favoriser la concertation et la coordination avec les partenaires.

La circulaire précise ainsi les différents niveaux de participation : « du point de vue des usagers et des habitants, les modalités de participation correspondent à différents niveaux d'engagement :

- la présence, consommation de services ou d'activités;
- l'implication dans une instance d'information et de consultation ;
- la contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif ;
- la collaboration « permanente » et la prise de responsabilité ;
- la contribution au processus de décision.

Les collectifs sont des réponses de terrain adaptés aux enjeux des équipements socio-culturels et à ceux de Bièvre Est en tant que collectivité. Ils sont des outils pertinents qui doivent permettre aux habitants de participer au développement de la vie sociale et culturelle de leur territoire, tout en permettant leur émancipation mais aussi l'enrichissement des débats et ainsi des décisions plus adaptées aux problématiques.

Ainsi pour faire vivre un collectif au sein des équipements de Bièvre Est et pour favoriser sa réussite, il semble indispensable de fixer un cadre structurant précisant, en toute transparence, ses fondements pour à la fois promouvoir la participation habitante, tout en respectant les instances de décision souveraine.

Bien que propre au groupe, ses règles organisationnelles et fonctionnelles, sont soumises aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du projet social de l'équipement.

2. Les Collectifs du pôle Développement social

Il existe trois types de collectifs au sein du service Enfance Jeunesse Famille :

- Les collectifs type « conseil de maison » ;
- Les collectifs type « projet » ;
- Les collectifs thématique « enfance », « jeunesse » et « famille ».

2.1 Les collectifs type « conseil de maison »

Il est proposé 3 collectifs de ce type :

- le collectif Ambroise Croizat ;
- le collectif Lucie Aubrac ;
- le collectif Nord.

Finalité

- Permettre aux équipements socio-culturels d'avoir une assise sociale et territoriale sur leur bassin de vie

Objectifs

- Soutenir, réguler et accompagner les grandes orientations du projet social de l'équipement ;
- Faire le lien avec la commission Cohésion Sociale et Animation du Territoire ;
- Permettre l'émancipation des individus ;
- Permettre aux communes d'être informées sur la vie des équipements ;
- Renforcer l'équipement dans son rôle de Développement social local.

Rôle

- Être garant de la cohérence des actions de l'équipement au regard de ses grandes orientations ;
- Questionner le sens des actions de l'ESC au regard des grandes orientations ;
- Questionner les collaborations extérieures ;
- Soutenir l'organisation générale de l'ESC ;
- Conseiller des porteurs d'action ou de projet.

Animation

L'animation du collectif est gérée par le responsable de l'équipement, avec l'appui du chef de service EJJ / directeur des centres socio-culturels.

Elle a pour vocation l'information et/ou l'échange (la concertation), doit permettre la participation de tous en facilitant la prise de parole.

Les comptes rendus doivent être clairs, synthétiques, concis et pédagogiques.

Membres

- Un collège élus du bassin de vie de l'équipement
 - le VP CSAT (membre de droit)
 - l'élu par commune (membre de la commission CSAT) qui peut être suppléé
- Un collège habitants
 - l'habitant usager par commune à minima

Les membres du collège habitants sont proposés par les autres membres du collectif.

- Un collège partenaires (optionnel)

Les membres du collège partenaires sont proposés par le responsable de l'équipement au regard de l'implication du partenaire sur des questions de développement social local sur le territoire de référence.

Les élus sont présents pour la durée de leur mandat. Les habitants et partenaires s'engagent à minima pour une saison (de septembre à août) et au maximum pour la durée du mandat.

Invités

En fonction de l'actualité, peuvent être invités à présenter des projets, bilans, ... :

- Habitant.s porteur d'une action, d'un projet ;
- Agent.s de l'équipement ou plus largement de Bièvre Est dans le cadre de la transversalité (Médiathèque, service tech etc.) ;
- Maires des communes concernés par des projets spécifiques ;
- Partenaires, Représentant.s institutionnel.s (CAF, élus extérieurs etc.).

Fréquences et périodes

Le collectif se réunira entre 3 et 4 fois au cours d'une saison scolaire (de septembre à août), sur les périodes : Septembre - Décembre - Mars - Juin.

2.2 Les collectifs type « projet »

Il existe 4 collectifs de ce type :

- le collectif 15aine contre les Discriminations
- le collectif Renc'Arts de Rue
- le collectif Ciné
- le collectif Ticket culture

En fonction des projets, d'autres collectifs pourraient être créés ou des collectifs pourraient être arrêtés

Finalité

- Animer la vie locale

Objectifs

- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet festif, social et culturel sur le bassin de vie ;
- Favoriser la participation du plus grand nombre (habitants, élus, partenaires) ;

Rôle

- Faire vivre un projet ;
- Communiquer sur le projet ;
- Valoriser le collectif pour favoriser le renouvellement de ses membres.

Ces décisions concernent :

- Le contenu de l'évènement dans le respect d'un budget (donc il le connaît) ;
- L'organisation générale dans le respect de la fiche action et d'un cadre réglementaire et sécuritaire.

Les modalités pour la prise de décision

- Les décisions doivent être actées collectivement

Animation

L'animation du collectif est gérée par le responsable de l'équipement, avec l'appui d'un ou plusieurs agents de l'équipement.

Elle a pour vocation l'information et/ou l'échange (la concertation), doit permettre la participation de tous en facilitant la prise de parole.

Les comptes rendus doivent être clairs, synthétiques, concis et pédagogiques.

Membres

Les collectifs de types « projet » sont composés :

- d'élus :
 - un élu référent du collectif (si possible membre du conseil de maison) ;
 - des élus du bassin de vie concerné par le projet (à minima un de la commune sur laquelle se déroule l'évènement) ;
- d'habitants usagers de l'équipement ou du projet ;
- de partenaires (optionnel).

Les membres sont à minima investis pour la durée de l'évènement (une saison). Cela comprend des temps préparatoires en amont, le temps du projet et un temps de bilan.

Invités

En fonction de l'actualité, peuvent être invités :

- Agent.s de l'équipement ou plus largement de Bièvre Est dans le cadre de la transversalité (Médiathèque, service tech etc.) ;
- Maires des communes ;
- Partenaires, collaborateurs du projet ou Représentant.s institutionnel.s (CAF, élus extérieurs, etc.).

Fréquences et périodes

Le collectif se réunira en fonction de la date de l'évènement ou de la récurrence des temps forts du projet.

2.3 Les collectifs thématiques « Enfance », « Jeunesse », « Familles »

En plus des collectifs présentés précédemment, les structures socio-culturels animent au sein de leurs équipements des collectifs thématiques composé d'habitants participants aux actions du centres socio-culturels. Ces collectifs permettent de recueillir l'avis des participants et ainsi d'améliorer les actions menées.

Il existe par exemple :

- un collectif jeunesse sur chaque bassin de vie qui est force de proposition dans le cadre des activités des accueils de loisirs.
- Un collectif familles dans chacun des équipements socio-culturels qui est force de proposition pour les activités des secteurs familles.

ANNEXE 15

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE

ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES



ORGANIGRAMME : RÉEL 2020

Déclaration des salaires et charges par poste d'activité

*Si une même personne occupe plusieurs fonctions, elle doit apparaître dans chacune des fonctions occupées.

Attention : Ne compléter que les cases blanches

	Nom- prénom	Intitulé de l'emploi	Date d'entrée (E) ou de sortie (S)	Qualification Diplômes et date d'obtention	ETP annuel dans la structure	Frais de personnel (cpte 64)	Impôts & Taxes (cpte 63A)	% de temps mensuel ^{mt} consacré à la fonction *	Report automatique des Frais de personnels, Impôts/axes au regard du temps mensuel ^{mt} consacré à la fonction		Pondération du tps consacré à la fonction (en %)	Personnel mis à dispos° (cpte 86-87)	Personnel extérieur détaché et facturé (cpte 62)
									Frais de personnel en € (cpte 64)	Impôts & Taxes en € (cpte 63A)			
P I L O T A G E	Direction								45 235,50	18 544,00	1,50	<i>mettre une croix</i>	
	BOUIX Bruno	Directeur	E 02/01/20	DESJEPS	1,00	35 987,00	15 668,00	50,00	17 993,50	7 834,00	50,00		
	GARAVEL-V. Géraldine	Dir. Adjointe		Master 2	1,00	27 242,00	10 710,00	100,00	27 242,00	10 710,00	100,00		
									0,00	0,00	0,00		
	Accueil								25 565,00	11 518,00	1,00		
	MELLION Sandrine	Accueil		BTS	1,00	25 565,00	11 518,00	100,00	25 565,00	11 518,00	100,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
	Comptabilité-gestion								12 444,50	5 051,25	0,50		
BIGILLON Marion	RH				1,00	26 178,00	10 103,00	25,00	6 544,50	2 525,75	25,00		
COLLOMB Charlotte	Finances				1,00	23 600,00	10 102,00	25,00	5 900,00	2 525,50	25,00		
Sous-total								83 245,00	35 113,25				
Personnel administratif (responsable administratif, secrétariat....)										0,30			
ALEX Nicole	Entretien				0,30	7 082,00	3 212,00	100,00	7 082,00	3 212,00	30,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
Sous-total								7 082,00	3 212,00				

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE AGC/ACF

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA STRUCTURE du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL CHARGES
60	Achats	10 942,76
61	Services extérieurs	10 080,60
62	Autres services extérieurs	10 289,56
63	Impôts et taxes	55 237,45
64	Frais de personnel	130 643,50
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	
69	Impôt sur les bénéfices	
SOUS-TOTAL		217 193,87
86	Contributions	36 800,00
TOTAL CHARGES		253 993,87
	<i>Déficit</i>	

PRODUITS

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS
70	Vente de produits finis prestataires	89 946,21
74	Subventions d'exploitation	127 247,66
75	Produits de gestion	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
79	Transfert de charges	
SOUS-TOTAL		217 193,87
87	Contrepartie des contributions	36 800,00
TOTAL PRODUITS		253 993,87
	<i>Bénéfice</i>	

PRODUITS : Détail des comptes racines utiles à la CAF

Attention dans le tableau ci-dessous, le total des sous-comptes doit correspondre au total du compte racine.

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS
70623-AGC	Prestations reçues de la CAF	61 949,71
70623-ACF	Prestations reçues de la CAF	22886,00
70623-cl	PS reçues pour CLSH (ALSH)	
70623-clas	PS reçues pour Clas	
70623-eaje	PS reçues pour Multi accueil	
70623-laep	PS reçues pour Laep	
70623-mf	PS reçues pour Médiation Familiale	
70623-ram	PS reçues pour RAM	
70623-ps-j	PS Jeunes	
70641	Participation des usagers déductible de la PS (spécifique EAJE)	
70642	Participation des usagers non déductible de la PS	5 110,50
707	Vente de marchandises	
708	Produits d'activités diverses	
70	Vente de produits finis prestataires	
741	Subvention d' ETAT	
742	Subvention de la REGION	
743	Subvention du DEPARTEMENT	2 500,00
744	Subvention de la COMMUNE	
7451	Subvention des ORGANISMES NATIONAUX dont MSA	
7452	Subvention de fonctionnement CAF	1 668,00
746	Subvention EPCI (intercom)	122 603,66
747	Subvention entreprise	
748- 1	Subvention fonds européens	
748- 2	Subventions autre entité publique	
74	Subventions d'exploitation	

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE AGC

DONNEES FINANCIERES RÉELLES 2020 RETENUES POUR LA FONCTION PILOTAGE (cf onglet 8 - Table des comptes)

Attention : Si nécessaire, veuillez effectuer la proratisation des comptes 63 et 64 pour les 3 fonctions :
Direction, Accueil et Comptabilité/Gestion

PILOTAGE						
COMPTES	CHARGES	Fonction Direction	Fonction Accueil	Comptabilité gestion	Instances de décisions	TOTAL
617	Etudes et recherches					0,00
618 5	Frais de colloque					0,00
618 6	Formation des bénévoles					0,00
61	Services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur (détaché facturé)					0,00
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires					0,00
622 6	Frais de commissaire aux comptes et expert comptable					0,00
622 7	Frais d'acte et de contentieux					0,00
623	Publicité, information et publications		840,00			840,00
625	Déplacement, missions, réceptions	204,81				204,81
625 8	Fonctionnement des instances					0,00
628 1	Cotisation fédération					0,00
628 4	Frais de recrutement du personnel					0,00
628 6	Formation des salariés					0,00
62	Autres services extérieurs	204,81	840,00	0,00	0,00	1 044,81
633- 63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	18 544,00	11 518,00	5 051,25		35 113,25
635- 63B	Autres impôts et taxes					0,00
63	Impôts et taxes	18 544,00	11 518,00	5 051,25		35 113,25
641 1	Salaires bruts	45 235,50	25 565,00	12 444,50		83 245,00
641 2	Congés payés					0,00
641 3	Primes et gratifications					0,00
641 4	Indemnités et avantages divers					0,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance					0,00
647	Autres charges sociales					0,00
648	Autres charges de personnel					0,00
64	Frais de personnel	45 235,50	25 565,00	12 444,50		83 245,00
681 5	Dotations aux provisions pour départ à la retraite ou licenciement					0,00
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	0,00	0,00	0,00		0,00
	SOUS-TOTAL	63 984,31	37 923,00	17 495,75	0,00	119 403,06
862	Mise à disposition de personnel					0,00
86	Contributions	0,00	0,00	0,00		0,00
	TOTAL CHARGES	63 984,31	37 923,00	17 495,75	0,00	119 403,06

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE ACF

COMpte DE RÉSULTAT ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTES	CHARGES	ACF
60	Achats	782,26
61	Services extérieurs	0,00
62	Autres services extérieurs	0,00
63	Impôts et taxes	10 158,00
64	Frais de personnel	24 382,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	
69	Impôt sur les bénéfices	
SOUS-TOTAL		35 322,26
86	Contributions	800,00
TOTAL CHARGES		36 122,26

COMPTES	PRODUITS	ACF
70	Vente de produits finis prestataires	23 088,50
74	Subventions d'exploitation	12233,76
75	Produits de gestion	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
79	Transfert de charges	
SOUS-TOTAL		35 322,26
87	Contrepartie des contributions	800,00
TOTAL PRODUITS		36 122,26

CHARGES : Détail des comptes racines utiles à la CAF

Attention dans les tableaux ci dessous , le total des comptes détaillés doit correspondre au total du compte racine.

COMPTES	INTITULES COMPTES	ACF
62A7	Autres services extérieurs référent familles*	
62	Autres services extérieurs	
63AA7	Impôts et taxes du référent familles	10158,00
63AB7	Impôts et taxes Autres personnes ACF	
63 B7	Autres impôts et taxesACF	
63	Impôts et taxes	
64A7	Frais de personnel du référent familles (6411+6412+6413+6414+645+647+648)	24382,00
64B7	Autre Frais de personnel CS Anim Fam	
64	Frais de personnel	
862	Mise à disposition du référent familles	
86	Contributions	

* Concernant le référent-familles,
 '- le compte 62A7 est à utiliser **uniquement s'il s'agit d'un personnel détaché et facturé,**
 pour y inscrire le coût de sa facturation (charges de personnels/impôts et taxes)
 '- le compte 862 est à utiliser si le référent est mis à disposition par un tiers.

PRODUITS : Détail des comptes racines utiles à la CAF

COMPTES	INTITULES COMPTES	ACF
70623 ACF	Prestations reçues de la CAF	22886,00
70642	Partic ^o usagers non déductibles PS	202,50
707	Vente de marchandises	
708	Produits d'activités diverses	
70	Vente de produits finis prestataires	
741	Subvention d' ETAT	
742	Subvention de la REGION	
743	Subvention du DEPARTEMENT	
744	Subvention de la COMMUNE	
7451	Subvention des ORGANISMES NATIONAUX dont MSA	
7452	Subvention de fonctionnement CAF	1 668,00
746	Subvention EPCI (intercom)	10 565,76
747	Subvention entreprise	
748- 1	Subvention fonds européens	
748- 2	Subventions autre entité publique	
74	Subventions d'exploitation	



FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE AGC ACF COMPTE DE RESULTAT 2020

Cette fiche est à éditer et à transmettre à la Caf, une fois signée et datée par le représentant légal de la structure ou son délégataire (si vous n'utilisez pas la signature scannée), par mail ou par courrier.
Elle permet d'attester de l'exactitude de l'ensemble des informations contenues dans ce document transmis à la Caf.

Attestation des données transmises à la CAF

IDENTIFICATION

Gestionnaire	Nom	CC de Bièvre Est
	Adresse	PA Bièvre-Dauphine, 1352 rue Augustin Blanchet
	Code postal	38690
	Commune	Colombe
Equipement	Nom	Centre socioculturel Lucie Aubrac
	Adresse	20 rue Joliot Curie
	Code postal	38690
	Commune	Le Grand-Lemps
Représentant légal		
Nom du responsable légal	VALTAT Roger	
Titre	Président(e)	
<p><i>Je soussigné agissant en qualité de Président de l'équipement Centre social "Lucie Aubrac" à Le Grand Lemps certifie EXACTS les renseignements indiqués dans l'ensemble du document .</i></p>		
à Colombe	Le	15/03/21
<p>Signature manuscrite du représentant légal ou de son délégataire*</p> <p><small>* signature précédée de la mention "par délégation"</small></p>		

ANNEXE 16

A C F	Nom, prénom	Intitulé de l'emploi	Date d'entrée (E) ou de sortie (S)	Qualification Diplôme et date d'obtention	ETP annuel dans la structure	Frais de personnel (cpte 64)	Impôts & Taxes (cpte 63A)	Coordina : % temps consacré à la fonction Rf	Frais de personnel		Pondération du ipa consacré à la fonction (en %)	Personnel mis à disposition (cpte 06 - 07)	Personnel extérieur (cpte 62A7)
									€ (cpte 64)	Impôts & Taxes € (cpte 63A)			
Animation collective familles													
	TREMSAL Méliane	Réf:amili	Nov 2020	CESEF	1,00	29 225,00	13 125,00	100,00	29 225,00	13 125,00	1,00		
						0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
						0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
						0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
						0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
						29 225,00	13 125,00		29 225,00	13 125,00			
								Sous-total					

TOTAL GENERAL (des personnels mettant en œuvre le projet social/AGC et ACF) 136 000,00 59 936,70 4,81

COMMENTAIRES (Indiquez ci-dessous tout commentaire que vous jugez utile à la compréhension de votre dossier notamment si personnel mis à disposition ou détaché/rattaché)

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE AGC/ACF**BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE du 01/01/2021 au 31/12/2021****CHARGES**

COMPTE	INTITULES COMPTE	TOTAL CHARGES
60	Achats	29 730,00
61	Services extérieurs	11 080,00
62	Autres services extérieurs	13 480,00
63	Impôts et taxes	60 536,00
64	Frais de personnel	136 000,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	
69	Impôt sur les bénéfices	
SOUS-TOTAL		250 826,00
86	Contributions	39 300,00
TOTAL CHARGES		290 126,00

PRODUITS

COMPTE	INTITULES COMPTE	TOTAL PRODUITS
70	Vente de produits finis prestataires	100 000,00
74	Subventions d'exploitation	150 826,00
75	Produits de gestion	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
79	Transfert de charges	
SOUS-TOTAL		250 826,00
87	Contrepartie des contributions	39 300,00
TOTAL PRODUITS		290 126,00

PRODUITS : Détail des comptes racines utiles à la CAF

Attention dans le tableau ci-dessous, le total des sous-comptes doit correspondre au total du compte racine.

COMPTE	INTITULES COMPTE	TOTAL PRODUITS
70623-AGC	Prestations reçues de la CAF	68 000,00
70623-ACF	Prestations reçues de la CAF	22 500,00
70623-cl	PS reçues pour CLSH (ALSH)	
70623-PS jeunes	PS reçues pour PS jeunes	
70623-clas	PS reçues pour Clas	
70623-eaje	PS reçues pour Multi accueil	
70623-laep	PS reçues pour Laep	
70623-mf	PS reçues pour Médiation Familiale	
70623-ram	PS reçues pour RAM	
70641	Participation des usagers déductible de la PS (spécifique EAJE)	
70642	Participation des usagers non déductible de la PS	9 500,00
707	Vente de marchandises	
708	Produits d'activités diverses	
70	Vente de produits finis prestataires	
741	Subvention d' ETAT	
742	Subvention de la REGION	
743	Subvention du DEPARTEMENT	2 500,00
744	Subvention de la COMMUNE	
7451	Subvention des ORGANISMES NATIONAUX dont MSA	
7452	Subvention de fonctionnement CAF	2 000,00
746	Subvention EPCI (intercom)	146 326,00
747	Subvention entreprise	
748- 1	Subvention fonds européens	
748- 2	Subventions autre entité publique	
74	Subventions d'exploitation	

Attention ! N'oubliez pas d'enregistrer régulièrement votre saisie !

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE AGC

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES 2021 RETENUES POUR LA FONCTION PILOTAGE (cf onglet 8 - Table des comptes)

Attention : Si nécessaire, veuillez effectuer la proratisation des comptes 63 et 64 pour les 3 fonctions :
Direction, Accueil et Comptabilité/Gestion

PILOTAGE						
COMPTES	CHARGES	Fonction Direction	Fonction Accueil	Comptabilité gestion	Instances de décisions	TOTAL
617	Etudes et recherches					0,00
618 5	Frais de colloque					0,00
618 6	Formation des bénévoles					0,00
61	Services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur (détaché facturé)					0,00
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires					0,00
622 6	Frais de commissaire aux comptes et expert comptable					0,00
622 7	Frais d'acte et de contentieux					0,00
623	Publicité, information et publications		1 800,00			1 800,00
625	Déplacement, missions, réceptions	200,00				200,00
625 8	Fonctionnement des instances				300,00	300,00
628 1	Cotisation fédération					0,00
628 4	Frais de recrutement du personnel					0,00
628 6	Formation des salariés	2 000,00	500,00			2 500,00
62	Autres services extérieurs	2 200,00	2 300,00	0,00	300,00	4 800,00
633- 63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	20 294,00	11 800,00	5 150,00		37 244,00
635- 63B	Autres impôts et taxes					0,00
63	Impôts et taxes	20 294,00	11 800,00	5 150,00		37 244,00
641 1	Salaires bruts	45 750,00	26 250,00	13 475,00		85 475,00
641 2	Congés payés					0,00
641 3	Primes et gratifications					0,00
641 4	Indemnités et avantages divers					0,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance					0,00
647	Autres charges sociales					0,00
648	Autres charges de personnel					0,00
64	Frais de personnel	45 750,00	26 250,00	13 475,00		85 475,00
681 5	Dotations aux provisions pour départ à la retraite ou licenciement					0,00
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	0,00	0,00	0,00		0,00
	SOUS-TOTAL	68 244,00	40 350,00	18 625,00	300,00	127 519,00
862	Mise à disposition de personnel					0,00
86	Contributions	0,00	0,00	0,00		0,00
	TOTAL CHARGES	68 244,00	40 350,00	18 625,00	300,00	127 519,00

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE ACF

BUDGET PREVISIONNEL D'ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTES	CHARGES	ACF
60	Achats	4 600,00
61	Services extérieurs	100,00
62	Autres services extérieurs	2700,00
63	Impôts et taxes	13 125,00
64	Frais de personnel	29 225,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	
69	Impôt sur les bénéfices	
	SOUS-TOTAL	49 750,00
86	Contributions	3300,00
	TOTAL CHARGES	53 050,00

COMPTES	PRODUITS	ACF
70	Vente de produits finis prestataires	24 000,00
74	Subventions d'exploitation	25750,00
75	Produits de gestion	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
79	Transfert de charges	
	SOUS-TOTAL	49 750,00
87	Contrepartie des contributions	3300,00
	TOTAL PRODUITS	53 050,00

CHARGES : Détail des comptes racines utiles à la CAF**PRODUITS : Détail des comptes racines utiles à la CAF**

Attention dans les tableaux ci dessous , le total des comptes détaillés doit correspondre au total du compte racine.

COMPTES	INTITULES COMPTES	ACF
62A7	Autres services extérieurs référent familles*	
62	Autres services extérieurs	
63AA7	Impôts et taxes du référent familles	13125,00
63AB7	Impôts et taxes Autres personnes ACF	
63 B7	Autres impôts et taxes ACF	
63	Impôts et taxes	
64A7	Frais de personnel du référent familles (6411+6412+6413+6414+645+647+648)	29225,00
64B7	Autre Frais de personnel CS Anim Fam	
64	Frais de personnel	
862	Mise à disposition du référent familles	
86	Contributions	

COMPTES	INTITULES COMPTES	ACF
70623 ACF	Prestations reçues de la CAF	22500,00
70642	Partic*usagers non déductibles PS	1500
707	Vente de marchandises	
708	Produits d'activités diverses	
70	Vente de produits finis prestataires	
741	Subvention d' ETAT	
742	Subvention de la REGION	
743	Subvention du DEPARTEMENT	
744	Subvention de la COMMUNE	
7451	Subvention des ORGANISMES NATIONAUX dont MSA	
7452	Subvention de fonctionnement CAF	2 000,00
746	Subvention EPCI (intercom)	23 750,00
747	Subvention entreprise	
748- 1	Subvention fonds européens	
748- 2	Subventions autre entité publique	
74	Subventions d'exploitation	

* Concernant le référent-familles,
 - le compte 62A7 est à utiliser uniquement si il s'agit d'un personnel détaché et facturé,
 pour y inscrire le coût de sa facturation (charges de personnels/impôts et taxes)
 - le compte 862 est à utiliser si le référent est mis à disposition par un tiers.

Attention ! N'oubliez pas d'enregistrer régulièrement votre saisie !



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Isère

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE AGC ACF PREVISIONNEL 2021

Cette fiche est à éditer et à transmettre à la Caf, une fois signée et datée par le représentant légal de la structure ou son délégué (si vous n'utilisez pas la signature scannée), par mail ou par courrier.
Elle permet d'attester de l'exactitude de l'ensemble des informations contenues dans ce document transmis à la Caf.

Attestation des données transmises à la CAF

IDENTIFICATION

<u>Gestionnaire</u>	
Nom	Communauté de communes Bièvre Est
Adresse	Parc d'Activités Bièvre Dauphine, 1352 rue Augustin Blanchet
Code postal	38690
Commune	Colombe
<u>Equipement</u>	
Nom	Centre socioculturel Lucie Aubrac
Adresse	20 rue Joliot Curie
Code postal	38690

Commune

Le Grand Lemps

Représentant légal

Nom du responsable légal

Roger VALTAT

Titre

Président(e)

*Je soussigné Roger VALTAT agissant en qualité de Président de l'équipement Centre social "Lucie Aubrac"
à Le Grand Lemps
certifie EXACTS les renseignements indiqués dans l'ensemble du document .*

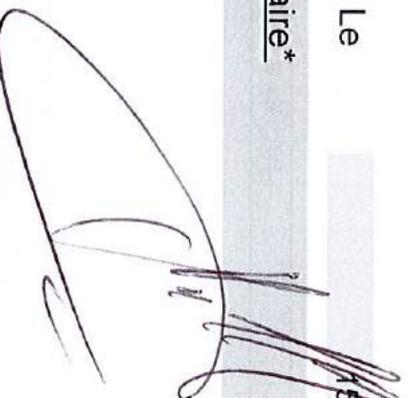
à Colombe

Le

15/02/21

Signature manuscrite du représentant légal ou de son délégataire*

* signature précédée de la mention "par délégation"



ANNEXE 17

ATTACHÉ

ATTACHÉ

ANIM. TERR.

ANIM. TERR. JE / ASE

ADJ. TERR. D'ANIM. / ADJ. ADMIN. TERR.

ADJ. TERR. D'ANIM. / ADJ. TECH. TERR.

Directeur(trice) du Pôle Développement social
En cours de recrutement - 35h - Cat. A

Chef de service Enfance Jeunesse, Famille, Directeur des Centres socioculturels
Bruno BOUIX - 35h – Cat. A

Directeur.trice adjoint.e / Responsable Ambroise Croizat
Marjolaine BIGILLON - 35h - Cat. B

Directeur.trice adjoint.e / Responsable Lucie Aubrac
En cours de recrutement - 35h - Cat. B

Responsable EVS Nord et Animatrice Famille Nord
Marion BOUTROY - 24h30 / 10h30 - Cat. B

Responsable Famille AC
France MAURANDY
35h - Cat. A

Responsable Enfance AC
Justine VIOLETTE
35h - Cat. C

Responsable Jeunesse AC
Zakary BOURDJI
35h - Cat. C

Responsable Enfance LA
Mickaël CRSITINI
35h - Cat. B

Responsable Jeunesse LA
Barhy BOUSAID
35h - Cat. B

Responsable Famille LA
Mélanie TREMSAL
35h - Cat. A

Animateur.trice Famille Nord
Estelle BATTOCHIO
7h - Cat. B

Responsable Enfance Nord
En cours de recrutement
28h - Cat. B

Responsable Jeunesse Nord
Stéphane ILBIG
24h - Cat. B

Responsable Accueil AC
Fabienne BERGEROT
31,5h - Cat. C

Directeur.trice.s Accueils de Loisirs
Le Grand Lemps
Virginie CLAYES
20h - Cat. C
+ saisonnier en compléments 35h
Apprieu
Tristan DE CARVALHO
35h - Cat. C

Animateur.trice.s Jeunesse
Jordan DIRAT
35h - Cat. C

Responsable Accueil LA
Sandrine MELLION
35h - Cat. C

Animateur.trice.s Saisonniers

Animateur.trice.s Saisonniers

Animatrices acc. sco.
Christiane MUNIER
3,9h - Cat. B

Animateurs Saisonniers

Animateurs Saisonniers

Animateurs Saisonniers

Animateurs Apprentis Saisonniers

Agent polyvalent
Nicole ALLEX
10h - Cat. C

Agent polyvalent
Nelly BESANCENOT
3h/lj d'ouverture **
+ 1h EVS

Agent polyvalent
7h - Cat. C **
mise à dispo

Agent polyvalent
3h/lj d'ouverture **
mise à dispo

Agents polyvalents
3h/lj d'ouverture Màd
3h/lj d'ouverture Màd
3h/lj d'ouverture Màd

Centre Ambroise Croizat

Centre Lucie Aubrac

EVS Nord